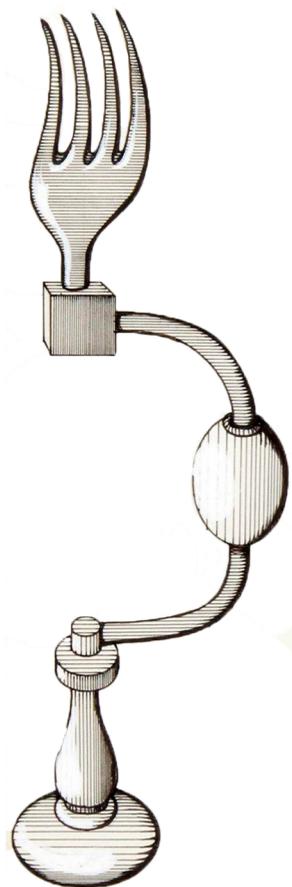


ACTES
DE LA JOURNÉE
DES INNOVATIONS
POUR UNE
ALIMENTATION
DURABLE

jipad 2023



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO
en alimentations du monde
France



LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT



AVEC
LE SOUTIEN
DE

Carasso
Danièle Nina
Fondation pour l'Égalité de l'Éducation des Femmes

3 Le Mastère spécialisé IPAD

4 Introduction

Chapitre 1

7 Structurer des filières plus durables, plus locales, plus circulaires

MARGUERITE BARDIN-WOOD, BENJAMIN BEAUD, LUCIE PAGE, MARION TREBOUX

9 Quel potentiel changement d'échelle pour la valorisation de l'urine humaine en agriculture en France ?

BENJAMIN BEAUD

17 Les ateliers de transformation collectifs comme outils de reterritorialisation de filières : conditions d'émergence et de succès

LUCIE PAGE

25 La société coopérative d'intérêt collectif Graines Équitables, une démarche collective et un outil industriel pour soutenir la diversification en grandes cultures d'un territoire viticole méditerranéen

MARION TREBOUX

33 L'agriculture contractuelle de la Compagnie des Amandes, une innovation pour dépasser les freins au développement de la filière ?

MARGUERITE BARDIN-WOOD

Chapitre 2

41 Environnementale, sociale, économique : questionner la durabilité des systèmes alimentaires

ROMAIN GIRARDOT, AURIANE LAMY, MORGANE LAURENS, CÉLIA MAGNIER, LEILA MARTINEZ, COLINE PHILIP

43 Quels mécanismes de marché pour féminiser le monde agricole ?

LEILA MARTINEZ

51 Combiner test agricole et stratégie foncière pour installer des agriculteurs : nouveaux modèles d'action pour les collectivités

MORGANE LAURENS

59 AOP laitières durables : une avancée collective vers plus de durabilité environnementale ?

ROMAIN GIRARDOT

67 La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par les industries agroalimentaires en France

AURIANE LAMY & COLINE PHILIP

83 Valorisation de pratiques respectueuses du bien-être des animaux : les labels entre nécessité et limites

CÉLIA MAGNIER

Chapitre 3

91 Nourrir et se nourrir : vers de nouvelles solidarités

BÉRÉNICE BLONDEL, GÉRALDINE COLOMBÉ, HÉLOÏSE GAGET, THÉRÈSE GOHIN, MATHILDE REYNAUD, CÉDRIC BERNARD

93 Développement d'un indice de présomption de précarité alimentaire à l'échelle des IRIS sur la base de données en libre accès

CÉDRIC BERNARD

101 Les effets d'une expérience de démocratie alimentaire sur les pratiques des mangeurs, le cas du projet Territoires à VivreS à Montpellier

HÉLOÏSE GAGET

109 Démocratie participative et alimentation durable : quel niveau d'inclusion des personnes en situation de précarité ? Le cas du comité citoyen de Territoires à VivreS Montpellier

BÉRÉNICE BLONDEL

117 « 1 cabas pour 1 étudiant », une initiative sociale et solidaire pour répondre à la précarité alimentaire étudiante

GÉRALDINE COLOMBÉ

125 Légalisation des cantines informelles dans les foyers de travailleurs migrants ouest-africains en région parisienne : quels succès et quelles limites ?

THÉRÈSE GOHIN

133 La formation professionnelle en restauration comme vecteur d'intégration socioéconomique, étude du cas de l'association Des Saveurs et des Ailes

MATHILDE REYNAUD

Le Mastère spécialisé IPAD

Le Mastère spécialisé® IPAD (« Innovations et politiques pour une alimentation durable ») est une formation « post-master » (Bac +6) conçue par l'Institut Agro Montpellier et le Cirad en partenariat avec la Chaire Unesco Alimentations du monde et labellisée par la Conférence des grandes écoles.

Nous y accueillons pendant une année des participant-e-s de tous âges, professionnel-le-s en reprise d'études ou jeunes diplômé-e-s toujours en formation initiale, qui souhaitent renforcer leurs compétences ou se reconverter dans les métiers de l'alimentation durable. Les participant-e-s ont une formation supérieure dans des disciplines variées : sciences du vivant, sciences humaines et sociales, sciences politiques ou d'autres domaines encore.

Grâce à des rencontres avec des professionnel-le-s et des chercheurs-euses, mais aussi aux interactions au sein du groupe riche de sa diversité, le Mastère spécialisé IPAD fournit des clés de lecture pour appréhender la complexité, la diversité, les évolutions récentes et finalement la durabilité des systèmes alimentaires. Des connaissances

et des compétences opérationnelles et actualisées sur les innovations techniques, politiques et organisationnelles répondant aux enjeux des systèmes alimentaires sont proposées. Depuis 12 ans, le Mastère spécialisé IPAD forme ainsi des expert-e-s de la conception, du pilotage et de l'évaluation de projets et politiques innovants pour une alimentation durable, aux échelles locale, nationale et internationale.

Si vous souhaitez rejoindre cette formation pour une année ou pour quelques semaines seulement dans le cadre d'un module, nous vous invitons à visiter la page www.institut-agro-montpellier.fr/ipad.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous pour la 10^e Jipad, le vendredi 5 avril 2024.

STÉPHANE FOURNIER ET NICOLAS BRICAS
RESPONSABLES SCIENTIFIQUES
DU MASTÈRE SPÉCIALISÉ IPAD

Introduction

Cet ouvrage rassemble les Actes de la 9^e Journée des innovations pour une alimentation durable (Jipad). Cette journée a été organisée par les participant·e·s du Mastère spécialisé IPAD de l'Institut Agro Montpellier et du Cirad.

En 2022-2023, seize participant·e·s ont suivi le Mastère spécialisé (MS) IPAD. Elles et ils ont exploré chacun·e un thème de leur choix, en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et économiques auxquels notre système alimentaire fait face aujourd'hui. Leur choix est personnel, il est le reflet de leurs aspirations et de leur sensibilité, mais il constitue également un moyen de personnaliser leur parcours et d'orienter leur carrière à venir.

Que leur sujet soit d'ordre technique, politique, social ou organisationnel, l'objectif est identique : documenter et porter un regard critique sur le rôle des acteurs, des organisations, des innovations et des méthodes mobilisés pour contribuer à des systèmes alimentaires plus durables. Six semaines réparties de novembre à mars sont libérées dans l'emploi du temps pour ce travail qui articule recherches dans la littérature scientifique et entretiens avec des acteurs clés des sujets traités.

Les seize études ont donné lieu à quinze synthèses rassemblées dans ces Actes. Les participant·e·s du MS IPAD ont présenté leurs travaux sous la forme de présentations orales de cinq minutes suivies de tables rondes lors de la 9^e Journée des innovations pour une alimentation durable, la Jipad, qui s'est déroulée le jeudi 30 mars 2023 à l'Institut Agro Montpellier¹.

Cette année, les seize sujets individuels se sont organisés autour de trois grands pôles thématiques, qui forment le fil directeur des trois sessions de la Jipad et qui structurent les chapitres de ce document :

1. Les présentations sont disponibles en ligne à l'adresse : <https://vimeo.com/chaireunescoalimentation/jipad-2023>

***Structurer des filières plus durables,
plus locales, plus circulaires***

Le chapitre 1 montre, au travers de quatre études de cas, qu'il existe une voie entre filières agro-industrielles standardisées et filières artisanales limitées à de petits volumes. Des personnes et organisations œuvrent à structurer des filières plus efficaces et plus ancrées dans les territoires : plus durables, plus locales, plus circulaires. Les dynamiques de groupe et la coordination entre acteurs est ici cruciale pour faire évoluer les représentations et les pratiques.

***Environnementale, sociale, économique :
questionner la durabilité des systèmes
alimentaires***

Les défis de nos systèmes alimentaires au XXI^e siècle sont immenses. Place des femmes, accès au foncier, modalités d'installation, préservation de la biodiversité, bien-être animal, protection de l'environnement, etc. Le chapitre 2 présente des solutions concrètes pour des systèmes alimentaires plus durables, à travers cinq exemples. Tout d'abord en proposant un développement socioéconomique plus inclusif et équitable, puis en s'intéressant à des modes de production agricole plus durables.

***Nourrir et se nourrir : vers de nouvelles
solidarités***

Le chapitre 3 questionne le fonctionnement de l'aide alimentaire classique, en constatant que l'acte de nourrir ou de se nourrir contribue à la construction de nos identités individuelles et collectives. Les six synthèses de ce chapitre illustrent de nouvelles formes de solidarités, qui s'inscrivent au cœur des territoires et redéfinissent les liens sociaux.

Au fil des pages qui suivent, il est question d'amande, de fromage, de grandes cultures, de cuisine ouest-africaine, ou encore de droit à l'alimentation, d'espace-test agricole, d'urine et de caisse alimentaire commune ; mais aussi d'engagement, de solidarités, de relocalisation, de démocratie alimentaire, de durabilité bien sûr ; et évidemment d'action collective, d'industrie agro-alimentaire, d'initiative citoyenne, d'agricultrices, d'entrepreneuriat. Voilà pour la mise en bouche. Bonne lecture, et à l'année prochaine.

MAYLIS RAZÈS, PASCALE MOITY-MAÏZI

RESPONSABLES DE L'UNITÉ
D'ENSEIGNEMENT D'APPROFONDISSE-
MENT THÉMATIQUE IPAD, AVEC NOS
REMERCIEMENTS À NOS COLLÈGUES NICOLAS
BRICAS, DAMIEN CONARÉ, MATHILDE
COUDRAY, STÉPHANE FOURNIER ET LAURENT
TÉZENAS DU MONTCEL

Chapitre 1

Structurer des filières plus durables, plus locales, plus circulaires

MARGUERITE BARDIN-WOOD, BENJAMIN BEAUD, LUCIE PAGE, MARION TREBOUX

Plusieurs travaux de prospective l'affirment : nourrir une population croissante en respectant les limites planétaires est possible. Cela nécessite de franchir un nouveau cap pour le modèle agricole : diversifier les cultures, notamment en intégrant les légumineuses fixatrices d'azote, utiliser moins d'engrais et de pesticides de synthèse et enfin développer des pratiques qui favorisent la vie du sol et la biodiversité. Pour l'élevage, il s'agit de réduire le cheptel, de privilégier un élevage plus extensif, mieux intégré avec les productions végétales à l'échelle de chaque territoire. Le corollaire de ces nouveaux systèmes agricoles, c'est l'évolution vers une alimentation plus végétale et plus diversifiée.

D'un côté, les filières existantes de l'agro-industrie, conçues pour gérer des flux massifiés de produits agricoles standardisés aux échelles nationale et internationale, peinent à prendre en compte ces nouvelles priorités. De l'autre côté, le modèle artisanal, dans lequel une partie de l'agroécologie est cantonnée aujourd'hui, est limité à de petits volumes générant des coûts élevés.

Ainsi, le changement de cap en matière d'agriculture et d'alimentation va de pair avec de nouvelles organisations de filières, plus efficaces et plus ancrées dans les territoires. En amont, pour fournir à l'agriculture des techniques et intrants

adaptés au contexte local. En aval, pour rendre accessible aux consommateurs une plus grande diversité de produits issus des territoires. Le tout en s'adaptant à la demande, par exemple en fournissant des aliments transformés correspondant aux habitudes de consommation et en rémunérant suffisamment chaque maillon de la filière. Les évolutions envisagées sont donc majeures : des filières entières doivent se restructurer ou émerger. Pourtant, des règles, des normes et des habitudes freinent ces nécessaires changements.

D'un point de vue économique d'abord : l'incertitude gêne les investissements. Être compétitif et rentable face à des filières déjà organisées et qui bénéficient d'économies d'échelle est difficile. De plus, certains modèles agricoles vertueux génèrent des coûts additionnels, alors que les effets positifs pour l'environnement et la société ne sont, quant à eux, pas rémunérés (moindre contamination des milieux, protection de la biodiversité, etc.). Techniquement, l'évolution vers des modèles d'agriculture plus diversifiés demande des savoirs et du matériel adapté. Le contexte réglementaire, incluant la politique agricole commune européenne (PAC) et les normes sanitaires, est très structurant dans le secteur agricole et agroalimentaire et peut bloquer certaines initiatives. Ensuite, le contexte politique est déterminant : il peut faciliter ou entraver le changement. C'est là qu'interviennent les jeux d'influence, les

luttés de pouvoir, le risque donc de voir la protection des intérêts s'opposer aux changements. Enfin, les croyances, les valeurs et les habitudes des acteurs constituent également des freins au changement de modèle. Les dynamiques de groupe et la coordination entre acteurs est alors cruciale pour faire évoluer les représentations et les pratiques.

Des personnes et organisations sont motrices de ces changements. Elles s'organisent pour structurer des filières plus durables, plus locales, circulaires. Ce chapitre développe, au travers de quatre études de cas, les freins qu'elles rencontrent et les leviers qu'elles actionnent :

- Pour mettre en place une filière de valorisation des urines humaines en agriculture en France, les secteurs de l'assainissement et de l'agriculture doivent s'allier, et être soutenus par des politiques publiques incitatives.
- À l'échelle d'un territoire, les ateliers de transformation collectifs innovent en proposant un mode de gestion basé sur la maîtrise de la transformation agroalimentaire par les producteurs. Ils tentent ainsi de répondre aux nombreux manquements de ce secteur (transparence, répartition de la valeur, présence sur le territoire). Leur défi est de fédérer et de trouver les bons appuis pour se structurer, notamment en intégrant les collectivités dans leur réflexion, voire leur gouvernance.
- Dans l'Aude, territoire historiquement viticole, la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Graines Équitables a été créée avec pour finalité la transition agroécologique du territoire. En pratique, la Scic Graines Équitables soutient la diversification agricole en agriculture biologique. Cela se traduit par un outil industriel adapté pour collecter, stocker et commercialiser une large gamme de cultures de diversification, notamment des céréales rustiques et des légumineuses.
- L'initiative de relocalisation d'une partie de la production d'amandes en France par la Compagnie des Amandes présente des innovations pour dépasser les freins historiques au développement de la filière, en particulier dans le modèle de partage de la gouvernance et de la propriété du capital productif entre les agriculteurs et un financeur privé.

Quel potentiel changement d'échelle pour la valorisation de l'urine humaine en agriculture en France ?



BENJAMIN BEAUD

MOTS-CLÉS : URINE, FERTILISATION, FILIÈRE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Face au dépassement de nombreuses limites planétaires qui fragilise l'avenir de nos sociétés et dans la quête d'une plus grande sobriété, nous cherchons des alternatives aux ressources non renouvelables. Le recyclage d'éléments essentiels à notre survie tels que l'azote et le phosphore est toutefois négligé. Nous retrouvons ces nutriments, qui sont nécessaires à la croissance des végétaux, dans notre alimentation et nous les excrétons majoritairement par nos urines. En France, ils sont évacués par nos canalisations, partiellement traités en station d'épuration, et une infime partie est restituée à la terre.

Pourtant, la valorisation des urines humaines en agriculture est une pratique multimillénaire. En Chine, des archives témoignent de l'utilisation d'urines et de matières fécales en agriculture plus de 1 000 ans avant J.-C. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, une grande partie des excréments des Français était épandue pour fertiliser les champs. Progressivement rejetés dans les rivières, ils sont finalement évacués via le tout-à-l'égout qui se généralise au cours du XX^e siècle (Esculier, 2018). Alors que 70 % du phosphore et 50 % de l'azote de l'agglomération parisienne sont recyclés au début du XX^e siècle, aujourd'hui ces taux sont respectivement de 41 % et 4 % (Esculier et Barles, 2019). L'urine humaine n'est plus considérée comme une ressource dans l'imaginaire collectif mais comme un déchet (Drangert, 1998). Néanmoins, depuis les années 1990, on assiste en Europe au renouveau d'initiatives pour valoriser nos excréments. Il est donc pertinent d'expliquer cet engouement et

d'évaluer son potentiel développement pour les années à venir. Cette étude porte précisément sur la valorisation des urines en France.

LE RECYCLAGE DES URINES, UN ENJEU AGRONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

L'intérêt agronomique de l'urine et le système alimentation/excrétion

Il existe un lien ténu entre ce que nous mangeons et ce que nous excrétons. Ces deux besoins physiologiques, ainsi que toutes les activités connexes, forment le système alimentation/excrétion (Esculier, 2018). Une grande partie des nutriments que nous ingérons est excrétée dans les urines. Celles-ci concentrent en moyenne 90 % de l'azote (N), 60 % du phosphore (P) et 75 % du potassium (K), ainsi que du soufre, du calcium, du magnésium et des oligo-éléments. Dans nos sociétés occidentales, chaque personne absorbe et excrète en moyenne 4,6 kg d'azote et 550 g de phosphore par an (Martin, 2020).

L'azote, le phosphore et le potassium sont des éléments essentiels à la croissance des plantes. Selon la loi de Liebig sur le minimum (1855)¹, le rendement d'une culture est limité par le premier des éléments fertilisants qui vient à manquer. Alors que notre alimentation dépend essentiellement de l'agriculture, il est nécessaire de restituer les nutriments exportés depuis les sols pour reconstituer leur fertilité et de boucler ainsi

1. https://mots-agronomie.inra.fr/index.php/Liebig_et_la_loi_du_minimum

le cycle du système alimentaire en y réintégrant l'excrétion. Le système alimentation/excrétion est aujourd'hui linéaire, résultat d'un processus conjoint d'urbanisation, d'industrialisation et de développement de l'hygiénisme qui date de plus d'un siècle (Esculier et Barles, 2019).

En France, la fertilisation des sols repose majoritairement sur le recours aux engrais minéraux d'origine industrielle, qui font aujourd'hui l'objet de nombreuses critiques. Selon l'Observatoire pour la fertilisation minérale et organique, 95 % des engrais minéraux utilisés en France sont importés². La fabrication de l'azote est particulièrement énergivore et émettrice de gaz à effet de serre : elle repose sur l'utilisation de ressources fossiles. Le phosphore – comme le potassium – est issu de l'activité minière, et les réserves devraient s'épuiser d'ici 50 à 100 ans. La fabrication des engrais minéraux représente 1 à 2 % de la consommation énergétique mondiale. Dans l'optique d'une transition agroécologique et énergétique, des ressources alternatives sont déjà valorisées : effluents d'élevage, biodéchets, déchets verts, boues de stations d'épuration, etc. Ces pratiques demeurent à l'heure actuelle insuffisantes pour remplacer totalement les engrais minéraux.

L'utilisation des urines humaines comme fertilisants, à l'instar des effluents d'élevage, apparaît comme une solution supplémentaire pour réduire la dépendance aux fertilisants industriels. Des recherches ont par exemple montré qu'« *une substitution complète des engrais minéraux par des urinofertilisants (UF) semble possible sans perte de rendement ou de qualité de la récolte* » (Martin, 2020). Dans l'agglomération parisienne, les excréments des 10,5 millions d'habitants pourraient fournir 140 % de l'azote, 75 % du phosphore et 156 % du potassium industriels actuellement utilisés pour fertiliser les 569 000 hectares de terres³ de l'Île-de-France (Esculier *et al.*, 2018).

L'urine, d'un déchet à une ressource pour la transition écologique

Actuellement, la quasi-totalité de nos urines sont acheminées avec les matières fécales jusqu'aux stations d'épuration, via le système

2. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/economie/l-agriculture-ressources/article/les-livraisons-d-engrais-en-france>

3. Cultivées essentiellement en grandes cultures.

d'assainissement conventionnel. En station d'épuration, l'urine représente seulement 1 % du volume des eaux usées mais concentre 80 % de l'azote et 50 % du phosphore de ces eaux usées (Lienert et Larsen, 2007). Le phosphore est précipité et recyclé à 80 % dans les boues de station d'épuration, dont 60 à 70 % sont épandues dans les champs. La technologie actuelle permet de récupérer jusqu'à 30 % de l'azote des eaux usées au maximum, une autre partie est évaporée, et 25 %⁴ à 40 % sont rejetés dans les cours d'eau. De plus, on constate que le phosphore et l'azote qui subsistent après traitements sont à l'origine de phénomènes d'eutrophisation dans les milieux naturels, renforcés par le réchauffement climatique.

Polluant et énergivore, le système d'assainissement conventionnel gaspille aussi une quantité importante d'eau potable. Les nutriments présents dans l'urine en font une ressource précieuse pour l'agriculture, mais constituent une contrainte, un coût et une source de pollution dans le système d'assainissement actuel. Ces constats expliquent l'émergence de l'assainissement écologique, qui propose une gestion différenciée des eaux usées avec une séparation à la source de l'urine pour en valoriser les nutriments.

LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE DES FILIÈRES DE COLLECTE ET DE VALORISATION

Une filière se structure pour la collecte

La séparation à la source de l'urine resurgit dans les années 1990 en Europe. En France, le « Réseau de l'Assainissement Écologique » (RAE) est créé à la fin des années 2000. Il s'agit alors d'un mouvement militant qui regroupe des fabricants et loueurs de toilettes sèches. Petit à petit, des entreprises et des laboratoires de recherche rejoignent l'association. Ce réseau facilite l'entraide et permet la diffusion de solutions innovantes. En se présentant comme un interlocuteur unique auprès des pouvoirs publics, le réseau souhaite aussi jouer un rôle de plaidoyer. L'association déplore par exemple que l'assainissement écologique soit ignoré par les associations environnementales, alors que certaines

4. Seuil minimal fixé par la législation en vigueur.

participent aux comités de bassin⁵ en lien avec les agences de l'eau.

Il est difficile de quantifier la proportion d'urine « séparée à la source » en France. Le recours aux toilettes à séparation lors de l'organisation d'événements publics s'est néanmoins généralisé ces dernières années, représentant potentiellement jusqu'à 80 % des événements ponctuels festifs en Gironde (Préel, 2023). Le nombre de fabricants et loueurs de toilettes sèches a aussi augmenté et la capacité de collecte dépasse aujourd'hui les opportunités de valorisation. Dans certains cas, les loueurs passent donc des arrangements avec des agriculteurs locaux pour déverser l'urine collectée afin d'« enrichir un tas de fumier, au fond du champ », sans prise en compte des enjeux sanitaires et réglementaires (Préel, 2023).

Si la collecte séparée des urines se développe, elle nécessite aussi une filière de récupération et de valorisation en aval. Plusieurs expérimentations ont émergé à Paris, à Dol-de-Bretagne ou encore à Montpellier, où l'entreprise Ecosoc constitue à elle seule une filière de collecte et de valorisation (Allebone-Webb, 2023).

D'autres initiatives existent, comme le projet ENVILLE⁶ qui planche sur des protocoles simples de collecte individuelle de l'urine, avec une logistique de valorisation locale en circuit court. En venant chercher leur panier de fruits et légumes, les clients de l'AMAP en profitent pour livrer l'urine qu'ils auront collectée.

Ces projets se déploient principalement sur des territoires urbains denses, qui constituent des gisements importants. Selon Laura Leyrit (2023), la question de l'échelle pertinente des projets (logement individuel, bâtiment, quartier, ville) est cruciale pour la construction d'un modèle économique pérenne : elle est donc au cœur des réflexions.

L'installation de toilettes sèches est soumise à un verrouillage par le système d'assainissement conventionnel et du tout-à-l'égout, difficile à changer. Le remplacement des toilettes existantes est coûteux mais les toilettes écologiques pourraient être implantées plus fréquemment dans les nouvelles constructions et dans les zones non raccordées à l'égout. Les généraliser

au sein des établissements recevant du public (ERP) permettrait aux acteurs publics de montrer l'exemple. Le comité de bassin Seine-Normandie, depuis la mise en œuvre de son programme « Eau et climat 2019-2024 », soutient la mise en place de la collecte sélective d'urine jusqu'à 80 % du montant total des travaux.

Le traitement des urines collectées

La réflexion autour de la construction de filières n'en est qu'à ses prémices, et elle doit intégrer les enjeux relatifs au traitement et à la valorisation des urines collectées.

De nombreux traitements de l'urine sont possibles. L'azote excrété sous forme d'urée s'hydrolyse rapidement en azote ammoniacal particulièrement volatil. Une grande partie de l'azote peut être perdue lors de ce processus. Certains traitements ont ainsi pour objectif de stabiliser l'azote (par acidification ou alcalinisation). D'autres visent à concentrer les éléments ou à les extraire, l'urine étant composée à 95 % d'eau. La concentration de l'urine fait appel à un procédé énergivore mais elle permet de réduire l'espace nécessaire au stockage, les besoins en transport ainsi que le travail lors de l'épandage (Martin, 2020). Enfin, des traitements particuliers sont destinés à réduire la présence de pathogènes et de résidus de produits pharmaceutiques, eux aussi excrétés par les urines. Les UF présentent donc des caractéristiques particulièrement variées (liquide/solide, forme et concentration de l'azote, etc.). Des fiches pratiques élaborées dans le cadre du programme de recherche-action « Organisation des cycles Carbone, Azote, Phosphore dans les territoires » (OCAPI)⁷ détaillent la nature des UF et les modalités de leur usage en agriculture.

Peu d'études existent encore sur l'efficacité fertilisante de ces produits. Une analyse de cycle de vie (ACV) de la production de céréales comparant l'utilisation d'urino-fertilisants et d'engrais minéraux a été réalisée (Martin, 2020). Elle met en lumière des impacts minorés sur le changement climatique, l'eutrophisation, l'utilisation d'eau et de ressources fossiles dans les scénarios impliquant l'utilisation des UF. L'acidification

5. Instances de concertation qui élaborent la politique de gestion de l'eau.

6. Plus d'informations sur le projet ENVILLE.

7. Utiliser l'urine humaine en agriculture ; fiches pratiques disponibles à l'adresse : https://www.leesu.fr/ocapi/wp-content/uploads/2022/04/Fiches-Agrocapi_écran_v2.pdf

et la formation de particules fines constituent néanmoins des points de vigilance. De plus, la consommation d'énergie de certains traitements de l'urine (extraction, concentration) égale ou dépasse parfois celle nécessaire à la production d'engrais de synthèse.

Un nouvel acteur dans le paysage de la valorisation : Toopi Organics

Outre des projets locaux portés ou animés par des collectivités, des associations et des laboratoires de recherche, peu d'acteurs privés ont misé sur cette filière. Les entreprises européennes valorisant l'urine humaine pour l'agriculture sont rares. L'entreprise suisse VUNA produit depuis 2016 des engrais certifiés bio pour les particuliers. VUNA a choisi de concentrer les urines pour en faire des engrais. Les produits obtenus sont efficaces mais leur fabrication est énergivore et leur prix n'est pas compétitif par rapport à celui des engrais de synthèse. L'entreprise suédoise Sanitation 360 propose des UF solides. Depuis 2019, la première entreprise française de valorisation de l'urine humaine ayant vu le jour se distingue de ses concurrentes à la fois par son procédé de transformation, son positionnement sur le marché et son modèle économique.

L'entreprise Toopi Organics naît de la rencontre entre Mathieu Prével, fondateur d'Un Petit Coin de Paradis, entreprise de toilettes sèches, et Michael Roes, fondateur d'une entreprise de fertilisants à base de plantes pour l'agriculture. De cette rencontre dans la région bordelaise émerge l'idée d'utiliser l'urine humaine comme substrat de fermentation pour le développement de micro-organismes d'intérêt agricole.

Consciente des limites du modèle de VUNA, Toopi Organics ne souhaite pas recourir à la concentration de l'urine. Pour autant, pour remplacer la fertilisation d'un hectare avec des engrais minéraux, il faudrait utiliser 30 à 40 000 litres d'urine brute (Esculier *et al.*, 2022). L'entreprise s'oriente ainsi vers la production de biostimulants : l'objectif est de faciliter l'assimilation par les plantes du phosphore du sol ou de l'azote atmosphérique. L'urine brute est utilisée pour favoriser le développement de bactéries lactiques : un litre d'urine permet de produire un litre de biostimulant. D'autres produits, destinés à jouer un rôle de fongicide ou de pesticide, sont aussi en développement. Depuis 2019, la société a levé près de 6 millions d'euros, dont plus de la moitié

grâce à l'ADEME et elle compte aujourd'hui plus de vingt salariés. La société a obtenu fin 2022 une autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) pour la commercialisation de son premier produit, *Lactopi Start™*. L'autorisation de commercialiser le premier UF français est un signe encourageant pour tout le secteur. Cette étape rend plus probable la reconnaissance d'un statut juridique pour l'urine et l'autorisation de son usage en agriculture biologique.

Toopi Organics a sécurisé un approvisionnement de 3 à 4 millions de litres d'urine par an pour les prochaines années. Elle souhaite ouvrir des unités locales de production en circuit court dans chaque métropole française. L'objectif est que ces unités soient cogérées en *joint venture* par des grandes coopératives agricoles et des collectivités.

Utilisant une matière première gratuite, abondante et un procédé *low-tech*, ses biostimulants urinosourcés sont compétitifs sur le marché. Mais cet avantage ne concerne encore qu'un marché de niche, celui des biosolutions (Saludas, 2023). Selon Toopi Organics, 10 à 15 % des agriculteurs recourent aujourd'hui à ces produits. Mais l'entreprise projette une progression à deux chiffres d'ici 2050.

Les produits proposés par Toopi Organics sont innovants, accessibles et leur impact environnemental est faible. L'objectif à terme est de collecter et de valoriser 1 % de l'urine en France.

Et le monde agricole ?

Chaque type d'UF présente des caractéristiques variées : efficacité fertilisante, consommation d'énergie liée au traitement, contraintes de transport et d'épandage, etc. Les forces et faiblesses de chaque produit ne peuvent masquer une autre limite majeure : celle de leur utilisation pratique en agriculture et de leur acceptabilité par les acteurs.

Une étude menée en 2009 auprès des populations suédoise, suisse et allemande montrait une adhésion de l'ordre de 85 % à l'utilisation d'urino-fertilisants en agriculture (Lienert et Larsen, 2007). Chez les agriculteurs, seule la moitié considérait le projet comme une bonne idée. Au-delà de l'intérêt agronomique, de nombreux facteurs techniques et psychosociaux apparaissent comme des freins. La conscience du pouvoir fertilisant de l'urine a très largement disparu. De même que le recours aux toilettes sèches rebute certains usagers, les

représentations symboliques et les tabous liés aux excréments influencent fortement leur utilisation par les agriculteurs (Brun *et al.*, 2020). Pourtant, les agriculteurs sont habitués à manipuler des fumiers ou lisiers animaux. Ainsi, les « *statuts associés aux matières à valoriser – ressource, déchet ou produit – et leurs implications réglementaires, politiques, économiques et sociales deviennent des éléments déterminants de l’adhésion des agriculteurs* » (Barbier et Lupton, 2003).

En 2018, l’équipe OCAP1 mène une enquête sur l’acceptabilité des UF auprès des agriculteurs franciliens (Brun *et al.*, 2020). L’étude révèle que les UF solides seraient privilégiés par les personnes interrogées pour leurs propriétés de concentration et d’homogénéité, pour limiter les volumes à épandre et pour casser les représentations associées à l’urine. Par ailleurs, l’enquête montre un intérêt collectif pour une organisation de la production et de la commercialisation des produits encadrée par une réglementation. Les agriculteurs souhaiteraient que les filières soient organisées localement et gérées par le milieu agricole plutôt que par celui de l’assainissement. Enfin, l’enquête montre un intérêt *a priori* des acteurs concernés, à condition que le coût des UF soit compétitif et que des filières pilotes aient prouvé la viabilité du projet. Celles-ci doivent aussi permettre de renouer les liens de confiance et d’interdépendance entre agriculteurs et urbains.

La majorité des acteurs agricoles méconnaissent le sujet et n’ont pas de positionnement clair. De plus, il n’existe pas encore de réglementation sur l’utilisation de l’urine en agriculture en France. Plusieurs institutions soulignent la nécessité d’une reconnaissance réglementaire de l’urine maintenant que son usage est encouragé par l’Organisation mondiale de la santé (OMS). L’utilisation de l’urine n’est pas encore autorisée en agriculture biologique (AB) malgré un plaidoyer grandissant, à la différence des excréments issus d’élevages non industriels. Le manque de données sur le devenir des résidus de produits pharmaceutiques et des micropolluants reste un frein majeur aux initiatives. Les lisiers des animaux d’élevage en présentent pourtant des concentrations égales ou supérieures à celles des urines humaines.

Les résidus de produits pharmaceutiques représentent ainsi une des principales menaces pesant sur la valorisation des urines humaines, alors que leur impact sur les milieux n’a pas été suffisamment étudié. À faible concentration, leur épandage

ne paraît pas problématique : les acteurs interrogés au cours de cette étude considèrent que le rapport bénéfices/risques est largement favorable et que la capacité des sols à traiter ces particules est sous-estimée (Marsden, 2023). En outre, la principale expérimentation de l’impact des UF en France, menée dans le cadre du programme Agrocapi, est rassurante quant aux risques de volatilisation ammoniacale et d’antibiorésistance.

REPENSER LE SYSTÈME

L’emploi de l’urine humaine comme fertilisant n’a pas encore suffisamment convaincu le secteur agricole. Mais la Fédération nationale d’agriculture biologique a impulsé en 2023 un projet pour « *répondre à la tension sur l’approvisionnement en fertilisant d’origine organique par le développement de filières de compostage de matières organiques non agricoles* » (projet MONA⁸), qui mentionne la valorisation des excréments humains. La chambre d’agriculture d’Île-de-France a été conquise par l’expérimentation menée dans le cadre d’Agrocapi et travaille sur le sujet.

Cependant, ce sont aujourd’hui les acteurs de l’assainissement écologique qui portent principalement la cause et « *il manque un maillon entre ce monde et celui de l’agriculture* » (Ledoux, 2023). De manière générale, « *la sectorisation des compétences et des parties prenantes est devenue l’un des obstacles majeurs à la mise en circulation des matières organiques* » (Borraz, 2000). L’urine pourrait être considérée à cet égard comme un objet-frontière : tantôt considérée comme un déchet, une contrainte ou une ressource, l’évolution de sa gestion suppose que des acteurs hétérogènes interagissent et coopèrent : acteurs de l’assainissement, de l’agriculture, collectivités publiques, agences de l’eau, entreprises, particuliers.

Des acteurs publics⁹ soutiennent depuis plusieurs années les projets impulsés sur le territoire français. La reconnaissance institutionnelle est cruciale pour le développement de toute la filière, de la séparation à la source à l’utilisation d’UF au champ. Les entités en charge de la gestion

8. <https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2022/08/Projet-MONA-presentation.pdf>

9. Agence de la transition écologique, agence de l’eau Seine-Normandie, Ville de Paris, Métropole de Lyon.

de l'eau pourraient être de véritables leviers pour impulser le développement de filières de séparation à la source (Leyrit, 2023). Elles sont en effet soumises à des exigences réglementaires de plus en plus lourdes quant à la qualité de l'eau renvoyée en milieu récepteur. Les évolutions réglementaires à venir¹⁰ ne vont faire qu'accentuer ces exigences. D'autres pistes commencent à se dégager, comme la mise en place d'un fond de garantie pour les agriculteurs recourant aux UF ; un tel dispositif avait été utilisé pour la valorisation des boues de stations d'épuration.

Si le rôle des politiques publiques semble fondamental, la conscience du pouvoir fertilisant de l'urine doit réémerger du milieu agricole. Comme le contexte actuel de guerre en Ukraine et de tension sur les approvisionnements en engrais azotés est favorable, les filières pilotes de valorisation de l'urine pourraient se multiplier pour prouver que cette alternative est viable. Le monde de la recherche scientifique s'est partiellement emparé de la question et constitue un autre élément moteur. Il est en revanche regrettable que la valorisation de l'urine en agriculture soit encore ignorée des scénarios de prospective français. *Afterres2050* (Solagro) et *Ten Years for Agroecology in Europe* (TYFA) de l'Iddri envisagent les conditions d'une transition agroécologique à l'horizon 2050 en se passant du recyclage des nutriments présents dans les excréments humains. Pourtant, à l'échelle mondiale, ces

nutriments permettraient de remplacer 16 à 21 % des engrais azotés et 9 à 12 % des engrais phosphatés (Trimmer *et al.*, 2019). Bien évidemment, la substitution d'une partie des engrais minéraux par des urinofertilisants n'est qu'une des clés de la transition des systèmes alimentaires et de la réduction de leur impact environnemental. Cette transition doit aussi passer par une modification des régimes alimentaires et des pratiques agricoles. Des scénarios de prospective à l'échelle de l'Île de France incluent ainsi « *de façon systémique, une co-évolution des pratiques agricoles, des régimes alimentaires et des modalités de gestion de l'urine humaine [et] montrent la possibilité de réduire très sensiblement l'empreinte environnementale des systèmes alimentation/excrétion actuels* » (Martin, 2020). Davantage de scénarios de ce type devraient être élaborés, sur d'autres territoires, pour mettre en évidence les leviers d'action spécifiques localement.

Le recyclage de l'urine humaine et sa valorisation se situent au carrefour de préoccupations agricoles, écologiques, sanitaires et sociales. Réinstaurer une circularité des nutriments contenus dans l'urine nécessite de repenser la gestion des habitats, de l'énergie, de l'eau, des sols, ainsi que les relations et interdépendances entre villes et campagnes. Dans cette perspective, la valorisation de l'urine apparaît comme un maillon de la nécessaire transition (socio)(agro)écologique.

10. Directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU).

BIBLIOGRAPHIE

BARBIER R., LUPTON S. 2003. Jeux et enjeux autour de la réglementation des épandages, une analyse socio-économique. *Dossier de l'environnement de l'Inra*, 25, p. 139-148.

BORRAZ O. 2000. L'utilisation des boues d'épuration en agriculture : les ressorts d'une controverse. *Courrier de l'environnement de l'Inra*, 41, p. 25-32.

BRUN F., JONCOUX S., DE GOUVELLO B., ESCULIER F. 2020. Vers une valorisation des urines humaines : le regard des agriculteurs franciliens. *Études rurales*, 206(2), p. 200-220. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2020-2-page-200.htm> (Consulté le 28/02/2023).

DRANGERT J.O. 1998. Urine blindness and the use of nutrients from human excreta in urban agriculture. *GeoJournal*, 45, p. 201-208.

ESCULIER F. 2018. *Le système alimentation/excrétion des territoires urbains : régimes et transitions socio-écologiques* (Ingénierie de l'environnement). Université Paris-Est, 535 p. Disponible sur : <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-01976550> (Consulté le 28/02/2023).

ESCULIER F., LE NOË J., BARLES S., BILLEN G., CRENO B., GARNIER J., LESAVRE J., PETIT L., TABUCHI J.-P. 2018. The biogeochemical imprint of human metabolism in Paris Megacity: a regionalized analysis of a water-agro-food system. *Journal of Hydrology*, 573, p. 1028-1045. Disponible sur : <https://doi.org/10.1016/j.jhydrol.2018.02.043> (Consulté le 28/02/2023).

ESCULIER F., BARLES S. 2019. Past and future trajectories of human excreta management systems : Paris in the XIXth to XXIst centuries. Dans : Flipo N., Labadie P., Lestel L. (éds). *The Seine River Basin*. Springer, p. 117-140. Disponible sur : https://doi.org/10.1007/978_2019_407 (Consulté le 28/02/2023).

ESCULIER F., HOUOT S., LEVAVASSEUR F., MARTIN T., DESCHAMPS M., NAZARET S., AUBRY C., BRUN F., AUBIN J. 2022. *Étude de filières de valorisation agricole d'urino-fertilisants*. Rapport final. Paris, 55 p. Disponible sur : https://www.leesu.fr/ocapi/wp-content/uploads/2022/09/Rapport_Agrocapivf-2022_bis.pdf (Consulté le 28/02/2023).

LIENERT J., LARSEN T.A. 2007. *NoMix: A new approach to urban water management*. Eawag, Dübendorf, Switzerland : Novaquatis, 32 p.

MARTIN T. 2020. *L'urine humaine en agriculture : des filières variées pour contribuer à une fertilisation azotée durable* (Alimentation et Nutrition). Université Paris-Saclay, 253 p. Disponible sur : <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-03350482> (Consulté le 28/02/2023).

TRIMMER J.T., MARGENOT A.J., CUSICK R.D., GUEST J.S. 2019. Aligning Product Chemistry and Soil Context for Agronomic Reuse of Human-Derived Resources. *Environmental Science and Technology*, 53(11), p. 6501-6510. Disponible sur : doi.org/10.1021/acs.est.9b00504

Entretiens

ALLEBONE-WEBB S., chercheuse, Ecosec, entretien le 09/01/2023 en visioconférence.

LEDOUX V., membre, Réseau d'assainissement écologique, entretien téléphonique le 16/02/2023.

LEYRIT L., coordinatrice de programmes, Maison de la Matière Organique Oubliée, entretien le 18/01/2023 en visioconférence.

MARSDEN C., chercheuse, UMR Eco&Sols, entretien téléphonique le 30/01/2023.

PRÉEL M., fondateur, Un Petit Coin de Paradis, entretien le 17/01/2023 en visioconférence.

SALUDAS J., directeur R&D, Toopi Organics, entretien téléphonique le 03/02/2023.

Les ateliers de transformation collectifs comme outils de reterritorialisation de filières : conditions d'émergence et de succès



LUCIE PAGE

MOTS-CLÉS : TRANSFORMATION, AGRICULTURE, COLLECTIF, RETERRITORIALISATION, MÉTHODE

Ce travail répond à la demande du projet alimentaire de territoire (PAT) du syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT). Il a pour objectif de guider le développement de la transformation réalisée pour reterritorialiser des filières et mieux valoriser certaines productions. Un nombre croissant de collectivités se saisit de la question de l'alimentation et souhaite reterritorialiser des filières alimentaires, et le manque d'outils de transformation¹ est bien identifié comme un frein (Chiffolleau et Brit, 2021).

Le développement de la transformation recouvre une diversité d'options. Quels sont les avantages et inconvénients des modèles possibles ?

L'INTÉRÊT DE RELOCALISER LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Relocaliser la transformation : un sujet stratégique pour les collectivités

Depuis les années 1950, la France spécialise et intensifie son agriculture. Ce changement dans le monde agricole se traduit en aval par le développement des industries agroalimentaires et la disparition des petites unités de transformation. Ainsi, le nombre de moulins en France a été divisé par quinze entre 1950 et 2018. La disponibilité des

produits alimentaires transformés est alors dépendante d'un transport sur de longues distances, ce qui limite, de fait, la résilience alimentaire des territoires (Les Grenier d'Abondance, 2022).

Un certain nombre de territoires français, comme celui du bassin de Thau, recherchent une plus grande autonomie au niveau de leur alimentation. L'enjeu n'est pas l'autosuffisance, qui ne peut être un objectif pour tous les territoires du fait de la nature de leurs productions agricoles et de leur potentiel de diversification. Il s'agit alors de valoriser les productions locales déjà existantes. Cette relocalisation de filières répond à différents enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Un exemple d'outil de transformation agroalimentaire fortement soutenu par les collectivités et dont elles tirent un bénéfice direct pour l'approvisionnement de la restauration collective est celui des légumeries (unité de transformation de légumes à visée de fourniture territoriale). Celles-ci ont vu leur nombre augmenter de plus de 50 % depuis 2014, d'après l'observatoire participatif du réseau mixte technologique (RMT) Alimentation locale (RMT Alimentation locale, 2023).

Relocaliser la transformation pour répondre à la demande des consommateurs

Le modèle industrialisé intégré dans des filières longues ne répond pas non plus à certaines attentes sociétales : juste répartition de la valeur, transparence sur les conditions de production ou

1. Il est question ici de première et seconde transformations, du grain à la farine et de la farine au pain par exemple.

encore, besoin de reconnexion à son alimentation. Les consommateurs se tournent alors vers des produits issus de leur territoire qu'ils considèrent plus appropriés pour répondre à un besoin de traçabilité, de confiance et de qualité.

Cependant, bien que l'intérêt pour le local soit fort, la mise en relation de l'offre et de la demande n'est pas si simple. L'Insee constate depuis 1960 l'augmentation de l'utilisation des produits transformés dans les foyers français, un phénomène lié notamment à la diminution du temps alloué à la préparation des repas (Larochette et Sanchez-Gonzalez, 2015). Une démarche visant à fournir des produits alimentaires localement doit alors pouvoir proposer au consommateur la catégorie de produits qu'il recherche.

Relocaliser la transformation : une opportunité pour le monde agricole

Pour le monde agricole, le développement d'outils de transformation artisanaux ou semi-industriels sur son territoire est une opportunité. Ces outils permettent de nouveaux débouchés potentiellement plus rémunérateurs et l'intégration dans des circuits courts. La proximité géographique et relationnelle peut être vue comme un levier pour rééquilibrer les rapports de force avec les transformateurs. De plus, les producteurs ont un meilleur contrôle de l'usage fait des produits et de leur valorisation.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES D'OUTILS DE TRANSFORMATION MOBILISABLES ?

Trois modèles d'organisation de la transformation doivent être analysés dans le cadre du développement de filières territorialisées : les ateliers individuels gérés par les agriculteurs, l'intervention d'entreprises spécialisées dans la transformation ou les ateliers collectifs.

Les outils de transformation individuels

Il s'agit, à l'échelle d'une exploitation agricole, d'une diversification par l'ajout d'une activité de transformation. Par exemple, une tuerie pour les volailles, un atelier de découpe, un autoclave pour la réalisation de bocaux, etc. Cette option répond à des stratégies individuelles. Les exploitants recherchent une augmentation de la valeur ajoutée captée par l'exploitation à travers de

nouveaux débouchés (vente en circuits courts et de proximité).

La transformation à l'échelle individuelle rencontre cependant des limites. Tous les exploitants n'ont pas à disposition les fonds ou le foncier nécessaire au développement de ces projets ou, le cas échéant, les volumes suffisants pour leur rentabilité. De plus, la gestion de l'activité de transformation est chronophage pour le producteur. Il doit en maîtriser tous les aspects et gérer une charge mentale importante. Enfin, du point de vue d'un territoire ayant des ambitions de relocalisation de filières, ce type d'outils présente la limite des volumes qu'il peut fournir (Mundler et Valorge, 2015).

Le soutien d'acteurs spécialisés dans la transformation

Il est également possible de favoriser le développement d'entreprises de transformation nouvelles ou déjà existantes. Cette stratégie a pour avantage de s'appuyer sur des savoir-faire déjà présents et de permettre une fourniture de produits dans des quantités plus importantes. La charge des investissements et de la gestion de la transformation est alors portée par le transformateur et non par les producteurs.

L'enjeu de ce mode de transformation localisé est la mise en relation des producteurs et des transformateurs, c'est-à-dire la capacité à faire émerger des intérêts communs et à assurer des relations équitables. Ce type de partenariat peut se traduire par des contrats d'approvisionnement, comme dans le cas des légumeries ABpluche en Isère et Agriviva à Montpellier. C'est le transformateur qui achète les produits, transforme et commercialise. Il peut également s'agir d'une relation de travail à façon dans laquelle les producteurs décident du mode de transformation et commercialisent eux-mêmes. Les entretiens réalisés dans l'Hérault tendent à montrer que ce fonctionnement intéresse les producteurs, notamment les maraîchers pour qui la transformation est un moyen de conservation des surplus ou d'écoulement de productions non adaptées au marché frais (Bernard, 2023 ; Salaun-Derrien, 2023).

Les « ateliers de transformation collectifs », un fonctionnement à part

Enfin, entre ces deux modèles, existe une diversité d'initiatives permettant de relocaliser la

transformation alimentaire en se basant sur la mutualisation des ressources et la gestion collective par les producteurs. Les motivations de ces derniers sont alors de capter de la valeur ajoutée, de se réapproprier la transformation de leurs produits et de retrouver du lien avec les consommateurs de leur territoire. On désignera ces initiatives sous le terme d'ateliers de transformation collectifs (ATC).

La forme prise par ces initiatives est variable selon le contexte dans lequel elles ont émergé. On peut cependant retenir la définition commune donnée par le projet ATOMIC² : ce sont « des ateliers de transformation agroalimentaire gérés par un collectif d'agriculteurs utilisateurs dans lesquels les producteurs maîtrisent ou contrôlent la façon dont sont transformés leurs produits et restent maîtres de leur commercialisation via des circuits courts de proximité ».

Historiquement, ces ateliers sont majoritairement liés à la transformation de la viande (54 %), puis à celle des fruits et légumes (28 %). Les ateliers restant transforment des céréales (farine et pâtes), du miel, de l'huile ou encore des productions de niches (escargots, truffes) (Mundler et Valorge, 2014).

Les avantages de ces collectifs sont multiples. Financièrement, ils permettent le partage de l'investissement et, dans la durée, une capacité à réinvestir pour s'adapter à de nouvelles demandes ou à la réglementation. En regroupant l'activité sur un même lieu, ils facilitent l'embauche et la création d'emplois stables. Ils sont également un espace d'apprentissage et de transmission des savoirs techniques et sanitaires. On observe par exemple dans les ateliers de découpe et de transformation de viande des producteurs plus expérimentés accompagner les autres vers plus d'autonomie. Enfin, ils répondent à la problématique de l'isolement des agriculteurs en permettant de travailler en groupe et de partager le poids des décisions.

Toutefois, ces ateliers concernaient en France moins de 12 % des agriculteurs transformateurs en 2013³ (Mundler et Valorge, 2014), un chiffre

relativement faible comparé aux 50 % d'agriculteurs mutualisant du matériel agricole (Orivel, 2021). Les principales limites de ces initiatives concernent la difficulté à fonctionner en collectif : des dysfonctionnements liés à la difficulté à trouver un accord, des déséquilibres dans l'investissement de chacun et des avantages retirés trop variables d'un membre à l'autre. L'un des points clés de réussite est donc la préparation en amont du projet qui permet de définir précisément les champs d'action, le fonctionnement de l'atelier et sa gouvernance.

LE PROCESSUS DE CRÉATION D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION COLLECTIF : DES DÉCISIONS STRATÉGIQUES À TOUTES LES ÉTAPES

La création d'un ATC implique un long temps de réflexion, entre trois et dix ans⁴. Cette réflexion est jalonnée par des prises de décisions qui déterminent le fonctionnement du futur atelier. D'après l'association de formation et d'information des paysans et des ruraux (AFIPaR), qui a accompagné des projets de ce type, on peut résumer le processus de réflexion en trois phases (Rouher, 2023). Une première étape exploratoire permet de connaître la concurrence sur les différents marchés et les potentiels de transformation des producteurs intéressés. Une deuxième étape confirme la motivation et la constitution d'un groupe. Enfin, la troisième phase consiste à déterminer le modèle économique de l'atelier et en parallèle la faisabilité réelle de celui-ci. Les arbitrages attendus à cette étape sont résumés sur la figure 1.

La constitution du groupe : un élément essentiel

D'après différents professionnels ayant étudié les dynamiques de ces ateliers, le premier élément pour le succès d'un projet d'ATC est la constitution d'un groupe de producteurs soudés et ayant une volonté collective concernant l'outil.

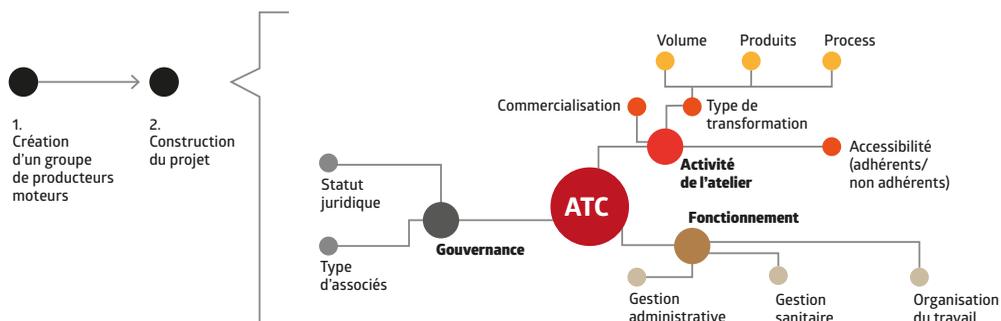
Les cas étudiés sont majoritairement initiés par les producteurs eux-mêmes de manière informelle dans un premier temps. Ils sont ensuite accompagnés par des structures (chambres

2. Projet de recherche mené de 2010 à 2014 sur les ateliers de transformation modulaires, innovants et collectifs, porté par la fédération nationale des CUMA et des partenaires académiques et techniques.

3. Données du projet ATOMIC issues du recensement agricole.

4. Ce constat se base sur une vingtaine de cas d'ATC étudiés via la bibliographie ou interrogés dans le cadre de ce travail.

FIGURE 1. POINTS DE VIGILANCE À OBSERVER LORS DE LA CONCEPTION D'UN ATC



(Source : auteure)

d'agriculture, Civam, Agglomération, etc.) pour se structurer et définir à quoi ressemblera le projet.

Dans une démarche plus incitative, la constitution du groupe peut émerger à la suite de mises en relation et réunions organisées par une collectivité souhaitant reterritorialiser des outils de transformation. Cependant, les initiatives de ce type semblent plutôt s'orienter vers des partenariats entre producteurs et transformateurs privés que sur le montage d'ateliers collectifs. La mise à disposition d'un outil par une structure existante, dans des lieux de formation notamment, est également un facteur de rencontre et d'émergence de collectif.

Définir les activités de l'atelier

Les premiers points à définir concernant le fonctionnement de l'outil sont : le périmètre d'action de l'atelier ; ce qui sera transformé ; les activités mises en commun et celles qui ne le seront pas.

Les types de produits transformés et les types de transformations définissent les équipements, l'organisation du local et la réglementation à suivre. Ils doivent être décidés en amont, de même pour les volumes visés et la période de l'année à laquelle ils seront traités. L'objectif est d'obtenir une utilisation optimale de l'outil, répartie sur l'année et permettant sa rentabilité. L'idéal est d'avoir un équilibre entre les gros apporteurs (permettant la rentabilité de l'outil) et de plus petits (permettant une utilisation optimale). Les gros sont des producteurs dont le modèle inclut la transformation et la vente directe tandis que les petits utilisent plutôt l'outil comme traitement d'un surplus ponctuel.

Les volumes sont estimés au démarrage avec une projection à trois et cinq ans pour anticiper l'évolution de l'atelier et le dimensionner en

conséquence. Cette étape nécessite le plus souvent un accompagnement spécialisé car elle nécessite une expérience de ce type de projet pour estimer la rentabilité en fonction des choix retenus (Mundler et Valorge, 2014).

Dans les faits, le choix des produits travaillés découle directement du type d'exploitations engagées et des besoins du territoire. Toutefois, des arbitrages restent à faire. Prenons l'exemple des ateliers de découpe et transformation de viande : l'ajout d'une activité de steak haché nécessite un agrément supplémentaire et des normes sanitaires plus contraignantes. Ces contraintes peuvent freiner des porteurs de projet.

La mutualisation peut s'étendre au-delà de la transformation. Son périmètre doit être défini précisément. En effet, le collectif peut choisir de mettre en commun sa main-d'œuvre, sa logistique, l'approvisionnement en consommables, voire la commercialisation des produits. C'est le cas de la coopérative Naturellement paysans (Vaucluse) qui réunit des producteurs autour d'un atelier de transformation et d'un magasin. Ou encore de l'Auberge paysanne d'Ally, une société gérée par quinze associés salariés paysans qui au-delà de transformer, commercialisent ensemble en vente directe et à travers leur restaurant.

Le fonctionnement de l'atelier

Les règles de fonctionnement d'un atelier concernent l'activité de transformation et les activités transversales (gestions sanitaire et administrative). Elles sont prises en charge par les producteurs ou déléguées à des salariés. On trouve de multiples formes d'organisation, allant de la plus collective à la plus sous-traitée.

Prenons pour exemple la SAS Saveurs paysannes charentaises et l'Auberge paysanne d'Ally. Ces structures répartissent les responsabilités entre tous les membres, en se basant sur les compétences et les intérêts de chacun. Les associés utilisent des banques de temps pour équilibrer l'investissement de chacun ou rémunèrent directement le temps de travail.

Beaucoup d'ateliers font le choix de recruter des personnes pour les activités de transformation (boucher en atelier de découpe, sous-traitance du nettoyage), la gestion sanitaire (qualiticien) et la gestion administrative de l'atelier (planning, comptabilité, etc.). La présence de salariés permet de libérer du temps aux producteurs et de réaliser des prestations de services pour rentabiliser l'outil en apportant plus de volume. Elle nécessite cependant des compétences de management et implique de bien évaluer l'amortissement de cette main-d'œuvre.

Les choix concernant le fonctionnement de l'atelier sont formalisés dans un règlement intérieur. Une mauvaise prise en compte de l'investissement personnel à fournir est l'une des principales causes d'abandon des producteurs en phase de réflexion. C'est également un facteur de pérennité après la création. Les ATC ayant perduré sont ceux dont le champ d'action et le fonctionnement étaient bien compris et partagés par le groupe. Par exemple, un mauvais respect des règles de nettoyage par un des membres peut provoquer un problème sanitaire qui impactera tous les utilisateurs et pénalisera le fonctionnement de l'atelier (Terrieux, 2023).

La gestion sanitaire des ateliers de transformation collectifs

Une bonne gestion sanitaire est primordiale pour le bon fonctionnement de tout lieu transformant des produits alimentaires. Les ateliers collectifs présentent deux difficultés spécifiques : les membres du collectif ne sont pas forcément des spécialistes du sujet et l'utilisation collective demande l'implication de chacun et une confiance entre les membres.

Les ATC sont soumis à l'application du « paquet hygiène »⁵. Ses trois principes directeurs sont : transparence, innocuité des denrées

prises sur le marché et obligation de résultat par le professionnel. Les ateliers sont conçus dans cet objectif, ils respectent la séparation des zones « sales » et « propres » et la marche en avant des denrées. De plus, la possession d'un agrément par l'atelier est obligatoire s'il y a manipulation de produits animaux. Depuis 2022, l'agrément peut, dans certains cas, être directement attribué aux producteurs. Chaque modification des recettes, ajout d'une production, changement de producteur entraîne une nouvelle demande d'agrément.

La gestion des aspects sanitaires par les membres ou les employés de l'atelier est encadrée par le plan de maîtrise sanitaire (PMS). Ce document définit les bonnes pratiques d'hygiène, l'identification des points critiques pour la sécurité sanitaire ainsi qu'un système de traçabilité et de gestion des non-conformités. L'élaboration du PMS est l'une des charges les plus lourdes de la gestion des risques sanitaires dans le cas des ateliers paysans individuels. Il est probable que cette problématique soit similaire pour les ateliers collectifs. La formation et l'accompagnement des porteurs de projet sur ces sujets dans la phase de réflexion et de conception sont donc primordiaux et ne doivent pas être sous-estimés.

La gouvernance

Le statut est le socle sur lequel l'atelier va se développer et évoluer. C'est un outil qui doit correspondre au fonctionnement souhaité de l'atelier et aux activités impliquées (transformation, service à façon, commercialisation, etc.). Il est donc choisi à la fin de la réflexion. Il définit le capital social, l'apport de chaque membre fondateur en « industrie » (temps de travail), « nature » (matériel) et « numéraire » (argent). À travers le statut, la création d'une personne morale traduit l'engagement des participants pour le partage des risques, des pertes et bénéfices.

La majorité des ateliers collectifs choisissent un statut coopératif. Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), un modèle bien connu des agriculteurs, ont été un moteur de la mise en commun de la transformation en élargissant les activités de ces derniers au partage de matériel de transformation. Les formes de sociétés privées (SAS, SARL ou GIE) sont, le plus souvent, adoptées pour des projets plus complexes avec des besoins de commercialisation commune ou des activités de travail à façon. Plusieurs

5. Ensemble de règlements européens s'appliquant à l'ensemble de la filière agroalimentaire.

statuts peuvent être combinés pour optimiser leur fonctionnement mais cela complexifie la gestion de la structure.

Le montage choisi pour la gouvernance permet également d'impliquer d'autres acteurs dans le projet et notamment les collectivités. Pour exemple, les ateliers Saveurs paysannes charentaises et Cœur de Corrèze sont deux projets réalisés en étroite collaboration avec des acteurs publics. Ces ateliers ont demandé un important investissement de départ, dont une partie (les bâtiments et certains équipements) sont portés par la collectivité. La gestion de l'outil et l'investissement dans les équipements de transformation sont ensuite à la charge des producteurs regroupés en SAS. Si le bâtiment est voué à devenir la propriété de la SAS via un crédit-bail, il s'agit alors d'une sorte d'atelier-relais. L'association multiacteurs peut également aboutir à un statut de Scic, comme c'est le cas pour l'Atelier des vallées, développé par des éleveurs et le PAT du grand Poitiers pour la découpe et la transformation de viande, en partie à destination de la restauration collective.

LES ATELIERS RELAIS ET LES OUTILS MOBILES : DES FORMES DE MUTUALISATION À PART ?

Nous avons précédemment détaillé les grands points de réflexion concernant les ateliers de transformation collectifs au sens défini au début de cette synthèse. Cependant, d'autres formes de mutualisation existent et suscitent l'intérêt. Il s'agit des ateliers relais d'une part et des outils mobiles d'autre part.

Les ateliers relais sont un moyen adapté au cas de producteurs souhaitant faire de la transformation mais n'ayant pas les ressources suffisantes pour se lancer ou souhaitant démarrer par une phase de test. Dans un cas de figure, les frais de construction des bâtiments sont pris en charge par une collectivité et les bâtiments seront ensuite loués sous forme de crédit-bail à l'entité exploitante pour qu'elle en devienne propriétaire à terme. Dans d'autres cas, les ateliers-relais agroalimentaires prennent la forme d'unités mises en location à la journée. Les établissements d'enseignement agricole notamment proposent cette modalité pour permettre l'usage optimal de leurs unités de transformation. C'est le cas de l'atelier agroalimentaire du centre de formation

professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Florac, qui met à disposition des producteurs cévenols cinq unités de transformation. L'utilisation est faite en autonomie sous forme de location de l'unité souhaitée. Bien que cet atelier soit qualifié de relais, la majorité des utilisateurs ne font pas que transiter et utilisent cet outil pour leur transformation de manière permanente car les volumes dont ils disposent ne justifient pas l'investissement dans un outil en propre.

Les outils mobiles, quant à eux, ne sont pas une nouveauté. Ils existent pour le pressage de fruits, la réalisation de bocaux, la distillation, etc. Les abattoirs mobiles sont un cas particulier et pour lesquels de nombreux projets sont en réflexion dans le pays. Ils se destinent autant aux professionnels qu'aux particuliers.

Se munir d'un outil mobile, pour un collectif, va présenter des difficultés spécifiques. Techniquement, la mobilité espérée (de ferme en ferme) se trouve limitée par des contraintes réglementaires (gestion des déchets dans les abattages et découpes de volailles, accès à l'eau potable nécessaire), des contraintes de fonctionnement (accès électrique, surface disponible, praticabilité du terrain) et des contraintes de rentabilité. Le déplacement de l'outil devant être rentabilisé par le coût de la transformation, la rentabilité de l'opération se pose pour la transformation de petits volumes. Les outils peuvent alors être « semi-mobiles », c'est-à-dire se déplacer sur des aires prédéterminées où les producteurs apporteront eux-mêmes leur matière première. L'usage d'un matériel mobile implique également beaucoup de temps de déplacement et l'emploi d'une personne à la fois qualifiée pour la conduite et la gestion de l'activité de transformation.

Ces outils peuvent ainsi être des formes d'organisation choisies par un collectif de producteurs transformateurs. Ils peuvent aussi être envisagés comme une autre façon de mutualiser du matériel sans passer par une gestion collective.

CONCLUSION

La mutualisation des outils de transformation doit donc passer par un processus complexe durant lequel les phases de réflexion sur la constitution d'un collectif et la définition du périmètre d'action de l'atelier et de son fonctionnement s'entremêlent jusqu'à atteindre un projet abouti satisfaisant pour l'ensemble des parties prenantes. Les éléments les plus décisifs sont la constitution d'un groupe solide et l'équilibre à trouver entre les volumes apportés, les débouchés et la rentabilisation de l'atelier.

Dans le cas d'une collectivité souhaitant développer ce type d'outils sur son territoire, il faut envisager dans un premier temps une étude de l'existant en termes d'outils de transformation pour éviter les doubles usages ou le soutien d'outils collectifs qui viendraient concurrencer une offre déjà présente sur le territoire. Ce recensement peut être fastidieux. Des organismes comme le RMT Alimentation locale ou l'interprofession des céréales proposent des cartographies des outils de transformation existants.

Il est important de connaître le positionnement des producteurs du territoire sur les modalités de la mutualisation. Existe-t-il un intérêt pour la gestion collective ? Les conditions de la mutualisation sont-elles réunies (proximité géographique, cohérence des productions) et quel type de mutualisation est le plus adapté au contexte ?

Enfin, si une approche du développement de la transformation par la création d'outils collectifs semble appropriée, l'acteur public peut envisager différentes positions pour accompagner le projet, d'un simple soutien financier à la participation active à la gouvernance du projet. En effet, il ressort des projets récents montés en étroite collaboration entre des producteurs et des collectivités que l'animation, le soutien du groupe et le suivi du projet par un élément extérieur sont des facteurs de réussite. Le soutien financier étant, lui aussi, un élément crucial pour la minimisation des risques et des investissements.

BIBLIOGRAPHIE

CHIFFOLEAU Y., BRIT A.-C., 2021. *Guide méthodologique - Accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective*. RMT Alimentation locale, 20 p.

LAROCLETTE B., SANCHEZ-GONZALEZ J. 2015. *Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements*. Insee Première, 1568, 4 p.

LES GRENIERS D'ABONDANCE. 2022. Voie de résilience n°8 : Développer des outils locaux de stockage et de transformation. Dans : *Vers la résilience alimentaire – Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires*. Lyon : Les Greniers d'Abondance, p. 121-127. Disponible sur : <https://alpha.localscale.org/research/fr/subsection.jsp?id=3&index=7> (Consulté le 28/02/2023).

MUNDLER P., VALORGE F. 2015. *Ateliers de transformation collectifs. Enjeux et outils pour réussir*. Educagri, 297 p.

ORIVEL S. 2021. *La dynamique des CUMA en chiffres*. Disponible sur : www.cuma.fr/france/actualites/la-dynamique-des-cuma-en-chiffres (Consulté le 28/02/2023).

RÉSEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE ALIMENTATION LOCALE. 2023. *Observatoire des systèmes alimentaires territorialisés*. Disponible sur : <https://obsat.org/?Transformation> (Consulté le 20/02/2023).

Entretiens

BERNARD E., animatrice technique projets fruits et légumes circuits courts, bio Occitanie, entretien le 21/02/2023 en visioconférence.

LE-FOULGOC A., chargée de mission « Innovation », Fédération nationale des CUMA, entretien le 09/02/2023 en visioconférence.

ROUHER L., ingénieur circuits courts, AFIPAR, entretien le 22/02/2023 en visioconférence.

SALAUN-DERRIEN E., gérante de la conserverie Oleaya, entretien le 24/02/2023 en visioconférence.

TERRIEUX A., maître de conférences en géographie, ENSFEA, entretien le 25/01/2023 en visioconférence.

Cette étude s'est également basée sur l'entretien suivant, dont le contenu est venu enrichir l'analyse :

HUSS V., chargé de mission « Projets agricoles », communauté du grand Poitiers, entretien le 09/02/2023 en visioconférence.

La société coopérative d'intérêt collectif Graines Équitables

Une démarche collective et un outil industriel pour soutenir la diversification en grandes cultures d'un territoire viticole méditerranéen



VIDÉO DE
PRÉSENTATION

MARION TREBOUX

MOTS-CLÉS : ACTION COLLECTIVE, DIVERSIFICATION, GRANDES CULTURES, FRICHES, TERRITOIRE

La spécialisation agricole des territoires a été un élément clé de la politique agricole après la seconde guerre mondiale, permettant un gain global de productivité et une alimentation accessible au plus grand nombre. Ce modèle montre à présent ses limites, notamment pour les territoires viticoles du Languedoc-Roussillon : fragilité accrue aux aléas du marché et aux aléas climatiques, pression peu soutenable sur l'eau et la biodiversité. Face à ce constat, une piste est la diversification des cultures. La démarche de la société coopérative d'intérêt collectif Graines Équitables constitue une expérience précieuse pour appréhender les possibilités et contraintes d'une telle diversification.

LA DÉPRISE AGRICOLE DANS UN TERRITOIRE VITICOLE : FAIRE ÉMERGER DES ALTERNATIVES POUR LUTTER CONTRE LES FRICHES

Le Minervois, un espace viticole méditerranéen qui se transforme

Le Minervois, région naturelle située à cheval entre l'Aude et l'Hérault en Occitanie, se caractérise par un sol argilo-limoneux peu profond et pauvre en matière organique, ainsi qu'un climat méditerranéen sec. Le paysage est structuré par l'agriculture qui constitue le cœur de l'activité économique. L'essentiel des exploitations agricoles ont pour activité principale la viticulture.

Depuis le début des années 2000, le territoire est marqué par une crise viticole qui a conduit à l'arrachage de plus de 20 % des vignes initialement présentes en 1970 dans le Languedoc. Dans le même temps, le secteur s'est transformé et près d'un tiers des exploitations viticoles sont passées en production biologique. Cette crise s'est aussi traduite par la perte de la moitié des exploitations entre 1990 et 2010. La transformation du secteur viticole reste d'actualité en 2023 avec des difficultés à écouler le vin, l'offre excédant la demande du marché (Girard, 2023).

L'arrachage définitif des vignes entraîne un essor des friches agricoles. Stigmates de la perte de dynamisme économique, celles-ci sont aussi perçues comme une atteinte au patrimoine paysager et à l'attractivité touristique. Enfin, dans un contexte de changement climatique, la multiplication des friches est un facteur de vulnérabilité au risque incendie (Arnal *et al.*, 2013).

Des agriculteurs engagés dans l'expérimentation collective de systèmes de cultures céréalières diversifiés en agriculture biologique

Dans ce contexte, un collectif d'agriculteurs se constitue au début des années 2010 pour imaginer comment remobiliser une partie de ces friches, d'abord en cultivant des céréales. Or, au regard du sol pauvre et du climat aride, la culture conventionnelle de céréales présente un rendement trop faible pour assurer une viabilité

économique. Il s'agit donc de trouver un système de cultures adapté aux contraintes du milieu avec des productions offrant un débouché rémunérateur pour compenser les faibles rendements. Ce collectif explore alors les options de systèmes de grandes cultures diversifiées en agriculture biologique avec pour principes clés l'adaptation au contexte local et l'autonomie en intrants. Le premier principe est de connaître au mieux le sol mais aussi les conditions climatiques et d'adapter les cultures et les pratiques. Ce groupe d'agriculteurs expérimente donc des systèmes de grandes cultures diversifiées avec des rotations longues, caractérisés par un assolement de légumineuses (principalement la luzerne), ainsi que par une large gamme de céréales dites mineures (petit épeautre, sarrasin, khorasan, orge, blés de population, etc.). Enfin, le groupe développe aussi les cultures en mélange. Elles favorisent la protection des cultures contre les ravageurs et maladies et garantissent de meilleurs rendements (Li *et al.*, 2023). Les agriculteurs se rencontrent sur un mode informel et convivial, échangent sur leurs « gamelles » et leurs succès. L'approche est évolutive et pragmatique : des principes mais pas de modèle standard ! Cette démarche d'expérimentation constitue l'un des ferments du groupe. Le second principe consiste à réduire les charges de mise en culture, notamment l'achat d'intrants (semences commerciales, engrais, produits de traitement), mais aussi le temps de travail et les coûts de mécanisation : « *On optimise tout* », témoigne l'un des agriculteurs.

LA STRUCTURATION DE FILIÈRES LOCALES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMME PROJET COOPÉRATIF ET DE TERRITOIRE

Ces nouveaux modèles de cultures sont particulièrement diversifiés, intégrant des variétés anciennes et certaines productions récoltées en mélange. Leur déploiement implique cependant de repenser l'ensemble du système agricole, y compris l'aval. La structuration de l'aval doit dépasser les contraintes suivantes : le triage des productions récoltées en mélange, le conditionnement, le stockage en petits lots de productions diversifiées ; et elle doit garantir la sécurisation de débouchés rémunérateurs.

Une société coopérative d'intérêt collectif pour structurer les acteurs autour d'un projet de transformation du territoire

En 2014, pour répondre au besoin de structuration de l'aval du système agricole, ce groupe d'agriculteurs engagés dans la diversification en grandes cultures et le Biocivam de l'Aude (le Biocivam 11 est l'association des producteurs bio de l'Aude) créent une société coopérative d'intérêt collectif (Scic). C'est un format de société coopérative dont la spécificité est de servir un projet collectif doté d'une utilité sociale. En pratique, différentes catégories d'acteurs qui ont des intérêts convergents construisent un projet de territoire ou de filière. L'intérêt collectif se traduit par un sociétariat hétérogène (c'est-à-dire au moins trois collèges de sociétaires représentant chacune des parties prenantes du projet) et une lucrativité limitée (le statut de la Scic obligeant à réinvestir ou mettre en réserve l'essentiel des excédents). Enfin, le respect des règles coopératives (une personne = une voix) s'applique au sein de chaque collège.

TABLEAU 1. RÉPARTITION DES VOTES ENTRE LES COLLÈGES DE LA SCIC GE

Collège de vote de la Scic GE	Répartition du droit de vote entre les collèges
Associés salariés	10 %
Agriculteurs AB bénéficiaires de services	50 %
Fondateurs et partenaires techniques	20 %
Partenaires clients	10 %
Personnes morales de droit public	10 %

(Source : statuts de la Scic Graines Équitables, communication personnelle)

L'objet social de la Scic concerne la structuration de la filière pour « *regrouper l'offre de produits agricoles et agroalimentaires certifiés bio [...] ; trier, calibrer et faire des lots commercialisables* ». La répartition juste de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière afin de « *commercialiser les produits avec un partenariat producteur/client équitable et durable* » est un élément clé. Enfin, la Scic affiche l'ambition de contribuer au

développement territorial par le fait de « *gérer le foncier permettant un maintien/développement du potentiel de production et un développement des emplois* ». Comme présenté dans le tableau 1, le sociétariat de la Scic Graines Équitables¹ est structuré en cinq collèges, chaque membre s'acquittant d'au moins une part sociale, d'une valeur de 1 000 euros, pour rentrer au capital de la Scic.

La montée en puissance des services rendus par la Scic : bien commercialiser et nouer des partenariats territoriaux pour rendre viable la diversification des cultures

Comme l'explique le gérant, la structuration en Scic permet de « *regrouper l'offre et la demande* » et de renforcer les partenariats entre acteurs en lien avec l'objet social (Bertin, 2023). Concrètement, la société organise la valorisation des productions des agriculteurs et facilite les approvisionnements des acteurs de l'aval du système agricole. La Scic assure ainsi les services suivants : la collecte, le triage et le nettoyage des récoltes, le stockage, ainsi qu'éventuellement la transformation et la commercialisation des produits. La structuration juridique en Scic permet également de mobiliser des ressources financières pour l'animation de projets combinant développement de filières et développement local.

Le mode opératoire de cette Scic a évolué au fil du développement de ses capacités. Les premières années, elle gère seulement les liens contractuels entre agriculteurs et clients à l'aval du système agricole, tandis que les opérations de triage sont sous-traitées à un prestataire dont les capacités sont progressivement saturées (et dont la qualité de service est devenue insatisfaisante).

L'année 2019 marque un tournant dans la Scic. Forte des liens tissés avec l'aval du système agricole, en particulier avec des entreprises de meunerie et de commercialisation de graines à germer pour l'alimentation humaine, elle investit et s'installe dans l'ancienne distillerie de Laure-Minervois. Les bâtiments industriels sont réhabilités pour accueillir une chaîne de triage des graines. Un hangar est aménagé pour offrir des capacités de stockage adaptées aux céréales et légumineuses. Cet investissement est possible grâce à l'Agence Bio qui fournit 900 000 euros, complétant les fonds

propres mobilisés par les sociétaires. En 2021, des investissements supplémentaires, à hauteur de 500 000 euros (pris en charge à hauteur de 40 % par le plan protéines végétales dans le cadre du plan de relance post-covid 2020), permettent de compléter la chaîne de triage et les capacités de stockage, ainsi que d'ajouter un moulin et une chaîne de conditionnement.

Pour la commercialisation de ses graines, la Scic mise sur la diversité et la complémentarité des débouchés : semences pour les cultures, semences pour les couverts végétaux, alimentation animale, meunerie, céréales, légumineuses et autres graines à germer pour la consommation humaine, condiments et aliments santé. Depuis sa création, elle développe, pour chaque produit, différents circuits de commercialisation avec une diversité de partenaires commerciaux. La Scic fournit ainsi des entreprises de l'agroalimentaire ayant des exigences spécifiques (qualité, approvisionnement local) en matières premières : meunerie, entreprises de fabrication de pâtes, entreprises spécialisées dans les graines à germer, brasserie artisanale. Elle envisage aujourd'hui des partenariats avec une entreprise locale assurant la cuisson et le conditionnement sous vide de légumineuses pour la restauration collective. L'année 2023 devrait également permettre de tester la vente en direct de légumineuses à la collectivité de Montpellier Méditerranée Métropole. La Scic effectue enfin une partie de ses ventes en circuit court via la société Biocoop et fournit directement des exploitations agricoles en semences de couverts végétaux.

Une Scic en développement continu : l'intégration de nouveaux sociétaires et l'essor des relations commerciales et partenariales

Entre 2018 et 2022, la Scic est passée de sept à 62 agriculteurs dans le collège des bénéficiaires, avec des exploitations agricoles de toutes tailles et tous profils. Dans le même temps, le collège des clients partenaires s'est diversifié et compte désormais neuf entreprises. Le collège des partenaires techniques s'est agrandi à quatre structures. Diverses collaborations se construisent avec des collectivités représentant des bassins urbains de consommation (Grand Narbonne, Carcassonne Agglo et Montpellier Méditerranée Métropole) notamment via différents plans alimentaires territoriaux. En 2022, la Scic emploie

1. www.graines-equitables.fr/

quatre salariés à temps plein sur le site de Laure-Minervois. Elle a collecté plus de 2 000 tonnes de graines, pour l'équivalent de 6 000 hectares mobilisés (incluant les surfaces en cultures fourragères) (Bertin, 2023). Les capacités de la chaîne de triage et de stockage sont saturées. La Scic a traité 42 cultures différentes en céréales (blé dur, blé tendre, blé khorazan, blés de variétés anciennes, avoine, grand épeautre, petit épeautre, orge brassicole, seigle, sarrasin, triticale), en légumineuses graines (féverole, lentilles, différentes variétés de pois, luzerne, sainfoin, trèfle, vesce), en oléo-protéagineux (cameline, colza, différentes variétés de lin) et autres (fenugrec, moutarde).

LES ASPECTS REMARQUABLES DE LA SCIC

La maîtrise technique de l'opération de triage, une compétence rare et précieuse

Une première spécificité de la Scic réside dans sa capacité de triage des graines récoltées. En effet, la chaîne de triage combine des technologies (trieur rotatif, trieur plan, trieur alvéolaire, table densimétrique, trieur optique) permettant de bien séparer les graines récoltées suite à des cultures en mélange mais aussi de séparer les impuretés. La technologie ainsi que les compétences techniques du salarié chargé de la ligne de triage garantissent une bonne qualité de triage. Selon l'animateur « grandes cultures » du Biocivam 11, aucun autre opérateur n'offre ce service dans la région et pour certaines cultures en mélange, seule la Scic dispose des capacités pour trier les récoltes (Wurtz, 2023). En misant sur la technologie, la Scic peut donc se positionner sur une diversité de marchés (céréales et légumineuses pour la consommation animale et la consommation humaine, semences mais aussi graines à germer) et capter davantage de valeur ajoutée en commercialisant des graines propres. C'est ce qui lui permet aussi de transformer ensuite une partie des graines en farine et d'écouler une partie de sa production directement via la société Biocoop.

La Scic : un catalyseur de coordination entre acteurs agricoles du territoire

Une autre caractéristique remarquable de la Scic est d'avoir soutenu des synergies entre différentes activités d'agriculture et d'élevage, sans se

cantonner aux grandes cultures. En effet, la Scic soutient et facilite, par différents biais, la transformation des systèmes de production. Pour les grandes cultures conduites en agriculture biologique, l'interdiction des engrais de synthèse oblige à réintroduire des légumineuses en début de rotation et parfois en association, pour le maintien de la fertilité des sols. Ces légumineuses fixent en effet l'azote nécessaire à la croissance des céréales. L'évolution des systèmes de cultures offre aussi l'opportunité de renouer des liens avec les éleveurs en leur proposant de la luzerne fourragère (légumineuse qui représente environ 30 % de l'assolement en grandes cultures). Cela répond à un besoin des éleveurs de stocker davantage de fourrage pour faire face aux aléas climatiques (Welch, 2023). La commercialisation des cultures fourragères ne fait pas partie des activités de la Scic, chaque agriculteur se charge de se mettre en relation avec un éleveur proche. L'éleveur ne paie rien à l'agriculteur : il prend en charge la fauche et le transport de la luzerne et fournit à l'agriculteur un numéro de pacage permettant à ce dernier de recevoir une aide de la PAC pour les cultures fourragères. La Scic facilite aussi le partenariat avec le Civam Empreinte, groupe d'éleveurs défendant un élevage économe et autonome. Le président du Civam Empreinte, lui-même co-gérant de la Scic, explique que les agriculteurs de la Scic ont permis aux éleveurs de ce groupe de sécuriser à faible coût leur approvisionnement en fourrage local (Welch, 2023).

La Scic contribue également à tisser du lien avec la viticulture. Des exploitations viticoles sont directement clientes de la Scic, en particulier pour accéder à des mélanges de semences pour des couverts végétaux semés entre les rangs de vigne. Ces couverts végétaux visent l'amélioration du sol et la maîtrise de l'enherbement. Un des coopérateurs signale que cette pratique est en essor du fait des coopératives viticoles en voie d'obtention de la certification Haute Valeur Environnementale (Grillere, 2023). En 2022, la Scic a commercialisé des mélanges de semences pour implanter l'équivalent de 5 000 hectares de couverts végétaux pour les vignes.

La Scic comme vecteur de ressources et services pour franchir plus sereinement le pas de la diversification

La viticulture est une activité spécialisée : sans

parler de la problématique de commercialisation, démarrer d'autres cultures implique de mobiliser de nouvelles compétences mais également du matériel et des intrants appropriés. La Scic accompagne la diversification engagée par des exploitations viticoles, y compris des petites exploitations, en les mettant en relation avec des structures locales ayant déjà l'équipement et les compétences adaptées (coopérative d'utilisation du matériel agricole locale et certains membres ayant une activité d'entrepreneur agricole). La Scic fournit les semences et assure la commercialisation des récoltes de graines. Elle permet ainsi à des viticulteurs de tester la diversification en limitant le coût d'entrée et le risque (Ensenat, 2023).

LES DÉFIS À RELEVER

Consolider la viabilité économique : investir en continu dans la stratégie commerciale, maîtriser les charges et mieux rendre compte des actions d'intérêt général

Plusieurs des membres fondateurs relèvent que la commercialisation, en adéquation avec l'ambition de diversification des cultures, est un challenge renouvelé (Grillere, 2023). La Scic doit sécuriser des débouchés rémunérateurs pour une gamme de plusieurs dizaines de produits. Cette mission phare, assurée par le gérant qui est lui-même agriculteur, requiert de nombreuses compétences ainsi que des liens étroits avec tous les acteurs, aussi bien les agriculteurs membres que les entreprises de l'aval du système agricole.

La stratégie actuelle est de cibler de nouveaux segments de marchés, plutôt qualitatifs, offrant des prix rémunérateurs qui compensent les rendements modestes ou le moindre potentiel de valorisation économique de certaines cultures indispensables au maintien de la fertilité des sols (comme la luzerne). La Scic explore pour cela plusieurs axes de différenciation de ses produits : l'agriculture biologique, le positionnement sur des produits spécialisés ou rares, la mention de l'origine locale et enfin la dimension équitable pour les agriculteurs. Sur ce dernier point, les produits de la Scic commercialisés en circuit court sont labellisés Bio Équitable en France. Parmi ces nouveaux marchés de niche de la Scic, on identifie celui des graines à germer pour l'entreprise Germline ou encore celui des graines de moutarde pour les Épices Roellinger.

La Scic s'emploie à développer des contrats avec ses clients, la contractualisation pluriannuelle étant d'ailleurs l'un des critères du label Bio Équitable en France. En effet, le système de cultures en agriculture biologique est contraint par la rotation des cultures : une visibilité de la demande permet alors de mieux organiser la production. Le gérant de la Scic relève par exemple qu'en 2023, le blé khorasan est très demandé mais il ne peut être cultivé qu'en succession à la luzerne (Bertin, 2023). Tout en développant des contrats longs pour sécuriser ses productions et débouchés, la Scic teste aussi chaque année de nouvelles cultures et partenariats pour accéder à de nouveaux marchés.

Un autre défi concerne la maîtrise des charges et la capacité à traiter un volume croissant sans alourdir les coûts, notamment en ressources humaines. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre rationalisation économique et respect du projet de la Scic. Cela se traduit par exemple par le fait de ne pas accepter certains mélanges nécessitant trop de travail au triage, au regard de leur valeur finale sur le marché. La question se pose aussi de continuer à servir des clients pour de petites quantités, la multiplication des petites commandes représentant un surcoût en travail. Enfin, comme pour la plupart des entreprises, un enjeu croissant concerne le coût de l'énergie, en particulier pour le transport et le fonctionnement des équipements (chaîne de triage, stockage en froid de certains produits, ventilation des caissons de stockage). Le gérant explore la possibilité de passer en autoconsommation avec des panneaux solaires installés sur le bâtiment et tente de rationaliser la logistique.

Enfin, selon notre analyse, la Scic doit être capable de montrer à ses membres et partenaires l'ensemble de ses activités, au-delà de la seule activité commerciale. Pour l'heure, la Scic entretient des liens avec des équipes de chercheurs mais sans fournir une image d'ensemble de ses actions et de leurs impacts sur le territoire. Des outils simples (de type Syalinnov²) et des indica-

2. Syalinnov (<https://syalinnov.org/>) est une méthodologie d'évaluation participative de projet, basée sur la théorie du changement. Cette méthodologie a été développée spécifiquement pour les initiatives en lien avec le système alimentaire et permet de mieux visualiser le lien entre les activités mises en place et les impacts finaux.

teurs robustes permettraient de mieux visualiser l'ensemble des actions menées et d'évaluer leurs impacts au regard de l'objet social de la Scic. Ce type de démarche semble nécessaire pour mobiliser de nouvelles ressources financières en lien avec certaines activités qui contribuent fortement à l'intérêt général (par exemple la remobilisation des friches, la conservation de variétés locales, la facilitation de liens entre éleveurs et agriculteurs, etc.).

Maîtriser la croissance pour préserver l'ADN de la Scic

Sur le plan organisationnel, la Scic a connu un rythme soutenu de croissance. L'investissement dans le site de Laure-Minervois s'est doublé d'une visibilité accrue avec une mise en valeur dans la presse locale et professionnelle. La Scic a été finaliste des trophées de l'excellence Bio en 2020 et lauréate des trophées Occinov'2020. Ce succès médiatique a suscité des demandes d'adhésion de la part d'agriculteurs bien au-delà du Minervois.

Cet afflux de nouveaux membres soutient certes le développement de l'activité avec une diversification géographique des membres (principalement dans l'Aude mais aussi dans le Gers, dans l'Hérault, dans les Pyrénées-Orientales, en Haute-Garonne et même dans les Bouches-du-Rhône). Cela permet à la fois d'élargir la gamme de produits, de sécuriser l'approvisionnement en cas d'aléa climatique localisé et de renforcer les réseaux de relations de la Scic. En revanche, cet afflux rapide de nouveaux membres nécessite de vérifier que chacun adhère au projet global de la Scic et le soutient, au-delà de l'intérêt immédiat pour des circuits de commercialisation rémunérateurs. Or, certains agriculteurs ont par exemple décidé en 2023 de ne plus produire en agriculture biologique pour la Scic mais de produire du blé conventionnel, ce marché étant redevenu lucratif (notamment suite à la guerre en Ukraine en 2022). Il apparaît donc nécessaire de trouver des mécanismes limitant ces stratégies opportunistes dans le cadre de l'action collective.

Enfin, cette croissance rapide de la Scic s'accompagne forcément d'une nécessaire formalisation des pratiques et d'une moindre proximité entre les membres. Un des agriculteurs à l'origine de la Scic mentionne cette transformation d'une organisation très familiale et conviviale en une organisation plus formelle « *pour laquelle on doit recruter un directeur financier et un responsable qualité* » (Grillere, 2023). La crainte est que la Scic finisse par ressembler aux grosses coopératives. Les personnes interrogées soulignent leur attachement à la démarche coopérative, aux proximités sociales et à l'apprentissage par l'expérience. Là encore, les membres s'en remettent fortement au gérant, perçu comme un élément moteur et fédérateur de la Scic, à même de veiller au respect des principes premiers de celle-ci.

EXPLORER LE PLEIN POTENTIEL DE LA SCIC POUR NOURRIR LES POLITIQUES PUBLIQUES D'APPUI À LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

La Scic constitue aujourd'hui un modèle inspirant d'action collective pour des territoires viticoles méditerranéens. À cet égard, elle est soutenue depuis 2023 par la Banque des territoires comme « démonstrateur territorial de transition agricole et alimentaire ». Ce soutien lui permet de mobiliser des ressources pour explorer de prochaines étapes de développement. En tant que démonstrateur, la Scic a l'ambition de documenter les impacts territoriaux de ses activités, tant sur les ressources naturelles qu'en termes de développement local. Ces références devraient mettre en lumière les conditions de viabilité et de réplcation d'une telle démarche et permettre d'identifier les points critiques à partir desquels les politiques publiques pourraient actionner des mécanismes de soutien à la transition.

BIBLIOGRAPHIE

ARNAL C., LAURENS L., SOULARD C. 2013. Les mutations paysagères engendrées par l'arrachage viticole, un vecteur de mobilisation des acteurs territoriaux dans l'Hérault. *Méditerranée, revue géographique des pays méditerranéens*, 120. Disponible sur : doi.org/10.4000/mediterranee.6673 (Consulté le 06/02/2023).

GIRARD L. 2023. Dans le Bordelais et dans le Languedoc, les vigneronns traversent une crise de la surproduction. *Le Monde*. 14/02/2023. Disponible sur : www.lemonde.fr/economie/article/2023/02/14/dans-le-bordelais-et-dans-le-languedoc-les-vignerons-traversent-une-crise-de-la-surproduction_6161749_3234.html

LI C., STOMPH T.-J., MAKOWSKI D., LI H., ZHANG C., ZHANG F., VAN DER WERF W. 2023. The productive performance of intercropping. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 120(2), e2201886120.

Entretiens

BERTIN Y., membre et gérant, Scic Graines Équitables, entretien le 02/02/2023 à Laure-Minervoies.

ENSENAT J.L., membre, Scic Graines Équitables, entretien téléphonique le 12/12/2022.

GRILLERE M., membre, Scic Graines Équitables, entretien téléphonique le 20/02/2023.

WELCH J.M., président, Civam Empreinte, membre et co-gérant, Scic Graines Équitables, entretien téléphonique le 20/02/2023.

WURTZ A., animateur « grandes cultures », Biocivam Aude, entretien le 02/02/2023 à Trèbes.

Cette étude s'est également basée sur l'entretien suivant, dont le contenu est venu enrichir l'analyse :

BADI J.C., nouveau membre, Scic Graines Équitables, entretien téléphonique le 22/02/2023.

L'agriculture contractuelle de la Compagnie des Amandes, une innovation pour dépasser les freins au développement de la filière ?



MARGUERITE BARDIN-WOOD

MOTS-CLÉS : AGRICULTURE CONTRACTUELLE, FILIÈRE, RELOCALISATION, AMANDE

Alors que la relocalisation est vue comme l'une des solutions pour améliorer la durabilité de notre système alimentaire – à condition de viser l'amélioration de l'empreinte environnementale et sociale (Bricas *et al.*, 2021) –, de nombreux freins s'opposent à sa généralisation. Lier agriculteurs et industriels dans une relation contractuelle est un moyen de sécuriser les débouchés d'une part et les approvisionnements d'autre part, ce qui facilite l'investissement et la prise de risque. Nous étudierons l'exemple de la Compagnie des Amandes (LCA), qui présente des spécificités innovantes, et analyserons la pertinence du modèle développé dans le cas particulier de la filière amande en France.

LES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES PEINENT À S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

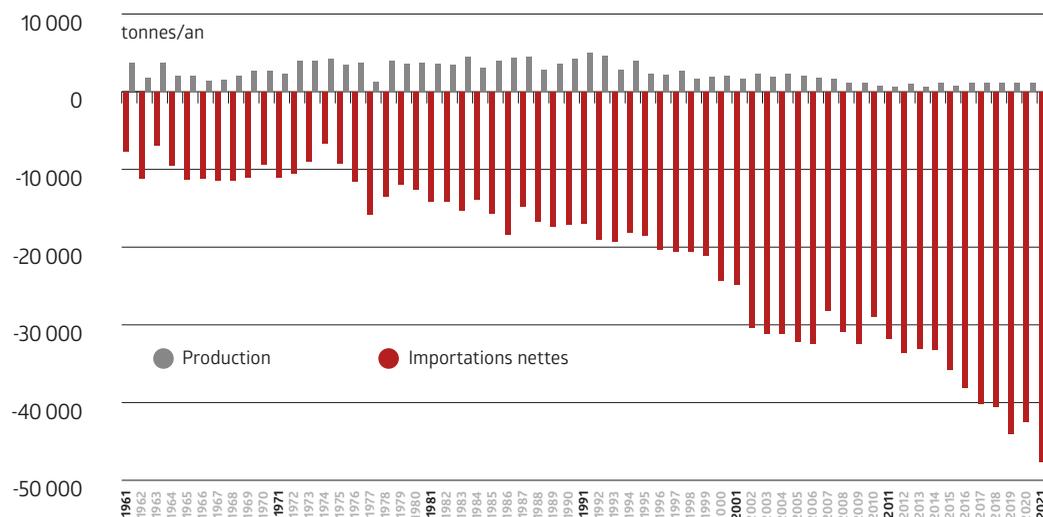
L'agriculture moderne française est fortement spécialisée, caractéristique d'un âge agro-industriel abouti (Malassis, 1997). Des filières répondent à la demande nationale et exportent une large part de leur production : la moitié du blé produit est exporté, par exemple. D'autres ont fortement décliné, suite à la disparition de tout ou partie de la chaîne de production, et ont été supplantées par des importations. Les filières dominantes bénéficient d'un écosystème complet : fournisseurs d'intrants, organisations de producteurs, coopératives ou entreprises transformatrices,

négociants, etc. Chaque maillon, après le maillon agricole, est concentré entre les mains de quelques acteurs seulement. Cette organisation permet d'obtenir productivité et économies d'échelle mais induit une importante inertie. Des verrouillages sociotechniques freinent ainsi des adaptations rapides aux changements du contexte environnemental, social et économique.

Or, les filières agroalimentaires doivent s'adapter, tout d'abord face aux risques environnementaux. L'agriculture offre certes des solutions aux enjeux climatiques, notamment la captation du carbone et la production de biomasse, alternative aux ressources fossiles, mais une évolution des pratiques techniques est nécessaire. Ensuite, cette adaptation est nécessaire au regard des impacts environnementaux et socio-économiques négatifs générés par l'agro-industrialisation, de l'évolution des habitudes alimentaires, ainsi que de la recherche d'une plus grande « souveraineté alimentaire ». Ces nécessaires évolutions doivent amener à penser différemment les filières agricoles et à les réorganiser, à l'échelle locale, régionale ou nationale. La relocalisation des productions aujourd'hui importées pourrait réduire l'empreinte environnementale et améliorer la traçabilité et la qualité des produits. Elle peut aussi soutenir la diversification des productions agricoles, les rotations de cultures et une alimentation variée et équilibrée.

Pourtant, développer une filière agricole en partant de rien ou presque est un défi à de nombreux égards. Une culture peu développée

FIGURE 1. PRODUCTION ET IMPORTATIONS (NETTES DES EXPORTATIONS) D'AMANDES EN FRANCE



(Source : statistiques extraites le 01/03/2022 depuis www.fao.org/faostat/en)

manque de connaissances, de compétences, de semences, de machines dédiées. L'installation ou la conversion d'agriculteurs est particulièrement complexe. Des investissements importants et risqués sont requis à tous les niveaux de la chaîne. Dans ce contexte, émergent des initiatives parfois très novatrices pour dépasser les freins.

LA FILIÈRE AMANDE EN FRANCE : UNE OPPORTUNITÉ DE RELOCALISATION

L'amandier est une culture méditerranéenne millénaire ancrée dans le paysage et la cuisine provençaux. Pourtant, cette culture a été peu à peu délaissée en France, remplacée par d'autres, plus rentables. Le déficit entre la consommation et la production se creuse depuis les années 1970. Entre 2011 et 2021, la France ne produisait que 3 % de sa demande (Figure 1).

Les amandiers ont vieilli et les outils traditionnels de casse, dépassés, ont disparu. Les rendements sont limités (autour de 500 kg/ha) et seuls quelques outils de transformation existent. Les amandes françaises sont destinées à la vente directe et à la confiserie artisanale. La demande en France a cependant crû de 5 % par

an entre 2011 et 2021 : l'amande est un aliment nutritif et gourmand qui répond à la tendance du « snacking » et à la recherche d'une alimentation plus saine et plus variée.

C'est la Californie qui a développé une production industrielle et compétitive et fourni un marché mondial en expansion, surtout depuis les années 1990. Elle a exporté plus de 700 000 tonnes en 2020 et 2021, ce qui représente dix fois le volume du second exportateur, l'Australie ; sa production continue d'augmenter de 2 % par an entre 2011 et 2021. En Europe, l'Espagne est également un producteur significatif, mais exporte peu.

La production californienne soulève de nombreuses inquiétudes environnementales. Les vergers sont conduits en monoculture intensive sur de très grandes surfaces, gourmandes en eau et en intrants chimiques, alors que la région souffre d'une diminution de ses ressources en eau douce¹. Cette problématique pourrait bientôt affecter la production. La croissance de la demande et

1. <https://www.forbes.com/sites/chloesorvino/2022/09/22/california-farms-pump-water-to-feed-crops-amid-extreme-heat-and-drought-but-residents-wells-are-running-dry/>

le plafonnement de la production californienne pourraient soutenir le cours mondial de l'amande.

Il y a une opportunité de marché à haute valeur ajoutée, qui recherche une amande d'origine France, traçable, aux impacts minimisés et d'une bonne qualité (calibre, régularité, sécurité sanitaire, goût).

Le sud de la France présente des conditions favorables à l'amandiculture. Le réchauffement climatique réduit les risques de fort gel en hiver (mais il a l'inconvénient d'encourager une floraison précoce, exposant les fleurs à des gels tardifs, en mars et avril). La culture de l'amandier, pérenne, ligneuse et relativement peu exigeante, est intéressante dans un contexte d'efforts de captation de carbone, à condition d'éviter les excès des méthodes de culture américaines. Elle pourrait partiellement remplacer des cultures en difficultés, comme la viticulture² et la culture du cerisier³. Sa récolte tardive et la relative simplicité de récolte, de stockage et de transformation sont également des atouts. C'est un fruit sec : une récolte mécanisée de la totalité de la production d'un arbre peut être faite en un passage et les amandes une fois séchées peuvent être conservées longtemps.

Certaines relances ont été tentées en France jusque dans les années 1990, mais elles ont buté sur un marché trop concurrentiel. Ces dernières années cependant, un certain dynamisme est notable, des initiatives de différents acteurs convergent pour relancer la filière. La FAO rapporte une augmentation de 65 % des surfaces plantées en France entre 2020 et 2021. D'après Y. Guillaumin, directeur de France Amande, la surface plantée sera passée de 1 000 hectares à 2 000 hectares entre 2018 et 2023, et la productivité des nouveaux vergers pourrait atteindre le double de celle des plus anciens (Guillaumin, 2023).

QUELS SONT LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE EN FRANCE ?

Les producteurs intéressés par la diversification via l'amandiculture sont confrontés à plusieurs difficultés. La première est d'ordre financier. L'amandier ne commence à produire que la troisième année et atteint son pic la cinquième année. Le travail de l'agriculteur et les investissements des premières années ne sont pas rémunérés. Cette avance financière doit être consentie alors même que les rendements et prix de vente attendus sont incertains : il n'existe que peu de références en France sur les modèles agricoles et économiques de cette culture.

La seconde difficulté est d'ordre technique. Cette culture étant restée marginale en France, la recherche qui y est consacrée est limitée, alors que les questions techniques sont nombreuses. Les variétés locales sont peu productives, et les variétés importées s'adaptent mal à nos climats. Des maladies et ravageurs, dont la guêpe de l'amandier, affectent la productivité, et il n'y a pour le moment pas de solutions de contrôle appropriées, en particulier en agriculture biologique. L'amandier est un arbre sensible au gel de printemps. Il résiste certes à la sécheresse, mais a besoin d'être irrigué pour être suffisamment productif (ses besoins restant moindres que ceux d'autres cultures arboricoles). Il nécessite également un sol drainant. Ces facteurs limitent les zones optimales de plantation. Un effort de recherche est ainsi nécessaire pour permettre l'amélioration des performances et la maîtrise des risques. Les agriculteurs ont peu de connaissances sur l'amandier, dont ils n'ont jamais entendu parler au cours de leur formation et qu'ils ne voient que rarement en vergers autour d'eux. Les quelques dizaines d'amandiculteurs sont répartis sur un très large territoire, englobant l'Occitanie, la Drôme, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. Cet éloignement limite les opportunités d'organisation collective.

La troisième difficulté concerne les débouchés. Le processus de transformation consiste à casser les amandes, les nettoyer, les trier, les conditionner et les stocker. Une étape supplémentaire permet de valoriser les écarts de production et de capter plus de valeur : la fabrication de poudre d'amande, d'amandes effilées, etc. Les

2. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/crise-de-la-filiere-du-vin-dans-l-herault-la-distillation-c-est-dur-mais-c-est-un-moins-mal-2711198.html>

3. <https://www.laprovence.com/article/region/15733740304116/face-a-la-mouche-de-la-cerise-limpasse-des-producteurs-dans-le-vauchuse>

outils nécessaires peuvent être installés à une petite échelle, plusieurs casseries existent en France. De nouvelles ont émergé, souvent à l'initiative d'une ferme, comme Good'Amandes ou Coques et Saveurs. Parfois, un acteur de l'aval s'implique : par exemple, sept agriculteurs dans la Drôme ont investi sous forme d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) grâce à l'engagement du distributeur Biocoop avec un contrat d'achat de 5 ans⁴. Cependant, pour faire face à la demande présente sur le marché mondial, un investissement plus conséquent est impératif, afin de correspondre aux exigences de qualité et de contrôle et faire des économies d'échelle. Un outil industriel performant avec des volumes stabilisés et standardisés est indispensable pour faire le lien entre une production qui augmente et un marché plus large. L'autre question primordiale est celle de la commercialisation. Aujourd'hui, l'amande californienne alimente le marché français à un prix de 5 €/kg environ. Le prix qui permet de rémunérer correctement les acteurs de la filière locale se situe autour de 13 € (AFP, 2021). Les débouchés à ce prix peuvent être limités, et requièrent des efforts importants de différenciation de l'amande française.

LE MODÈLE CONTRACTUEL DE LA COMPAGNIE DES AMANDES

LCA est une holding, c'est-à-dire une entreprise d'investissement et de prestation de services pour ses filiales. Son capital est détenu par l'INRAE, par DACO (groupe de commercialisation de fruits secs), par la coopérative Arterris depuis fin 2022, et par ses deux fondateurs, F. Moulias et A. de Montebourg. Elle connaît une médiatisation importante, grâce notamment à la figure emblématique de ce dernier et au recours au financement participatif sur la plateforme LITA. Elle a bénéficié de subventions publiques dans le cadre de France Relance, qui ont complété les investissements dans les vergers et dans la casserie.

Co-investissement dans chaque verger et rémunération du producteur

Une société par action simplifiée au capital partagé (SAS) est créée pour chaque verger

(Figure 2). Cette SAS va exploiter le verger et rémunérer l'agriculteur dès la plantation. La terre est louée avec un bail de 25 ans, à l'exploitant s'il en est propriétaire, ou à un tiers ; ni LCA ni les SAS n'ont vocation à posséder de la terre agricole. Deux prêts financent l'investissement initial et tous les autres frais d'exploitation ; l'investissement total est estimé à 25 000 €/ha en moyenne. La SAS commencera à rembourser le capital et des intérêts au taux d'intérêt légal à partir de la sixième année.

F. Moulias, directeur général de LCA, explique que « *le statut le plus courant des agriculteurs est la société civile d'exploitation agricole [...]. Lorsqu'il s'endette, [l'agriculteur] est responsable personnellement et indéfiniment de la dette vis-à-vis de la banque [...]. C'est normal de souscrire un emprunt auprès d'une banque pour financer une plantation ; la différence [avec le système proposé par LCA], c'est que c'est la SAS qui s'endette, et que LCA se porte garant si besoin auprès de la banque. L'agriculteur n'est pas engagé personnellement !* » (Moulias, 2023).

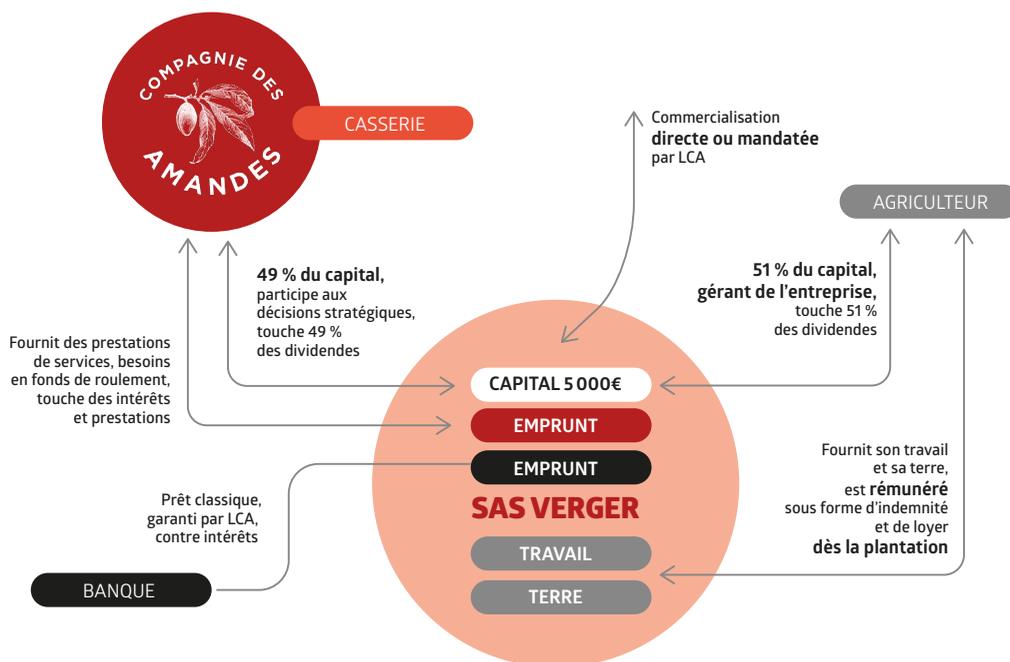
Actionnaire majoritaire, l'agriculteur est aussi le gérant, avec un certain nombre de dispositions qui protègent les intérêts de l'actionnaire minoritaire :

- les décisions stratégiques doivent être agréées par un comité consultatif ;
- il y a préemption sur la vente des parts de l'actionnaire majoritaire, ou acceptation de tout nouvel entrant ;
- il y a obligation de distribution des profits sous forme de dividendes.

La gouvernance de l'entreprise est détaillée dans les statuts. L'objectif est de laisser une grande autonomie au producteur pour les décisions opérationnelles, dans la limite du budget préétabli, mais d'imposer pour les décisions stratégiques une concertation avec LCA. « *L'idée c'est de répartir les tâches en fonction des compétences. L'agriculteur, il sait produire ; moi, je sais financer* » résume F. Moulias (Moulias, 2023).

L'engagement financier de LCA suppose une validation technique et financière du projet par l'équipe de LCA en amont, ce qui permet de sélectionner des projets viables et réalistes. Cette gouvernance originale est une condition nécessaire au développement de ce modèle de financement innovant (Nguyen *et al.*, 2017).

4. <https://www.reussir.fr/fruits-legumes/biocoop-s-engage-dans-la-filiere-amande-dromoise>

FIGURE 2. ORGANISATION CAPITALISTIQUE ET FINANCIÈRE DES SAS

(Source : auteure, d'après la documentation de LCA (Guide du partenaire 2022) disponible sur compagniedesamandes.com)

Organisation de producteurs

Toutes les SAS devront adhérer à l'organisation de producteurs (OP) initiée par LCA pour commercialiser leur production. Les prix de vente et coûts des prestations seront fixés une fois par an en fonction des contrats de vente obtenus par LCA. Cette OP permet une simplification administrative, centralisant les volumes. Elle restera propriétaire des amandes jusqu'à la vente aux clients finaux après la transformation. Bien que ce ne soit pas mentionné, il est possible que cette OP permette aux producteurs d'agréger leurs voix pour peser dans les discussions annuelles : « L'OP, c'est pour l'accès à des facilités de financement⁵. Ça aidera aussi à avoir une représentation qui pourra peser auprès d'instances. L'OP permettra aussi d'avoir une voix qui porte plus, dans les discussions avec LCA, en particulier sur les coûts de casse des amandes » (communication personnelle).

5. <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-soutenir-les-producteurs-dans-leurs-rapports-de-force-au-sein-des-filières>

Mutualisation des services

LCA est prestataire de services pour les vergers. Elle propose des prêts, des achats groupés, des formations, des conseils, de la recherche, un accès à des assurances récolte mutualisées, et elle défend leurs intérêts auprès d'instances variées. Par exemple, LCA a participé à la définition d'un Label bas-carbone pour les vergers, le carbone séquestré pourra être rémunéré pour aider au financement des plantations. Elle finance également un travail de recherche sur une solution de biocontrôle de la guêpe de l'amandier.

Investissement dans l'outil de transformation

LCA investit dans une casserie d'amandes, à hauteur de 12 millions d'euros, située à Signe, dans le Var ; il est prévu que cette unité casse ses premières amandes durant l'été 2023. D'une capacité de 3 000 tonnes, bien supérieure à toutes les unités existantes ou prévues en France, elle ambitionne d'optimiser les coûts de transformation et surtout de garantir un contrôle qualité (certifié

HACCP et IFS) qui correspondre aux exigences des acheteurs. Le tarif est déjà fixé pour trois ans, il est dégressif à mesure que les volumes augmentent. LCA n'achète cependant pas les amandes, elle vend un service de transformation et de stockage.

Commercialisation

LCA dispose d'un mandat de commercialisation, non exclusif, et prélève une commission de 5 % sur les ventes. Le producteur est libre de vendre lui-même ses amandes, à condition qu'il puisse le faire à un prix plus élevé que celui proposé. LCA est engagée depuis plusieurs années dans un démarchage des clients potentiels afin d'adapter l'offre à la demande, et travaille à sécuriser des volumes avec des contrats d'au moins trois ans. Elle participe également aux efforts de la filière pour valoriser le produit, en soutenant par exemple les projets d'enregistrement d'appellations d'origine protégée dans chaque aire de production (Occitanie, Provence, Corse).

Du point de vue des acteurs de l'aval de la filière, ce modèle présente l'avantage de sécuriser l'approvisionnement en matière première sur plusieurs années. Il permet aussi de bénéficier de coûts maîtrisés grâce aux économies d'échelle de la casserie. Enfin, il offre une gamme de produits étoffée (différentes variétés, amandes transformées). La traçabilité totale et des critères environnementaux exigeants feront partie de l'argumentaire de vente « premium », qui créera la différenciation par rapport aux amandes importées. Un prix plus élevé que le marché actuel sera donc justifié, et ce prix pourra être protégé de la volatilité liée aux variations de l'offre et de la demande mondiales.

Du point de vue de LCA, ce modèle contractuel permet de recruter suffisamment de producteurs pour atteindre les volumes nécessaires à l'amortissement de l'investissement dans la casserie. Cela sécurise ses approvisionnements et ses prix sur le long terme. Elle est impliquée dans chaque verger et peut influencer sur les méthodes culturales et les décisions prises, pour qu'elles correspondent à ses objectifs. Elle peut lever des fonds et faire des investissements stratégiques à long terme, comme les investissements dans la recherche ou dans des expérimentations pilotes.

LE MODÈLE MIS EN PLACE PAR LA COMPAGNIE DES AMANDES A-T-IL DÉMONTRÉ SA PERTINENCE ?

Une innovation par rapport aux modèles existants

Plusieurs éléments clés différencient le modèle LCA d'un modèle coopératif, comme celui de la Coopérative Sud Amandes. La coopérative réunit des adhérents autour d'un investissement dans un outil de transformation et une force de commercialisation, cette dernière étant permise par un engagement à recevoir 100 % de leur production agricole sur 10 ans. Les adhérents partagent le bénéfice généré par la coopérative. Dans le cas de LCA, les agriculteurs partenaires ne sont pas intéressés à la rentabilité de la holding ou de la casserie, mais ils bénéficient directement de la bonne commercialisation, puisque LCA se rémunère par le moyen d'une commission uniquement. Les agriculteurs n'assument par ailleurs pas les risques et le financement des outils, et n'ont pas à s'engager pour 100 % de leur production ni sur une durée fixe.

Côté production, ni une coopérative ni une entreprise opérant sous une forme plus classique d'agriculture contractuelle ne peuvent participer au financement des exploitations. Le modèle LCA en revanche permet le financement initial et celui des frais d'exploitation, et surtout permet de partager l'intérêt à la rentabilité de l'activité puisqu'il repose sur le versement de dividendes de la part de la SAS. Cela devrait éviter la logique de standardisation, une spirale de surproduction et de prix sans cesse revus à la baisse. La rémunération du producteur dès la plantation du verger constitue aussi une innovation importante qui améliore le niveau de vie et la sécurité financière des producteurs.

Côté commercialisation, la nouveauté repose sur la commercialisation non exclusive exercée sous la forme d'un mandat. Cela évite que l'entreprise porte les stocks et donne la liberté aux agriculteurs de commercialiser une partie de leur volume à un prix plus élevé, sur des circuits locaux par exemple.

Enfin, si la SAS verger ne peut pas faire face à ses échéances, elle peut faire faillite, l'agriculteur n'en subira pas les conséquences financières.

Performances économique, environnementale et sociétale

Le développement de LCA s'avère plus lent que prévu. En mars 2023, sept vergers ont été plantés, totalisant une surface de 204 hectares. Le 1^{er} mars ont été annoncés de nombreux autres projets, y compris parmi les producteurs d'Arterris. Ceci dit, considérant le temps de montée en puissance et les surfaces en projet, on peut projeter un volume autour de 800 tonnes par an à l'horizon 2030, loin des 2 500 tonnes espérées. Ces projections se basent sur un rendement d'une tonne à l'hectare, ce qui est une hypothèse raisonnable, et pourra peut-être être dépassé. Le recrutement de partenaires est plus lent qu'escompté, ce qui fragilise peut-être la rentabilité de LCA, alors que la construction de la cassetrie est déjà en cours. Il sera donc primordial d'accélérer le recrutement de producteurs. Les difficultés de recrutement ne semblent pas découler de faiblesses du partenariat proposé, mais plutôt du bouleversement culturel perçu par les agriculteurs. L'évolution d'une exploitation familiale vers un modèle accueillant des capitaux externes relève souvent d'une lente progression pour construire la confiance et permettre l'acquisition de compétences au niveau du chef d'exploitation (Nguyen *et al.*, 2017).

LCA pourra compter sur les volumes de producteurs indépendants, attirés par la qualité de la prestation et l'idée de faire casser leurs amandes en France plutôt qu'en Espagne. Elle sera cependant en concurrence avec les autres cassetries présentes ou en projet sur le territoire. Si la cassetrie ne tourne pas à plein régime, elle n'aura pas les volumes nécessaires pour amortir l'investissement, et devra se résoudre à augmenter les prix de la prestation de casse, ce qui pourrait menacer la rémunération des vergers en amont ou la compétitivité en aval. Dans le pire des scénarios, si la cassetrie devait arrêter ses opérations, la situation financière de LCA deviendrait précaire. Dans un tel scénario, les vergers plantés devraient se refinancer, ce qui serait possible car ils resteraient productifs et pourraient probablement écouler leur production, quoique dans de moins bonnes conditions. Certains s'interrogent aussi sur la réalité de l'existence d'un marché pour de tels volumes à un prix si élevé, comme le président de la Coopérative Sud Amandes (AFP, 2021).

D'un point de vue environnemental, il faut noter que les engagements de LCA décrits plus

haut relèvent de la recommandation plus que de la prescription, les obligations se limitant à l'obtention de la certification HVE. On peut questionner certains aspects des modèles envisagés. Les parcelles sont grandes, cultivées en monoculture et monovariété (cas des haies fruitières). La conduite est destinée à être largement mécanisée. Les parcelles doivent être irriguées en microaspersion ou en goutte à goutte, dans des régions sèches où l'approvisionnement en eau pourrait faire l'objet d'arbitrages alors que la ressource s'amenuise. Lorsque les surfaces plantées remplacent des cultures plus gourmandes en intrants, les pratiques seront bénéfiques, mais dans le cas où elles remplacent des cultures peu productives et non irriguées ou même des friches, comme cela semble être parfois le cas, elles généreront des impacts négatifs.

Le modèle apporte certainement une réponse aux problématiques financières des agriculteurs : le surendettement, l'exposition au risque, des revenus limités. Dans une certaine mesure, il allège aussi le poids de l'isolement, en proposant une organisation collective. Pour le moment, les agriculteurs convaincus ont plutôt un profil « entrepreneur ». Cela peut s'expliquer par le stade de maturité du projet, qui convainc des personnalités fortes et innovantes, avec une assise importante sur leur territoire, qui ont accès à du foncier agricole. C'est une étape nécessaire pour convaincre plus d'agriculteurs aux profils plus variés d'intégrer le projet.

R. Foissey, directeur du développement de LCA, est confiant sur le développement du modèle : « *On a des projets de reprises, ou d'installations. On apporte un soutien technique, et une validation du modèle économique. Pour la Safer⁶ et la chambre d'agriculture, arriver avec un projet LCA, c'est un plus. Il y a des jeunes qui vont planter l'année prochaine* » (Foissey, 2023).

Un point d'attention est l'engagement sur du long terme induit par la nature de la culture, et donc la difficulté à se convertir à l'agriculture biologique en cours de route, et ce même si des solutions agronomiques sont mises au point. En particulier, les variétés et les densités sont souvent différentes. La transition, si elle a lieu, sera nécessairement lente, limitée aux nouveaux vergers ou aux renouvellements dans 25 ans.

6. Société d'établissement foncier et d'aménagement rural.

CONCLUSION

Le modèle de LCA apparaît pertinent du fait de la spécificité de la filière amande. En premier lieu, cette filière permet un positionnement sur un marché de niche prêt à rémunérer une origine France et une meilleure performance environnementale. Cela laisse espérer une forte valeur ajoutée, qui peut dès lors rémunérer les différents échelons de la chaîne ainsi que des investisseurs externes. En second lieu, un frein majeur de la relance de cette filière était l'étape de transformation nécessitant un outil industriel, qui sera fourni dans le modèle LCA. Enfin, comme l'implantation d'une amanderaie suppose un différé de 5 ans entre l'investissement initial et les premiers retours financiers, le modèle LCA propose une rémunération dès la plantation du verger, à la différence des modèles classiques. La répliquabilité du modèle sous cette forme peut donc être limitée à des filières présentant un profil similaire ; ce peut être le cas d'autres fruits secs, comme la noisette et la pistache.

Le développement de ce modèle s'inscrit dans une évolution de l'organisation de la production agricole, qui s'éloigne de l'exploitation familiale traditionnelle pour aller vers une « agriculture de firme » (Nguyen *et al.*, 2017) dans laquelle la propriété du capital productif et la gouvernance sont partagés. Ceci dit, il n'y a pas de prédation sur les terres, et les vergers soutenus sont d'une taille modérée (29 hectares en moyenne). La proposition pourrait attirer des agriculteurs qui s'installent. LCA a dès le démarrage pris en compte les besoins des agriculteurs et vu dans leur indépendance la clé du succès. Ce modèle est parvenu à fléchir de nouveaux investissements vers la production et la recherche et cherche des solutions agroécologiques pour une production responsable. S'il faut attendre quelques années avant de juger de son impact, on peut toutefois déjà s'inspirer de ces modalités pour d'autres cas de figure.

BIBLIOGRAPHIE

AFP. 2021. *L'amande corse mise sur le marché haut de gamme*.

BRICAS N., CONARÉ D., WALSER M. 2021. Prendre ses distances avec le local. Dans : Bricas N., Conaré D., Walsler M. (dir.). *Une écologie de l'alimentation*. Versailles : Éditions Quæ, p. 225-236. Disponible sur : doi.org/10.35690/978-2-7592-3353-3 (Consulté le 02/05/2023).

MALASSIS L. 1997. *Les trois âges de l'alimentaire. Essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture. Tome 2 : L'âge agro-industriel*. Paris : Éditions Cujas, 376 p.

NGUYEN G., LEPAGE F., PURSEIGLE F. 2017. L'entrée des capitaux externes dans les exploitations agricoles. Dans : Nguyen G., Lepage F., Purseigle F. *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*. Paris : Presses de Sciences Po, p. 65-96.

Entretiens

FOISSEY R., directeur du développement, LCA, entretien téléphonique le 21/03/2023.

GUILLAUMIN Y., directeur, France Amande, entretien téléphonique le 06/03/2023.

MOULIAS F., directeur général, LCA, entretien téléphonique le 16/02/2023.

Cette étude s'est également basée sur l'entretien suivant, dont le contenu est venu enrichir l'analyse :

RATIA L., producteur, les Amandes du Somail, entretien le 28/02/2023 à Sallèles d'Aude.

Chapitre 2

Environnementale, sociale, économique : questionner la durabilité des systèmes alimentaires

ROMAIN GIRARDOT, AURIANE LAMY, MORGANE LAURENS, CÉLIA MAGNIER, LEÏLA MARTINEZ, COLINE PHILIP

Depuis 1945, les systèmes alimentaires industrialisés ont permis d'accroître drastiquement la production alimentaire et de nourrir les populations. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus contestés du fait des externalités négatives qu'ils génèrent pour l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, eutrophisation des milieux, émissions de gaz à effet de serre, etc.) et pour la société (exploitation des travailleurs, manque de reconnaissance pour les agriculteurs, etc.).

Face au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'amplification des inégalités sociales, le système alimentaire de demain ne peut plus avoir comme unique mission de nourrir les êtres humains. Il doit aussi contribuer activement à la viabilité de la biosphère et participer à un développement socio-économique inclusif et équitable. Ces trois axes combinés sont les piliers d'un système alimentaire plus durable, qui permettrait de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », selon la définition de développement durable proposée au Sommet de la Terre à Rio en 1992. Plus récemment, en 2015, 17 objectifs dits « de développement durable » (ODD) ont été fixés par les

193 pays membres des Nations-Unies. Tous les ODD sont en lien direct ou indirect avec les systèmes alimentaires.

Aller vers plus de durabilité dans les systèmes alimentaires soulève cependant une multitude de défis et de questionnements. Ce chapitre a pour objectif d'illustrer des solutions concrètes pour relever ces défis, et d'en analyser les perspectives et les limites.

Ceci à travers le prisme d'un développement socioéconomique plus inclusif et équitable dans un premier temps.

La première synthèse de ce chapitre s'intéresse aux femmes en agriculture. Historiquement inexistantes jusque dans leur statut professionnel, elles restent encore aujourd'hui un impensé social de la durabilité en agriculture. Nous étudierons comment les mécanismes de marché peuvent valoriser le travail des agricultrices et en quoi cela favoriserait la durabilité de nos systèmes agricoles.

La deuxième synthèse se penche sur le défi du renouvellement des populations agricoles. L'agriculture française perd chaque année 10 000 exploitant·e·s agricoles et les obstacles à l'installation sont nombreux, en particulier pour les néo-paysans. Les fermes disparaissent alors

au profit de l'agrandissement des exploitations existantes, au service d'un modèle d'agriculture industrialisé ne répondant pas aux objectifs de durabilité. Parmi les acteurs mobilisés sur cette question, les collectivités territoriales innove-ent en combinant test agricole et stratégie foncière. Nous verrons selon quels modèles elles agissent et avec quels résultats.

Dans un second temps, nous nous intéresserons aux voies vers des modes de production plus durables.

La troisième synthèse de ce chapitre montre comment les appellations d'origine protégées (AOP) laitières se mobilisent pour renforcer la durabilité de leur filière. Elles ont initié en 2019 une réflexion collective qui a abouti à un cadre d'engagement portant sur des critères économiques, sociaux et environnementaux. L'aspect collectif de la démarche sera souligné, ainsi que sa pertinence sur le plan environnemental.

La quatrième synthèse examine le lien entre agriculture, transformation agroalimentaire industrielle et érosion de la biodiversité. En effet, les choix des modes de production (rotations, utilisation ou non de pesticides, travail du sol,

fertilisation chimique, etc.) impactent fortement la biodiversité cultivée et la biodiversité sauvage. Nous présenterons ici le rôle que peuvent avoir les industries agroalimentaires pour préserver la biodiversité et comment elles peuvent communiquer leur engagement aux consommateurs.

Enfin, la cinquième synthèse portera son regard sur la question de l'élevage, très présente dans le discours public. La tendance antispéciste et la défense du *statu quo* s'opposent. Nous pouvons mettre en évidence un besoin de différencier les modes d'élevage sur le marché. L'enjeu est de reconsidérer la demande en produits carnés en fonction des capacités productives planétaires, des capacités physiologiques des animaux et des stratégies des éleveur-se-s. L'amélioration de la compréhension des consommateurs par une meilleure reconnaissance du produit lors de l'acte d'achat est une solution.

Quels mécanismes de marché pour féminiser le monde agricole ?



LEÏLA MARTINEZ

MOTS-CLÉS : AGRICULTRICE, SECTEUR PRIVÉ, MARQUE, LABEL, ASSOCIATION, FEMMES

Selon un sondage d'Agrigenre¹ de 2020, dans l'imaginaire de 75 % des personnes interrogées, les agriculteurs sont avant tout des hommes. Ce n'est donc pas étonnant que le terme « agricultrice » n'ait fait son entrée dans le dictionnaire Larousse qu'en 1961...

Totalement invisibilisées jusque dans les années 1960, il faudra attendre la fin du XX^e siècle pour que les agricultrices accèdent enfin à un statut équivalent à celui de leurs homologues masculins en France. Cette injustice de l'histoire questionne quand on sait à quel point les femmes sont actrices du changement nécessaire de nos systèmes agricoles. Très présentes dans la vente en circuits courts, ou encore prometteuses dans le secteur de l'agriculture biologique, les femmes sont innovantes et font évoluer les pratiques agricoles. Valoriser le travail des agricultrices, c'est participer à la transition vers des systèmes alimentaires plus soutenables. Nous nous interrogerons sur la place du secteur privé dans cette valorisation : comment des mécanismes de marché peuvent-ils contribuer à multiplier le nombre de femmes dans le monde agricole ?

LA LENTE CONQUÊTE D'UN STATUT PROFESSIONNEL POUR LES FEMMES DE LA TERRE

Partout où s'attarde notre regard, du champ à la cuisine, des ateliers de transformation aux rayons de nos supermarchés, le féminin est présent. De la graine à nos assiettes, les femmes nourrissent le monde.

Aujourd'hui dans le monde, près de la moitié des femmes actives travaillent dans l'agriculture, parfois jusqu'à 60 % dans certains pays, et 43 % des agriculteurs sont en réalité des agricultrices². En France, en 2020, le secteur de la production agricole emploie 381 800 femmes déclarées (MSA, 2022).

L'emploi féminin en agriculture est incontournable, il est pourtant méconnu et encore trop peu considéré. Décrypter l'histoire du statut des femmes dans l'agriculture en France, c'est révéler de grandes injustices : jusqu'à la moitié du siècle dernier, les femmes n'avaient ni le droit de signer un contrat, ni celui de gérer des biens. Elles ne pouvaient pas travailler sans l'autorisation de leur mari et ne touchaient pas non plus elles-mêmes leur salaire.

La seconde guerre mondiale a permis aux femmes de prouver leur capacité à gérer l'exploitation agricole lorsque leurs maris, pères ou frères étaient partis sur le front. Après la guerre, les femmes étaient néanmoins encore considérées comme des « aides familiales ». Ce statut ne leur permettait ni d'être reconnues, ni d'obtenir des droits sociaux, tels que la retraite ou la protection sociale. Comble de l'invisibilisation de leur

1. <https://agrigenre.hypotheses.org/les-sondages-dagrigenre>. Agrigenre est le carnet de recherche de Valéry Rasplus, sociologue de l'environnement et du genre, dont les recherches visent à explorer les pratiques et les choix mis en œuvre au sein des exploitations agricoles, en prenant appui sur la question des rapports de genre.

2. www.fao.org/reduce-rural-poverty/our-work/women-in-agriculture/

contribution au travail agricole, elles n'apparaissent même pas dans les statistiques officielles de l'emploi agricole en France.

Ce n'est que quinze ans après la fin de la seconde guerre mondiale que les agricultrices se sont organisées pour faire entendre leur voix, notamment grâce au mouvement de la Jeunesse agricole catholique (JAC). Le documentaire « Moi, agricultrice » de Delphine Prunault illustre très clairement cette dynamique de libération des femmes de la terre, grâce à des pionnières qui ont mené la fronde. Ces dernières ont souvent été tiraillées entre leur besoin de reconnaissance, d'indépendance, et une longue tradition de docilité. Dans cette période, elles ont manifesté en nombre, mais c'est d'abord en tant qu'épouse ou mère au foyer qu'elles ont défendu les revenus familiaux et le futur de leurs enfants. La grève du lait en Bretagne (1972), aussi appelée le « Mai 68 paysan », a ainsi été marquée par la participation active des femmes. Un événement qui a surpris bon nombre d'observateurs, plutôt habitués à leur silence.

Après la création du statut de « co-exploitante » en 1980, c'est encore en Bretagne que les agricultrices ont manifesté pour la première fois pour une véritable reconnaissance professionnelle : la leur. En 1985, un grand pas a été franchi : les femmes sont reconnues comme des partenaires égales de leur conjoint dans la gestion des biens communs, avec la création des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL). Ce nouveau véhicule juridique leur permet d'être enfin visibles dans les statistiques de l'emploi en agriculture. Toutefois, il s'agit d'une identité professionnelle à partager avec le mari, et non d'un statut personnel attribué aux femmes.

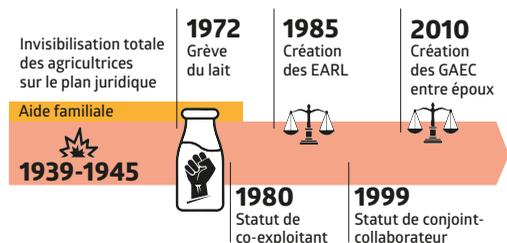
Il faut attendre 1999 pour voir naître le statut de « conjoint collaborateur ». Concrètement, ce nouveau dispositif ouvre enfin des droits sociaux aux agricultrices. Elles peuvent cotiser pour la retraite et sont assurées en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles. C'est la première vraie protection de l'agricultrice. Néanmoins, l'accord du chef d'exploitation, pour neuf cas sur dix, celui du mari (Comer, 2011), est encore obligatoire pour prétendre à ce nouveau statut. Cette condition limite naturellement le nombre de demandes d'obtention du statut de conjointe collaboratrice, sans compter qu'il ne donne droit ni à une rémunération, ni à des parts sociales dans l'entreprise.

Cette subordination à l'accord du chef d'exploitation fut levée en 2006 et obligea les agricultrices à opter pour un statut. Que ce soit en tant que « conjointe collaboratrice » (pour une durée de cinq ans maximum sur l'ensemble d'une carrière agricole), de « conjointe salariée » ou encore de « cheffe d'exploitation agricole », les femmes sortent enfin du placard, ou plutôt des champs...

La loi de modernisation agricole de 2010 ouvre la possibilité de constituer un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) entre époux et constitue l'aboutissement d'une revendication essentielle. Il permet aux femmes d'exploitants de faire valoir leur statut d'associée à part entière au sein des exploitations.

L'évolution du statut professionnel de l'agricultrice en France depuis la seconde guerre mondiale jusqu'à 2010 est illustrée sur la figure 1.

FIGURE 1. CHRONOLOGIE DE L'ÉVOLUTION DU STATUT PROFESSIONNEL DE L'AGRICULTRICE EN FRANCE



(Source : auteure)

LA RECONNAISSANCE DU STATUT DES AGRICULTRICES, LA FIN DES INÉGALITÉS ?

L'obtention d'une reconnaissance juridique du travail des femmes dans l'agriculture a été long et sinueux. En 2023, les agricultrices détiennent un statut et des droits équivalents à ceux de leurs homologues masculins, mais elles ne représentent qu'un quart des chefs d'exploitation agricole. Et encore, 132 000 femmes d'exploitants ne sont toujours ni cheffes, ni collaboratrices et n'ont donc aucun statut professionnel au sein de la ferme qu'elles permettent pourtant de faire fonctionner tous les jours (OXFAM, 2023). La féminisation du secteur est extrêmement lente

et accuse un léger recul depuis 2010³. De plus, les inégalités de sexe sont toujours bien présentes dans le milieu agricole et se retrouvent à plusieurs niveaux.

D'abord, les femmes sont encore très peu représentées dans les sphères de pouvoir du monde agricole : ministère, syndicats, chambres, associations interprofessionnelles ou encore entreprises de l'agroalimentaire, tous ont des comités de gouvernance très masculins. Cette sous-représentation des femmes dans les instances de décision crée un cercle vicieux. Moins les femmes sont présentes et dotées du pouvoir d'agir, moins elles se sentent légitimes d'y siéger un jour. Victimes d'un complexe très féminin, celui de l'imposteur, les agricultrices se sentent exclues, illégitimes ou peu prises au sérieux (Annes et Wright, 2017).

Pour ne citer que quelques exemples de la faible représentation des femmes dans les institutions agricoles en France :

- en 2012, seulement 6 %⁴ des cadres du secteur de l'agroalimentaire sont des femmes ;
- en 2022, il y a moins d'un tiers de femmes dans les assemblées des chambres d'agriculture et les présidentes se comptent sur les doigts d'une main (Pionetti, 2022) ;
- seulement deux femmes ont été à la tête du ministère de l'Agriculture sous la V^e République (Édith Cresson du 22/05/1981 au 22/03/1983 et Christine Lagarde du 18/05/2007 au 18/06/2007) ;
- pas une seule femme n'a exercé de fonctions à l'un des cinq postes clés de l'INRA avant 1999 (Pionetti, 2022) ;
- Christiane Lambert a été la première femme élue à la tête d'un syndicat national agricole en 2017.

La plupart des agricultrices interrogées dans le cadre de cette étude citent deux critères prédominants pour expliquer cette sous-représentation des femmes : le manque de légitimité devant des sujets techniques et le manque de temps à cause d'une charge domestique trop importante.

3. <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/la-feminisation-de-lagriculture/>

4. <https://www.agro-media.fr/analyse/representation-femmes-dans-industrie-agroalimentaire-8742.html>

En effet, dans le monde agricole, la charge domestique pèse plus sur les femmes que dans le reste de la société. Selon une enquête de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB)⁵, 66 % des agricultrices en couple (et installées en bio donc) affirment prendre en charge « *la totalité ou presque des tâches ménagères* », alors que seules 26 % des Françaises le faisaient en 2005 (pourcentage qui n'a pas évolué depuis, comme le démontre une étude menée en 2019 par l'IFOP⁶). Cette charge mentale inégalement répartie vient s'ajouter, pour les agricultrices, aux heures passées sur la ferme, à la transformation ou à la vente.

À cette faible représentativité féminine s'ajoute celle des inégalités de revenus (Figure 2). En 2016, les agricultrices disposaient d'un revenu professionnel agricole annuel moyen de 9 552 euros, de 30 % inférieur à celui des agriculteurs (13 601 euros), et lorsqu'elles sont salariées, leur rémunération horaire moyenne est de 4,6 % inférieure à celle des hommes (MSA, 2022).

FIGURE 2. ÉCART DES REVENUS ANNUELS MOYENS (EN %) ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Productions	
Cultures céréalières et industrielles	45 %
Viticulture	26 %
Maraîchage	40 %
Élevage bovin lait	18 %
Pépinière	42 %
Élevage volailles - lapins	27 %
Élevage bovin viande	21 %
Polyculture - polyélevage	34 %
Arboriculture	50 %

(Source : données partagées par la Mutualité sociale agricole (MSA), 2022)

Cette différence de revenus s'explique par trois facteurs principaux qui se renforcent mutuellement :

- les femmes sont globalement à la tête d'exploitations agricoles plus petites : 36 hectares en moyenne contre 62 hectares pour les hommes (MSA, 2022) ;

5. https://www.fnab.org/wp-content/uploads/2023/02/SYNTHESE_FEMMES_EN_AB_VF.pdf

6. <https://www.ifop.com/publication/nettoyer-balayer-astiquer-la-persistence-des-inegalites-de-genre-en-matiere-de-partage-des-taches-menageres/>

- les employées agricoles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que leurs homologues masculins à travailler à temps partiel (OXFAM, 2023) ;
- les banques prêtent moins facilement à des projets menés par des agricultrices qu'à ceux menés par des agriculteurs, ce qui empêche parfois les agricultrices de développer leurs activités (Billon *et al.*, 2017).

Nous l'avons vu, l'obtention d'un statut professionnel protecteur ne suffit pas à féminiser le secteur. Ce statut est un point de départ, mais la route est encore longue vers l'avènement d'un secteur agricole plus inclusif. Prôner la parité au sein des instances de pouvoir, ou même à la tête des fermes, est un objectif en soi. La vocation égalitaire de la parité pourrait se suffire à elle-même. Néanmoins, dans le cas du monde agricole, nous allons voir que le féminiser, c'est également s'engager vers plus de durabilité.

ET SI ON PARLAIT D'AGROFÉMINISME ?

Revoir notre modèle agricole est inévitable pour respecter à la fois les limites planétaires et les êtres humains qui dépendent des ressources de la planète. Les agricultrices l'ont bien compris. Plusieurs études montrent une corrélation entre le genre et le développement de modèles agricoles alternatifs. Les femmes sont proportionnellement plus engagées dans des pratiques alternatives aux pratiques productives conventionnelles : diversification culturale ; multiplication des circuits de distribution ; pédagogie et inclusion de différents publics au sein des fermes ; bien-être animal ; activité à haute valeur ajoutée ou encore recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (Guétat-Bernard et Pionetti, 2014).

Les agricultrices semblent plus en phase avec les enjeux de notre temps (Shiva, 2020) : c'est ce qui rassemble les penseuses de l'écoféminisme⁷ ou encore de la théorie du « *care* ».

7. Le terme apparaît pour la première fois en 1974 sous la plume de l'écrivaine féministe française Françoise d'Eaubonne dans son livre *Le féminisme ou la mort*. Ce courant philosophique considère qu'il existe des similitudes et des causes communes entre les systèmes de domination et d'oppression des femmes par les hommes et les systèmes de surexploitation de la nature par les humains.

Carol Gilligan est la première à théoriser le « *care* » en 1982. Elle met notamment en lumière les différences qui peuvent exister entre « la moralité masculine », fondée sur la justice, et « la moralité féminine », qui repose quant à elle sur le sens de la responsabilité, l'échange et l'attention à autrui.

Plus tard, Joan Tronto reprend cette analyse et la modernise, en y incluant la possibilité que le soin s'applique non seulement aux autres, mais aussi à des objets et à l'environnement. Elle explique, entre autres, que les femmes sont soumises à certains conditionnements psychologiques qui les cantonnent à des métiers qui seraient le prolongement d'un travail domestique.

L'empathie, la capacité à se porter responsable pour d'autres et une forme de sensibilité à ce qui les entoure semblent positionner les agricultrices comme de véritables moteurs des transitions agroécologiques.

L'écoféminisme a fait l'objet de nombreux ouvrages, mais Michèle Salmona est l'une des rares chercheuses à s'être intéressées à ce qu'elle définit comme « la relation au vivant » au sein du monde agricole. Elle formule notamment l'hypothèse que « *l'éloignement des agricultrices de la formation aux technosciences leur a facilité une position critique par rapport aux méthodes de l'agriculture intensive* ». Son long travail d'enquête auprès d'agriculteurs et agricultrices françaises, sur plusieurs décennies, la conduit à conclure que « *cette lucidité des agricultrices dans le domaine du travail avec la nature, en particulier avec les bêtes, ne veut pas dire "qu'elles sont du côté de la nature", mais que leurs réflexions et leurs actions sont profondément liées à leur culture du soin et du vivant* » (Salmona, 2003).

En dehors de la théorie, la participation des agricultrices à la transition vers un modèle plus durable s'observe dans les faits :

- en 2012, parmi les moins de 40 ans, la proportion d'exploitations « féminines » certifiées bio (6,9 %) était plus élevée que celle d'exploitations « masculines » (5,3 %)⁸. Aussi, en tant que cheffes d'exploitation, les femmes sont surreprésentées dans les fermes bio (46 % contre 27 % toutes exploitations confondues) (OXFAM, 2023) ;

8. <https://agriculture.gouv.fr/analyse-ndeg38-mars-2012-les-femmes-dans-le-monde-agricole>

- elles développent plus souvent la vente en circuit court (20 % contre 16 % des exploitations « masculines »), la diversification (16 % contre 14 %) ou encore des activités de loisirs à la ferme (5 % contre 1 %)⁹.

De par leur rapport au vivant notamment, les agricultrices ont un rôle majeur à jouer dans la transition de nos systèmes agricoles. Les secteurs public et associatif semblent avoir intégré cet élément : la nomination d'une chargée de l'égalité femmes-hommes au sein du ministère de l'Agriculture ou encore les groupes de parole non mixtes des Civam et des ADEAR en témoignent. Mais qu'en est-il des initiatives du secteur privé ?

QUELLE PLACE POUR LE SECTEUR PRIVÉ ?

Après plusieurs mois d'investigation, le constat est sans appel : le monde de l'entreprise ne s'est pas saisi de l'enjeu de la féminisation du monde agricole préalablement défini. Il n'existe pas encore de label qui incorpore des critères de genre ou de parité. Pas non plus d'entreprise de l'agroalimentaire qui ait fait de la promotion des agricultrices un véritable axe de travail, autre que ponctuel ou purement marketing.

Les démarches de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ont été très utiles pour le secteur privé. Ces dernières ont établi des référentiels communs et ont facilité la communication autour d'objectifs à atteindre. La RSE a également mis les questions de parité et de genre à l'ordre du jour des réunions des comités exécutifs. Elle gagne du terrain aujourd'hui au sein du monde agricole. En témoignent le label « Agri Confiance » ou encore la jeune pousse « Ecofarm », qui en ont fait leur cheval de bataille. Face à cet engouement, la filière s'est même réservé le droit d'ajouter le « a » de « agricole » au traditionnel RSE, qui devient alors RSEA. Néanmoins, même si de nombreuses exploitations agricoles et coopératives ont intégré les principes et notions de durabilité dans leurs modes de fonctionnement, elles n'ont toujours pas adopté la section « parité » ou tout autre critère lié au genre dans leur feuille

de route. « *Pas prioritaire* », selon le label Agri Confiance, qui préfère pour l'instant se concentrer sur le sujet du renouvellement des générations, sans faire le lien avec le fait que les agricultrices sont concernées par un tiers de ces nouvelles installations (MSA, 2022).

La RSEA n'a pas encore intégré les enjeux de la féminisation du monde agricole, mais il existe d'autres acteurs, rares, qui ont choisi de mettre les agricultrices sur le devant de la scène.

Le projet Cultiv'Actrices, une première dans le secteur privé

La Cagnotte des Champs est une association qui accompagne financièrement les producteurs qui s'engagent pour une agriculture durable. Elle se finance notamment grâce à des campagnes de levée de fonds auprès d'entreprises. Après trois années d'existence à accompagner de nombreux projets agricoles, les équipes de la Cagnotte des Champs se sont rendu compte que la totalité des dossiers reçus étaient signés par des hommes. Suite à ce constat, ils ont décidé de lancer en 2019 le programme « Cultiv'Actrices ».

Ce programme accompagne et finance « les femmes qui changent l'agriculture en France ». La première édition a été un succès et a réuni notamment la Fondation Carrefour ou encore l'entreprise l'Occitane pour financer 22 projets portés par des femmes à hauteur de 154 000 euros.

En 2020, en pleine pandémie, ce sont les entreprises elles-mêmes qui sollicitent la Cagnotte des Champs pour réitérer le projet des « Cultiv'Actrices ». La marque marseillaise « La Fermière » y voit une « *jolie intention et un intérêt business* » (Tarpinian, 2023). Les fonds levés sont moins importants que lors de la première session, mais sont mobilisés sans aucun démarchage, ce qui montre que le sujet des agricultrices mobilise le secteur privé.

Pourtant, « *les entreprises ont loupé le coche entre approvisionnement et communication* » déplore le cofondateur de la Cagnotte des Champs, Clément Campos (Campos, 2023). Effectivement, aucune des entreprises qui ont financé les « Cultiv'Actrices » n'ont offert à ces agricultrices un contrat de fournisseur de matières premières ou toute autre suite opérationnelle au financement. Le projet s'est cantonné à l'aspect purement marketing et les agricultrices n'ont pas eu accès à de nouveaux débouchés commerciaux.

9. https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2018/02/23/les-femmes-forces-motrices-des-exploitations-bio_5261687_4497916.html

Il n'existe pas aujourd'hui une marque ou une entreprise qui ait souhaité axer ses approvisionnements de matières premières vers des exploitations dirigées par des femmes. Néanmoins, si ce constat interroge et surprend le cofondateur de la Cagnotte des Champs, cela n'a pas l'air de surprendre les agricultrices interrogées dans le cadre de ce travail. Ces dernières sont unanimes : une marque alimentaire dont les matières premières proviendraient exclusivement d'une exploitation dirigée par au moins une femme n'aiderait pas à la féminisation de l'agriculture en France.

« Insensée », « clivante », « ridicule » : tels ont été les mots utilisés par ces agricultrices pour qualifier l'idée. Selon les principales intéressées, créer une marque du type « C'est qui la patronne ?¹⁰ » viendrait diviser les agriculteurs et agricultrices, là où il y a besoin de lien et d'unité. Elles ne voient pas l'intérêt de valoriser leur travail via une marque ou un label spécifique. La piste d'une discrimination positive en faveur des femmes dans les approvisionnements des grandes entreprises n'intéresse donc ni les entreprises, ni les agricultrices.

Il existe néanmoins d'autres typologies d'initiatives dans le monde du vin en France qui ouvrent la voie à de nouvelles manières de valoriser l'agriculture au féminin.

Vers une structuration des agricultrices dans le monde du vin : l'exemple des Vinifilles

L'une des premières associations de vigneronnes en non mixité en France, l'association les Vinifilles, créée en 2009, réunit 18 vigneronnes dans la région Occitanie. Ces dernières se différencient moins par les produits qu'elles proposent que par la structure qu'elles ont créée, le mode ou le processus par lequel les femmes se sont associées entre elles. Effectivement, si les Vinifilles sont toutes installées en bio, ce qui les réunit véritablement, c'est plutôt cette volonté de s'entraider et de mettre leurs efforts en commun.

Les Vinifilles mènent une stratégie commerciale différenciante. Le démarchage est collectif, il n'y a qu'un seul catalogue, la mise en commun est totale. Les cavistes peuvent ainsi sélectionner les vins qu'ils souhaitent, faire des panachés et

économiser sur les frais de port. Les vigneronnes organisent également ensemble leurs tournées de clientèle en France et à l'étranger sous la bannière des Vinifilles. La mutualisation de la charge commerciale consolide le collectif et est bénéfique sur le plan économique pour chacune d'entre elles.

Mais l'association a également d'autres effets : elle libère la parole de ces femmes, les aide à prendre la place qu'elles n'osent pas prendre (notamment sur des sujets techniques) et « épanouit » les adhérentes sur les plans professionnel et personnel (Ollier, 2023).

Les femmes du monde du vin semblent particulièrement bien structurées en France. Les Vinifilles font également partie du réseau national « Femmes de vins », créé en 2009. Ce réseau regroupe neuf associations régionales et quelques 250 membres partout en France, qui se réunissent très régulièrement pour discuter de sujets qui concernent les agricultrices. Néanmoins, ces femmes ne se revendiquent pas féministes et n'aiment pas que l'on qualifie leur structuration de militante.

Des salons de vigneronnes émergent également en France. Les héritières de Bacchus à Claret (34) et les Vinidames à Tours (37) réunissent un public de plus en plus important et sélectionnent les exposantes d'abord sur le critère de genre.

Si les vigneronnes ouvrent la voie à des innovations de marché, il n'existe pas encore d'équivalent dans les autres secteurs de l'agriculture. Cet écart peut s'expliquer par trois facteurs :

- les femmes sont mieux représentées dans le secteur viticole : 32 % de viticultrices contre 20 % dans les autres secteurs de l'agriculture en 2022. Et 12 % de l'ensemble des cheffes d'exploitation agricole travaillent dans le vignoble (MSA, 2022) ;
- l'activité viticole est la plus rémunératrice de l'agriculture française avec 34 756 euros de revenu médian annuel contre 22 367 euros pour le reste des activités agricoles¹¹ ;
- cette différence de revenu permet aux exploitations viticoles d'être pourvoyeuses d'emplois pour 78 % d'entre elles. Ce qui libère du temps aux cheffes d'exploitation.

10. Référence à la marque « C'est qui le patron ? », <https://cestquilepatron.com/>

11. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4994896>

Les femmes du monde viti-vinicole disposent donc de trois éléments essentiels qui les différencient des femmes des autres secteurs de l'agriculture : elles sont plus nombreuses, elles ont de meilleurs revenus et plus de temps.

CONCLUSION

Il semblerait que la discrimination positive dans la sélection des fournisseurs de matières premières agricoles pour les entreprises ne soit pas la voie à privilégier. L'inclusion de critère de genre dans les labels agricoles et autres notations RSE (Ecovadis, Ecofarm, Agri Confiance, AB, etc.) est une piste plus crédible et conviendrait mieux aux principales intéressées. Quant à la voie des associations d'agricultrices pour mutualiser les efforts commerciaux, obtenir de nouveaux débouchés et faire croître le chiffre d'affaires, elle ne semble accessible qu'à condition de pouvoir y attribuer des ressources en temps et en argent.

Les mécanismes de marché existants n'apportent que des solutions partielles pour féminiser le monde agricole. D'autres pistes de valorisation nous proviennent des politiques publiques. L'Espagne, par exemple, dans son plan stratégique national de la politique agricole commune, a mis une entrée « genre » pour la dotation « jeune agriculteur ». Une femme qui s'installe en Espagne peut toucher jusqu'à 61 euros l'hectare de plus qu'un homme qui souhaiterait s'installer dans la même région. Cette aide à l'installation additionnelle pourrait permettre aux femmes d'être plus nombreuses à la tête des exploitations agricoles. Nous l'avons vu, c'est l'un des critères essentiels pour une meilleure structuration par le genre du monde agricole.

Le secteur privé n'a pas encore trouvé sa juste place pour valoriser les femmes du monde agricole. Utiliser le biais des politiques publiques pour initier ce changement semble donc nécessaire afin de favoriser un environnement propice aux innovations du secteur privé.

BIBLIOGRAPHIE

ANNES A., WRIGHT W., 2017. Agricultrices et diversification agricole : l'empowerment pour comprendre l'évolution des rapports de pouvoir sur les exploitations en France et aux États-Unis. *Cahiers du Genre*, 63(2), p. 99-120.

BILLON A., BOUCHOUX C., GONTHIER-MAURIN B., LABORDE F., MANDELLI D., MONIER M-P. 2017. *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires*. Rapport d'information n° 615 (2016-2017), 7 p. Disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r16-615/r16-615.html> (Consulté le 18/03/2023).

COMER C. 2011. La « conjointe collaboratrice » : un recul statutaire ambigu. *Pour*, 212, p. 19-24.

GUÉTAT-BERNARD H., PIONETTI C. 2014. Genre et rapport au vivant dans l'agriculture française. *Pour*, p. 201-212. Disponible sur : doi.org/10.3917/pour.222.0201 (Consulté le 19/03/2023).

MSA. 2022. *Population féminine en agriculture en 2020. L'emploi féminin en agriculture : Incontournable, il est pourtant méconnu*. Info Stat, 9 p. Disponible sur : <https://www.msa.fr/lfp/documents/98830/28556362/Population+feminine+en+agriculture+en+2020.pdf> (Consulté le 01/02/2023).

OXFAM France, 2023, *Agriculture : les inégalités sont dans le pré*. OXFAM France, 24 p. Disponible sur : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2023/02/Oxfam_mediabrief_agriculture_Vdef.pdf (Consulté le 18/03/2023).

PIONETTI C. 2022. *Si l'agriculture était menée par les femmes, en serions-nous là ?* OXFAM France, 14 p.

SHIVA V. 2020. *Qui nourrit réellement l'humanité ?* Actes Sud, 176 p. (Domaine du possible)

Entretiens

CAMPOS C., co-fondateur de la Cagnotte des Champs, entretien le 18/01/2023 en visioconférence.

OLLIER F., présidente des Vinifilles, entretien le 06/03/2023 à Montpellier.

TARPINIAN T., cheffe de projet senior « communication » à « La Fermière », entretien téléphonique le 17/01/2023.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse :

AGRICULTRICES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, entretien le 08/02/2023 en visioconférence.

BERTHIER C., éleveuse et rédactrice de la BD « Il est où le patron ? », entretien téléphonique le 18/01/2023.

LIEBERT F., haute fonctionnaire à la retraite en charge de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, entretien téléphonique le 31/01/2023.

PIONETTI C., chercheuse indépendante en genre et écologie politique, entretien le 09/02/2023 en visioconférence.

ROULLAND R., cheffe d'exploitation agricole, la Ferme Roulland, entretien le 09/02/2023 à Badefols d'Ans.

Combiner test agricole et stratégie foncière pour installer des agriculteurs : nouveaux modèles d'action pour les collectivités

MORGANE LAURENS

MOTS-CLÉS : ESPACE-TEST AGRICOLE, FONCIER AGRICOLE, COLLECTIVITÉS, INSTALLATIONS, PAT

Une part grandissante des candidats à l'installation agricole en France est constituée de néo-paysans. Leur profil sociologique particulier rend leur installation difficile. Ils sont pourtant porteurs de projets respectueux de l'environnement et d'une volonté de s'intégrer à un territoire. Autant de caractéristiques qui séduisent les collectivités, confrontées à la disparition progressive des exploitations agricoles sur leur territoire. Cette déprise menace leur résilience alimentaire et les pousse à se saisir des questions d'installation agricole.

À travers les cas de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, cette étude montre comment les collectivités peuvent combiner un dispositif de test agricole et une stratégie foncière pour accompagner l'installation des porteurs de projet.

INSTALLER DES AGRICULTEURS ET PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES

La nécessité de renouveler les générations agricoles

Le recensement agricole 2020 montre qu'en 10 ans, la France a perdu 100 000 exploitants. Depuis 1970, le nombre de chefs d'exploitation agricole en France décroît de 2 % par an en moyenne (Fichaux, 2022). Comment expliquer cette dynamique ?

En premier lieu, c'est le vieillissement de la population agricole qui explique ces chiffres. Un phénomène qui continuera dans les prochaines années : la mutuelle sociale agricole (MSA) estime qu'un chef d'exploitation sur deux partira à la retraite dans les dix prochaines années, un agriculteur sur quatre ayant déjà plus de 60 ans en 2020 (Fichaux, 2022).

Dans le même temps, la reprise des exploitations est de plus en plus difficile. D'un côté, les enfants d'agriculteurs sont de moins en moins nombreux à reprendre l'exploitation de leurs parents : en 2020, seulement 20 % des exploitants de plus de 60 ans prévoient une reprise par un membre de la famille¹. De l'autre côté, rares sont les porteurs de projet en mesure de mobiliser les fonds nécessaires au rachat d'une exploitation existante. En effet, les exploitations à reprendre représentent un capital² important : les chefs d'exploitation sur le départ ont été nombreux à investir massivement pour suivre le modèle agro-industriel encouragé après la seconde guerre mondiale. Le prix des terres augmente lui aussi du fait de l'accroissement de la pression sur le foncier agricole : 55 000 ha de terres perdent leur fonction agricole chaque année, du fait de la

1. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2210/detail/>

2. Bâti, équipements, foncier.



concurrence directe avec l'urbanisation (Terre de Liens, 2022).

Enfin, le profil des volontaires à l'installation évolue et selon le sociologue François Purseigle, il existe une « *inadéquation entre l'offre de fermes à reprendre et la demande des nouveaux porteurs de projet* » (Fichaux, 2022). En effet, le Réseau national des espaces-test agricoles (RENETA) estime qu'un tiers des candidats sont non issus du milieu agricole (NIMA) et/ou s'installent hors du cadre familial (HCF), sur un territoire dont ils ne sont pas issus, sans aucun capital agricole préalable, dans le cadre d'une reconversion professionnelle et en ayant plus de 40 ans³. Leurs projets de petites exploitations défendant un modèle d'agriculture résilient les opposent au modèle agro-industriel (Le Bel et Pizette, 2020). Enfin, ils ont peu ou pas de formation pratique et méconnaissent souvent la dure réalité du métier avant de s'installer. Ces caractéristiques expliquent leurs besoins particuliers, hors des standards prévus par les dispositifs classiques d'installation.

Les collectivités sur le front

À partir de 2014, les réformes territoriales successives clarifient et renforcent le rôle des collectivités territoriales dans le développement économique local et l'aménagement du territoire. Dans le même temps, le ministère de l'Agriculture crée les projets alimentaires territoriaux (PAT)⁴, dont l'essaimage en un peu moins de 10 ans (près de 400 PAT en France en 2023) montre que les collectivités territoriales se sont saisies du sujet de la résilience alimentaire de leur territoire. L'alimentation y joue alors le rôle de connecteur entre mondes urbain et rural : les collectivités font le lien entre le dynamisme de leur tissu agricole et la capacité du territoire à disposer d'aliments sains et durables. Elles initient alors peu à peu des politiques agricoles. Ainsi, de nombreux PAT contiennent un axe stratégique sur l'installation de nouveaux agriculteurs pour pérenniser l'agriculture du territoire. La prise en main de ce sujet permet aux collectivités de se questionner sur le type d'agriculture et d'exploitations qu'elles souhaitent sur leurs territoires, en fonction d'un

diagnostic préalable des besoins de la population et notamment de la restauration collective. Installer des agriculteurs est l'occasion de choisir des projets écologiques qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale, des projets souvent portés par des néo-paysans (Le Bel et Pizette, 2020). Charge alors aux collectivités d'innover pour réussir à lever les obstacles à l'installation de ces porteurs de projet. Entre autres outils à leur portée, l'espace-test agricole (ETA) est un dispositif qui séduit en fournissant une solution innovante à cette problématique.

LE TEST AGRICOLE POUR FAVORISER LES INSTALLATIONS

L'espace-test agricole (ETA)

Le RENETA, réseau national des espaces-test agricoles, fondé en 2012, définit l'ETA comme « *une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité* » (RENETA, 2020). C'est donc une structure permettant à des porteurs de projet agricole de bénéficier d'un cadre légal d'exercice, de moyens de production et d'un dispositif d'accompagnement et de suivi. Dans les faits, sur une période de 1 à 3 ans, les porteurs de projet peuvent donc se confronter à la réalité du métier d'agriculteur. La prise de risques est limitée puisque le test ne demande pas d'investissement financier d'ampleur et est réalisé dans un contexte juridique permettant la protection sociale du candidat et la réversibilité du projet. L'espace-test peut prendre la forme d'un lieu permanent (67 en 2022) ou temporaire (300 en 2022).

Si le maraîchage est dominant dans les activités testées (71 % des porteurs de projet), il est également possible de tester une activité d'élevage (11 %) ou de transformation (2 %) (RENETA, 2022).

Les promesses du test agricole

Le test agricole permet bien d'agir sur les principaux facteurs de pérennité de l'installation agricole définis par le collectif InPACT⁵ (Pôle InPACT, 2016). Le participant au test peut valider l'option technique de son projet et le structurer d'un point

3. <https://reneta.fr/Pourquoi-des-espaces-test-agricoles>

4. Dispositif ayant pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires.

5. Le collectif « Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale » (InPACT) réunit 10 réseaux nationaux de développement agricole.

de vue organisationnel tout en se confrontant à la réalité du métier. Enfin, l'ETA mobilisant plusieurs partenaires sur un territoire, le porteur de projet peut y trouver des débouchés et concevoir un modèle économique adapté. Le test agricole répond donc efficacement aux besoins des porteurs de projet NIMA et/ou HCF qui représentent 90 % des candidats au test.

Les résultats de ce dispositif sont d'ailleurs encourageants : 75 % des participants s'installent ensuite en tant qu'exploitants agricoles et 87 % des installations se font sur le territoire du test. En outre, 97 % des projets sont en agriculture biologique et 78 % des agriculteurs issus du test commercialisent en circuits courts (RENETA, 2022).

Les collectivités sont donc nombreuses à s'être saisies de l'ETA comme levier pertinent pour agir à la fois sur le renouvellement des agriculteurs et sur la résilience alimentaire de leur territoire.

La limite du foncier

L'ETA rencontre une limite importante : il n'est pas rare de voir des porteurs de projet en sortir motivés et confiants, avec un projet économiquement viable et ancré sur le territoire, mais qui échouent à accéder à du foncier agricole. L'intégration au territoire et à son tissu d'acteurs ainsi que l'accompagnement, garantis par l'ETA, sont aujourd'hui insuffisants pour garantir et multiplier des installations pérennes. Fortes de ce constat, plusieurs collectivités ont décidé de mener une politique forte de gestion du foncier agricole.

ACCÈS AU FONCIER : LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Une typologie des modes d'action

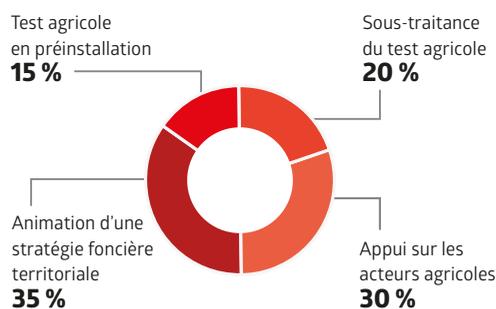
Dans son guide thématique sur la préservation du foncier agricole, l'observatoire RESOLIS propose une typologie des innovations permettant la protection du foncier agricole, en distinguant ETA et stratégie foncière publique (RESOLIS, 2022). S'il s'agit bien de deux dispositifs différents, il est intéressant pour une collectivité étant dotée d'un ETA sur son territoire de l'associer à une stratégie foncière plus globale afin de sécuriser l'installation des porteurs de projet. Quelle(s) forme(s) prend cette association innovante en France ?

L'étude de vingt collectivités a permis d'identifier quatre modes d'accompagnement de la sortie

de test pour accéder au foncier, dans les proportions présentées sur la figure 1 :

- « Appui sur les acteurs agricoles du territoire » : les collectivités renvoient le porteur de projet vers la Safer et les chambres d'agriculture pour qu'il s'appuie sur les dispositifs existants. Elles comptent sur l'intégration du porteur de projet dans les réseaux du territoire pour faciliter son installation.
- « Animation de la stratégie foncière territoriale » : tout en s'appuyant sur les dispositifs et outils des acteurs agricoles (Safer, chambre d'agriculture, etc.), les collectivités assurent l'animation et la coordination des actions de chacun ainsi qu'une veille sur les porteurs de projet.
- « Sous-traitance de l'activité test agricole » : les collectivités sont partenaires d'un projet de test agricole mais délèguent à une association ou une coopérative d'emploi la gestion du lieu et le recrutement des porteurs de projet. Elles jouent donc un rôle limité, souvent financier, et la question de l'accès au foncier en sortie de test est aussi déléguée à la structure de gestion.
- « Test agricole en pré-installation » : les collectivités mènent une stratégie foncière en amont du test et proposent aux porteurs de projet de se tester sur des terres qu'ils pourront exploiter en sortie de test.

FIGURE 1. RÉPARTITION (EN %) DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT PAR LES COLLECTIVITÉS POUR L'ACCÈS AU FONCIER APRÈS LE TEST AGRICOLE



(Source : auteure)

À travers les deux cas d'étude ci-après, il est intéressant d'analyser les stratégies des collectivités ayant opté pour une implication forte à

travers l'animation d'une stratégie foncière ou le test agricole en pré-installation (types 2 et 4 ci-dessus).

La collectivité animatrice d'une stratégie foncière agricole : le cas de l'agglomération de Royan

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique regroupe 33 communes et près de 84 000 habitants⁶. Elle a fait le choix d'une implication forte dans l'animation de sa stratégie foncière agricole. Elle s'est lancée en 2020 dans un projet d'ETA permanent en achetant un domaine de 4 ha avec bâti agricole, sur lequel elle a procédé à une remise en état des terres puis à la création de deux places de test en maraîchage bio. Ce projet a émergé de la volonté d'installer de nouveaux agriculteurs et de préserver les terres agricoles : l'agglomération constate une perte de plus de 1000 ha de terres agricoles en 20 ans. Comme ailleurs, il est vite constaté que l'ETA permanent n'est pas une solution suffisante du fait de la difficulté d'accès au foncier. Selon Jérémy Alvarez, chargé de mission Agriculture et alimentation, aujourd'hui en charge de ce projet : « *La difficulté pour des porteurs de projet agricole d'accéder à du foncier pour s'installer a probablement été sous-évaluée au départ et la pression foncière sur notre territoire était certainement mal connue* » (Alvarez, 2023).

Le comité de pilotage de l'espace-test, présidé par l'Agglomération, s'engage alors dans un travail d'animation de la stratégie foncière de son territoire. La première étape fut la constitution d'un groupe de travail multiacteurs « Foncier agricole », dont l'objectif est de réunir autour de la table une quinzaine d'acteurs clés et compétents sur ces questions, notamment la Safer, la chambre d'agriculture, Terre de Liens, la Région et le Département.

L'idée n'est pas d'inventer de nouveaux outils mais bien de favoriser l'interconnaissance des acteurs en présence pour mobiliser de manière efficace les outils et les compétences existants.

Dans les faits, ce groupe de travail passe par une première phase d'échanges pour « s'acculturer » : qui fait quoi ? Quelles sont les compétences et les champs d'action de chacun ? C'est également l'opportunité de mettre en commun des

éléments de diagnostic et les enjeux de chacun, permettant ainsi l'adhésion de tous au fonctionnement du groupe. Jérémy Alvarez précise : « *Il a fallu nouer des partenariats avec les institutions historiques, comme la Safer, qui n'étaient jusqu'ici pas associées. Ce qui a permis l'initiation et le fonctionnement de ce groupe de travail, ce sont des relations de travail et de confiance préexistantes entre agents de terrain qui avaient déjà l'habitude d'échanger de près ou de loin sur ces questions de foncier agricole* » (Alvarez, 2023).

Puis des actions concrètes ont pu être initiées : inventaire et étude des cédants avec la chambre d'agriculture, veille foncière avec l'outil Vigifoncier de la Safer et recherche des « biens sans maître ». Ici, la collectivité joue un rôle de commanditaire auprès des structures partenaires : elle établit les besoins, active le réseau communal et met à disposition sa connaissance du territoire. En parallèle, elle met en place une base de données des porteurs de projet agricole sur le territoire à travers des « fiches contact ». Lors de l'identification d'une solution foncière, elle réalise un pré-diagnostic du bien (état de la parcelle, état du bâti, possibilité de construire selon le PLU en vigueur, accès aux réseaux d'eau et d'électricité) avant de le proposer à des testeurs dont le projet correspond aux caractéristiques de la parcelle disponible. Elle joue donc un rôle de catalyseur et d'accélérateur de solutions d'installation.

Impliquée directement dans la gestion de l'espace-test agricole, la collectivité est également capable de prendre en compte de manière privilégiée les testeurs dans cette recherche de correspondances.

Le test agricole en pré-installation : le cas du Pays de Grasse

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a mis en place une tout autre démarche. En 2012, elle a souhaité initier un projet de test agricole en pré-installation. Le principe est simple : la collectivité effectue des recherches de terres en amont du test agricole, le porteur de projet s'y testera directement et pourra ensuite s'y installer.

Dans les faits, la première étape pour la collectivité est d'identifier des propriétaires motivés pour participer à cette démarche. Elle innove ensuite en leur proposant de louer elle-même leurs terres via un bail emphytéotique de 30 ans.

6. En 2019, selon www.agglo-royan.fr

Ce type de bail entre un propriétaire et une commune permet ensuite la sous-location : la collectivité peut donc louer les terres au testeur avec un bail rural à clauses environnementales.

Gabriel Bouillon, chargé de mission Agriculture au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, résume les avantages de ce modèle : « *Pour l'agriculteur en test, il s'agit de s'investir sur un terroir qu'il va pouvoir adapter à ses pratiques, dans un tissu économique au sein duquel il va créer ses relations professionnelles et personnelles, mais aussi ses débouchés. Il va pouvoir pérenniser ce réseau en restant après le test agricole au même endroit* » (Bouillon, 2023).

De leur côté, les propriétaires fonciers, de plus en plus difficiles à convaincre au sujet de la mise à disposition de leurs terres, sont rassurés par la présence de la collectivité comme intermédiaire. Ils ont aussi quelques années de test pour développer une relation de confiance avec l'agriculteur accueilli tout en bénéficiant d'un droit de réversibilité du projet après le test.

Le travail mené par la collectivité pour informer, rassurer et accompagner les propriétaires est ici essentiel. Il fait l'objet d'un apprentissage et suppose l'identification de leviers sociologiques spécifiques, devenues compétences de la collectivité au fil des années.

La recherche de foncier par anticipation ne se limite cependant pas à la recherche de propriétaires privés : les porteurs de projet eux-mêmes peuvent s'adresser à la collectivité avec un foncier pré-identifié ; le foncier communal peut aussi être mobilisé en collaboration avec les communes du territoire. Ce qui implique, là aussi, un travail de sensibilisation préalable. Enfin, récemment, la Communauté d'Agglomération a établi un atlas du foncier agricole de la ville de Grasse permettant de constituer une base de données de propriétaires et de parcelles pré-diagnostiquées qui pourraient devenir de futurs lieux de test et/ou d'installation. La collectivité détient ainsi un haut niveau de connaissance du foncier sur le territoire et peut proposer un accompagnement personnalisé au porteur de projet avant le début du test pour accélérer l'identification de solutions foncières. En contrepartie, la collectivité est exigeante sur la sélection des porteurs de projet, puisqu'elle s'en portera garante auprès des propriétaires publics ou privés.

Interrogé sur les liens avec les autres acteurs du territoire, Gabriel Bouillon insiste sur l'importance de travailler en réseau en s'entourant des bons interlocuteurs. Ainsi, il déplore l'échec des collaborations avec certaines institutions historiques du monde agricole. Il accueille d'ailleurs des porteurs de projet dont l'installation n'a jamais abouti via le parcours d'installation classique. Il préfère alors s'entourer d'acteurs innovants et « ouverts d'esprit », notamment le monde de la recherche, les associations comme Terre de Liens et l'ADEAR, mais aussi le réseau régional des PAT et les agriculteurs du territoire.

LA COLLECTIVITÉ EN TANT QUE RÉGISSEUR FONCIER : POINTS DE VIGILANCE ET PERSPECTIVES

Facteurs clés de réussite pour les collectivités

Dans les deux cas présentés, on observe des similitudes qui semblent être des clés de succès dans le cadre de l'action des collectivités pour l'installation de nouveaux agriculteurs à la suite du test agricole.

En premier lieu, l'échelle du territoire, intercommunale, semble être pertinente. Elle permet d'avoir une vision d'ensemble sur un territoire cohérent afin d'agir de manière stratégique, mais permet également une action de terrain grâce à une connaissance fine des dynamiques territoriales. Ce constat rejoint les préconisations de Coline Perrin dans son étude de 2013 sur l'agriculture périurbaine à Montpellier (Perrin, 2013). La présence d'un(e) ou plusieurs chargé(es) de mission investi(es) et convaincu(es) de l'importance de ce sujet est également essentielle. Cela permet de dépasser le temps politique et de mener un accompagnement sur le temps plus long de l'installation agricole. De plus, ces personnes assurant une présence sur le terrain arrivent à gommer le décalage parfois observé « *entre la réalité vécue au quotidien par les agriculteurs et la perception des élus qui définissent les objectifs de développement des collectivités territoriales* » (Ruault et Vitry, 2017). D'autre part, l'acquisition de foncier agricole par une collectivité ne suffit pas, il s'agit bien d'initier une dynamique agricole. L'animation du réseau d'acteurs assurée par les agents des collectivités est l'une des clés de cette dynamique (Perrin, 2013). Les chargés de mission rencontrés

ont mis en avant l'importance d'être formé et sensible à la sociologie particulière des propriétaires de foncier privé. La terre agricole, même non exploitée, est dotée d'une valeur affective et patrimoniale qui doit être comprise et prise en compte. Elle ne peut être considérée comme un bien purement marchand.

Enfin, les collectivités interrogées sont historiquement concernées par le monde agricole et conscientes de son importance pour leur territoire. Leur soutien à l'installation s'articule avec celui des Régions et Départements qui s'investissent via le financement d'aides conséquentes.

L'émergence des PAT, quel impact ?

Pour les deux collectivités interrogées, la création d'un PAT n'est pas l'élément déclencheur de leur implication dans ces démarches d'accès au foncier, ni même dans la création d'un ETA. En revanche, elles confirment que le PAT a renforcé leur légitimité à prendre en main les questions agricoles alors qu'elles n'en avaient pas la compétence officielle. Le PAT, en reliant les enjeux d'alimentation et de santé à ceux de l'agriculture, a permis de légitimer cet engagement et d'y faire adhérer les élus. Le Bel et Pizette (2020) font le même constat pour l'Agglomération de Limoges et la Métropole de Saint-Étienne dans leur étude sur le lien entre collectivités et ETA.

De plus, ce lien agriculture-alimentation, rendu visible par l'existence du PAT, permet d'envisager la politique agricole au-delà de l'installation même des agriculteurs. Gabriel Bouillon évoque par exemple la possibilité de développer des filières de légumineuses afin d'atteindre l'objectif à long terme d'une alimentation moins carnée. Pour Jérémy Alvarez, le PAT est également un moyen de visibiliser les actions menées, de leur donner plus de retentissement auprès des élus et des citoyens. La phase de diagnostic et d'état des lieux permet enfin d'identifier les manques dans la stratégie déployée.

La collectivité, acteur légitime

Bien qu'elle puisse être questionnée, la légitimité de la collectivité sur les questions d'installation agricole semble se confirmer. En tant que porteuse d'un ETA, « *une collectivité peut se payer la luxe d'expérimenter, d'innover dans sa politique agricole, elle peut prendre des risques contrairement à une personne qui monte son activité*

professionnelle et dont les contraintes économiques sont différentes » (Bouillon, 2023). De plus, comme l'exprime Terre de Liens dans son rapport sur l'état des terres agricoles en France (2022), les mécanismes actuels de régulation d'accès et de protection du foncier agricole sont « *morcelés, dépassés, ou rendus inopérants* ». Quel que soit le mode d'action choisi, la collectivité se saisit de nouvelles fonctions aujourd'hui nécessaires et trouve un intérêt à ces nouveaux engagements, notamment dans le cas de l'ETA qui peut être une vitrine de la politique agricole locale (Le Bel et Pizette, 2020).

Le RENETA note cependant des points de vigilance concernant cette nouvelle implication des collectivités dans le monde agricole à travers les espaces-test : par exemple, leur « ingérence » dans le projet du futur installé (prix de vente, débouchés) doit être limitée et faire l'objet d'un compromis. La collectivité ne doit pas non plus créer un lien de subordination avec le porteur de projet mais rester un accompagnateur (RENETA, 2020).

Un impact limité

Le dispositif de test agricole de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est trop récent pour être évalué. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse revendique deux tests en cours par an depuis 9 ans. En considérant une moyenne de 20 mois de test (RENETA, 2022) cela porte à onze le nombre d'installations accompagnées par la collectivité en près de 10 ans.

Il est clair que ces dispositifs, s'ils sont efficaces au cas par cas et apportent des solutions à des porteurs de projet dans l'impasse, ont un impact relativement limité. Pour rappel, ce sont 10 000 exploitants agricoles qui disparaissent en France chaque année.

La capacité d'essaimage et de montée en puissance de ces dispositifs est d'abord limitée par les capacités financières des collectivités, car animer un ETA est coûteux : environ 25 à 30 k€ par an. Les ressources humaines, essentielles à l'animation, sont elles aussi limitées, et s'appuyer sur les structures existantes comme le fait la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est alors une force pour multiplier les possibilités d'action.

Mais les collectivités ne sont pas seules à se saisir de ce sujet. La foncière citoyenne Terres de Liens ou le collectif Reprises de Terre agissent

aussi, par d'autres biais, pour préserver les terres agricoles et installer de nouveaux agriculteurs.

Un changement d'échelle est donc souhaitable, comme l'avance Lucile Leclair, autrice de *Hold-up sur la terre* (2021) : « *L'accès au foncier ne peut se contenter de petites innovations isolées, celles-ci doivent s'accompagner de politiques nationales volontaristes* » (Gautier, 2022).

CONCLUSION

Face à la disparition progressive des exploitations agricoles en France, l'ETA est un dispositif innovant qui permet de renouveler les installations agricoles. Il répond aux profils et besoins des porteurs de projet s'installant hors cadre familial. L'ETA ne répond cependant que partiellement à la difficulté pour les porteurs de projet de trouver du foncier. De nombreuses collectivités, concernées par cette problématique en lien avec la résilience alimentaire de leur territoire, décident alors d'agir afin de s'assurer que le test agricole pourra effectivement se solder par une installation pérenne sur leur territoire. Qu'elles décident de s'entourer et d'animer les acteurs historiques du monde agricole ou qu'elles optent pour un accompagnement en pré-installation, elles semblent de plus en plus légitimes pour agir à leur niveau. Cependant, leurs actions, limitées par leurs ressources humaines et financières, ont un impact insuffisant pour répondre au défi du renouvellement des générations agricoles. Elles doivent donc s'articuler avec les initiatives issues de la société civile, mais aussi pouvoir s'appuyer sur une prise en main du sujet au niveau national.

BIBLIOGRAPHIE

FICHAUX J. 2022. De plus en plus âgés, mieux formés, mais parfois très pauvres... Qui sont les agriculteurs en France aujourd'hui ? *FranceInfo*. 26/02/2022. Disponible sur : <https://tinyurl.com/mr3kp3> (Consulté le 27/02/2023).

GAUTIER E. 2022. Lucile Leclair : « La terre n'est pas un bien comme un autre ». *Socialter*. 01/12/2022. Disponible sur : <https://www.socialter.fr/article/lucile-leclair-foncier-terre-bien-commun> (Consulté le 16/02/2023).

LE BEL P.M., PIZETTE M. 2020. L'Espace-test agricole comme outil des collectivités territoriales. *Géocarrefour*, 94(4). Disponible sur : doi.org/10.4000/geocarrefour.15374 (Consulté le 28/02/2023).

PERRIN C. 2013. L'intervention publique locale sur le marché foncier agricole. L'exemple de Lavérune, dans l'Hérault. *Pour*, 220(4), p. 207-216. Disponible sur : doi.org/10.3917/pour.220.0207

PÔLE INPACT. 2016. *S'installer, et après ? Réflexions paysannes pour durer*. Pôle InPACT, 60 p. Disponible sur : <https://tinyurl.com/bdh3ed3h> (Consulté le 05/02/2023).

RENETA. 2020. *Développer le test d'activités agricoles dans les territoires – Pour une coopération fructueuse avec les collectivités*. RENETA, 9 p. Disponible sur : <https://tinyurl.com/3k83nab4> (Consulté le 28/02/2023).

RENETA. 2022. *Observatoire des espaces-test agricoles*. RENETA, 2 p. Disponible sur : <https://tinyurl.com/bdfbnjmt> (Consulté le 28/02/2023).

RESOLIS. 2022. *Catalogue « Préservation et valorisation du foncier agricole, installation de nouveaux agriculteurs »*. Association Resolis, 47 p. Disponible sur : <https://tinyurl.com/yc8dstr9> (Consulté le 16/02/2023).

RUAULT C., VITRY C. 2017. Articuler dynamiques agricoles et action publique locale en péri-urbain : quelles dimensions en jeu ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 483-510. Disponible sur : doi.org/10.3917/reru.173.0483

TERRE DE LIENS. 2022. *État des terres agricoles en France*. Terre de Liens, 72 p. Disponible sur : <https://tinyurl.com/2v8hxj69> (Consulté le 28/02/2022).

ENTRETIENS

ALVAREZ J., chargé de mission « Agriculture et alimentation », Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, entretien le 16/02/2023 en visioconférence.

BOUILLON G., chargé de mission Agriculture, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le 15/02/2023 en visioconférence.

AOP laitières durables : une avancée collective vers plus de durabilité environnementale ?



ROMAIN GIRARDOT

MOTS-CLÉS : COLLECTIF, AOP, DURABILITÉ, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRE

L'article 48 de la loi EGalim, dans sa première version du 30 octobre 2018, formalisait l'obligation des appellations d'origine protégée (AOP) laitières à se conformer à la certification environnementale de niveau 2 ou 3 (haute valeur environnementale), d'ici 2030. Un futur décret d'application devait entériner cette obligation et en préciser les contours et exigences (notamment le niveau minimum de certification). La certification HVE, qui aujourd'hui encore fait débat, était pressentie pour s'imposer. Suite à des négociations, cette obligation n'aura pas lieu et ledit décret ne verra pas le jour. La filière a donc privilégié une voie alternative. Dès 2019, les organismes de défense et de gestion (ODG)¹ des AOP, sous la coordination du Conseil national des appellations d'origine laitières (CNAOL)², ont initié une réflexion collective qui a abouti à un cadre commun d'engagement. Ce cadre inclut jusqu'à soixante-cinq engagements portant sur des critères de durabilité économiques, sociaux et environnementaux. Il devra être mis en œuvre et éventuellement formalisé dans les cahiers des charges, en respectant cette même échéance de 2030. Quels sont les enjeux de cette démarche collective ? Est-ce un progrès pour cette filière qualité ? Nous étudierons dans quelle mesure les AOP laitières avancent collecti-

vement vers plus de durabilité environnementale, dans le cadre du projet AOP laitières durables porté par le CNAOL.

Chiffres clés (CNAOL, 2021)

En France, les fromages AOP représentent 25 % des fabrications de fromages en 2021 (hors fromages fondus, fromages frais et fromages à pâtes filées).

14 277 producteurs de lait sont engagés dans une ou plusieurs démarches AOP.

À L'ORIGINE DU PROJET AOP LAITIÈRES DURABLES

Une origine multifactorielle

Les 51 AOP laitières (fromages, beurres, crèmes) ont un but commun : la durabilité de la filière, autant sur le plan économique que sur le plan social et environnemental. Ces appellations sont généralement perçues comme vertueuses en opposition à une agriculture intensive portée par des industriels de l'agroalimentaire. Elles cherchent à garantir des produits de qualité et à valoriser les territoires et le travail des producteurs. Mais elles font face à de nouveaux défis qui pourraient fragiliser leur réputation et la pérennité de la filière (Dubien, 2022). Tout d'abord, des attentes sociétales se renforcent sur les questions liées au bien-être animal ou à la protection des ressources naturelles, mais on constate aussi les dérives d'un petit nombre d'exploitants,

1. À l'échelle locale, les ODG portent les actions de défense et de protection du nom de leur AOP ou IGP, du produit et du terroir ainsi que les actions de promotion et de valorisation du produit.

2. Le CNAOL a pour rôle de défendre et promouvoir les appellations d'origine laitières, aux niveaux national et international. Il regroupe l'ensemble des ODG des 51 AOP laitières françaises (46 fromages, trois beurres et deux crèmes).

dérives qui incitent à mieux réguler les pratiques agricoles. Enfin, des aléas contraignent la production de produits laitiers sous AOP, comme l'impact économique des crises sanitaires (covid-19) ou le changement climatique qui en provoquant des sécheresses, modifie l'alimentation animale et a un impact sur les propriétés organoleptiques des produits laitiers. Ainsi, de nombreux facteurs compromettent la capacité des AOP à respecter les attentes des consommateurs et à être pérennes. Le projet AOP laitières durables s'est construit et formalisé en réponse aux demandes de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) qui souhaitait appliquer la loi EGAlim, mais l'origine de cette démarche est bien multifactorielle.

La formalisation des engagements

Les ODG sont invités à formaliser leurs engagements par l'inclusion de dispositions agroenvironnementales (Figure 1) dans les cahiers des charges. Cette révision doit se faire à l'horizon 2030. Cela va nécessiter une forte implication des éleveurs et de leurs représentants, ainsi que du personnel de l'INAO. Or la pertinence du processus pose question au sein du réseau des ODG. Les cahiers des charges (CDC) définissent un processus de production, une aire géographique, etc. Certaines de ces AOP laitières ont été créées dès les années 1950 (sous l'intitulé d'appellation d'origine contrôlée) dans le but de protéger un savoir-faire et de valoriser un territoire. L'inclusion de critères de durabilité induit donc un changement de paradigme, notamment sur le plan environnemental, alors que les AOP n'ont pas comme vocation première la protection de l'environnement. Pourtant une animatrice d'ODG explique que ces mesures sont « *relativement simples à mettre au cahier des charges* » (Renard, 2023). Il est aussi aisé d'associer des indicateurs de suivi quantitatifs.

D'autres points concernant la durabilité créent des débats entre l'INAO et les ODG car des mesures restrictives proposées au niveau local pourraient entraver certains principes défendus au niveau européen. Par exemple, l'AOP Comté propose le plafonnement de la production comme mesure pour lutter contre les agrandissements des exploitations et l'intensification du système (Renard, 2022). Ceci met en lumière un paradoxe, puisqu'il est demandé de protéger les appellations et leurs milieux, tout en s'inscrivant dans un

cadre réglementaire qui favorise la libre concurrence et le maintien d'un modèle productiviste dominant. D'autre part, certains ODG alertent sur le risque de perdre des adhérents car l'ajout de critères signifie aussi la mise en place de contrôles et de sanctions réglementaires. Des éleveurs déjà en difficulté ne pourraient pas assumer des risques supplémentaires.

Comme le montre la figure 1, trois options sont laissées aux ODG. Cette flexibilité leur permet de s'inscrire dans une démarche de progrès, tout en assumant au mieux les risques et contraintes.

FIGURE 1. LES ODG ONT TROIS OPTIONS POUR ENGAGER LES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

OPTION 1	L'ODG demande à l'INAO l'introduction dans le cahier des charges du SIQO ³ d'une ou de plusieurs dispositions agroenvironnementales (DAE).
OPTION 2	L'ODG s'engage, en dehors du cahier des charges, à accompagner de manière collective les exploitations habilitées du signe [de qualité] dans une démarche de certification environnementale ou en agriculture biologique.
OPTION 3	L'ODG demande à l'INAO l'introduction dans le cahier des charges d'une obligation de certification environnementale officielle (certification environnementale des exploitations ou agriculture biologique).

(Source : INAO, 2020)

LA FORCE DU COLLECTIF COMME MOTEUR DE CHANGEMENT

Il est important de comprendre l'intérêt qu'ont vu les ODG à s'impliquer collectivement dans cette démarche.

Lutter contre la standardisation des pratiques

Sur le plan environnemental, il faut noter que les ODG se sont opposés à la certification HVE qui est défendue par le ministère de l'Agriculture et l'INAO. Cette norme ne prend pas en compte les spécificités liées au territoire ; elle n'a pas non plus

3. Les SIQO sont les signes d'identification de la qualité et de l'origine. Les AOP en font partie, de même que les produits en agriculture biologique (AB).

de réelle pertinence ni d'aspect contraignant pour le système de production « élevage laitier » aux yeux de certains. L'INAO aurait donc tendance à uniformiser les pratiques par l'adoption de ce type de norme, ce qui serait contradictoire vis-à-vis de la raison d'être des AOP, puisque celles-ci s'attachent aux spécificités d'un terroir. Un exemple illustre ce phénomène : celui de l'autonomie fourragère, qui tend à imposer un seuil de 80 % voire 100 % dans les CDC. Cette mesure est impossible à mettre en œuvre dans certains milieux pastoraux avec un climat à influence méditerranéenne, où la capacité à cultiver le fourrage dans la zone est très limitée. En somme, ce qui fonctionne pour le Comté ne fonctionne pas pour le Pélardon. Les AOP (et notamment les plus petites de ces appellations) ont eu intérêt à se mobiliser pour faire entendre leur voix et s'assurer que le cadre d'engagement n'impose pas des mesures qui soient déconnectées de leurs problématiques. Elles ont pu le faire en participant aux groupes de travail animés par le CNAOL, qui ont nourri la co-construction du cadre commun (Tillard, 2022).

Un travail de co-construction

Cette démarche est donc caractérisée par la participation active de multiples acteurs à diverses échelles, en vue de co-construire et valider le cadre commun d'engagement. À l'échelle du territoire, les ODG sensibilisent et fédèrent les éleveurs adhérents. Pour l'AOP Comté, les mesures sont discutées et argumentées lors de rencontres entre professionnels et administratifs : éleveurs, syndicats agricoles et groupes d'experts. Ces mesures sont ensuite validées en commission technique puis présentées au conseil d'administration pour être enfin votées en assemblée générale. À l'échelle nationale, le rôle du CNAOL est déterminant dans le sens où il anime le projet AOP laitières durables en apportant un cadre de travail à tous les ODG. Il fait aussi le lien avec l'INAO et d'autres instances, comme l'interprofession de la filière laitière (Centre national interprofessionnel de l'économie laitière – CNIEL), et le monde de la recherche. Cet accompagnement a permis de fédérer et d'engager tous les ODG, qui ont finalement validé le cadre commun d'engagement lors de l'assemblée du CNAOL du 12 mai 2021. Allaire et Sylvander (1997) ont montré que « *la production (collective) de normes communes amène les acteurs du territoire à définir et expliciter une*

stratégie collective, ce qui renforce naturellement les possibilités de collaboration ». Nul doute que cette réflexion menée par des AOP structurées en collectifs ait facilité la construction et l'adhésion au projet.

Le partage de bonnes pratiques

Outre l'inclusion de tous les acteurs à différentes échelles, c'est aussi le partage d'expérience entre AOP qui fait la force de ce collectif. À l'opposé d'une dynamique de concurrence, les AOP diffusent au sein du réseau bonnes pratiques et connaissances. Des initiatives pourraient alors essayer, comme par exemple la réalisation d'une étude en analyse de cycle de vie du produit (ACV) chez Camembert de Normandie (Hautot, 2023). Ces travaux nourrissent des discussions autour des questions de durabilité et bénéficient aux uns et aux autres. Pour cette raison, il ne faut pas omettre l'importance de ces mesures complémentaires, qui n'ont pas toutes légitimité à rentrer dans un cahier des charges (par exemple, des actions de sensibilisation des éleveurs aux enjeux de biodiversité), mais qui sont en fait complémentaires et concomitantes à la démarche AOP laitières durables et viennent alimenter une dynamique de progrès, sans être forcément normalisées. Des réflexions allant dans ce sens sont en cours au CNAOL, afin de proposer des outils de formalisation complémentaires (par exemple, une charte d'engagement) et ainsi de mieux valoriser les bénéfices des actions entreprises (Tillard, 2023).

Le cadre d'engagement commun

Le cadre d'engagement commun est donc le fruit de ce travail de co-construction. Les engagements sont au nombre de soixante-cinq, regroupés sous des objectifs et répartis entre les piliers du social, de l'économie et de l'environnement. Chaque ODG doit choisir au minimum dix-huit engagements répartis parmi ces trois piliers. Pour chacun de ses engagements, l'ODG définit des mesures spécifiques, accompagnées d'indicateurs de suivi. Pour le pilier environnemental, ces mesures sont appelées des dispositions agroenvironnementales (Figure 1).

L'ODG s'engage à mettre en œuvre ces mesures d'ici 2030 au plus tard et éventuellement de les inclure dans le cahier des charges en engageant un processus de révision avec l'INAO.

Insistons sur le fait qu'elles ne doivent pas obligatoirement être réglementées et peuvent demeurer en tant que « mesures complémentaires ».

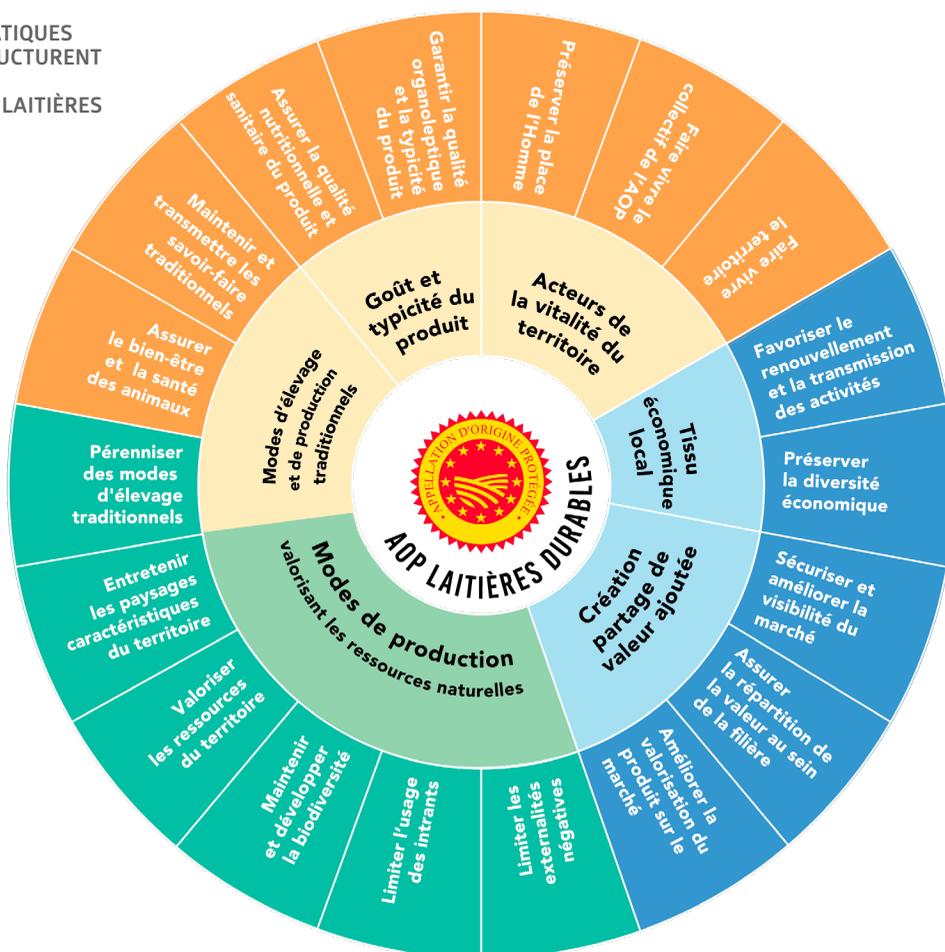
À ce jour, trente-six engagements ont été pris en moyenne par AOP (minimum : dix-neuf ; maximum : soixante-trois). Le nombre et la nature des mesures dépendent entièrement des priorités, ambitions, capacités de chacun. Seulement quatre AOP ne se sont pas encore positionnées sur des objectifs et ont demandé un délai. Pourtant, ce cadre est maintenant posé et validé. Les prochaines étapes du projet sont la mise en œuvre des engagements (Figure 2) et la réouverture des cahiers des charges pour certaines appellations.

Un exercice de démonstration

Les préoccupations des éleveurs et de leurs représentants sont liées à la protection des ressources du territoire (eau, air, sol, biodiversité – flore, faune, microorganismes), car cela est intrinsèquement lié au terroir et donc à la raison d'être des AOP. À la lecture des cahiers des charges, « il

ressort que les AOP laitières s'engagent sur des systèmes misant préférentiellement sur l'herbe et le pâturage (94 % [des cahiers des charges]) et limitent l'apport d'alimentation complémentaire, réduisant l'intensivité du système » (Charef, 2019). En d'autres termes, le pâturage limite de fait l'usage d'engrais de synthèse ou de produits phytosanitaires qui sont utilisés pour cultiver l'alimentation destinée à l'élevage. Nous pouvons donc en conclure que la pratique du pâturage limite l'impact sur l'environnement et que les AOP qui favorisent cette pratique sont plus vertueuses par essence. Or elles n'en font pas forcément état et ce déficit d'image accentue la concurrence subie par des labels (par exemple, HVE) ou des acteurs de l'agroalimentaire qui maîtrisent mieux les outils marketing (comme par exemple les allégations sur les produits). Ce cadre d'engagement est donc à la fois une démarche de progrès mais aussi un exercice de démonstration de la valeur environnementale des AOP (Podeur, 2023). À charge aux acteurs de la filière de saisir l'opportunité et d'en faire un outil de communication efficace.

FIGURE 2. SIX THÉMATIQUES ET 18 OBJECTIFS STRUCTURENT LE CADRE COMMUN D'ENGAGEMENT AOP LAITIÈRES DURABLES



(Source : Tillard, 2022)

DES PROGRÈS, MAIS UNE FORTE DISPARITÉ ENTRE AOP

La pertinence des mesures

De l'avis des personnes interrogées et à l'étude de cette démarche, nous pouvons affirmer qu'elle représente un réel progrès vers plus de durabilité environnementale. Les objectifs fixés couvrent l'ensemble des enjeux environnementaux : préservation des ressources (eau, alimentation animale, etc.), conservation de la biodiversité (prairies, infrastructures agroécologiques, etc.), limitation de l'empreinte carbone (par exemple en effectuant des diagnostics de gaz à effet de serre et en prenant des mesures adéquates pour réduire cette empreinte), etc. Les engagements pris par les ODG sont spécifiques à leur terroir et leur mode de production, d'où une certaine disparité que nous détaillerons plus bas. Les mesures qui en découlent sont très hétérogènes, ce qui rendrait complexe une analyse transversale. Prises au cas par cas, nous constatons que des mesures très contraignantes s'alignent sur (voire dépassent) le bio (par exemple, une gestion plus stricte des effluents liquides par l'AOP Comté). Autre aspect intéressant, certaines mesures incitent au changement, ou du moins questionnent le système actuel, au sein de l'écosystème. Dans l'AOP Comté, l'épandage des boues de station d'épuration sera interdit sur les exploitations agricoles (Figure 3). Ces boues devront donc être gérées autrement par les collectivités (et entreprises), qui devront trouver un autre débouché. Dernier point sur la pertinence des mesures : celles-ci sont tangibles et sont corrélées à des indicateurs quantitatifs, ce qui facilite la mise en œuvre et le suivi, notamment en termes de contrôle.

FIGURE 3. UN EXTRAIT DU CADRE COMMUN D'ENGAGEMENT ACCOMPAGNÉ D'UNE MESURE PRÉVUE EN AOP COMTÉ

OBJECTIF	ENGAGEMENT	MESURE
Limiter les externalités négatives	49. Bonnes pratiques de fertilisation et d'épandage	Épandage de boue de station d'épuration interdite

(Source : Renard, 2022)

Une implication à géométrie variable

Comme expliqué plus haut, ce cadre d'engagement implique une adhésion volontaire des ODG et exploitants qu'ils représentent. C'est aussi une démarche « à tiroirs » et l'on observe que toutes les AOP n'ont pas le même niveau d'implication et de maturité quant aux questions de durabilité. Certaines AOP sont particulièrement pro-actives alors que d'autres n'ont pas encore validé leurs engagements (nous verrons que c'est aussi une question de moyens). Il est donc utopique de croire que l'ensemble de cette filière puisse s'engager sur un niveau maximal de durabilité à l'horizon 2030. Toutefois, il est important de rappeler l'existence des mesures complémentaires qui sont menées au niveau local et sortent du cadre des cahiers des charges et du projet AOP laitières durables. Nous pouvons citer des actions de sensibilisation au niveau des formations par exemple. Saint-Nectaire dédie un équivalent temps plein (ETP) à la sensibilisation dans les lycées agricoles sur la nécessité de pérenniser cet héritage collectif (Passel, 2023). Epoisses, qui ne rassemble pas plus d'une soixantaine d'éleveurs, a rejoint le programme Climalait du CNIEL portant sur les enjeux d'alimentation animale en lien avec le changement climatique (Jacquot et Berthelot, 2022). Un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) a été créé en 2019, sur la base des enseignements de ce programme, afin de penser des solutions au niveau local et d'adapter les mesures inscrites au CDC (place du pâturage, de la culture du maïs, limitation de la fertilisation minérale etc.).

À noter que certaines AOP peuvent prendre moins d'engagements mais potentiellement plus de mesures par engagement. Pour rappel, elles sont libres de fixer le curseur en fonction de leurs priorités, ambitions, capacités. Sur ce point, le CNAOL devrait bientôt conduire une étude qualitative, ce qui permettra de mesurer les changements induits par le projet et de relancer les dynamiques locales si besoin.

La question des moyens

Pour expliquer la disparité de l'engagement, il faut aussi s'intéresser aux moyens financiers et humains que peuvent mobiliser les ODG. Sur le plan financier, « *les ressources de l'ODG proviennent des cotisations versées par les opérateurs adhérant à l'ODG (à [hauteur de] 64 % [de*

ces ressources], en moyenne) et d'autres ressources (subventions, prestations de services, etc. à [hauteur de] 36 % [de ces ressources]) » (INAO, 2019). Les AOP produisant de faibles volumes et regroupant peu d'éleveurs auront donc des budgets de fonctionnement beaucoup plus restreints (à titre d'exemple, Brousse de Rove rassemble huit éleveurs contre plus de 2 400 pour le Comté). Ceci a des conséquences en termes de moyens humains pouvant être mobilisés. Au sein de l'AOP Banon, une personne de la chambre d'agriculture est détachée pour administrer l'ODG. Alors que pour l'AOP Comté, une personne est dédiée uniquement aux questions environnementales (au total, une vingtaine d'employés travaillent pour l'ODG Comté). Les animateurs sont parfois multi-casquettes tandis que les éleveurs doivent aussi pouvoir se dégager du temps pour faire vivre le collectif. Difficile dans ces conditions d'animer plusieurs projets en parallèle ou de s'engager dans des processus longs et coûteux, tels qu'une révision des cahiers des charges. La fragile viabilité économique des exploitations agricoles peut aussi représenter un frein. Le produit fini n'est pas aussi bien valorisé dans toutes les AOP et le revenu agricole peut varier selon le fonctionnement sociotechnique qui régit le partage de la valeur. Nous pouvons donc nous interroger sur la capacité de certaines AOP à mener des changements structurels et à en assumer les risques. Entre lourdeur administrative et efforts demandés aux éleveurs pour changer de pratiques (sans garanties économiques en retour), il y a la tentation de maintenir le *statu quo* et des pratiques conventionnelles.

Composer avec les contraintes du milieu

Le milieu biophysique et les contraintes qu'il subit présentent des risques ou des atouts qui vont peser sur la décision d'ajouter ou non des mesures contraignantes au processus de production. Dans certains territoires, la prise d'engagements est facilitée, voire déjà acquise (par exemple, un milieu propice au pâturage, car situé en haute montagne, favorisant le maintien des prairies). Dans d'autres territoires, les risques seront accentués, d'ailleurs les effets du changement climatique illustrent bien le phénomène. Comme l'explique Guylène Tillard, cheffe de projet AOP au CNAOL, « celui-ci [le changement climatique] est à la fois un frein à court terme (car il est facteur

de risque pour le producteur) et un moteur du changement (car il crée une prise de conscience) » (Tillard, 2023). Prenons l'exemple de l'autonomie alimentaire. « Quatre-vingt-dix pourcents des cahiers des charges comprennent des mesures liées à l'autonomie alimentaire, voire fourragère, à l'échelle de la zone ou de l'exploitation » (Charef, 2019). Suite aux épisodes de sécheresse de l'été 2022, dix-neuf dérogations au cahier des charges ont été demandées à l'INAO afin d'assouplir les règles et de pouvoir nourrir les animaux avec du fourrage ne provenant pas de la zone définie (Girard, 2022). Les acteurs de la filière ont bien compris la nécessité de s'adapter au changement climatique, car leur capacité de résilience est contrainte par cette approche territorialisée qui caractérise les AOP. D'autre part, le changement climatique a indirectement des effets sur les propriétés organoleptiques des produits. Un enjeu futur pour l'AOP sera de pouvoir continuer à respecter le CDC et de répondre à la promesse faite aux consommateurs.

CONCLUSION

Le projet AOP laitières durables est une démarche qui va au-delà de la demande initiale pour plus de durabilité, impulsée par la loi EGAlim et l'INAO. Les AOP ont rejeté l'adoption de la certification environnementale HVE comme seule voie de progrès et ont choisi de construire collectivement une approche alternative, plus adaptée. Cela a donné lieu au cadre d'engagement commun, qui a pour vocation de renforcer et de reconnaître les spécificités des AOP plutôt que de standardiser une offre de produits laitiers. Nous constatons que beaucoup des engagements pris par chaque ODG sont déjà acquis. Cela tient moins à un manque d'ambition qu'à la volonté de démontrer des qualités de durabilité qui sont intrinsèques aux appellations. D'autre part, des mesures contraignantes ont émergé et seront formalisées au cas par cas, dans certains cahiers des charges, ce qui renforce l'aspect réglementaire et contraignant de ces évolutions des pratiques. Ceci démontre une réelle volonté d'inclure plus de critères de durabilité, notamment environnementale, dans le processus de production. Les AOP se démarquent plus nettement comme une filière de qualité. Bien que le projet remporte une bonne adhésion grâce à l'implication du collectif, nous constatons une

grande disparité entre les AOP, qui ne s'engagent pas toutes avec le même niveau d'exigence. Cette disparité a diverses causes, comme les moyens à disposition de chaque ODG, les contraintes du milieu, la dépendance aux aléas climatiques ou d'autres spécificités du territoire que nous n'avons pas détaillées, comme son fonctionnement sociotechnique. Nous pouvons donc nous interroger sur l'impact du projet au niveau de la filière dans son ensemble. Enfin, la bonne mise en œuvre des mesures dépendra de la capacité des acteurs impliqués à donner de leur temps et à se mobiliser de manière collective. Mais un enjeu revient constamment dans les discussions entre éleveurs : celui de la hausse des prix des produits et de l'acceptation par les consommateurs. C'est une conséquence attendue liée à l'ajout de contraintes de production et à une prise de risque accrue pour les producteurs. Le fait est qu'il y a une certaine dichotomie au niveau des attentes sociétales, entre volonté de manger des produits de qualité et exigence de prix bas. Est-ce que les consommateurs seront prêts à payer le prix juste et à soutenir la filière ?

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE G., SYLVANDER B. 1997. Qualité spécifique et système d'innovation territoriale. *Cah. Econ. Sociol. Rurales*, 44, p. 30-59.

CHAREF J. 2019. *Quelle orientation pour les engagements environnementaux des AOP laitières dans le contexte de la loi EGALIM ?* (Mastère spécialisé IPAD). Montpellier : Institut Agro, 75 p.

CNAOL. 2021. *Chiffres clés 2021 des produits laitiers AOP et IGP*. Disponible sur : https://www.inao.gouv.fr/content/download/4424/38305/version/2/file/chiffres_cles_cnaol_2021_BD.pdf (Consulté le 10/02/2023).

DUBIEN H. 2022. AOP laitières : la révolution en marche. *Challenges*. 02/11/2022. Disponible sur : https://www.challenges.fr/lifestyle/gastronomie/aop-laitieres-la-revolution-en-marche_833768 (Consulté le 10/11/2022)

GIRARD L. 2022. Les fromages AOP fragilisés après un été sec et caniculaire. *Le Monde*. 27/09/2022. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/09/27/les-fromages-aop-fragilises-par-la-crise-climatique_6143319_3234.html (Consulté le 18/02/2023).

INAO. 2019. *AOP et IGP : quelles ressources et quels coûts pour les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) de produits agroalimentaires ?* Disponible sur : https://www.inao.gouv.fr/content/download/2866/26805/version/2/file/AOPIGP_Infographie_Ressources_couts_ODG.pdf (Consulté le 10/02/2023).

INAO. 2020. *SIQO et engagement dans l'agro-environnement*. Disponible sur : <https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/SIQO-et-engagement-dans-l-agro-environnement> (Consulté le 10/02/2023).

JACQUOT A., BERTHELOT C. 2022. *Comment les cahiers des charges des AOP prennent en compte le changement climatique*. Agreenium, RMT Fromages de Terroir. Agrowebinaire présenté le 25 août 2022. Disponible sur : <https://www.rmtfromagesdeterroirs.com/agrowebinaire-comment-les-cahiers-des-charges-des-aop-prennent-en-compte-le-changement-climatique/> (Consulté le 13/01/2023).

RENARD D. 2022. *Révision du cahier des charges du Comté*. Rapport interne. 20 p.

TILLARD G. 2022. *Démarche « AOP laitières durables »*. Rapport interne présenté au Conseil national des appellations d'origine laitières. Paris. 37 p.

Entretiens

HAUTOT L., animatrice AOP Neufchâtel, chargée de communication 4 fromages AOP de Normandie, entretien le 27/01/2023 en visioconférence.

PASSEL A., animatrice AOP Fourme de Montbrison, entretien le 26/01/2023 en visioconférence.

PODEUR C., animatrice AOP Pélardon, entretien le 17/02/2023 en visioconférence.

RENARD D., directrice adjointe, AOP Comté, entretien du 17/01/2023 en visioconférence.

TILLARD G., cheffe de projet AOP, CNAOL, entretien le 06/02/2023 en visioconférence.

La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par les industries agroalimentaires en France



AURIANE LAMY & COLINE PHILIP

MOTS-CLÉS : BIODIVERSITÉ, INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE, RSE, DURABILITÉ

Contraction de « biologique » et « diversité », le terme biodiversité est apparu en 1986. C'est un terme dit polysémique, c'est-à-dire qu'il existe des quantités de manières de concevoir la biodiversité, de s'en préoccuper et de la gérer. La définition retenue ici est « *la variabilité des organismes vivants de toute origine [...] et les complexes écologiques qui en font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes* ». Cette définition est celle de la Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

L'extinction des espèces est un processus naturel, caractéristique de l'évolution du vivant. Cependant, le rythme d'extinction actuel est tellement rapide que les scientifiques parlent d'effondrement massif de la biodiversité. En effet, le taux de disparition des espèces est aujourd'hui 10 à 100 fois supérieur au taux d'extinction naturel (10 espèces perdues par an pour 1 million d'espèces) : la limite planétaire de l'érosion de la biodiversité a été dépassée (Rockström *et al.*, 2009).

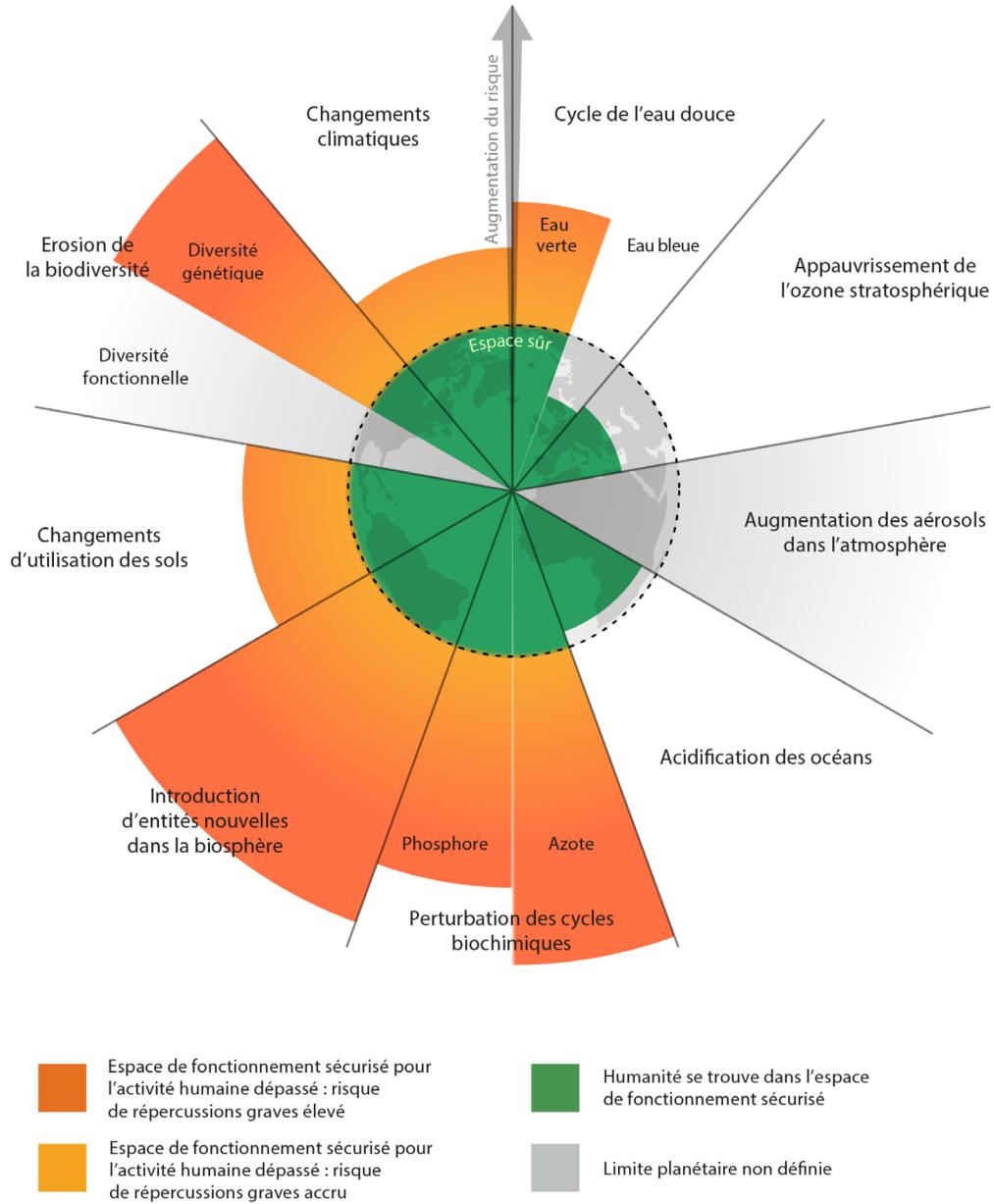
Neuf limites planétaires ont été définies par des chercheurs internationaux, conduits par le chercheur suédois Johan Rockström, du Stockholm resilience center. Si ces limites sont dépassées, le fonctionnement du « système Terre » est déstabilisé de manière irréversible (Figure 1). Ainsi, concernant la biodiversité, les auteurs affirment avec certitude que la Terre ne peut pas maintenir le rythme de perte actuel sans une dégradation significative de la résilience des écosystèmes compromettant *in fine* les activités et la vie humaines.

Le facteur direct ayant le plus fort impact néfaste sur la biodiversité est le changement d'utilisation des terres, suivi par l'exploitation directe (la surexploitation des animaux, des plantes et d'autres organismes) puis par le changement climatique. La forme la plus répandue de changement d'utilisation des terres est l'expansion agricole, suivie de l'exploitation forestière et de l'urbanisation, qui sont toutes associées à une pollution de l'air, de l'eau et des sols (Díaz *et al.*, 2019). L'agriculture est la principale cause de la déforestation dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Europe, où l'urbanisation et le développement des infrastructures ont contribué de manière plus importante à ce phénomène¹.

Quels sont les liens entre industries agroalimentaires (IAA) et biodiversité ? Quelles sont les initiatives mises en place par ces industries pour limiter leur impact ? Comment communiquer ces bonnes pratiques au consommateur ? Ce sont des questions auxquelles nous allons tenter de répondre dans cette synthèse.

1. <https://www.fao.org/newsroom/detail/cop26-agricultural-expansion-drives-almost-90-percent-of-global-deforestation/fr>

FIGURE 1. SCHÉMA REPRÉSENTANT L'ÉTAT DES LIMITES PLANÉTAIRES, OCTOBRE 2022



(Source : Wang-Erlandsson *et al.*, 2022, traduit par l'école vaudoise durable, 2023).

LA BIODIVERSITÉ DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

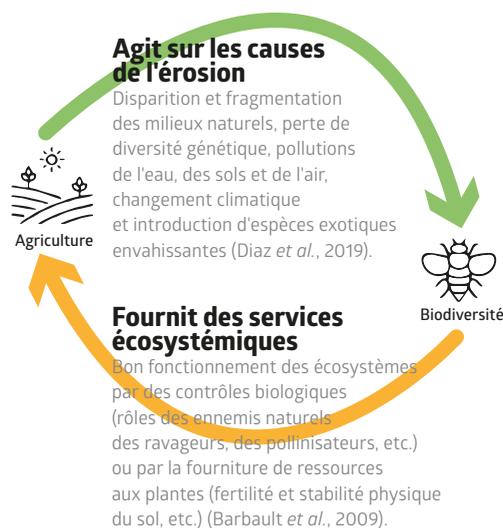
L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel en France, aussi bien en termes d'emplois que de chiffre d'affaires. Elle se caractérise par une grande diversité d'activités : collecte, stockage de produits agricoles et transformation. Au niveau de la transformation, elle réalise principalement deux types d'interventions. Le démontage, qui vise à décomposer la matière première, par exemple la meunerie qui donne de la farine, et l'assemblage, qui vise à fabriquer un produit fini à partir de plusieurs ingrédients, par exemple les biscuiteries. Les industries agroalimentaires françaises transforment 70 % de la production agricole française et produisent 80 % des produits alimentaires consommés en France (ANIA, 2021).

Les principaux impacts sur la biodiversité d'un produit alimentaire sont en lien avec les pratiques agricoles. En effet, d'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'étape de production agricole représente en moyenne 84 % des impacts environnementaux de la vie du produit fini (ADEME, 2022). De plus, la standardisation des procédés industriels nuit à la diversité des variétés végétales cultivées. Les outils de transformation exigent un calibrage précis des matières premières agricoles et des qualités sanitaires et nutritionnelles constantes.

Agriculture et biodiversité, une forte interdépendance

En France, plus de 50 % du territoire est consacré à l'agriculture (OFB, 2023). En agriculture, la biodiversité désigne à la fois ce qui entoure les cultures (mares, haies, forêts, prairies, air, eau, etc.) et les cultures elles-mêmes. La biodiversité n'est pas seulement quelque chose d'extérieur aux systèmes agricoles, elle concerne ce qui est cultivé et ce grâce à quoi c'est cultivé (pollinisateurs par exemple). Ces deux notions trop souvent distinguées se regroupent dans la biodiversité. L'intégration de la biodiversité dans les modes de production consiste donc à analyser la diversité du vivant qui dépend de l'agriculture ainsi que la diversité du vivant dont dépend l'agriculture (Parlos et De Gabrielli, 2023). Ces relations d'interdépendance fortes sont représentées sur la figure 2.

FIGURE 2. SCHÉMA REPRÉSENTANT LES RELATIONS D'INTERDÉPENDANCE ENTRE AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ



(Source : auteures)

Les méthodes de production agricoles, un facteur clé pour la biodiversité

En fonction des méthodes de production, l'agriculture est susceptible d'avoir des effets bénéfiques ou néfastes sur la biodiversité. Les petites exploitations (moins de 2 hectares) aident généralement à conserver une riche agrobiodiversité². Elles occupent un quart des terres agricoles et représentent environ 30 % de la production végétale et de l'approvisionnement mondial en termes caloriques. À l'inverse, l'agriculture intensive dite conventionnelle – le modèle dominant en Europe – a fait augmenter la production alimentaire au détriment des contributions régulatrices de la nature (Díaz *et al.*, 2019). Cette méthode de production est basée sur le recours massif aux intrants (engrais et pesticides de synthèse), l'intensification et la spécialisation des territoires (Mamy *et al.*, 2022).

2. L'agrobiodiversité désigne l'ensemble des composantes de la diversité biologique liées à l'alimentation, à l'agriculture et au fonctionnement des écosystèmes agricoles. Elle rassemble les plantes et les animaux domestiqués, mais aussi tous les parents sauvages, les prédateurs et les organismes vivants aidant à la production agricole (auxiliaires de cultures), ainsi que les espèces fourragères et autres plantes non semées dans les champs (adventices) avec lesquelles ils interagissent (Raimond *et al.*, 2014).

Des visions différentes à l'échelle du paysage agricole

Des débats existent sur les actions à mettre en place dans le milieu agricole pour préserver la biodiversité, et trois logiques sont proposées :

- la séparation entre terres cultivées et biodiversité naturelle, appelée *land sparing*. Cette logique prône une agriculture intensive avec une biodiversité réduite dans les parcelles cultivées. L'avantage est d'augmenter le rendement à l'hectare : cette agriculture permet d'occuper moins de surface et donc de préserver de plus vastes espaces naturels. Cette conception sous-entend un antagonisme entre biodiversité et agriculture, chacune ne pouvant se développer que dans des espaces séparés ;
- le concept dit de *land sharing*, la « conciliation » entre terres cultivées et biodiversité naturelle. Dans ce cas, l'agriculture dite extensive³ est prônée, les parcelles cultivées sont partagées entre la culture, la flore et la faune locale (Stoop *et al.*, 2022) ;
- l'intensification des rendements à l'hectare en maximisant les services écosystémiques rendus. Cette proposition se trouve à la croisée des chemins entre la « séparation » et la « conciliation ». Selon ce concept, l'intensification est indispensable, car sans elle, davantage de surfaces agricoles sont nécessaires pour nourrir le même nombre de personnes, à régime alimentaire équivalent. L'agriculture extensive améliore la biodiversité au sein des parcelles cultivées mais laisse aussi moins de place aux espaces naturels, qui hébergent une faune et une flore plus riches que toute parcelle cultivée, même en extensif. Néanmoins, l'intensification ne doit plus être associée à l'emploi d'intrants (engrais et pesticides de synthèse), ni à une simplification des paysages agricoles. Cette logique cherche donc à promouvoir des pratiques agricoles qui limitent les impacts sur la biodiversité en maximisant les services écosystémiques et qui soient économiquement acceptables pour les agriculteurs. Une cohabitation doit être

gérée et des compromis négociés entre objectifs de production agricole et objectifs de préservation de la biodiversité. Cette troisième approche associe une vision de protection et une vision utilitariste de la biodiversité. Elle fait donc le pari que des synergies entre biodiversité et agriculture peuvent être valorisées et développées (Barbault *et al.*, 2009).

Des solutions pour la biodiversité à l'échelle de l'exploitation agricole

L'agriculture conventionnelle est l'une des principales contributrices à l'érosion de la biodiversité en France, pour trois raisons majeures.

La première est l'usage des pesticides et des engrais de synthèse. L'utilisation des pesticides dans les zones agricoles est l'une des causes principales du déclin des invertébrés terrestres, dont des insectes pollinisateurs et des prédateurs de ravageurs (par exemple, les coccinelles), ainsi que des oiseaux.

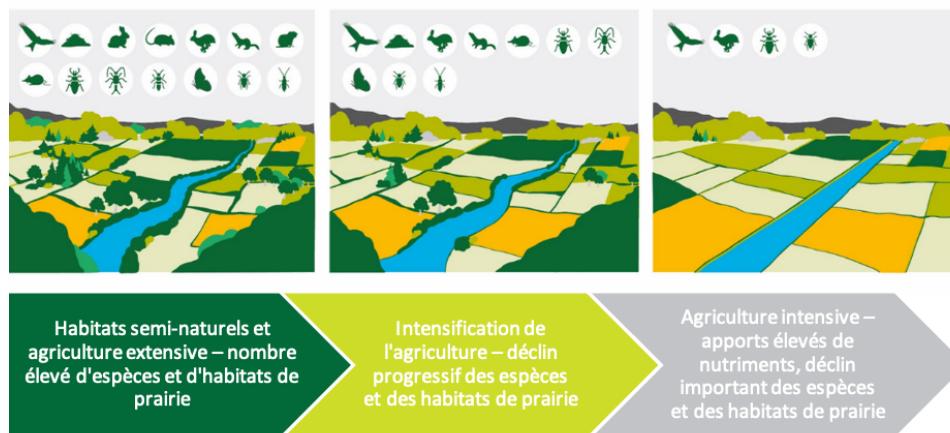
La seconde raison est l'uniformisation des parcelles. Cette uniformisation a engendré une augmentation des surfaces agricoles et par conséquent la perte des surfaces d'intérêt écologique (SIE), notamment les haies, les bosquets, les arbres épars. Les SIE sont des milieux semi-naturels qui ne reçoivent ni engrais, ni pesticides. Elles peuvent être regroupées en cinq types : arborées (haies, lisières de bois, bosquets) ; semées (jachères et bandes fleuries) ; prairiales (prairies permanentes extensives, prairies humides) ; humides (mares, étangs, fosses) ; lithiques (murets de pierre, terrasses). La présence et la diversité des SIE sont favorables aux auxiliaires des cultures (prédateurs, parasitoïdes, pollinisateurs) et plus globalement à la faune et la flore sauvages en leur procurant gîtes et ressources nutritives.

La troisième raison est l'érosion drastique de la biodiversité génétique cultivée. La FAO estimait en 2010 que trois quarts de la diversité variétale des plantes cultivées avait disparu au cours du XX^e siècle (FAO, 2010).

L'impact de l'agriculture conventionnelle est illustré sur la figure 3.

Le scénario prospectif Afterres2050 de Solagro (Couturier *et al.*, 2022) formalise des solutions concrètes pour intégrer la biodiversité dans les modes de production. Ce scénario, qui nous servira de référentiel tout au long de

3. Opposée à l'agriculture intensive, l'agriculture extensive est un système de production agricole qui ne cherche pas à maximiser la productivité du sol. Cette notion regroupe diverses pratiques : agroécologie, agriculture biologique, etc.

FIGURE 3. IMPACT DES DIFFÉRENTS MODES DE PRODUCTION SUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET LA FAUNE ASSOCIÉE


(Source : OFB, 2023)

notre synthèse pour définir si les pratiques proposées par les industriels agroalimentaires sont suffisantes ou non, propose différentes actions. La première consiste à supprimer les pesticides à hauteur de 90 %. Pour atteindre cet objectif, les modes de production doivent évoluer et s'orienter vers des pratiques agroécologiques en favorisant des solutions fondées sur la nature pour la nature. L'objectif est d'avoir sur le territoire français 70 % des exploitations en agriculture biologique et 30 % en agriculture intégrée⁴ et de conservation⁵. Les agricultures intégrées et de conservation n'ont pas de cahier des charges définis, à l'inverse de l'agriculture biologique. Les agriculteurs en agriculture conventionnelle auront plus de facilité à se tourner vers ces modes de production en première intention, puis pourront passer en agriculture biologique dans un second temps.

4. L'agriculture intégrée se situe entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique, elle repose sur la mise en place de systèmes de cultures conçus pour limiter les risques liés aux maladies, insectes et adventices. Il s'agit non plus de « lutter contre des ennemis » mais de rendre les systèmes de culture plus robustes vis-à-vis des bioagresseurs et de « protéger » les cultures plutôt que de « lutter contre ». Cela permet ainsi de réduire fortement l'utilisation des pesticides (Chambre d'agriculture des Ardennes, 2023).

5. L'agriculture de conservation favorise une perturbation minimale du sol (c'est-à-dire sans travail du sol), le maintien d'une couverture permanente du sol et la diversification des espèces végétales.

La deuxième action est la diminution de la taille des parcelles, associée à 5 % de surface agricole utile (SAU) consacrée aux SIE et 10 % à l'agroforesterie (bois et arbres fruitiers). L'effet bénéfique de la diminution de la taille des parcelles n'est perceptible qu'à partir du moment où elles passent en dessous du seuil de 6 hectares.

La troisième action est de promouvoir la diversité génétique cultivée. Pour cela, le patrimoine biologique doit être valorisé en choisissant des semences paysannes et des espèces indigènes. Des débouchés pour ce type de production doivent également être promus. Les industries agroalimentaires ont un rôle crucial à jouer en adaptant leurs recettes et leurs outils de transformation ainsi qu'en se faisant les intermédiaires auprès des consommateurs. Ces variétés rustiques sont potentiellement plus adaptées aux contextes pédoclimatiques locaux et donc beaucoup moins dépendantes d'intrants extérieurs. Les variétés doivent être mélangées, la part de légumineuses doit notamment être augmentée, et les rotations allongées. Les sols doivent également être couverts au maximum, surtout l'hiver.

La réduction de la taille des parcelles a un effet bénéfique plus important sur la biodiversité que la diversité d'assolement ou le pourcentage de SIE, c'est donc un axe à prioriser. Mettre en œuvre l'ensemble de ces actions aboutira à un paysage en mosaïque de cultures remettant la biodiversité au cœur des exploitations agricoles.

Au-delà des modes de production, la question des régimes alimentaires et de leur impact sur les paysages agricoles

En Europe, la surproduction agricole entraîne une surconsommation alimentaire, les maladies liées à l'alimentation explosent (diabète, obésité, et maladies cardio-vasculaires). Les Européens mangent trop et de manière déséquilibrée par rapport aux recommandations nutritionnelles de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire et de l'Organisation mondiale de la santé. Cela est particulièrement vrai pour les produits animaux (60 % de protéines animales sont surconsommées par rapport aux recommandations). Les animaux sont majoritairement nourris par des tourteaux de soja importés d'Amérique latine, ce qui contribue à la déforestation. Par exemple, les surfaces cultivées en soja au Brésil sont passées de 24 millions d'hectares en 2011 à 38 millions d'hectares en 2021. À l'inverse, la forêt amazonienne a perdu 79 millions d'hectares entre 1970 et 2018 (Couturier *et al.*, 2022). La culture du soja n'est toutefois pas la seule responsable de la déforestation et des fortes pressions sur la biodiversité. La culture de nombreux produits exotiques, comme le cacao et le café, largement consommés dans le monde, contribue fortement à la disparition de forêts tropicales.

Pour lutter contre la déforestation mondiale, un nouveau règlement relatif aux chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation » entrera en vigueur en 2023 au sein de l'Union européenne (UE). L'objectif est de garantir que les biens importés en UE ne contribuent plus à la déforestation dans le monde. La réglementation s'applique aux entreprises commercialisant du soja, du bœuf, de l'huile de palme, du bois, du caoutchouc, du cacao et du café, ainsi que certains produits dérivés comme le cuir, le chocolat et les meubles. Pour pouvoir vendre sur le marché européen, les opérateurs et les négociants doivent prouver que les produits sont à la fois « zéro déforestation » (c'est-à-dire produits sur des terres qui n'ont pas fait l'objet de déforestation après le 31 décembre 2020) et légaux (c'est-à-dire conformes à toutes les lois applicables en vigueur dans le pays de production). Les entreprises auront l'obligation de remonter la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la parcelle de production pour prouver qu'aucune forêt n'a été récemment déboisée, sous peine d'amende. Ce

texte est une réelle avancée pour lutter contre la déforestation. Il présente cependant des limites puisque certains espaces naturels, comme le Cerrado au Brésil, ne sont pas protégés par la réglementation puisqu'ils sont considérés comme des savanes arborées et non comme des forêts. De plus, il est probable que les produits issus de la déforestation continuent d'être produits et soient importés vers des pays moins regardants sur l'origine des produits.

Pour sauvegarder la biodiversité et limiter le changement d'usage des terres (premier facteur de disparition de la biodiversité), réduire la consommation de produits d'origine animale et de produits exotiques importés est incontournable.

Bien que les régimes alimentaires soient un facteur important dans l'érosion de la biodiversité, nous nous sommes concentrées dans cette synthèse sur les actions des industriels en faveur du changement des modes de production.

LES INITIATIVES DES INDUSTRIELS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Pour protéger la biodiversité, les industries agro-alimentaires cherchent à accompagner le changement de pratiques des différents agriculteurs et acteurs de la filière (organismes stockeurs, premiers transformateurs comme par exemple les meuniers, etc.). Elles établissent de nouvelles normes qui peuvent être inscrites au sein d'un cahier des charges ou d'une charte à plusieurs niveaux d'engagement. Les critères de protection de la biodiversité sont donc intégrés à une forme d'agriculture contractuelle, formalisée avec d'autres acteurs de la transformation ou des coopératives. L'agriculture contractuelle est définie comme un système de production agricole fondé sur des accords commerciaux entre les acheteurs des IAA et les agriculteurs. Dans ce système, l'acheteur spécifie la qualité, la quantité et le prix d'achat, les agriculteurs s'engagent à livrer la production à une date et dans les conditions prévues par le contrat. Les entreprises agro-alimentaires achetant une diversité importante de matières premières et de produits finis, elles sélectionnent quelques matières (ou filières) sur lesquelles elles vont décider d'agir. Par exemple, une biscuiterie peut décider d'influer sur la filière blé et non sur l'ensemble des ingrédients (beurre, pépites de chocolat).

La biodiversité est complexe à mesurer via des indicateurs globaux

La lutte contre le changement climatique, abordée sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre (GES), bénéficie de l'existence d'un score unique : la tonne de CO₂. Cet indicateur unifié permet de mesurer les efforts des entreprises privées et des organismes publics. En revanche, la biodiversité n'est pas quantifiable à l'échelle globale, elle dépend de l'échelle d'observation. Ainsi les indicateurs calibrés n'existent pas (Couturier *et al.*, 2022). Cette absence d'indicateurs peut être l'une des raisons du sous-investissement des industries agroalimentaires françaises pour diminuer leur impact. En effet, en 2019, l'érosion de la biodiversité représente seulement 5 % des investissements liés à la performance environnementale (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2022) contre 31 % pour la limitation des effets du changement climatique.

Par conséquent, plusieurs structures ont développé leurs propres outils. La Chaire ELSA-PACT⁶ a recensé les méthodes d'évaluation environnementale spécifiques au secteur agricole et celles orientées « biodiversité ». Nous avons fait le choix de présenter deux outils créés par des associations et utilisés par les industriels.

L'indicateur biodiversité de Noé

En collaboration avec des industriels et des experts, l'association Noé a élaboré quatorze indicateurs de biodiversité. Ils se décomposent en deux types : des indicateurs de pression et des indicateurs d'état. Les indicateurs de pression analysent les pressions sur la biodiversité liées aux méthodes de production, par exemple l'utilisation de pesticides et d'engrais de synthèse, ainsi que le travail du sol. Comme il est difficile de prédire l'effet sur la biodiversité des pratiques agricoles, des indicateurs d'état sont nécessaires. Ce sont des mesures directes de la biodiversité qui concernent différentes espèces (vers de terre, insectes pollinisateurs, oiseaux, etc.). La mesure de ces quatorze indicateurs est un processus coûteux et les industriels engagés avec l'association choisissent en général de mesurer seulement deux ou trois indicateurs. De plus, certains indicateurs d'état, comme le pourcentage

de dégradabilité de matières organiques dans le sol, restent difficiles à interpréter. En effet, peu de référentiels communs existent à l'échelle d'une filière ou d'un territoire.

L'indice de régénération de Pour une agriculture du vivant (POUR)

L'association Pour une agriculture du vivant a développé un outil opérationnel, l'indice de régénération. Il a l'avantage d'être facilement applicable, environ une demi-journée de travail avec l'agriculteur est nécessaire. L'indice de régénération évalue le résultat des pratiques agricoles selon huit axes fondamentaux :

- couverture du sol ; travail du sol ; cycle du carbone ; fertilisation azotée ;
- gestion phytosanitaire ;
- biodiversité cultivée et non cultivée ; agroforesterie ;
- acquisition et partage de connaissances.

Cet outil n'est pas centré sur la biodiversité. Il permet cependant d'appréhender plusieurs facteurs clés : vie du sol, utilisation des pesticides et biodiversité cultivée. Il est utilisé notamment par une marque de distribution présentée ci-après.

La mise en place de ces outils de mesure demande aux agriculteurs des investissements importants. Un soutien des pouvoirs publics pour réaliser ce type de diagnostic pourrait être imaginé, à l'image du diagnostic carbone : doté de 10 millions d'euros du plan France Relance, le dispositif « bon diagnostic carbone » offre la possibilité aux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans de réaliser un diagnostic de réduction des émissions de GES et d'identifier un plan d'action concret pour la lutte contre et l'adaptation au changement climatique. Le plan France Relance finance à 90 % la réalisation de ces diagnostics et les agriculteurs s'acquittent de 10 % du coût complet (soit environ 200-250 €).

Des initiatives portées par les industriels en agriculture conventionnelle aux ambitions limitées

Des marques de produits issus de l'agriculture conventionnelle portent des initiatives pour la protection de la biodiversité. Nous évoquons ici deux marques, une de biscuits et une de produits de boulangerie. Ces marques se sont engagées

6. <https://www.elsa-pact.fr>

TABLEAU 1. COMPARAISON DES EXIGENCES DES CHARTES ÉTABLIES PAR DEUX MARQUES COMMERCIALES AVEC LA RÉGLEMENTATION PAC ET LE SCÉNARIO AFTERRRES2050

	Paiement vert de la PAC*	Charte marque 1	Charte marque 2	Recommandation du scénario Afterrres2050
Généraliser l'agroécologie	Sur les quatre dernières campagnes : deux cultures principales différentes ou mise en place d'une culture secondaire (ou d'un couvert hivernal) chaque année.	Réaliser une rotation des cultures sur un minimum de quatre cultures sur 5 ans. Limiter la succession blé sur blé à 10 % de la surface.	Bronze/Argent : au moins trois cultures différentes avant de semer la même culture. Or : au moins quatre cultures différentes avant de semer la même culture. Succession blé sur blé interdite.	Mélanger les variétés, installer des cultures associées. Allonger les rotations des cultures en hiver et en été, diversifier les familles (céréales, crucifères, légumineuses).
Maintenir et restaurer les habitats naturels	5 % de la SAU en SIE.	3 % des parcelles de blé ont une zone fleurie attractive et nourricière pour les insectes pollinisateurs.	Bronze : 5 % de la SAU en SIE. Argent : 6,5 % de la SAU en SIE. Or : 8 % de la SAU en SIE.	Au moins 5 % de la SAU en SIE avec un doublement du linéaire de haie et de l'agroforesterie sur 10 % de la SAU.
Tailles des parcelles	Pas de critères.	Pas de critères.	Pas de critères.	Maximum 4 hectares.
Agriculture à bas niveau d'intrants	Pas de critères. Agriculture conventionnelle.	Pas de critères. Agriculture conventionnelle.	Interdiction du glyphosate.	70 % agriculture biologique ; 30 % agriculture intégrée ou de conservation.

*Réglementation en vigueur pour les SIE, et applicable à partir de 2025 pour les rotations des cultures.

(Source : auteures)

dans une démarche pour s'approvisionner en blé plus respectueux de l'environnement. Elles ont fait le choix d'élaborer leur propre charte. Le respect de cette charte est incitatif, il donne le droit à une prime à la tonne de blé. Les cahiers des charges associent l'ensemble de la filière puisqu'ils intègrent des critères pour les meuniers et les organismes stockeurs, tout en s'assurant que l'agriculteur reste le principal bénéficiaire de la prime distribuée. Ces chartes sont co-construites avec les parties prenantes. Cependant, il n'a pas été possible d'analyser le processus de concertation et la prise en compte des apports des agriculteurs à la construction du référentiel.

Dans le tableau 1, nous avons comparé les critères des chartes de ces deux marques aux exigences à respecter pour obtenir le paiement vert de la politique agricole commune (PAC), ainsi qu'aux recommandations du scénario Afterrres2050. Le paiement vert est un paiement accordé aux exploitants qui respectent certains critères environnementaux.

Nous pouvons constater que, concernant les rotations des cultures et les SIE, les critères de la charte de la marque 2 (pour le niveau bronze) sont similaires à ceux de la PAC. Pour la marque 1, les critères sont à peine plus restrictifs que ceux de la PAC. Les 3 % de zone fleurie peuvent être comptabilisés dans les 5 % de SIE demandés par la PAC, ce qui ne demande donc pas un effort supplémentaire de la part des agriculteurs. Les critères choisis sont finalement très proches des obligations réglementaires de la PAC, et ils semblent peu ambitieux en regard des engagements communiqués par les marques. Celles-ci ne sont pas assez ambitieuses par rapport aux recommandations du rapport Afterrres2050. Néanmoins, les cahiers des charges contiennent également d'autres critères favorables à la biodiversité, comme la diminution du travail du sol et la couverture du sol.

Par ailleurs, ces chartes n'imposent aucune restriction concernant l'utilisation des pesticides et engrais de synthèse. La marque 2 interdit seulement l'utilisation d'une substance, le

glyphosate, après le semis du blé. De même, aucun engagement n'est formalisé sur la réduction de la taille des parcelles, or ce critère est l'un des plus impactants pour la biodiversité. Le manque d'engagement sur la réduction des pesticides est préoccupant et accentue les limites des chartes proposées.

Dans d'autres cas, l'entreprise ne va pas chercher à définir ses propres critères via un cahier des charges spécifique mais choisit de s'appuyer sur un label existant. C'est le cas par exemple d'une grande marque de compotes de fruits, qui a choisi de s'appuyer sur le label Bee Friendly. Ce label a été créé en 2014, et pour chaque filière un référentiel spécifique a été développé. À ce jour, quatre référentiels existent : viticulture (2014), arboriculture (2016), cultures annuelles (2021) et volaille de plein-air (2022). Chaque référentiel construit son propre cahier des charges qui respecte les trois piliers :

- la protection de la biodiversité ;
- la limitation du recours aux pesticides ;
- la création et le maintien du lien entre apiculteurs et agriculteurs.

Cette marque de desserts fruitiers a décidé de s'engager pour deux filières : la pomme et la pêche. Pour la pomme, l'objectif, pas encore atteint, est d'approvisionner 100 % du volume nécessaire avec des produits labellisés Bee Friendly. Quant à la filière pêche, l'entreprise sélectionne plusieurs producteurs qu'elle accompagne vers la labellisation.

Mettre la biodiversité au cœur de la stratégie de l'entreprise

Les industries agroalimentaires qui commercialisent des produits finis biologiques peuvent faire le choix d'aller plus loin que le cahier des charges de l'agriculture biologique. Nous avons échangé avec un regroupement de marques de produits en agriculture biologique, qui a choisi de mettre la protection de la biodiversité au cœur de ses activités. L'entreprise travaillant avec plus d'une centaine de matières premières agricoles, elle en a priorisé dix à douze sur lesquelles elle souhaite agir et s'est fixé un objectif d'achat de 35 % de matières premières issues de fermes ayant des pratiques durables. Par filière (céréales, légumineuses, etc.), cinq à six critères essentiels pour la

protection de la biodiversité ont été définis. Pour la filière céréales par exemple, les indicateurs sont similaires à ceux des chartes des entreprises en agriculture conventionnelle vues précédemment, mais avec des seuils plus exigeants concernant la diversité des cultures, la longueur des rotations, les SIE et la couverture des sols. Pour identifier des fournisseurs qui ont des pratiques conformes aux critères définis par l'entreprise, deux voies sont possibles :

- cibler des coopératives, ou producteurs déjà performants sur les critères définis ;
- s'engager dans une démarche de progrès avec des producteurs prêts à faire évoluer leurs pratiques. Par exemple, une coopérative de producteurs d'avoine est accompagnée depuis 3 ans pour faire évoluer ses pratiques en termes de SIE et de taille de parcelles. L'entreprise accompagnante a par exemple financé des semences pour 100 hectares de bandes enherbées, et des formations aux agriculteurs membres de la coopérative.

La promotion d'autres modèles alternatifs : l'agriculture régénérative

Enfin, certaines entreprises s'appuient sur le concept de l'agriculture régénérative pour promouvoir la préservation de la biodiversité. C'est le cas d'un distributeur en ligne lancé en 2019 qui souhaite créer une alternative au circuit de la grande distribution. La marque a développé une gamme de plus de deux cent cinquante références. Une grande partie des produits sont issus de l'agriculture biologique mais tous les produits ne le sont pas. La marque s'est plutôt engagée dans la promotion de l'agriculture régénérative. Le distributeur a fait le choix d'intégrer l'ensemble de la filière à sa démarche de protection de la biodiversité. Il souhaite établir des contrats tripartites avec des agriculteurs et des transformateurs. Cependant, convaincre les transformateurs lorsque les volumes sont faibles est un défi. La marque a fait le choix de ne pas imposer des critères stricts mais de s'inscrire dans une démarche de progrès. Les agriculteurs réalisent un diagnostic grâce à l'indice de régénération développé par Pour une agriculture du vivant présenté précédemment, complété par d'autres indicateurs, notamment dans le domaine de l'hydrologie. Après le diagnostic, l'objectif est d'accompagner l'agriculteur vers une amélioration de ses pratiques et de définir avec

lui des axes de progression. Cet accompagnement mobilise une chargée de mission à temps plein qui rencontre les agriculteurs et les coopératives au quotidien. Cet unique temps plein nous semble un investissement insuffisant pour rencontrer l'ensemble des acteurs. Les axes de progression sont mesurés lors du second diagnostic, réalisé 3 ans après le diagnostic initial. En plus de cette démarche de progrès, la marque souhaite engager les producteurs à travers des groupes de partage de bonnes pratiques. Le diagnostic et l'accompagnement sont financés par 1 % du chiffre d'affaires de l'entreprise et par une contribution financière des agriculteurs et/ou coopératives.

COMMUNIQUER SES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ AU CONSOMMATEUR

Les industries agroalimentaires s'adaptent aux attentes des consommateurs et cherchent à les satisfaire. Ainsi, plus les consommateurs seront avertis et demandeurs de produits respectueux, plus les industriels vont inciter les agriculteurs à adopter des méthodes de production vertueuses. La question de la transparence des méthodes de production, avec des interlocuteurs multiples et des surfaces de communication sur les emballages limitées, est primordiale pour les consommateurs. Cette communication est d'autant plus compliquée que les équipes de communication/marketing chargées de réaliser les emballages des produits alimentaires sont peu formées aux enjeux associés à l'érosion de la biodiversité. Le lien entre l'alimentation et la biodiversité est globalement connu des citoyens. Pour 79 % des répondants d'un sondage réalisé par Noé⁷, notre manière actuelle de nous nourrir a un impact négatif sur la biodiversité mais, point notable, elle pourrait également avoir un impact positif pour 85 % des répondants au questionnaire, à condition de changer les modes de production (Armaroli *et al.*, 2022). Ce sondage montre néanmoins que même s'ils sont conscients des enjeux, les Français restent souvent démunis quant aux possibles leviers de réduction de l'impact de leur alimentation sur la biodiversité. Ils ont notamment des difficultés à identifier des marques et

des industries agroalimentaires engagées. Deux tiers des répondants ne sont pas en capacité de citer des actions de marques ou d'entreprises en faveur de la biodiversité. Pour pallier ce manque d'informations, plusieurs initiatives se développent, notamment l'affichage environnemental et des démarches de labellisation comme le label Bee Friendly.

L'affichage environnemental, une opportunité pour communiquer

L'affichage environnemental d'un produit ou d'un service consiste à fournir aux consommateurs des informations quantifiées sur ses principaux impacts environnementaux, calculées sur l'ensemble de son cycle de vie. Il devra prendre en compte les impacts en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'atteintes à la biodiversité, de consommation d'eau, d'utilisation d'autres ressources naturelles et également considérer les externalités environnementales des systèmes considérés.

Un contexte réglementaire français favorable à la mise en place d'un tel dispositif

L'article 15 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 prévoit l'institution de dispositifs d'affichage environnemental ou environnemental et social, d'abord sur une base volontaire, puis progressivement de manière obligatoire. Une phase d'expérimentation a été lancée pour déterminer les méthodes les plus susceptibles d'être retenues pour déployer un affichage environnemental harmonisé par secteur. La loi Climat et Résilience (2021) poursuit en ce sens. L'article 2 stipule que l'affichage environnemental sera rendu obligatoire pour certains biens et services dont l'alimentation, après une phase d'expérimentation d'une durée maximale de 5 ans, soit d'ici 2026.

L'objectif de l'affichage environnemental est double. Il concerne :

- l'information et la sensibilisation des consommateurs à l'impact environnemental de leur pratique alimentaire ;
- l'évolution de l'offre des produits alimentaires et des modes de production, engageant les acteurs agricoles et agroalimentaires dans des démarches de progrès.

7. <https://noe.org/publication-les-francais-leur-alimentation-et-la-biodiversite>

Pour que les entreprises privées mettent en place des actions environnementales, trois piliers sont nécessaires selon Lepetit (2023) :

- avoir des outils/indicateurs pour mesurer son action ;
- une récompense/pouvoir communiquer ses engagements ;
- un écosystème d'acteurs.

Concernant la mesure de l'empreinte carbone, des outils de mesure permettent facilement de connaître son impact, donc de communiquer. Une mise en situation célèbre pour illustrer ce propos a été réalisée dans des universités scandinaves. Celles-ci souhaitaient diminuer la consommation d'électricité au sein des bâtiments. La sensibilisation n'a pas fonctionné. Un concours a été alors lancé auprès de résidences étudiantes : la résidence qui réduisait le plus sa consommation d'électricité gagnait une soirée. La consommation en temps réel pouvait être suivie par les étudiants et un panneau d'affichage communiquait sur les consommations de l'ensemble des résidences. La mise en situation a permis de diminuer la consommation totale d'électricité (Lepetit, 2023). De ce fait, au niveau opérationnel, l'affichage environnemental semble être une idée pertinente pour sensibiliser le consommateur et faire évoluer l'offre des industries agroalimentaires. De plus, des travaux scientifiques récents de l'INRAE ont démontré que les labels environnementaux orientent l'acte d'achat vers une meilleure performance environnementale (Muller *et al.*, 2019).

Suite à l'expérimentation lancée par la loi AGECE, plusieurs propositions ont été faites concernant l'affichage environnemental. La proposition sélectionnée est encore débattue au niveau européen, la Commission européenne ayant prévu de statuer sur ce sujet en 2024. Nous avons fait le choix de nous intéresser au Planet-score plutôt qu'aux autres méthodes comme l'Eco-Score ou le Product Environmental Footprint, car il intègre un indicateur spécifique à la biodiversité. Le Planet-score a été développé par Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) et Very Good Future.

Les différentes méthodes d'affichage environnemental sont basées sur l'analyse du cycle de vie (ACV)

L'ACV recense et quantifie, tout au long de la vie des produits, les flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines et les impacts environnementaux des produits. Pour les produits alimentaires, l'ACV est construite à partir de la base de données Agribalyse, gérée par l'ADEME et l'INRAE. La méthodologie employée dans le cas des matières premières agricoles fait encore l'objet de vifs débats, en particulier concernant l'équilibre entre les deux critères d'impact environnemental principaux, à savoir les émissions de GES et l'impact sur la biodiversité. En effet, la méthode de l'ACV a été initialement développée pour évaluer les émissions de GES. Ces analyses ont donc tendance à favoriser des agricultures intensives avec un rendement plus important au m² par rapport aux agricultures extensives, telles que l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie (Van Der Werf, 2020). Les entreprises agroalimentaires utilisant ce modèle ont tendance à prioriser leurs actions vers une diminution des émissions de GES. Dans ces calculs, la biodiversité est faiblement prise en compte. En effet, l'ACV néglige certains impacts comme celui des pesticides dans les cultures. De plus, les externalités positives fournies par certains systèmes de production ne sont pas prises en compte (infrastructures agroécologiques, biodiversité, stockage de carbone, etc.) (Cederberg *et al.*, 2020). Enfin, la méthode ignore les effets de seuils et de saturation aux échelles locales, notamment le dépassement de la capacité d'un écosystème à absorber des pollutions concentrées à l'échelle d'un territoire (ITAB, 2020).

Le Planet-score, une tentative de mieux intégrer la biodiversité à l'analyse du cycle de vie

Des outils de mesure opérationnels et des indicateurs spécifiques à la biodiversité sont donc nécessaires pour résoudre ce problème. Le Planet-score propose un affichage avec un score général, suivi d'une évaluation (de A à E) pour trois composantes : pesticides, biodiversité et climat (Figure 4). Pour les produits issus de l'élevage, une composante informant sur le mode d'élevage est ajoutée. Le Planet-score a été co-construit, testé

en magasin de façon qualitative et quantitative en impliquant plus de 10 000 personnes (Lepetit, 2023).

FIGURE 4. EXEMPLE D’AFFICHAGE DU PLANET-SCORE SUR UN PRODUIT



(Source : Planetscore.org)

Le calcul de l'indicateur biodiversité par le Planet-score est basé sur :

- trois critères ACV : l'eutrophisation des sols, des rivières et du littoral, l'acidification de l'air et l'usage des terres (compétition alimentaire animale/humaine notamment) ;
- un référentiel externe complémentaire intégrant les pratiques agricoles, dont le type de fertilisation utilisée, le travail du sol, la diversité des assolements, l'usage de biocides (pesticides, antibiotiques), l'utilisation d'OGM et le degré de déforestation. Un bonus/malus est également attribué selon l'ambition des politiques environnementales du pays d'origine.

Le Planet-score bénéficie du soutien d'un grand nombre d'ONG de protection de l'environnement, d'associations de consommateurs, comme WWF, Bee Friendly et France Nature Environnement. De plus, en mars 2022, quatorze organismes européens ont également apporté leur soutien au Planet-score. Cela regroupe les grandes associations environnementales, les associations de consommateurs, et beaucoup d'autres organisations, notamment les ONG de défense du bien-être animal et celles de défense du commerce équitable.

Une autre stratégie pour répondre à l'enjeu de communication au consommateur est d'utiliser des labels de qualité spécifiques à la biodiversité pour valoriser des pratiques bénéfiques mises en place.

Nous avons choisi pour cette étude de nous intéresser au label Bee Friendly. L'apposition d'un

label permet de communiquer des informations au consommateur et de différencier le produit. À l'inverse de l'affichage environnemental qui tend à devenir obligatoire, faire labelliser un produit est une démarche volontaire. Peu de labels directement liés à la protection de la biodiversité existent. Le label Bee Friendly est l'un d'entre eux, il fait appel à un imaginaire fort autour des abeilles, insecte identifié comme un marqueur de biodiversité par le grand public.

La notoriété d'un label nécessite un engagement à la fois des producteurs et des consommateurs. Plus un label est connu, plus les producteurs sont enclins à s'engager, mais des producteurs doivent s'engager pour que le label soit connu. Le label doit donc se développer concomitamment auprès des consommateurs et des producteurs. Les études sont nombreuses à montrer la volonté du consommateur d'acheter des produits plus durables, mais le prix reste le premier critère de choix pour les produits alimentaires (Armaroli *et al.*, 2022). Il faut donc allier au label une sensibilisation importante pour obtenir le consentement du consommateur à payer plus cher un produit labellisé. Ce focus sur le prix se retrouve également dans le discours des distributeurs, qui cherchent à afficher les prix les plus bas, d'autant plus dans le contexte inflationniste actuel. Aldi, distributeur de hard discount, a fait le choix de ne pas renouveler son partenariat avec Bee Friendly pour se concentrer sur sa politique de prix. Aldi avait l'objectif ambitieux de se fournir à 100 % de pommes et de poires certifiées Bee Friendly d'ici fin 2021, mais cet objectif n'a pas été atteint.

CONCLUSION

Un nombre limité d'industries agroalimentaires, conscientes de l'impact prégnant de l'agriculture sur la biodiversité, tentent d'accompagner les agriculteurs vers le changement de leurs pratiques agricoles. Cela passe généralement par l'agriculture contractuelle. Le respect des chartes définies peut donner lieu à une rémunération supplémentaire pour inciter les agriculteurs. Le niveau d'exigence des cahiers des charges est variable en fonction de l'engagement des entreprises sur le sujet. La communication autour de la protection de la biodiversité et les critères imposés nous ont parfois paru en décalage, tant le niveau d'exigence était en réalité proche des exigences

réglementaires de la PAC, et non suffisant au regard du scénario prospectif Afterres2050. De plus, les chartes des entreprises en conventionnel ne réglementent pas l'usage des pesticides, qui sont l'une des premières causes de l'érosion de la biodiversité (oiseaux, pollinisateurs par exemple). Enfin, aucune entreprise conventionnelle n'inclut dans son cahier des charges des actions pour la réduction de la taille des parcelles. Or, c'est l'action qui a le plus grand effet bénéfique sur la biodiversité, comparé à la diversité d'assolement ou au pourcentage de surfaces d'intérêt écologique présentes.

Les IAA cherchent à influencer l'amont agricole mais également à toucher le consommateur. Communiquer vers le consommateur au sujet de la biodiversité n'est pas aisé car l'espace d'expression est limité. Plusieurs stratégies sont alors possibles : s'engager dans une démarche de labellisation, par exemple via le label Bee Friendly, ou alors choisir un affichage environnemental qui présente un indicateur spécifique à la biodiversité comme le Planet-score. La sensibilisation des consommateurs reste un enjeu majeur, d'autant plus important que la notion de biodiversité reste floue pour les citoyens.

Enfin, un des points essentiels, encore peu abordé par les IAA, est le changement de régime alimentaire. Pour sauvegarder la biodiversité et limiter le changement d'usage des terres (premier facteur de disparition de la biodiversité), réduire la consommation de produits d'origine animale et de produits exotiques importés est incontournable.

Au-delà des engagements du secteur privé qui ont fait l'objet de cette étude, il est primordial de s'interroger sur le rôle des pouvoirs publics dans la protection de la biodiversité. Les pouvoirs publics peuvent actionner deux leviers : la réglementation et le soutien financier. Concernant la réglementation, l'affichage environnemental est un levier important mais il ne doit pas être le seul. Une modification profonde des critères d'attribution de la PAC est nécessaire pour réellement diminuer l'érosion de la biodiversité. En effet, malgré les tentatives de verdissement de la PAC, une étude sur le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité démontre que sur 9 milliards d'euros de financement de la PAC, 6,7 milliards sont dommageables à la biodiversité. Ces subventions soutiennent des pratiques agronomiques

néfastes pour la biodiversité (De Saint Martin *et al.*, 2022). Seuls 978,2 millions d'euros (soit 10 % de la PAC) sont considérés comme des financements favorables à la biodiversité et concernent entre autres les dépenses bénéficiant aux surfaces en agriculture biologique. Ainsi, la réorientation des subventions de la PAC est une priorité en matière de préservation de la biodiversité.

Les enjeux de protection de la biodiversité doivent également être adressés à l'échelle internationale. Lors de la récente COP15⁸, des décisions importantes ont été prises mais restent imprécises, notamment les cibles 7 et 10. La cible 7 prévoit un engagement à diminuer de 50 % les risques liés à l'usage des pesticides et des engrais de synthèse. Cet engagement ne porte pas directement sur une réduction des usages mais des « risques associés ». Cette formulation est donc floue. Cependant, cibler les risques plutôt que les volumes épandus peut-être plus efficace, en raison d'une toxicité variable des produits utilisés. La cible 10 concerne la « gestion durable » dans les secteurs de l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie. L'accord mentionne des solutions, par exemple « l'agroécologie », mais aussi « l'intensification durable » ou « d'autres approches innovantes », sans donner de critères précis. Ces cibles peuvent être une avancée mais restent à l'échelle des pratiques, et elles ne prônent pas de changements plus systémiques des modes de production. Les enjeux de simplification des rotations et des paysages, de spécialisation des bassins de production, qui sont essentiels pour la biodiversité, ne sont pas abordés.

8. La COP15 est la 15^e conférence des Conférences des Nations Unies sur la diversité biologique. Elle s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022.

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME. 2022. *Affichage environnemental des produits alimentaires - Bilan de l'expérimentation et enseignements*. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, 16 p.
- ANIA. 2021. *France 2030. La France championne du monde de l'alimentation*. Association nationale des industries alimentaires, 28 p. Disponible sur : https://www.ania.net/wp-content/uploads/2021/10/ANIA_France-2030-La-France-championne-du-Monde-de-l'alimentation-OCT-21.pdf (Consulté le 28/02/2023).
- ARMAROLI E., COLLIN V., LAVOISY P., PECAS S. 2022. *Baromètre 2022 : Les Français, leur alimentation et la biodiversité*. Noé, 52 p. Disponible sur : <https://noe.org/media/rapport-biodiversite-noe-vf-min.pdf> (Consulté le 4/11/2022).
- BARBAULT R., BAUDRY J., BUREL F., DOUSSAN I., GARNIER E., HERZOG F., LAVOREL S., LIFRAN R., ROUX X., ROGER-ESTRADE J., SARTHOU J.-P., TROMMETTER M. 2009. *Agriculture et biodiversité : Valoriser les synergies*. Éditions Quæ, 184 p.
- CEDERBERG C., TRYDEMENT KNUDSEN M.T., VAN DER WERF F.H. 2020. Towards better representation of organic agriculture in life cycle assessment. *Nature Sustainability*, 3(6), p. 419-425.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES. 2023. *Agriculture intégrée*. Disponible sur : <https://ardennes.chambre-agriculture.fr/techniques-et-innovations/experimentation-et-nouveaux-systemes/agriculture-integree/> (Consulté le 04/06/2023).
- COUTURIER C., CHARRU M., DOUBLET S., POINTEREAU P. 2022. *Afterres2050 Biodiversité – Un scénario fondé sur la nature et pour la nature*. Solagro, 124 p. Disponible sur : <https://afterres2050.solagro.org/2022/11/afterres2050biodiversite/> (Consulté le 20/02/2023).
- DE SAINT MARTIN J.P., VINCON P., REPETTI DEIANA S., KERHUEL B., BIANQUIS G., DUMOULIN V., GRAVIER-BARDET M. 2022. *Le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030*. Inspection générale des finances, inspection générale de l'environnement et du développement durable, 417 p. Disponible sur : https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2023/2022-M-025-03_Rapport_financement_SNB_pour_2030.pdf (Consulté le 22/03/2023).
- DÍAZ S., SETTELE J., BRONDÍZIO E.S., NGO H.T., GUÈZE M., AGARD J., ARNETH A., BALVANERA P., BRAUMAN K.A., BUTCHART S. H. M., CHAN K.M.A., GARIBALDI L.A., ICHII K., LIU J., SUBRAMANIAN S.M., MIDGLEY G.F., MILOSLAVICH P., MOLNÁR Z., OBURA D., PFAFF A., POLASKY S., PURVIS A., RAZZAQUE J., REYERS B., ROY CHOWDHURY R., SHIN Y.J., VISSEREN-HAMAKERS I.J., WILLIS K.J., ZAYAS C. N. 2019. *Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, 60 p. Disponible sur : www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf (Consulté le 27/02/2022).
- FAO. 2010. *The second report on the state of the world's plant genetic resources for food and agriculture*. Rome : FAO, 370 p.
- ITAB. 2020. *Questions sur la pertinence des données Agribalyse 3.0 pour l'évaluation environnementale des produits agricoles et l'affichage environnemental des produits alimentaires*. Institut technique de l'agriculture et de l'alimentation biologique, 5 p. Disponible sur : http://itab.asso.fr/downloads/amenites/communiquetab-rapport_agribalyse_20201214_v.pdf (Consulté le 05/12/2022).
- MAMY L., LEEHARDT S., PESCE S., SANCHEZ W. 2022. *Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques : résumé de l'expertise scientifique collective*. INRAE, Ifremer, 14 p. Disponible sur : https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/ExpertiseCollectivePestiEcotox_Résumé.pdf (Consulté le 19/02/2023).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE. 2022. *Panorama des industries agroalimentaires - Chiffres et indicateurs clés 2022*. 16 p. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-industries-agroalimentaires> (Consulté le 28/02/2023).
- MULLER L., LACROIX A., RUFFIEUX B., 2019. Environmental Labelling and Consumption Changes: A Food Choice Experiment, Environmental & Resource Economics. *European Association of Environmental and Resource Economists*, 73(3), p. 871-897. Disponible sur : https://ideas.repec.org/a/kap/enreec/v73y2019i3d10.1007_s10640-019-00328-9.html (Consulté le 05/12/2022).
- OFB. 2023. *L'Office français de la biodiversité et l'agriculture*. Disponible sur : <https://www.ofb.gouv.fr/lofb-et-lagriculture> (Consulté le 4/03/2023).

PARLOS B., DE GABRIELLI R. 2023. Pourquoi la biodiversité est-elle l'avenir ? Le tour de France des solutions de deux étudiants. *La Terre, Hors-série n° 2* (février 2023), 95 p.

RAIMOND C., ROBERT T., GARINE E. 2014. Des territoires de l'agro-biodiversité : introduction. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 265, p. 15-18. Disponible sur <http://journals.openedition.org/com/7048>

ROCKSTROM J., STEFFEN W., NOONE K., PERSSON Å., STUART CHAPIN F., LAMBIN E.F., LETIN T.M., SHEFFER M., SCHELLNHUBBER J.H., NYKVIK B., DE WIT C. A., HUGHES T., VAN DER LEEUW S., HENNING R., SORLIN S., SNYDER P.K, COSTANZA R., SVEDIN U., FALKENMARK M., KARLBERG L., CORELL W.R., FABRY V.J., HANSEN J., WALKER B., LIVERMAN D., RICHARDSON K., CRUTZEN P., FOLEY J.A., 2009. A safe operating space for humanity. *Nature*, 461, p. 472-475.

STOOP P., AMBOLET B., BERNARD J.L., LE BUANEC B., LÉVÊQUE C. 2022. *Agriculture, productivité et biodiversité, les leçons du débat land sharing/land sparing*. Académie d'agriculture de France, 32 p. Disponible sur : <https://www.academie-agriculture.fr/publications/publications-academie/points-de-vue/agriculture-productivite-et-biodiversite-les-lecons> (Consulté le 21/03/2023).

WANG-ERLANDSSON L., TOBIAN A., VAN DER ENT R., FETZER I., TE WIERIK S., PORKKA M., STAAL A., JARAMILLO F., DAHLMANN H., SINGH C., GREVE P., GERTEN D., KEYS P.W., GLEESON T., CORNELL S. E., STEFFEN W., BAI X., ROCKSTROM J., 2022. A planetary boundary for green water. *Nature Reviews Earth & Environment*. 3, p. 380-392.

Entretien

LEPETIT H., membre fondateur du Planet-score, entretien le 16/02/2023 en visioconférence.

Valorisation de pratiques respectueuses du bien-être des animaux : les labels entre nécessité et limites

CÉLIA MAGNIER

MOTS-CLÉS : BIEN-ÊTRE ANIMAL, LABELLISATION, TERRITOIRES

Le concept « *One Welfare* », inspiré de l'initiative « *One Health* », met en évidence les interconnexions entre le bien-être animal (BEA), le bien-être humain et l'environnement, et vise la collaboration transdisciplinaire pour améliorer le bien-être humain et animal au niveau international¹. Renforcer la reconnaissance des pratiques respectueuses du BEA via les processus de labellisation peut être envisagé comme un levier d'amélioration du sort des acteurs de la filière : animaux comme éleveurs (Bismuth *et al.*, 2018).

Depuis les années 1960, les animaux sont sélectionnés pour leur valeur économique. C'est dans le cadre de cette course à la productivité que la relation homme-animal s'est dégradée et que les enjeux autour du BEA ont émergé (Porcher, 2011).

Le Conseil de l'UE du 16 décembre 2019 reconnaît le BEA comme une composante essentielle d'une agriculture durable, notamment pour améliorer la santé animale en limitant les risques d'antibiorésistance². Bien qu'omniprésent dans les discours publics relatifs à l'élevage, le concept de BEA n'entraîne pas de force juridique contraignante (Grimonprez, 2019).

Les systèmes techniques ont perçu dans le BEA un moyen d'améliorer la « qualité » des

modes de production en favorisant un environnement contrôlé. Des chercheurs dénoncent une injonction visant à rendre acceptables socialement des conditions de vie qui ne sont pas améliorables dans les élevages intensifs (Letier *et al.*, 2022).

Dans ce cadre, les règlements et normes publiques ou privés (démarches volontaires) ont influencé et continuent d'influencer les activités d'élevage de par l'intérêt commercial que représentent les arguments *welfaristes* (relatifs au BEA) pour le consommateur.

Dans un premier temps, nous questionnerons les représentations du métier, puis le point de vue du consommateur sera décrit. Enfin, plusieurs exemples d'initiatives permettant de faciliter la compréhension des modalités de productions par les consommateurs seront présentés. Ces exemples n'ont pas pour but d'être exhaustifs.

LE BEA EN ÉLEVAGE

Une définition entre technicité et paysannerie

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature indique que « *tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* »³.

1. <https://www.onewelfareworld.org/>

2. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14975-2019-INIT/fr/pdf>

3. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000684998>



À l'origine, le BEA évalue des états préjudiciables, perceptibles par l'homme et nécessaires à la survie de l'animal (observation de stress, douleur, maladie). À travers un prisme socio-économique, cette approche intègre la capacité biologique et mentale de l'animal à vivre dans le milieu proposé pour que l'on puisse en tirer les meilleurs profits. Séduisant les productions industrielles par l'essor de la zootechnie, cette logique productiviste aboutit à des critères mesurables optimisant la gestion des productions animales. La reconnaissance publique de ces méthodes provoque une orientation vers une normalisation dans le droit européen. En 2015, le Code civil décrit les animaux comme des « *êtres vivants doués de sensibilité* ». L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) définit en 2018 le BEA comme l'« *état mental et physique positif lié à la satisfaction des besoins physiologiques et comportementaux ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal* »⁴. Des perceptions subjectives donc, qui peuvent s'avérer déplaisantes ou plaisantes et résultent en l'expression d'émotions négatives ou positives.

Non définie dans le droit animalier, la vision du BEA n'est pas partagée par tous les acteurs (Grimonprez, 2019) et elle continue d'évoluer avec les avancées scientifiques.

Certains acteurs perçoivent cette vision zootechnicienne comme un manque de considération des savoir-faire paysans (Bismuth *et al.*, 2018). En effet, l'importance de la relation existant dans le travail entre animaux et éleveurs y est très peu considérée (Porcher, 2011). La définition de l'Anses occulte le fait que l'animal a une capacité de planification et d'investissement dans son travail (Porcher, 2022). L'enjeu n'est pas de savoir si l'animal est bien à un instant précis, puisque nous ne pouvons que difficilement nous extraire de notre point de vue humain. La bonne santé mentale et psychologique de l'animal est recherchée, et il ne faut pas oublier que les interrelations qu'il établit avec son éleveur, son groupe et son environnement conditionnent cet état (Porcher, 2022).

4. <https://www.anses.fr/fr/content/l'anses-propose-une-definition-du-bien-etre-animal-et-definit-le-socle-de-ses-tra-vaux-de>

Dans la pratique, en Europe, la définition opérationnelle du BEA est basée sur cinq libertés non compensables entre elles⁵:

- les libertés physiologiques (alimentation, abreuvement) ;
- la liberté environnementale (absence d'inconfort, par exemple un abri à disposition) ;
- la prévention du risque sanitaire (absence de blessures, de maladie ou de douleurs) ;
- les libertés comportementales (c'est-à-dire la possibilité d'exprimer les comportements naturels) ;
- l'absence de désordre psychologique (peur, stress).

Toutefois, ces libertés sont des conditions nécessaires mais non suffisantes pour garantir le BEA. Il existe d'autres méthodes d'évaluation allant plus loin, comme le protocole Welfare Quality. « *La communauté scientifique est en réflexion autour d'une sixième liberté qui vise la possibilité d'exprimer des émotions positives avec par exemple des bains de soleil chez les poulets. Les indicateurs comportementaux sont sensibles et précoces, c'est-à-dire que leur évaluation permet de détecter un état de mal-être puis d'anticiper d'autres indicateurs (zootechnique, de santé, etc.)* » (Warin, 2022 ; Gregorio, 2022).

Élevages intensifs : recherche publique et filières intégrées

Des chercheurs travaillant à l'amélioration du BEA dénoncent une réglementation insuffisante et une focalisation de leurs sujets de recherche sur les systèmes de productions intensifs, là où des atteintes au BEA sont plus fréquemment observées (Leterrier *et al.*, 2022). Par exemple, chez les poulets de chair ou les porcs, les reproducteurs sont sévèrement rationnés afin de limiter le risque de myopathie, qui est un dysfonctionnement physiologique retrouvé plus fréquemment chez les reproducteurs de souches à croissance rapide. En effet, comme ces animaux destinés à la reproduction vivent plus longtemps que leurs descendances sélectionnées spécifiquement pour leur vitesse de croissance, cela engendre des difficultés de développement physiologique. De plus, les densités élevées au

5. <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/tag/5-libertes/>

sein des élevages engendrent chez les animaux des troubles comportementaux pouvant être préjudiciables au développement. Ces chercheurs dénoncent une injonction de la recherche publique à travailler pour rendre acceptable socialement les conditions de vie de ces animaux difficilement défendables d'un point de vue éthique. Ils recommandent plutôt une diminution de la consommation de viande et un arrêt des élevages intensifs, puisque dans ces systèmes, le BEA n'est pas améliorable (Leterrier et al., 2022).

Ces élevages intensifs sont intégrés en aval (industries de transformation, distributeurs, grossistes, etc.), de ce fait ils subissent des marges économiques extrêmement réduites et sont limités dans leurs choix. Ils sont soumis à de fortes contraintes imposées par la standardisation des productions, les règlements sanitaires et les contrats commerciaux. Dans ces systèmes, les animaux sont sélectionnés pour leur capacité à générer un revenu, facteur bien souvent associé à des races à forte vitesse de croissance. La filière porcine est fortement représentative de ces problématiques, comme en témoigne un éleveur : « *On est obligé de passer 80 % de notre production au groupement* » ; « *On est obligé d'acheter les reproducteurs à ce groupement [...], de se coltiner leurs abattoirs* » (Porcher, 2011).

Représentation du métier par la relation à l'animal et la relation dans le travail

La logique productiviste conduit à un rapport à l'animal construit sur l'intérêt productif à très court terme. Ces systèmes intensifs semblent oublier que les rationalités des éleveurs, des animaux et des consommateurs ne sont pas uniquement économiques.

L'invitation de J. Porcher (2011) à replacer l'éleveur au centre des décisions vise à étudier les interrelations positives existantes : « *Le plaisir ou déplaisir que prennent les animaux et l'humain à vivre et travailler ensemble est au moins aussi important que la valeur marchande des animaux* ». Par le contact quotidien avec les animaux et la connaissance de leurs comportements naturels, les éleveurs sont les acteurs les plus influents et les plus à même de développer des capacités d'analyse et d'adaptation. Cela permet d'améliorer la résilience de l'activité mais également des animaux face aux variations exogènes.

Par ailleurs, le développement de compétences appliquées en éthologie permet d'apporter de nouveaux outils opérationnels aux professionnels travaillant avec des animaux. À ce titre, Bankiva, bureau d'étude indépendant en éthologie et bien-être animal, s'engage à allouer du temps à la formation de formateurs : « *Malgré cette envie de partage et de formation, il est important de noter la nécessité d'aborder l'éthologie avec la continuité de l'enseignement et ce au plus tôt dans la conception du métier* » (Warin, 2022).

Défendre le « One Welfare »

La Coopération agricole, fédération nationale des coopératives agricoles et agroalimentaires, a reconnu en 2018 le concept de « *One Welfare* ». Il s'agit d'un concept international apportant « *des garanties au citoyen sur la qualité de vie des animaux* »⁶. Puisque évaluer le bien-être par le seul prisme des animaux ne suffit pas, il faut agir également sur l'homme et l'environnement.

Concernant l'aspect humain, l'association Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) est missionnée publiquement pour l'accompagnement des exploitations signalées pour suspicion de maltraitance animale. Lors de son assemblée générale, les partenaires témoignent d'un constat commun : « *La détresse animale est la conséquence d'une détresse humaine* » (OABA, 2022).

CONSOMMATION : UN POSITIONNEMENT DIFFICILE

Évolution des positionnements sur la domestication

Depuis l'Antiquité jusqu'aux révolutions industrielles, la domestication fût une avancée majeure pour le développement des sociétés humaines. Ce changement a bouleversé nos rapports aux animaux en aboutissant à une vision humanisant les animaux de loisirs, une mystification de la faune sauvage et une vision très utilitariste mais invisibilisée des animaux de rente et de laboratoire.

Aujourd'hui, les associations animalistes et véganes amplifient la montée en puissance de l'antispécisme visant l'abolition de toute exploitation

6. <https://www.lacooperationagricole.coop/ressources/le-ma-bien-etre-animal-les-cooperatives-agricoles-et-le-one-welfare>

animale pour le bénéfice de l'espèce humaine (alimentation, habillement, thérapie, santé). Face à cette question largement médiatisée, l'adhésion à cette vision s'élargit par opposition à la surexploitation de l'environnement dont l'exploitation animale et grâce à l'avancée des savoirs en éthologie et cognition animale (Bismuth, 2018).

Le questionnement éthique se heurte à un fossé important entre les attentes des consommateurs et la réalité des éleveurs, qui témoignent d'autres préoccupations quotidiennes : leurs conditions de vie, leurs conditions de travail, leur santé physique et psychique (*agribashing*, isolement, etc.).

Prise en compte variable du BEA dans les labels

Certaines démarches de certification telles que l'agriculture biologique (AB) intègrent le BEA comme principe et cette dernière semble être, de ce fait, la certification la plus constante. D'autres labels sont plus opaques. Le label Haute valeur environnementale ne contient pas de critères relatifs au BEA ni aux conditions d'élevage. Dans ce cas, il est possible de trouver des concentrations de volailles d'environ vingt-deux poules par m², l'utilisation d'espèces à croissance rapide, ou encore des élevages autorisant les mutilations. Concernant le Label Rouge, ce sont les cahiers des charges qui définissent les spécifications, ils sont « *plutôt engagés pour les volailles mais beaucoup moins pour le porc standard pour lequel les conditions de vie ressemblent aux élevages conventionnels* » (Waniowski, 2023). Par exemple, les porcs sous Label Rouge sont mutilés et élevés sur du béton nu.

Le BEA se matérialise dans les cahiers des charges par la divergence des approches et des finalités visées : bénéfiques du consommateur (Global animal partnership en Amérique du Nord), bénéfiques des animaux (Animal welfare approved), préservation de l'élevage paysan (Nature & Progrès) ou bien en supplément d'une démarche environnementale globale (AB). Plus ou moins contraignantes et/ou visant une attitude de progrès, ces démarches sont reconnues à une échelle déterminée : internationale, européenne ou nationale (Bismuth, 2018).

7. Hors Label Rouge fermier et Label Rouge plein air.

POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE

Transparence nécessaire concernant les modes de production : focus sur l'AEBEA

À l'image de Better Leven⁸, l'association étiquette bien-être animal (AEBEA) est le fruit d'une initiative française initiée en 2017. Elle compte aujourd'hui un réseau multiacteurs : distribution, restauration, recherche, organisations de producteurs/transformateurs et quatre organisations de protection animale. Un travail de deux ans qui a abouti à l'élaboration d'un cadre commun pour une évaluation « *exhaustive des conditions et pratiques sur toute la vie de l'animal* » (Warin, 2022 ; Gregorio, 2022). Des référentiels techniques spécifiques à chaque espèce combinent obligations de moyens et de résultats établis sur deux cent trente critères audités annuellement. En 2019, les premiers poulets de chair sont commercialisés avec ce nouvel étiquetage et permettent d'asseoir la démarche qui vise la compréhension des modes de production par le consommateur. Aujourd'hui, un poulet sur dix est commercialisé en France avec cet étiquetage et ce taux augmente chez les poulets plein air (30 % pour les labels AB et Label Rouge). Cette étiquette peut être complémentaire des marques propres telles que les poulets fermiers Label Rouge ou les poulets bio Intermarché. En 2023, la filière porcine devrait commercialiser les premiers produits étiquetés. Toutefois, ce schéma de valorisation reste une démarche volontaire, onéreuse et chronophage pour les producteurs (avec un audit annuel). Ces solutions semblent moins adaptées et profitables dans le cas de l'élevage paysan.

L'analyse de onze démarches générales pour une meilleure durabilité (Alliot *et al.*, 2021) montre des disparités entre les intentions affichées et les impacts réels. Pour conditionner l'éligibilité d'une démarche aux soutiens publics, les auteurs recommandent un cadre commun définissant différentes dimensions de la durabilité ainsi que les critères associés (contraignants ou incitatifs) permettant d'harmoniser les informations pour une meilleure compréhension par le consommateur.

8. Label évolutif néerlandais centré sur le « bien-être » précurseur en Europe.

Dépasser la réglementation : approvisionnement de la restauration collective (RC)

La loi EGAlim fixe, depuis le 1^{er} janvier 2022, un objectif d'approvisionnement de la RC avec 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologiques. La notion de « qualité » est jugée trop floue par certaines associations qui dénoncent des modes d'élevage nuisant au BEA (Waniowski, 2023).

Avec son million de repas servis chaque année en France, la RC représente un débouché déterminant pour les filières alimentaires. La loi EGAlim bouleverse les chaînes d'approvisionnement et les collectivités ont eu plus ou moins de difficultés à atteindre ces nouveaux objectifs. De plus, les cantines scolaires sont des lieux d'apprentissage où les jeunes peuvent être sensibilisés aux impacts positifs d'une alimentation responsable.

En outre, 73 % des français sont favorables à ce que la viande, les œufs, les laitages et le poisson issus de l'élevage intensif soient exclus de la commande publique de leur commune (IFOP et L214, 2019).

Soutien des collectivités aux pratiques vertueuses : une démarche territoriale

Portée par l'association Welfarm, la charte ETICA⁹ voit le jour en 2019 et vise l'engagement des collectivités territoriales pour la cause animale.

Cette charte « centrée à 100 % sur les animaux » propose un tableau des signes de qualité et des spécifications relatives au BEA à privilégier pour les menus en détaillant deux catégories de recommandations :

- les spécifications souhaitées systématiquement (par exemple : accès à l'extérieur) ;
- les spécifications fortement recommandées. Il s'agit de critères plus exigeants et plus difficile à respecter et à contrôler (par exemple : canard non mutilé, mise en groupe précoce des veaux, durée de transport, etc.).

Les spécifications fortement recommandées permettent de sensibiliser à la fois les acheteurs et les fournisseurs à ces pratiques souhaitées. Elles concernent : les conditions de vie des animaux

(accès à l'extérieur, confort au couchage, etc.), les pratiques d'élevage (interdiction du gavage ou de la castration des palmipèdes et/ou volaille), une vigilance particulière concernant les mutilations (épointages des volailles, écornage des ruminants, castration des porcs), une meilleure prise en compte de la saisonnalité de la reproduction (filière laitière), mais aussi les conditions de transport (durée) et d'abattage (avec étourdissement obligatoire).

Grâce à une revue du cahier des clauses techniques accompagnée par l'association Welfarm, les collectivités établissent des critères plus exigeants. L'association Welfarm forme ainsi des acteurs de la RC à la rédaction de commandes publiques exemplaires lors de la reconduction des marchés publics ou lors de la sélection des produits.

À ce jour, deux villes ont signé cette charte : Poitiers et Mouans-Sartoux. L'accompagnement de ces collectivités sur la question animale ne se limite pas à l'élevage, et d'autres associations accompagnent les collectivités dans la mise en place de politiques cohérentes en matière de BEA élargies aux animaux sauvages et de compagnie¹⁰.

Rencontre physique du consommateur

La Hardonnerie¹¹ est un exemple de ferme-refuge : un lieu ouvert au public cumulant la fonction de refuge¹² pour animaux de ferme et des fonctions éducatives. Les fermes-refuges jouent en effet un rôle dans la sensibilisation du grand public et dans les avancées en recherche. Concernant l'OABA, les refuges d'animaux saisis mobilisent la moitié des actifs de l'association, tandis que les audits en abattoirs mobilisent seulement 10 % de ses charges (OABA, 2022).

L'association Champs libres aux poules permet l'adoption de poules pondeuses réformées (âgées de 18 mois) destinées à l'abattage. Depuis 2020, cette association a permis l'adoption de 30 000 poules pondeuses comme animaux de compagnie pour les particuliers. Elle vise la sensibilisation du grand public aux besoins et attentes de ces animaux et permet de transformer le rapport à l'alimentation.

10. <https://www.ddzebre.com/>

11. <https://lahardonnerie.fr/>

12. Refuge pour les animaux saisis pour mauvais traitement.

9. <https://appro-etica.fr/professionnels/la-charte-etica-cest-quoi/>

LA PLACE DU BEA POUR AMORCER UNE TRANSITION

« Moins mais mieux »... mais aussi pour tous

« *Moins mais mieux* » est un objectif proposé par un certain nombre d'institutions et d'organisations pour accroître la durabilité des systèmes alimentaires grâce à des régimes moins carnés. Bien qu'il s'agisse potentiellement d'une stratégie de communication forte, les termes « moins » et « mieux » ont longtemps été laissés indéfinis. Ce manque de clarté risque d'éloigner la consommation de viande des pratiques durables puisque les parties prenantes pourraient, intentionnellement ou non, promouvoir certaines pratiques de production en utilisant des définitions trop étroites de « mieux ». Cette stratégie doit permettre de fédérer les acteurs autour d'enjeux communs, sinon elle aura peu de chance de représenter un vecteur fort de changement.

Une sensibilisation efficace passe par une prise en compte des spécificités des populations et de leurs conditions d'accès à un régime alimentaire sain. Dans l'état actuel des consommations, 8 milliards d'êtres humains demandent 30 milliards d'animaux (dont 80 % de volailles) et un quart des terres arables, soit 20 à 35 % des terres émergées de la planète¹³, sont utilisées pour l'élevage. Ces ressources nécessaires à l'alimentation animale entrent en compétition avec d'autres cultures directement disponibles pour l'alimentation humaine (Ruiz Mirazo, 2022).

L'augmentation démographique et la pression des pays industrialisés aux régimes fortement carnés conduisent à l'augmentation des productions et des consommations de ces produits (IPES-Food, 2022).

Rééquilibrer les régimes les plus carnés et les productions les plus intensives représente donc un levier pour la transition. La réduction de 50 % des cheptels est une proposition soutenue par différents acteurs, dont le Collectif Nourrir et le Réseau Action Climat¹⁴.

L'élevage reste un moyen de subsistance et permet l'élévation du niveau de vie de 1,7 milliard d'humains sur Terre (IPES-Food, 2022).

Nouveau regard sur le vivant

La réduction des consommations de viande et le renforcement des droits de la nature sont des leviers vers une société plus sobre et plus résiliente (ADEME, 2021).

Différentes analyses prospectives (Mooney *et al.*, 2021 ; ADEME, 2021) s'accordent sur l'importance de mettre en œuvre des changements d'ampleur afin de limiter la dégradation des ressources naturelles et l'érosion de la biodiversité : l'intensification des facteurs de production en élevage est accusée. De fortes densités d'animaux par unité de surface entraînent des difficultés de gestion des effluents par perte du lien au sol (c'est-à-dire un déséquilibre entre les nutriments des territoires – excès d'azote en zone d'élevage et appauvrissement dans les zones de production de l'alimentation animale). L'élevage contribue au dépassement des seuils critiques fixés par la réglementation européenne en termes d'azote et de phosphore. Ces dépassements ont été récemment illustrés aux Pays-Bas : la forêt d'Otterlo a enregistré une perte de 70 % des arbres en raison de l'acidification des sols et le gouvernement a pris des mesures drastiques, telles que la réduction de 30 % des cheptels d'ici 2030.

Les interactions bénéfiques entre les différentes entités du paysage méritent d'être renforcées. C'est ce que propose le projet PlantCoopLab¹⁵ qui vise à « concilier [...] le respect de la vie végétale, [...] des humains et du reste de la nature » afin de mieux comprendre mais surtout de penser autrement notre rapport à l'alimentation, en prenant en compte la dimension relationnelle de cet acte qui nous relie au monde vivant.

Les défis que doit relever le secteur de l'élevage sur les plans agronomique, climatique, de biodiversité et d'économie rurale sont considérables. La lutte contre le changement climatique doit inciter à la réduction globale du cheptel et des consommations, tandis que les enjeux de préservation de la biodiversité doivent nous amener à renforcer les élevages paysans, dont ceux en agriculture biologique. L'attractivité du métier

13. <https://www.fao.org/rural-employment/agricultural-sub-sectors/livestock/en/>

14. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/et-maintenant/quels-seront-les-impacts-de-la-diminution-necessaire-du-cheptel-francais-4121663>

15. <https://plantcooplab.hypotheses.org/1>

est aussi un enjeu majeur afin de maintenir des conditions de travail et de rémunération viables, de garantir le respect des écosystèmes et des animaux, mais également de faire en sorte de conserver des exploitations diversifiées. « *Dans le contexte de la concertation autour de la loi d'orientation agricole menée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le gouvernement doit remédier aux difficultés croissantes des éleveurs qui œuvrent pour des systèmes respectueux de l'environnement et du BEA* » (Collectif Nourrir, 2023).

BIBLIOGRAPHIE

ADEME. 2021. *Transition(s) 2050 : Choisit maintenant agit pour le climat. Prospectives 2050*. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, 687 p. Disponible sur : www.transitions2050.ademe.fr

ALLIOT C., FEIGE-MULLER M., MC ADAMS-MARIN D., GISSINGER A., BENOIT G., SEGRÉ H., LY S., DUVAL L., LAROCHE K., DALLE S., DUCOS L., D'HALLUIN J., UTHAYAKUMAR T., LEGEAY M. 2021. *Étude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire : Rapport d'analyse transverse*. BASIC, Greenpeace, WWF, 58 p. Disponible sur : <https://www.greenpeace.fr/wp-content/uploads/2021/09/Etude-demarches-durabilites-GREENPEACE-WWF-BASIC.pdf>

BISMUTH R., DEMARET A., DI CONCETTO A., EPSTEIN A.-S., ROUXEL M., SOUBIGOU Y. 2018. La concurrence des normativités au cœur de la labellisation du bien-être animal. *Revue internationale de droit économique*, 17(3), p. 369-392. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2018-3-page-369.htm>

COLLECTIF NOURRIR. 2023. *Quel élevage voulons-nous pour demain ?* 8 p. Disponible sur : <https://collectifnourrir.fr/wp-content/uploads/2023/02/Collectif-Nourrir-position-elevage-03-2023light.pdf>

GRIMONPREZ B. 2019. Le bien-être des animaux d'élevage : mythe ou réalité juridique ? Dans : Faure-Abbad M., Gantschnig D., Gatti L., Lauba A., Maublanc J.-V (dir.). *Les animaux*. Presses Universitaires Juridiques de l'Université de Poitiers. Disponible sur : <https://hal.science/hal-02289635>

IPES-FOOD. 2022. *La politique des protéines : analyse des discours concernant le bétail, le poisson, les « protéines alternatives » et la durabilité*. International Panel of Experts on Sustainable Food Systems, 111 p. Disponible sur : https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/PolitiqueDesProteinesFR.pdf

IFOP. L214. 2020. *Les français et la prise en compte de la cause animale dans les politiques municipales*. IFOP, L214, 23 p. Disponible sur : <https://www.politique-animaux.fr/fichiers/sondage-animaux-elections-municipales-2020.pdf>

LETERRIER C., AUBIN-HOUZELSTEIN G., BOISSY A., DEISS V., FILLON V., LEVY F., MERLOT E., PETIT O. 2022. Améliorer le bien-être des animaux d'élevage : est-ce toujours possible ? *Revue Sésame INRAE*. 28/06/2022. Disponible sur : <https://revue-sesame-inrae.fr/ameliorer-le-bien-etre-des-animaux-delevage-est-ce-toujours-possible/>

MOONEY P., JACOBS N., VILLA V., THOMAS J., BACON M.-H., VANDELAC L., SCHIAVONI C. 2021. *A long food movement: Transforming food systems by 2045*. IPES Food, ETC Group, 200 p.

OABA. 2022. *Bulletin 73*. Paris : Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs, 24 p. Disponible sur : <https://oaba.fr/wp-content/uploads/2022/12/Bulletin-73.pdf>

PORCHER J., 2011. L'esprit du don : archaïsme ou modernité de l'élevage ? *Revue du MAUSS*, 3(20), p. 245-262.

RUIZ MIRAZO, J. 2022. *L'Europe dévore la planète : Comment les modes de production et de consommation alimentaires européens impactent notre planète*. WWW, Greenpeace, Basic, 58 p. Disponible sur : <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/nouveau-rapport-du-wwf-plutot-que-la-nourrir-leurope-devore-la-planete>

Entretiens

GREGORIO E., chargée de mission « Bien-être animal », Bankiva, entretien le 01/12/2022 en visioconférence.

PORCHER J., directrice de recherches, INRAE, entretien téléphonique le 14/11/2022.

WANIOWSKI M., chargée de mission « Campagne et Plaidoyer », Welfarm, entretien réalisé le 14/02/2023 en visioconférence.

WARIN A., déléguée générale, Association Étiquette Bien-être animal AEBEA et entreprise Bankiva, entretien le 01/12/2022 en visioconférence.

Chapitre 3

Nourrir et se nourrir : vers de nouvelles solidarités

**BÉRÉNICE BLONDEL, GÉRALDINE COLOMBÉ,
HÉLOÏSE GAGET, THÉRÈSE GOHIN, MATHILDE REYNAUD,
CÉDRIC BERNARD**

La crise sanitaire du covid-19 et les périodes d'inflation qui ont suivi ont accentué l'instabilité économique et sociale en France. De nombreuses personnes considérées jusqu'alors comme modestes (retraités, étudiants, parents isolés, etc.) ont vu leurs conditions de vie se dégrader fortement et ont basculé dans la précarité¹. L'alimentation représentant souvent la variable d'ajustement de leur budget, elles doivent, parfois, se résoudre à faire appel à l'aide alimentaire pour se nourrir. Selon le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire, plus de 7 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire en 2021, contre 2,6 millions de personnes en 2008. Le Conseil national de l'alimentation parle d'un « *phénomène massif mais incomplètement appréhendé* » (CNA, 2022).

Être dans l'incapacité d'accéder à une nourriture choisie, de qualité, équilibrée et en quantité suffisante engendre des problèmes de santé et de bien-être, mais également une exclusion des personnes et une perte de lien social. Les aides alimentaires conventionnelles et les

politiques d'insertion permettent de mettre à l'abri de la faim un grand nombre de personnes en situation de précarité, mais sans prendre en compte toutes les dimensions de cette dernière. Pire, sans réellement questionner les sources des problèmes, elles ont tendance à placer les publics ciblés en situation de passivité, ce qui tend à les déposséder de leur libre arbitre et les affecte dans leur dignité. Il y a donc en réalité bien plus de personnes en difficulté vis-à-vis de leur alimentation que de personnes qui se tournent vers une aide alimentaire.

Nos systèmes alimentaires sont donc appelés à s'orienter vers une transition écologique et solidaire afin de mieux répondre aux enjeux actuels de solidarité, d'éthique et de durabilité. Pour répondre à ces derniers, des initiatives innovantes ont émergé, le plus souvent sous la forme d'actions de proximité et portées par des citoyens et associations engagés (Scherer, 2022). Proposant des actions concrètes, ces initiatives partagent de nombreuses valeurs communes : mieux comprendre les situations individuelles, placer le public concerné au centre des actions et offrir un accès non stigmatisant. À leur manière, elles tentent d'apporter une réponse systémique en prenant en compte différentes dimensions de durabilité : sociale, environnementale, économique, et de gouvernance.

Les initiatives présentées dans ce chapitre, qu'elles soient portées par des acteurs publics,

1. La précarité est définie comme « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux* » (Conseil économique et social, 1987. Disponible sur : <https://lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/1987/Rapport-WRESINSKI.pdf>).

des citoyens ou des associations, proposent ainsi de nouvelles formes de solidarités :

- Les réponses adaptées aux précarités alimentaires réclament une compréhension fine des déterminants de ces précarités. Pour améliorer cette compréhension, un groupe de chercheurs et Montpellier Méditerranée Métropole se penchent sur la définition d'un outil de cartographie des risques de précarité en milieu urbain (synthèse 1) ;
- Territoires à VivreS à Montpellier est une expérimentation ambitieuse de démocratie alimentaire qui permet aux participants un accès à une alimentation choisie et de qualité.
 - Organisée autour d'un comité citoyen décidant de la mise en place d'une caisse alimentaire commune, l'expérimentation représente un fort potentiel pour adopter des habitudes alimentaires durables (synthèse 2).
 - L'expérimentation s'empare de la démocratie participative afin d'inclure tous les publics, dont ceux en situation de précarité (synthèse 3).
- L'association #1cabaspour1étudiant propose une plateforme de parrainage de proximité afin de soutenir les étudiants tout en recréant du lien social (synthèse 4) ;
- En région parisienne, dans des foyers de migrants ouest-africains, des cantines informelles légalisées en restaurants sociaux permettent de revaloriser des solidarités entre migrants et favorisent les échanges culturels et la mixité sociale (synthèse 5) ;
- L'association Des Saveurs et des Ailes développe une voie d'insertion socioéconomique prenant appui sur la formation en restauration professionnelle et l'entrepreneuriat (synthèse 6).

À l'image de ces initiatives qui partagent l'objectif d'aider les personnes démunies à retrouver une sécurité alimentaire et/ou une autonomie sociale, nos systèmes alimentaires se doivent d'évoluer pour être plus durables, équitables et inclusifs.

BIBLIOGRAPHIE

CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION. 2022. *Dossier de presse : Prévenir et lutter contre la précarité*. Disponible sur : https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2022/10/CNA_Dossier-de-presse_precaire-alimentaire_octobre_2022.pdf

SCHERER P. 2022. *Expression et développement de formes de citoyenneté alimentaire : vers des « commons alimentaires » ?* Projet de recherche Solaci 2021-2022. 11 p. Disponible sur : <https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/article-solaci-pscherer.pdf>

Développement d'un indice de présomption de précarité alimentaire à l'échelle des IRIS sur la base de données en libre accès



CÉDRIC BERNARD

MOTS-CLÉS : PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE, INDICATEURS, SOLIDARITÉS, SYSTÈME D'INFORMATION

La précarité alimentaire est redevenue un enjeu visible lors de la crise sanitaire de 2020. Cette situation a donné du poids aux discours sur le droit à l'alimentation, sur la dignité des personnes précaires et sur une paupérisation d'une partie grandissante de la population française. Caractériser les précarités alimentaires, au-delà des volumes de denrées distribués et du nombre de personnes inscrites sur les registres des associations caritatives, devient un besoin pour mieux répondre aux déterminants de la ou des précarité(s) alimentaire(s). Nous proposons dans cette synthèse la construction d'un indice pour cartographier les risques de précarités alimentaires en zone urbaine et ainsi donner des clés pour l'action aux décideurs politiques et acteurs associatifs.

CONTEXTE DE LA DÉMARCHÉ

Cette synthèse s'inscrit en réponse à une demande de Montpellier Méditerranée Métropole qui cherche à mieux connaître son paysage alimentaire et les causes des situations de précarité alimentaire sur son territoire. Le travail à l'échelle métropolitaine fait suite à un travail similaire mené à l'échelle du département de l'Hérault dans le cadre d'un projet au cours duquel a été mis en place un observatoire des solidarités alimentaires : VOBSALIM 34. Cette première étape, qui reposait sur des données en libre accès, a mis en évidence des disparités fortes entre les territoires ruraux. L'indice départemental alors défini

doit maintenant être adapté pour rendre compte des situations propres aux territoires des grandes villes du département : Agde, Béziers, Sète et Montpellier. Nous avons donc cherché à décliner cet indice à l'échelle infracommunale avec pour objectif de proposer des indicateurs adaptés aux spécificités urbaines. Pour anticiper un possible essaimage (réutilisation de la démarche et de l'outil par d'autres collectivités), nous avons fait le choix de nous appuyer exclusivement sur des données en libre accès.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Notre démarche s'est construite en trois temps. Dans un premier temps, nous avons appréhendé les enjeux spécifiques à la précarité alimentaire en France via un travail bibliographique. Celui-ci a été complété par des entretiens ciblés avec huit personnes ressources : des chercheurs de l'Institut national de recherche en agriculture, alimentation et environnement (INRAE) et du Centre international de recherche agronomique pour le développement (Cirad), des salariés des collectivités territoriales, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de l'agence régionale de santé (ARS) et de la caisse d'allocations familiales (Caf). Dans un second temps, nous nous sommes inspirés des dynamiques existantes en France et au niveau international, notamment dans les pays qui souffrent particulièrement d'insécurité alimentaire que nous connaissions le mieux. Les dynamiques en

Afrique de l'Ouest permettent de prendre du recul sur la situation hexagonale et d'illustrer ce qu'il serait souhaitable et possible de faire. Enfin, nous avons identifié et exploré les bases de données disponibles aux échelles infracom-munales pour identifier et proposer des indicateurs regroupés en dimensions essentielles pour caractériser la précarité alimentaire. La proposition formulée ici fait suite à des discussions de groupes avec des chercheurs et des personnes ressources ayant travaillé sur ce type d'indice à l'échelle départementale.

POUR « LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE », LE POLITIQUE A BESOIN DE BIEN LA « CARACTÉRISER »

La précarité alimentaire n'est définie qu'indirectement à travers la notion de « lutte contre la précarité alimentaire » (Conseil national de l'alimentation, 2022). Des auteurs (Paturel, 2019) ou institutions (Laboratoire de l'économie sociale et solidaire, 2020) ont proposé des angles pour la définir. Ces derniers font référence à la notion d'accessibilité (économique et physique) et lient la précarité alimentaire aux notions de pauvreté monétaire et de déclassement ou d'isolement social. Les formes de la précarité alimentaire sont liées à cette notion d'accessibilité mais elles couvrent également les champs de la qualité des aliments, des conditions d'utilisation et des conséquences sociales ou de santé qui peuvent être variables. La seule variable « bénéficiaires de l'aide alimentaire » ne saurait donc rendre qu'une vision très partielle de la situation réelle.

En l'absence de données d'enquête populationnelle permettant de repérer les situations de précarité alimentaire, seule une approche via les déterminants de la précarité alimentaire peut permettre de dépasser une approche se limitant à mesurer cette dernière en dénombrant le nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire. Ces déterminants sont de différents ordres : économiques (niveau de revenu et coût de l'alimentation) ; sociaux (isolement, éducation, représentation, cultures et pratiques) ; environnementaux (paysage alimentaire) ; de santé (proximité des services de santé, accès à l'information, maladie cardiovasculaire, diabète, conséquence sanitaire des comportements à risque – alcool) ; et liés à la mobilité (capacités de

déplacement, temps de déplacement pour accès à l'offre, distance par rapport à une offre « de qualité » et diversifiée).

Actuellement, en France, la précarité alimentaire est approchée par les données issues de l'aide alimentaire. La collecte de données est principalement « réalisée par les grandes associations comme les Restos du cœur ou le Secours populaire et est loin d'être exhaustive » (Hoyau, 2023). La compilation des données est difficile car les acteurs ne communiquent pas sur leurs activités de la même façon. De plus, « toutes les personnes en situation de précarité alimentaire ne demandent pas à bénéficier de l'aide alimentaire, n'y sont pas éligibles ou n'ont pas nécessairement un accès facile et confiant à l'aide alimentaire » (CNA, 2022). Ces données ne rendent pas non plus compte du non-recours¹ ou des différentes formes de précarité et tendent à faire apparaître le don ou la vente à prix réduit d'aliments comme la seule réponse possible. Enfin, cette approche par l'aide alimentaire ne rend pas compte de la diversité des situations de précarité (diversité qui pourrait appeler une diversité de réponses plutôt que la seule aide alimentaire).

Les entrées par les taux de pauvreté sont également utilisées mais de manière moins systématique. Elles ne donnent qu'une approximation insatisfaisante de la précarité alimentaire car toutes les personnes pauvres ne sont pas nécessairement en situation de précarité alimentaire. De la même manière, toutes les personnes en situation de précarité alimentaire ne sont pas nécessairement pauvres (par exemple les personnes âgées isolées).

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) conduit également des enquêtes à l'échelle nationale. Ces enquêtes, réalisées tous les sept ans, donnent une idée un peu plus précise de certains indicateurs en lien avec l'alimentation des Français, et sont quasiment les seules enquêtes en population générale cherchant à mesurer directement les difficultés d'accès à l'alimentation (Anses, 2017). Leur intérêt pour l'analyse de la précarité alimentaire est limité par leur faible fréquence de réalisation et le fait que les

1. Personnes pouvant bénéficier de l'aide alimentaire de par leur situation socioéconomique mais ne faisant pas appel aux systèmes de distribution.

difficultés d'accès y sont essentiellement ramenées aux difficultés monétaires. L'enquête omet l'influence des critères physiques ou des limites en équipement ainsi que les publics ayant des besoins particuliers. L'Insee a également mené un travail auprès des personnes dites « recourantes » à l'aide alimentaire à la suite de la crise sanitaire dans le but de mieux comprendre quel public s'appuyait sur ces dispositifs pour faire face aux difficultés d'accès à l'alimentation (Accardo, 2022). Ce travail précise les situations de logement, d'emploi, etc. des « recourants » et donc indirectement, une nouvelle fois, relie précarité alimentaire et bénéficiaires de l'aide alimentaire.

La définition d'un indice par unité administrative apparaît comme une réponse possible au besoin d'approcher la précarité alimentaire par ses facteurs déterminants. Basé sur des données en libre accès et dont la fréquence de collecte est suffisamment élevée, il permettrait de mener, sans coût d'enquête spécifique, une analyse territoriale des présomptions de précarité alimentaire et de compléter utilement les données existantes. Il contribuerait à éclairer certaines questions concrètes : « Faut-il ouvrir un relais médical, subventionner une cuisine de quartier, densifier l'offre en fruits et légumes ? ». L'hypothèse qui justifie l'ensemble de la démarche est la suivante : la caractérisation des situations de précarité alimentaire est une étape indispensable pour apporter une réponse adaptée allant au-delà de l'aide alimentaire et de la réduction des enjeux à des difficultés d'accès économique à l'alimentation.

LES INDICES EXISTANTS ET LES SYSTÈMES D'INFORMATION QUI LES SOUS-TENDENT

Dans les pays historiquement considérés comme fragiles vis-à-vis des questions de faim et de précarité alimentaire, l'utilisation d'outils d'analyse pour identifier les risques d'insécurité alimentaire s'est institutionnalisée durant les dernières décennies. D'importants efforts d'enquête ont été faits pour analyser, anticiper et cartographier les risques et les vulnérabilités à l'insécurité alimentaire.

À titre d'exemple, dans les pays sahéliens et en Afrique de l'Ouest, les analyses du « cadre harmonisé » sont des méta-analyses de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle basées sur quatre

dimensions : consommation alimentaire, moyens d'existence, nutrition et mortalité. Ces analyses permettent de cartographier l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë (Figure 1). Les systèmes d'information qui les sous-tendent garantissent une mise à jour régulière d'indicateurs qui informent sur ces dimensions et permettent d'aller jusqu'à estimer la population en risque d'insécurité alimentaire par unité administrative. Les indicateurs utilisés, qui intègrent des échelles de faim des ménages, la diversité des régimes alimentaires et la mesure de l'insécurité alimentaire vécue, sont venus compléter des enquêtes qui visaient initialement à approcher les risques d'insécurité alimentaire via les niveaux de production agricole. Cette approche initiale, basée sur une hypothèse de lien direct entre disponibilité alimentaire et précarité ou insécurité alimentaire, a en effet depuis été maintes fois déconstruite (Sen, 2019).

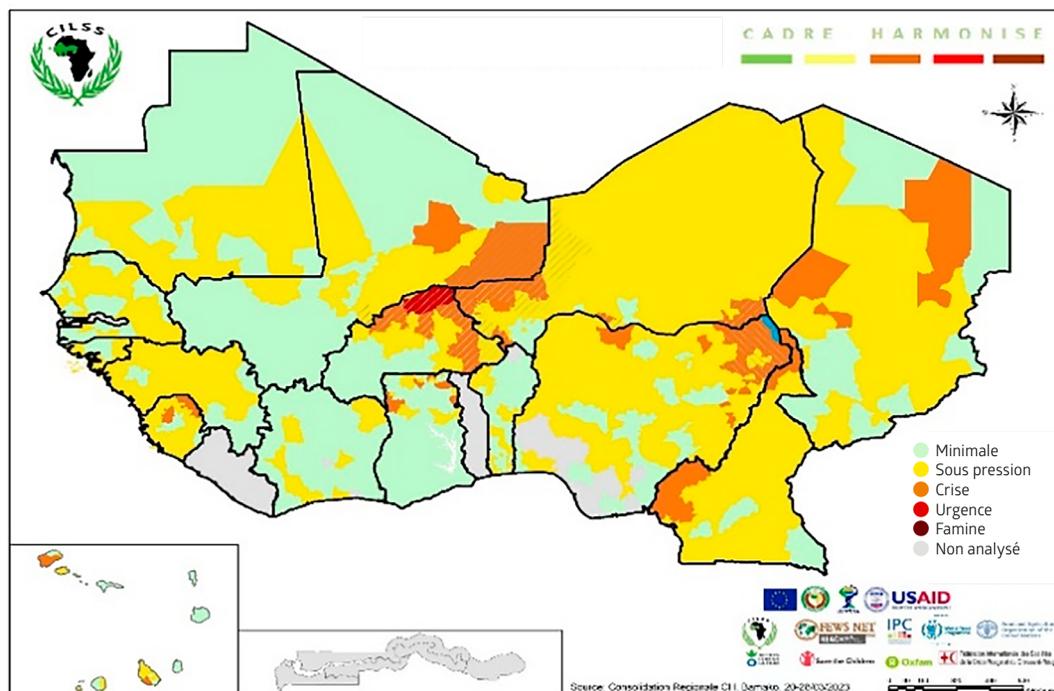
Aujourd'hui, dans ces pays, les acteurs politiques et les acteurs de la réponse à l'insécurité alimentaire connaissent le nombre de personnes, leur localisation, le degré de précarité alimentaire et les causes de cette dernière. Ils disposent donc d'une base commune pour prioriser les actions et anticiper les modalités de réponse à apporter en fonction d'analyses basées sur des indicateurs spécifiques. Par contraste, les pays riches, malgré une précarisation alimentaire croissante, ne disposent quasiment d'aucune donnée régulière pour rendre compte de la situation et pilotent leur solidarité quasiment à l'aveugle.

En France, des initiatives récentes tentent de caractériser la situation à l'échelle de territoires pilotes. Deux initiatives ont vu le jour sur la période 2021-2022 : l'une dans le cadre d'un observatoire des solidarités alimentaires mise en place dans l'Hérault (VOBSALIM 34), et l'autre dans le cadre d'une démarche portée par le CRÉDOC² à l'échelle de la région Île-de-France.

Les deux indices sont construits sur la base d'indicateurs regroupés selon des axes ou dimensions résumés sur la figure 2.

2. Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie : organisme d'études et de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale.

FIGURE 1. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE. ANALYSE DU CADRE HARMONISÉ (MARS 2023)



(Source : <https://www.ipcinfo.org/cadre-harmonise>)

FIGURE 2. AXES ET DIMENSIONS RETENUS POUR CARACTÉRISER LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DANS LES TERRITOIRES, APPROCHES DU CRÉDOC ET DU PROJET VOBSALIM 34

Liste des axes définis par le CRÉDOC
Déficit d'offre alimentaire
Déficit d'offre d'aide alimentaire
Public potentiellement à risque de précarité alimentaire
Lien alimentation-santé
Grande précarité
Liste des dimensions définies dans le cadre de VOBSALIM 34
Mobilitaire
Monétaire
Socioéconomique
De santé

(Source : auteur)

La construction des indices par ces deux initiatives se réfère à un socle commun que sont les principaux déterminants de la précarité alimentaire (revenu monétaire, lien alimentation santé, niveau d'étude, etc.), mais diffère sur trois points principaux :

- la volonté des porteurs de VOBSALIM 34, dans le cadre de la mise en place d'un observatoire permanent, de ne s'appuyer que sur des données en libre accès afin de pouvoir actualiser les situations sans avoir à recourir à une étude ou une enquête spécifique. L'idée développée dans le cadre de ce projet est d'aller vers un essaimage de l'indice auprès d'autres collectivités territoriales. Le CRÉDOC a, lui, complété les données en libre accès avec des données d'enquêtes spécifiques collectées auprès de certains acteurs, contenant des indicateurs sur la grande précarité notamment (Bléhaut et Jauneau, 2022) ;
- la prise en compte des dispositifs d'aide alimentaire dans le cadre de l'indice proposé par

le CRÉDOC alors que dans le cas de VOBSALIM, les structures d'aide et de réponse ne constituent pas un indicateur de construction de l'indice. Elles sont mises en relation *a posteriori* en les faisant apparaître sur les cartes en face de l'indice, en particulier pour identifier d'éventuelles « zones blanches³ » ;

- les caractéristiques des territoires concernés et la barrière du secret statistique⁴. Dans le cas des communes de l'Hérault (VOBSALIM), la construction d'un indice sur la base de données en libre accès a imposé des choix d'indicateurs « de substitution » pour caractériser les territoires ruraux du fait de leur faible densité de population.

Les deux indices se heurtent à des contraintes et questionnements communs. Ainsi, la disponibilité des données de santé est un enjeu en raison de la difficulté d'accéder aux données sur les facteurs de risque (obésité ou surpoids) ou les maladies chroniques (diabète de type 2 et maladie cardio-vasculaires) à des échelles territoriales fines. Le poids des différentes dimensions et/ou indicateurs peut être difficile à évaluer ou déterminer et il n'existe pas, jusque-là, de référentiel commun permettant d'attribuer une importance relative aux différents indicateurs. « *Le taux de pauvreté et le niveau de formation demeurent des indicateurs fortement corrélés à des situations de précarité alimentaire* » (Méjean, 2023) à l'échelle individuelle, mais l'impact du paysage alimentaire ou de l'offre de soin demeure plus délicate à approcher. Enfin, la question de la prise en compte de l'offre d'aide alimentaire demeure problématique : cette dernière est-elle un indicateur d'une forte précarité dans l'entité concernée ou, à l'inverse, un facteur de diminution de la précarité ?

ÉCHELLE TERRITORIALE D'INTÉRÊT

Les facteurs déterminants de la précarité varient en fonction des caractéristiques de la zone administrative considérée. Ainsi, certains déterminants de mobilité (accès à un véhicule motorisé par exemple) peuvent être considérés comme

3. Zones non couvertes par les dispositifs d'aide alimentaire.

4. Le secret statistique exclut par principe de diffuser des données qui permettraient l'identification des personnes concernées, personnes physiques comme personnes morales.

importants en zone rurale alors que l'on peut faire l'hypothèse qu'ils le seront beaucoup moins en zone urbaine, du moins en termes de distance physique. En travaillant à l'échelle départementale dans le cadre du projet VOBSALIM 34, les équipes ont identifié le besoin de « compléter [l'indice communal] par un second indice afin que l'analyse soit plus pertinente pour les espaces urbains et rende mieux compte des disparités infracommunales » (Labarre et al., 2022).

Pour ce faire, quelle échelle choisir ? Nous avons choisi de considérer l'échelle la plus fine à laquelle les données statistiques pouvaient être disponibles. L'Insee met à disposition des données à l'échelle de l'IRIS⁵ et du carreau⁶, mais la disponibilité à l'échelle des carreaux est plus faible. De plus, l'Insee opère un travail d'« irisation » de données issues d'autres institutions (Caf par exemple) et cela permet donc d'avoir un éventail intéressant d'indicateurs à cette échelle. Travailler à l'échelle du carreau nous aurait ramenés à une disponibilité d'indicateurs limitée à la dimension monétaire et donc à assimiler la précarité alimentaire à des situations de pauvreté. Le choix a donc été fait de travailler à l'échelle de l'IRIS.

DIMENSIONS DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS

Les travaux menés par les équipes du CRÉDOC et de VOBSALIM, ainsi que la réflexion collective menée au sein du Cocolupa⁷, ont constitué nos références principales pour l'identification des indicateurs d'un indice à l'échelle infracommunale. La revue des bases de données Insee et Caf et des entretiens ouverts avec des chercheurs et membres des collectifs travaillant sur les questions de précarité alimentaire ont complété le travail réalisé pour la formulation de notre proposition et la mise en forme des données

5. Les « îlots regroupés pour l'information statistique » constituent la brique de base en matière de diffusion des données infracommunales. Ils doivent respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

6. Plus petite échelle de diffusion de l'information par l'Insee, qui correspond à un carré de 200 m de côté.

7. Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire.

disponibles. Comme mentionné précédemment, le choix de l'IRIS, échelle propre à l'Insee, rend la recherche des bases de données plus aisée car c'est l'Insee lui-même qui va produire la donnée à cette échelle sur la base de données produites par les autres organismes.

Nous avons fait le choix de retenir quatre dimensions composées de plusieurs indicateurs. Ce choix s'appuie sur des corrélations ou des hypothèses fortes.

1) Une dimension monétaire composée de trois indicateurs : le taux de pauvreté au seuil de 60 %⁸ ; le pourcentage de personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active socle parmi les personnes couvertes par la Caf⁹ ; le revenu médian par unité de consommation¹⁰. En effet, « *le coût des denrées alimentaires constitue pour les ménages les moins aisés un obstacle pour accéder à une alimentation suffisante, diversifiée et de qualité* » (Labarre *et al.*, 2022).

2) Une dimension socioéconomique composée de cinq indicateurs : la part des plus de 15 ans non scolarisés avec le niveau brevet au maximum¹¹ ; la part des 15-17 ans non scolarisés¹⁰ ; la part des ménages d'une seule personne¹² ; la part des familles monoparentales¹¹ ; le taux de chômage des 15-64 ans¹³. En effet, d'une part, un haut niveau d'éducation est corrélé positivement à de meilleures pratiques alimentaires ; d'autre part, les situations d'isolement liées aux parcours de vie ou parcours professionnels ont un impact sur les pratiques alimentaires (préparation des repas, dimension de plaisir dans l'alimentation, etc.).

3) Une dimension de santé composée de trois indicateurs : la densité de l'offre de service

de santé¹⁴ ; la part des plus de 75 ans¹⁵ ; la part des moins de 15 ans dans la population¹⁴. En l'absence de données en libre accès nous avons choisi de construire un indicateur d'offre de soins et de le compléter via la part des populations considérées comme plus vulnérables en raison de leurs besoins alimentaires spécifiques.

4) Une dimension liée à l'offre alimentaire composée de trois indicateurs ramenés à la densité de population¹⁴ ; le nombre de supermarchés et hypermarchés¹³ ; le nombre d'épiceries et supérettes¹³ ; le nombre de commerces alimentaires spécialisés¹³ (boulangerie, poissonnerie, etc.). L'hypothèse sur laquelle repose cette dimension est que la présence ou non de commerces alimentaires impacte l'accès à certains types de produits. Il existe un lien entre l'exposition du domicile à un paysage alimentaire et le comportement alimentaire.

Les discussions menées à la suite de la publication des travaux réalisés dans le cadre du projet VOBALIM 34 ont mis en évidence le besoin de pondérer les indicateurs au sein des différentes dimensions, ainsi que les dimensions entre elles. L'état des connaissances actuelles ne nous permet pas d'attribuer des poids à chaque indicateur ou à chaque dimension, et il s'agira d'un processus itératif à ajuster à la lumière des connaissances. Les décisions de pondération sont encore en cours de discussion. À ce stade, deux orientations majeures sont retenues :

- il est essentiel de produire des cartographies spécifiques pour chacune des dimensions afin de mettre en lumière les diversités de situations. La représentation du seul indice agrégé gommerait les informations spécifiques aux dimensions utiles à l'établissement d'un diagnostic ;
- au sein de l'indice agrégé les dimensions monétaires et socioéconomiques auront un poids important car directement corrélées à une alimentation saine et diversifiée.

8. Proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. Revenus, pauvreté et niveau de vie en 2019 (Iris) - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6049648>

9. Bénéficiaires des prestations légales versées par les Caf au 31/12/2021 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6679585>

10. Revenus, pauvreté et niveau de vie en 2019 (Iris) – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6049648>

11. Diplômes - Formation en 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543298>

12. Couples - Familles - Ménages en 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543224>

13. Activité des résidents en 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543289>

14. Dénombrement des équipements en 2021 (commerce, services, santé...) - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568638?sommaire=3568656>

15. Population en 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543200>

RÉSULTATS

L'outil cartographique n'est pas disponible à ce stade, mais l'analyse des bases de données construites pour Montpellier Méditerranée Métropole met déjà en évidence d'importants contrastes au sein des territoires urbains. Les fortes présomptions de précarité alimentaire sont situées dans les IRIS qui cumulent des dimensions socioéconomiques et monétaires fortement dégradées. On retrouve ces situations dans certains IRIS de la ville de Montpellier : la Guirlande, Chaptal, Tournezy, les mails Sud et Nord par exemple. La dimension sociale fait apparaître des éléments notables concernant les situations d'isolement, et notamment des parts élevées de ménages d'une seule personne : 75 % des 159 IRIS et communes du territoire de la métropole ont des parts supérieures à 30 %. Les situations concernant les dimensions de santé et d'offre alimentaire sont plus nuancées¹⁶ mais, de la même manière, on retrouve des densités très faibles, et parfois absence, d'offre d'alimentaire et de santé dans les IRIS du mail Nord, de Celleneuve ou des Garrigues. À l'inverse, les présomptions de précarité sont faibles au sein des communes périphériques telles que Castelnau-le-Lez, même si les taux de pauvreté peuvent être proches de 15 % dans certains IRIS.

CONCLUSION

Les premiers résultats permettent déjà d'identifier des IRIS prioritaires pour agir contre la précarité alimentaire. L'outil cartographique en cours de réalisation permettra de visualiser les résultats et de les rendre plus accessibles. Il constituera également un support de discussion entre les acteurs, que l'on espère fertile pour la prise de décision collective. L'offre d'aide alimentaire sera superposée aux cartes de manière à identifier rapidement son maillage et à prendre en compte cette forme de réponse existante.

Malgré l'absence de données spécifiques sur la précarité alimentaire (échelles de faim réelles

ou perçues, score de diversité alimentaire, etc.), les proxys utilisés permettent d'approcher des risques de précarité à l'échelle des territoires. La disponibilité des données aux différentes échelles demeure lacunaire et l'outil contribue également à identifier les manques, étape essentielle pour essayer de les combler.

L'essaiage de l'outil est rendu possible via l'utilisation de données en libre accès et un travail est également en cours avec le Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (BASIC) pour rendre disponibles ces travaux en ligne, en libre accès. Pour répondre aux enjeux liés à la pondération, la proposition serait de permettre aux utilisateurs de la future plateforme de faire varier et de choisir le poids des différentes dimensions dans le calcul de l'indice pour une plus grande transparence. L'indice pourra compléter les outils déjà disponibles en ligne ou en construction pour caractériser les situations alimentaires des territoires.

Si l'outil permet d'avancer vers une meilleure compréhension des enjeux autour de la précarité alimentaire, l'inclusion d'indicateurs liés à l'alimentation et à la faim dans les enquêtes des agences statistiques et autorités publiques demeure fortement souhaitable. Un plaidoyer doit être mené auprès de ces acteurs pour outiller les décideurs et répondre aux difficultés rencontrées de manière croissante par la population.

16. L'offre à l'échelle des différentes zones est une image statique alors que les personnes peuvent se déplacer d'une zone à une autre. De plus, habiter dans un IRIS ne signifie pas automatiquement que l'on se trouve à proximité des offres de soins et alimentaires de ce même IRIS.

BIBLIOGRAPHIE

ACCARDO A., BRUN A., LELLOUCH T. 2022. *La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire*. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177#onglet-1>

ANSES. 2017. *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*. Avis de l'Anses. Rapport d'expertise collective. Anses, 566 p.

CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION. 2022. *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*. Avis n° 91. CNA, 114 p.

BLÉHAUT M., JAUNEAU P. 2022. *Diagnostic quantitatif de la précarité alimentaire en Île-de France, Notice méthodologique*. Agence nouvelle des solidarités actives et CRÉDOC, 25 p.

LABARRE J., NÉEL C., PERRIN C., BRICAS N. 2022. *Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès*. Chaire Unesco Alimentation du monde, So What? N° 24, 4 p.

LABORATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. 2020. *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité*. Laboratoire de l'ESS, 76 p.

PATUREL D. 2019. *Insécurité alimentaire et précarité alimentaire. États généraux de l'Alimentation, Atelier 12, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Séminaire 2019 / Précarité et démocratie alimentaire*. Disponible sur : <https://vimeo.com/372580044>

SEN A. 2019. The Political Economy of Hunger: On Reasoning and Participation. *Common Knowledge*, 25 (1-3), p. 348-356.

Entretiens

HOYAU S., chargé de mission « Lutte contre la précarité alimentaire », direction générale de la cohésion sociale, communication lors d'un atelier de travail en ligne le 23/03/2023.

MÉJEAN C., directrice de recherche, INRAE, entretien le 02/02/2023 à Montpellier.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont le contenu est venu enrichir l'analyse :

BRICAS N., chercheur, Cirad UMR MoISA et titulaire de la Chaire Unesco Alimentations du monde, entretiens réalisés entre novembre 2022 et avril 2023 à Montpellier.

LEDÉSERT B., médecin de santé publique, Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, Observatoire régional de la santé Occitanie, entretien téléphonique le 11/01/2023.

SOURD C., responsable de la division démographie et politiques sociales, service études et diffusion, Direction régionale d'Occitanie, Insee, entretien téléphonique le 14/02/2023.

Les effets d'une expérience de démocratie alimentaire sur les pratiques des mangeurs

Le cas du projet Territoires à VivreS à Montpellier

HÉLOÏSE GAGET

MOTS-CLÉS : COMITÉ CITOYEN, CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE, DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE, PRATIQUES ALIMENTAIRES

L'expérimentation sociale Territoires à VivreS Montpellier (TàV) vise un accès digne à une alimentation de qualité pour tous tout en soutenant des filières solidaires et durables. Pour ce faire, un comité citoyen composé d'une cinquantaine de volontaires, en situation de précarité ou non, se tient depuis octobre 2022. C'est un lieu de débat pour l'implémentation d'une caisse alimentaire commune. Chaque membre cotise à la caisse librement et selon ses moyens et reçoit l'équivalent de 100 € par mois en monnaie locale créée pour le projet, la MonA. Les membres du comité citoyen de l'alimentation passent un partenariat avec les commerces dans lesquels ils dépensent cette somme pour leurs courses alimentaires : c'est le conventionnement.

En instaurant un comité citoyen de l'alimentation et une caisse alimentaire commune, TàV s'inscrit comme un projet de démocratie alimentaire. Les participants orientent le système alimentaire grâce à leurs décisions, au-delà de l'acte d'achat.

Il s'agit donc dans cette synthèse de s'intéresser à ce que projettent les participants de TàV en termes de changement de pratiques alimentaires à des échelles individuelle et globale. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'observation du comité citoyen, sur des entretiens semi-directifs menés auprès de 13 de ses membres et sur les résultats d'un questionnaire réalisé auprès de 44 membres.

LES PRATIQUES ALIMENTAIRES DES PARTICIPANTS

Des membres déjà sensibilisés à la durabilité

Des visions communes autour de l'alimentation

Pour les membres du comité citoyen, l'alimentation évoque tout d'abord l'action physiologique de se nourrir, très souvent associée au plaisir : « *J'adore manger, je trouve que c'est important et puis c'est un plaisir, surtout* ». Cela recouvre aussi la préparation du repas (80 % utilisent des produits bruts) et le bonheur associé à son partage : « *J'aime faire à manger, le temps convivial des repas* ». Toutefois, ce temps n'est pas vécu de la même façon chez certaines personnes seules : « *J'aime beaucoup cuisiner quand j'ai du monde autour de moi, le quotidien, c'est souvent un plateau repas devant la télé* ».

En outre, les membres établissent un lien direct entre alimentation et santé : « *On m'a appris à bien regarder ce que je mange et faire attention pour ma santé* ».

Leur conception de l'alimentation dépasse la dimension purement nutritionnelle et ils y voient un moyen de défendre des valeurs : respect de l'environnement, fonctionnement de l'économie locale. Ainsi, 73 % sont attentifs à la composition des produits et à la présence d'un label bio

1. Toutes les citations sont issues des entretiens semi-directifs et des questionnaires mentionnés en introduction.



ou « sans résidu de pesticides ». Pour certains, la socialisation autour de l'alimentation durable s'est réalisée dès l'enfance du fait de leur origine paysanne ou lors de leur parcours professionnel. Chez d'autres, elle s'est imposée comme une évidence avec l'arrivée des enfants.

L'alimentation au cœur de l'engagement personnel des membres du comité

Particulièrement engagés dans le secteur associatif, 56 % des membres sont investis dans une ou plusieurs associations contre 40,8 % en moyenne au niveau national (Insee, 2016). Les associations à caractère social sont les plus prisées, suivies des associations environnementales ; certaines sont en lien avec l'alimentation. Qu'ils soient en situation de précarité ou pas, leur vie associative reflète un sens de l'engagement.

Les participants sont en quête de justice sociale « *face à la dégringolade du commun, des services publics, de l'accroissement des inégalités. Territoires à VivreS est un projet qui se déploie à contre-sens pour sauver ce qui reste à sauver. Il représente un combat pour moins d'injustice* ». La majorité souhaite changer le système alimentaire, « *lutter contre la grande distribution qui fait beaucoup de mal* » et aider des personnes en situation de précarité alimentaire. Ils veulent construire et expérimenter une nouvelle manière de reprendre le contrôle sur leur alimentation car « *une alimentation choisie, équilibrée, doit être accessible à tout le monde* ». D'autres avaient déjà un « *intérêt existant pour le principe de sécurité sociale alimentaire* ».

Circuits de consommation et achats choisis ou imposés par les ressources économiques

Des circuits de consommation différenciés

Les magasins spécialisés et alternatifs (bio, vrac, coopératifs, etc.), qui ne sont pas l'apanage des personnes dotées d'un capital économique élevé, sont les plus fréquentés pour l'essentiel des achats de denrées alimentaires (34 %), suivi des magasins discount (32 %). Pour les fruits et légumes, ce sont les marchés et halles qui l'emportent. De plus, 27 % délaissent les supermarchés et 23 % les commerces de proximité.

Si la majorité des membres partagent des idéaux alimentaires, on peut déceler différents profils de consommation en fonction de critères

socioéconomiques. Ainsi, 44 % d'entre eux rencontrent des difficultés pour finir le mois. L'analyse de la situation alimentaire vécue révèle que 42 % des membres ont assez à manger mais pas les aliments de leur choix, 4,5 % n'ont pas assez à manger « souvent », et 4,5 % « parfois ». Et 28 % des membres ont également recours à l'aide alimentaire, dont 16 % de manière hebdomadaire. Pour certains, l'alimentation relève d'un arbitrage délicat : « *Je vais dans des Lidl pour certaines choses, après je fais un peu de récup et je bénéficie aussi de l'aide alimentaire* ».

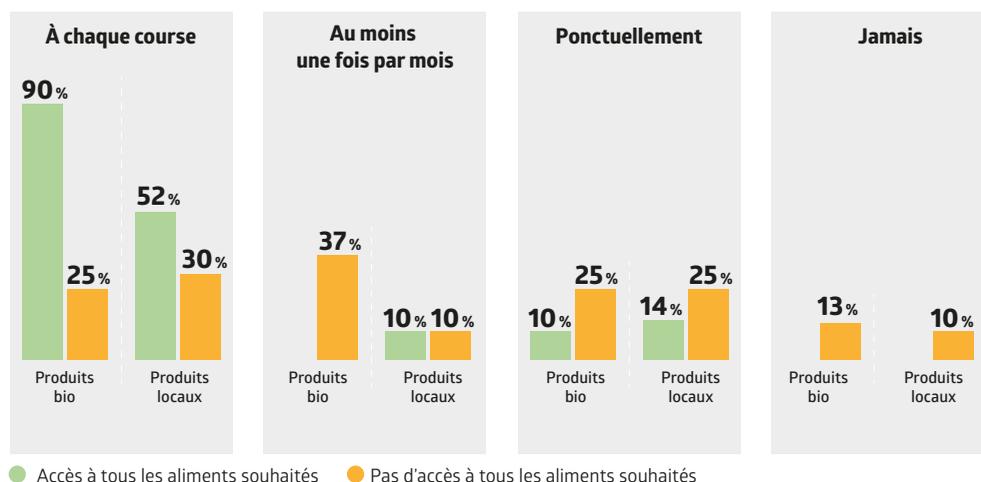
La dissonance cognitive causée par la discordance entre un désir de consommation particulier, les lieux fréquentés et les achats réellement accessibles génère parfois un sentiment d'inconfort psychologique (Festinger, 1957) : « *J'ai pas le choix ; moi je tendrais à moins fréquenter les supermarchés* ».

Des achats alimentaires différenciés

Si les circuits de distribution fréquentés diffèrent selon la situation vécue, il en va de même pour le type de produits consommés, en particulier les produits frais. Alors que 82 % n'éprouvent pas de difficultés pour accéder à tous les aliments souhaités et consomment quotidiennement des légumes frais, ils ne sont que 44 % à en consommer parmi ceux qui ont assez à manger mais pas de tous les aliments souhaités : « *Même si je cours dans toutes les associations, ils donnent presque la même chose : le riz, le couscous, les boîtes de conserves. Alors faut penser à aller sur le marché solidaire, et si on se réveille pas le matin tôt, on trouve rien du tout comme légumes, rien que des périmés* ».

Il en va de même pour la consommation de produits issus de l'agriculture biologique : 90 % des personnes qui peuvent manger tous les aliments souhaités achètent du bio chaque fois qu'elles font leurs courses contre seulement 25 % des personnes qui ne peuvent pas manger tous les aliments souhaités. Un constat similaire peut être réalisé concernant les fréquences d'achat des produits locaux (Figure 1).

FIGURE 1. FRÉQUENCE D'ACHAT DE PRODUITS BIO ET LOCAUX SELON LES PROFILS DES MEMBRES



(Source : auteure)

LE COMITÉ CITOYEN ET LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE, INDISSOCIABLES POUR INSUFFER DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ALIMENTAIRES

Des changements de pratiques alimentaires facilités par l'accès à la caisse alimentaire commune

D'un changement du paysage alimentaire...

Grâce au conventionnement, les membres découvrent de nouveaux lieux d'approvisionnement qui peu à peu se substituent ou complètent les leurs. Ceci modifie alors leur paysage alimentaire, entendu comme ce qui « rassemble les lieux géographiques permettant l'approvisionnement alimentaire des habitants d'un territoire donné : marché, restaurants, commerces, points de vente, etc. » (Urban Food Future, 2020).

Le conventionnement est essentiel dans ce processus : « Ça va me pousser à aller soit à L'Esperluette, à Vrac & Cocinas ou à La Cagette et justement m'aider dans cette démarche de changement de mes pratiques ». Ces changements sont facilités par le fait que 41% des membres sont déjà adhérents dans au moins un des lieux conventionnés. Le changement de paysage alimentaire s'observe aussi pour les personnes à fort capital économique ayant déjà des pratiques

alimentaires durables : « Je vais cotiser plus de 100 € pour obtenir 100 €. Donc pour moi ça va pas changer grand-chose, seulement mes lieux d'approvisionnement. Je vais certainement découvrir des choses et des produits nouveaux ». Depuis le lancement du conventionnement avec les MonA en février 2023, les membres affirment que la caisse permet d'ancrer les changements « dans le quotidien et les trajets ».

Les membres attendent aussi des répercussions positives pour les producteurs, de l'autre côté de la chaîne : « Ce serait bien que le circuit local de qualité se développe, préférentiellement à la grande distribution » ; « C'est une question de répartition de la valeur ajoutée et ça maintient des exploitations de petite taille et diversifiées sur les territoires ».

... à un changement de pratiques alimentaires

À ce jour, les membres désirant changer leurs pratiques se voient freinés sur le plan financier. Le prix est dans 90% des cas l'obstacle qui empêche de consommer des produits bio et dans 73% des cas un frein pour l'accès aux produits locaux. De plus, les personnes avec des difficultés économiques ou en situation de précarité sont majoritaires parmi celles ambitionnant d'améliorer la qualité de leur alimentation : « Ce qui peut changer pour moi, c'est le côté financier, parce que je souhaite manger bio, bien et sain comme tout le monde ».

Le principal changement attendu est l'accès à une plus grande diversité nutritionnelle² : « *Cela me permettra de manger autant de fruits et légumes que mes enfants* », et l'achat de produits jusqu'alors inaccessibles. Le parti pris est d'offrir de la variété, quand bien même la production serait lointaine. Certains des effets escomptés par les membres sont confirmés par la pratique : « *Depuis qu'il y a la caisse, je suis content de manger plus de légumes* ».

Toutefois, les membres projettent de s'approvisionner selon des modes de production et de distribution les plus durables possibles. Ils se sont accordés sur des valeurs communes et des critères pour le conventionnement de la caisse. Ils optent pour des produits naturels ou raisonnés. L'accent est mis sur la relation de confiance avec les producteurs et la connaissance de leurs pratiques plutôt que sur des labels et marques : « *J'aimerais acheter des produits de meilleure qualité et plus respectueux de l'environnement et des producteurs* ».

Au-delà de la dimension nutritive, il s'agit de retrouver la notion de plaisir, valorisée dans la culture française mais souvent mise à mal chez les personnes en situation de précarité et dont le rapport à l'alimentation est avant tout lié à la survie. La somme reçue en monnaie locale permettra par exemple de se procurer « *de la bonne viande* » et « *plus de produits gourmands* », « *de [se] faire plaisir de temps en temps. Je ne parle pas d'aller au restaurant une fois par semaine, ni une fois par mois, mais ne serait-ce qu'une fois par an* ».

Pour d'autres, cette somme contribuera à diminuer le sentiment d'isolement en offrant la possibilité de partager des repas : « *C'est quand même un peu lourd de manger tout seul et puis cuisiner pour quelqu'un c'est pas la même chose* ». Il s'agit alors de créer des moments conviviaux autour de la table en « *invitant plus souvent des amis* ». Par ailleurs, certains lieux conventionnés ont vocation à être des lieux de convivialité et de sociabilité : « *Ça permet de rencontrer d'autres gens, comme à L'Esperluette où t'as aussi cette question du lien social et de l'accompagnement* ».

2. L'analyse des réponses aux questionnaires quant à l'utilisation escomptée des 100 MonA a permis d'élaborer la typologie suivante : aucun effet ; alimentation de base ; meilleure gestion du budget ; alimentation de qualité (frais, bio, local) ; alimentation plaisir.

La valeur ajoutée du collectif

Le comité citoyen : lieu d'apprentissage sur notre système alimentaire

Le comité citoyen rassemble des personnes autour d'ateliers et de discussions sur l'alimentation durable. Ainsi, « *cet espace aide à se rendre compte de choses qui sont effectivement complexes et mal informées, mal diffusées, et permet de reconsidérer autrement l'alimentation* ». La présentation par Les Greniers d'Abondance sur la relation entre nos systèmes alimentaires et l'industrie pétrochimique a particulièrement marqué les membres.

Outre un apport de connaissances, c'est véritablement l'appropriation d'une démarche d'éducation populaire qui est visée. Celle-ci a pour ambition de mêler action et analyse afin de conférer à tous les membres des clés pour comprendre le monde et pouvoir le transformer. L'un des membres salue « *cette façon de monter en compétences ou en tout cas d'acquérir des connaissances, de nous faire réfléchir tous ensemble sur les sujets clés qui sont fondateurs de la démarche* ». Cela « *apporte un autre regard sur la question du pouvoir d'agir* ». Le comité permet aux membres d'adopter une attitude active lors des sessions et « *aide à se poser des questions pertinentes* ».

Ces connaissances suscitent un véritable intérêt de la part des membres. L'une est « *désormais beaucoup plus attentive à toutes les études* », l'autre « *consulte régulièrement le site de la Chaire Unesco, le Cirad* » et est « *abonnée à plein de choses sur LinkedIn* ».

Les connaissances partagées se traduisent dans les pratiques alimentaires des membres désormais plus avertis : « *Les compositions avant, je lisais même pas. Ce qui comptait c'est si c'était halal ou pas, [...] et après à avoir le prix le plus bas. Mais par la suite, petit à petit, on essaie d'aller trouver quelque chose de mieux* ».

Les visites de certains des futurs lieux conventionnés comme La Cagette et l'Esperluette ont été organisées pour et par les membres du comité citoyen. C'est alors une façon de « *faire tomber les barrières car beaucoup sont dans les interdits* » et de mieux appréhender ces lieux pour se les approprier. À ce titre, le sociologue V. Chabault souligne que « *le magasin est un espace de sociabilité important dans le quotidien du consommateur* ».

(Blin, 2020). C'est en effet un lieu d'animation, de sociabilisation, une occupation, un objet de discussion qui sert de cadre à la construction identitaire de l'individu. Il rejoint le constat dressé par Baudrillard dans *La Société de consommation* montrant que la consommation va au-delà de la fonction de satisfaire des besoins, elle répond aussi à un désir d'appartenance et de différenciation (Blin, 2020).

Ainsi, parvenir à s'approvisionner dans certains circuits de distribution confère aux personnes qui jusqu'alors en étaient privées (pour des raisons économiques, symboliques, etc.) la possibilité de s'affirmer en tant que membre d'un certain groupe social.

À quelques semaines de l'ouverture de la caisse à de nouveaux participants, les membres du comité s'interrogent sur les modalités de leur intégration. Une « *montée en connaissances* » étant jugée nécessaire, les débats portent donc à la fois sur le contenu à partager et la façon de le transmettre via des formations ou un livret délivré lors d'une séance d'accueil. Rappelons que le comité citoyen défend collectivement une vision du système alimentaire durable, basée sur le droit à l'alimentation, la démocratie alimentaire et l'accompagnement de la population dans la transition vers plus de durabilité.

Le comité citoyen : la force du collectif pour la prise de décision représentative

La composition hétéroclite du comité est propice à la prise de décisions éclairées et représentatives de l'ensemble des réalités vécues. C'est l'entrelacement de personnes « *qui ne sont pas dans la même situation mais qui ont des valeurs communes* » qui « *va motiver la réflexion* ». Un membre souligne que le contact avec des personnes en situation de précarité l'a beaucoup rapprochée de leurs préoccupations et a contribué à faire évoluer sa vision de la caisse ; elle en est venue à revoir sa posture au sein du comité : « *Au départ, on peut arriver avec un idéal de circuits d'achat, la façon dont on veut que la chaîne fonctionne et ce à quoi devrait contribuer la caisse. En fait, moi, j'ai fait un pas en arrière, je me suis dit attention, faut voir si ça colle avec les pratiques, les besoins des personnes, que ça les mette pas en difficulté plus que ça ne les aide* ».

La confiance, la bienveillance et l'écoute prévalant au sein du comité sont autant de

vecteurs qui facilitent la prise de décisions reflétant vraiment ce que les différents membres souhaitent comme changements de pratiques.

Ceci pose la question des modalités de participation au comité citoyen des nouveaux arrivants. Que provoquerait la participation de personnes à la caisse sans intégrer le comité ? Certains alertent sur l'écueil consistant à ne les laisser participer que sur le plan monétaire (caisse) sans leur donner la possibilité de participer aux prises de décisions du comité. Cela reviendrait dans ce cas à imposer aux participants de la caisse des changements de pratiques alimentaires via un conventionnement décidé par les seuls membres du comité. D'ailleurs, cela questionne aussi la pérennité de la caisse alimentaire qui dépend des cotisations. D'autre part, les membres estiment que l'investissement dans le comité citoyen et le sentiment d'appartenance à l'initiative infléchiraient favorablement la propension à cotiser.

Enfin, le comité représente pour ses membres un environnement propice au changement et une façon pour certains de s'approprier une véritable posture de citoyen. Si un participant a réalisé que « *c'est ensemble qu'on arrivera à soulever des montagnes* », un autre s'est senti fier de faire partie de ceux qui font « *bouger quelque chose* ». Une dernière personne rejoint ce dernier en soulevant le caractère politique de l'expérimentation : « *Si on parle en termes de finalité, un de ces jours, ils [les membres du comité] penseront à participer à tout ce qui est politique. On peut changer [...] même dans la politique du pays, beaucoup de choses* ».

D'un changement de pratique individuelle à un changement du système alimentaire : un catalyseur du changement d'échelle

L'ambition d'essaimer

« *Grâce à notre communauté, on peut changer le système, notre groupe peut s'agrandir* », déclarait une des membres du comité citoyen. Cela pourrait se matérialiser par l'ouverture de l'expérimentation à plus de participants car certains souhaitent que « *ça se généralise déjà sur le plan local, qu'il y ait plus de Montpelliérains touchés* ». Un autre membre suggère, que, quand bien même il s'agirait d'une « *vision idéale* », il lui semble important que « *que ça puisse être ouvert à pas mal de gens et que tout public puisse*

essayer cette démarche ». Une autre complétait encore avec ferveur : « *J'ai qu'un vœu, c'est que ça fasse tache d'huile* ».

C'est ce type de changement d'échelle que Moore et al. (2015) ont nommé *scaling out*. Il correspond à l'augmentation du nombre de personnes ou de structures impactées par l'expérimentation. Ceci peut se traduire par la multiplication d'initiatives similaires sur d'autres territoires. C'est le vœu de ces membres qui souhaitent que l'expérimentation « *se vulgarise, que ça se développe ailleurs* », « *essaime dans d'autres collectivités, en appuyant les circuits courts, les expérimentations, avec les producteurs locaux* ». Un autre propose d'imaginer « *des systèmes de caisses communes par territoire, avec un ancrage citoyen... Ce serait bien que ça donne lieu en fait à l'organisation des citoyens eux-mêmes, autour de projets comme ça ailleurs* ». À cet égard, la journée de lancement de la caisse alimentaire au grand public a été « *une bonne occasion pour partager le projet avec les amis, la famille, les collègues ; afin qu'ils comprennent mieux ce qu'on fait et l'expérimentation* ». Les membres du comité ont noté que beaucoup de personnes étaient venues de loin pour découvrir le projet, voire s'en inspirer pour le développer sur leur territoire.

Les espoirs des membres pour institutionnaliser les changements de pratiques

Les membres sont conscients non seulement des limites de l'expérimentation mais encore des leurs. Dans un système complexe, il est difficile pour un individu de changer le système à sa petite échelle. Ils souhaitent donc une prise de conscience des pouvoirs publics sur la nécessité de changer le système actuel. En effet, la transformation des pratiques alimentaires actuelles se heurte à un ensemble de verrouillages au niveau des acteurs en place, des institutions, mais aussi des politiques qui présentent des intérêts étroitement entrelacés (Bricas et al., 2021). Les membres souhaiteraient interpeller les pouvoirs publics. Certains voient dans cette expérimentation un moyen pour l'État de « *prendre conscience qu'il y a des gens qui ont énormément de mal à se nourrir correctement* » et que « *l'essaimage des initiatives comme celle-ci démontre que tous ensemble, on peut faire plus* ». Ils relèvent la « *dimension de plaidoyer extrêmement forte dont doivent s'emparer les membres du collectif*

Territoires à VivreS afin de montrer qu'un autre système est possible pour l'accès à des produits de qualité pour tous ». Ainsi, la journée de lancement de la caisse alimentaire s'est avérée extrêmement fédératrice pour les membres du comité, qui ont assisté à une véritable démonstration d'intérêt de la part d'autres citoyens et de personnalités politiques : « *J'ai appris avec plaisir qu'on était scruté de haut puisque les gens s'intéressent à ce qu'on fait à l'expérimentation* ».

Les membres souhaitent encore institutionnaliser l'expérience qu'ils sont en train de vivre dans des politiques publiques ou des réglementations. Ce changement d'échelle a été théorisé sous le nom de *scaling up* par Moore et al. (2015).

Un membre espère « *que [sa] maigre contribution à ce projet donnera peut-être des idées plus haut* » car « *malgré des initiatives locales, il faut que ça parte d'en haut pour que ça puisse changer véritablement* ». Les participants s'en remettent à la capacité normative de l'État, puisque « *s'il n'y a pas de réglementation, nos visions, nos idées sont accaparées par le système capitaliste* ». En outre, si une réponse citoyenne est nécessaire, elle n'est pas suffisante : « *ça devrait être à l'État de faire ce genre de choses, pas une caisse commune de l'alimentation. Elle pallie* ».

Au-delà de l'accès à l'alimentation, les membres du comité citoyen questionnent plus largement « *les politiques agricoles et alimentaires telles qu'elles sont menées aujourd'hui* ». Par exemple, une participante « *déplore que l'État ne s'implique pas plus pour obliger les grands circuits de distribution à mieux rémunérer les producteurs* ». Ils sont nombreux à viser « *dans l'idéal* » le déploiement de la sécurité sociale de l'alimentation au niveau national.

Quand bien même des débats sont en cours au niveau politique, comme le souligne l'un des membres, en entrant dans le concret et l'expérimentation, « *ça donne beaucoup plus de force, des arguments qui peuvent vraiment peser dans les discussions* ».

Mais alors, qui solliciter ? Lors de l'événement de lancement, des participants ont manifesté le souhait d'une participation active d'élus dans le comité. D'autres ont proposé que les citoyens membres du comité portent eux-mêmes le discours d'un changement devant les institutions.

LES ÉCUEILS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Des limites fonctionnelles

Des changements de consommation limités par la dimension économique

À ce jour, les membres qui ont envie de changer leurs pratiques se voient freinés sur le plan financier. Les membres du comité ont décidé que la somme de 100 MonA mensuels serait distribuée par foyer indépendamment du nombre de personnes le composant. Or, comme le souligne une des membres, « *le montant ne représente pas la même chose en fonction des foyers* ». Ainsi, seuls 35 % des membres vivent seuls.

En sus de l'iniquité dans l'allocation de la somme, le montant équivalant à 100 € reste faible pour réaliser des changements significatifs des pratiques alimentaires. À ce propos, les participants à l'expérimentation sur la précarité alimentaire organisée avec le Conseil national de l'alimentation (CNA) avaient proposé une carte d'une valeur minimum de 150 € (Blumenkrantz, 2023).

Dès lors, il est possible d'observer des changements davantage quantitatifs que qualitatifs, i.e. des achats qui ne correspondent pas forcément aux critères de durabilité définis par les membres du comité : « *Je n'achèterai pas bio, pour optimiser la somme des 100 €* ».

Des changements de consommation limités par la dimension « pratique »

Les changements de pratiques sont conditionnés au conventionnement d'une grande diversité de lieux d'approvisionnement répartis sur le territoire montpelliérain, accessibles en transports en commun et à proximité des lieux de vie des membres de la caisse.

La question de l'accès physique à ces commerces conventionnés est cruciale, car les membres du comité font reposer le choix d'un lieu d'approvisionnement sur la proximité par rapport à leur domicile (36 %) et la nature de l'offre alimentaire vis-à-vis des besoins et envies (29 %). Or, 29 % des contributeurs à la caisse ne vivent pas à proximité d'un des lieux de distribution partenaires. La question se pose d'autant plus pour les personnes résidant hors de Montpellier. De

plus, l'accent est mis sur l'importance de pouvoir centraliser ses achats sans avoir à se disperser sur plusieurs sites.

Des limites structurelles

Des changements de consommation limités par la dimension cognitive

Si les membres du comité s'accordent sur des achats plus qualitatifs, il est important de rappeler qu'il s'agit d'une notion très subjective. Aussi est-il difficile d'appréhender ce qu'ils entendent par une alimentation équilibrée, de qualité ou saine tant la provenance idéale, le mode de production et de distribution des produits varient d'un individu à l'autre. Ainsi, une alimentation saine pour cette participante « *n'est pas obligatoirement bio mais au moins locale* » alors que cela fait référence à « *des produits qui sont pas transformés au départ* » pour une autre. D'ailleurs, il existe au sein du comité une grande diversité de perceptions du « local » : 33 % le relie à la région, 23 % au département, 19 % à la commune ou à proximité et 5 % à la France. De plus, 21 % des membres confondent local et circuit court.

Par ailleurs, certains membres basant leur consommation sur des canaux conventionnels n'envisagent pas de modifier leurs pratiques vers plus de durabilité. « *L'important est plutôt que le produit ait l'air bon et de qualité* », déclare l'un eux.

D'autres ne se reconnaissent pas dans les lieux conventionnés : « *J'aimerais que ça soit plus ouvert, qu'il y ait plus de partenaires et un peu moins connotés "local, bio". Plus on a ce désir de perfection, plus on risque de compliquer, dans le sens de pervertir son rapport à la nourriture, ça peut être un peu dogmatique, excessif et après on bascule dans l'entre soi* ».

Pour le moment, seul l'alimentaire peut faire l'objet d'un achat en MonA, ce qui exclut l'alcool et les produits d'hygiène. Toutefois, le comité prévoit de débattre de l'utilisation de la somme à des fins non alimentaires, soulevant déjà des oppositions et la défiance quant à une utilisation dévoyée de celle-ci : « *Je ne veux pas payer pour que les gens s'achètent des jeux vidéo* ».

Pour autant, il serait possible d'envisager que la somme soit capitalisée sur plusieurs mois ou échangée contre des euros. Elle pourrait même être allouée à des produits de type *fast food*,

riches en sucres et matières grasses pour faire plaisir aux enfants et ainsi compenser une situation économique difficile (Walsler *et al.*, 2020).

La difficile répliquabilité du projet

Certains membres du comité sont assez critiques vis-à-vis du devenir de l'expérimentation, quand bien même ils adhèrent à la philosophie du projet. Ils se questionnent sur la mise en commun de toutes ces initiatives locales et certains craignent que TàV soit « un énième projet », « difficile à généraliser à grande échelle » et qui reste « sur le plan expérimental ». En effet, à l'inverse du modèle de sécurité sociale de l'alimentation dont le financement repose sur « une cotisation à rajouter sur le bulletin de salaire », les niveaux de cotisation de l'expérimentation actuelle sont déterminés grâce à une grille laissant le citoyen se positionner librement.

De plus, de nombreuses personnes du comité ont adhéré au projet via les associations membres de TàV, ce qui explique leur motivation pour la question alimentaire. Mais sont-elles réellement représentatives de la société ? Ne biaisent-elles pas les représentations des attentes de la population en général ?

Autant d'aspects à prendre en compte au moment de déployer une expérimentation similaire, avec un public différent, sur d'autres territoires ou à plus grande échelle.

Quoi qu'il en soit, TàV montre que grâce à la démocratie participative, nous pouvons tous nous mobiliser pour notre bien commun, l'alimentation. Puisse ce projet être le début d'une nouvelle étape pour une société plus juste.

BIBLIOGRAPHIE

BLIN S. 2020. Le centre commercial peut être un lieu de réconfort ! *Libération*. 12/06/2020. Disponible sur : https://www.liberation.fr/debats/2020/01/12/le-centre-commercial-peut-etre-un-lieu-de-reconfort_1772599/ (Consulté le 30/12/2022).

BRICAS N., CONARÉ D., WALSER M. (dir.). 2021. *Une écologie de l'alimentation*. Versailles : Éditions Quæ, 312 p.

FESTINGER L. 1957. *A theory of cognitive dissonance*. Stanford : Stanford University Press. 291 p.

INSEE. 2018. *Taux d'adhésion aux associations selon différentes caractéristiques. Données annuelles 2013 et 2016*. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2406371#tableau-figure1_radio1 (Consulté le 30/12/2022).

MOORE M.-L., RIDDELL D., VOCISANO D. 2015. Scaling out, scaling up, scaling deep: strategies of non-profits in advancing systemic social innovation. *The Journal of Corporate Citizenship*, 58, p. 67-84. Disponible sur : www.jstor.org/stable/jcorpciti.58.67

URBAN FOOD FUTURES. 2020. *Qu'est-ce que le paysage alimentaire ?* Disponible sur : <https://urbanfoodfutures.com/2020/08/17/quest-ce-que-le-paysage-alimentaire/> (Consulté le 02/02/2023).

WALSER M., YANGA Z., YOUNT-ANDRÉ C. 2020. *L'alimentation pour compenser des carences sociales et économiques*. Montpellier : Chaire Unesco Alimentations du monde, So What?, N° 12, 4 p.

Entretien

BLUMENKRANTZ S., assistante de la présidente, Commission nationale du débat public (CNDP), entretien le 17/01/2023 en visioconférence.

Démocratie participative et alimentation durable : quel niveau d'inclusion des personnes en situation de précarité ?

Le cas du comité citoyen de Territoires à VivreS Montpellier

BÉRÉNICE BLONDEL

MOTS-CLÉS : DROIT À L'ALIMENTATION, EXPÉRIMENTATION, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, PRÉCARITÉ, SOLIDARITÉ

Depuis une vingtaine d'années, la démocratie participative formalise un renouveau politique de nos sociétés occidentales. Sa promesse ? Remettre les citoyens au cœur de la décision politique pour qu'ils y aient un accès immédiat, en complémentarité avec le modèle actuel de la démocratie représentative, qui est la délégation du vote des citoyens par l'élection de représentants. Les théories de démocratie participative soutiennent que celle-ci permet aux citoyens de porter leurs voix (dont celles des minorités) de manière plus directe, en plus d'avoir une influence sur le processus décisionnel : ils sont inclus dans le processus politique. Par ailleurs, la participation engendrerait des compétences civiques chez les citoyens et conduirait à des décisions rationnelles basées sur un raisonnement public, ce qui renforcerait l'adhésion. Autant de vertus qui ont conduit la participation citoyenne à se répandre à travers le monde : en 2020, l'OCDE recense plus de deux cent cinquante expériences de démocratie participative (Blondiaux, 2021).

La démocratie participative peut prendre différentes formes : concertations, forums, jurys, référendums, budgétisations participatives, etc. En France, la genèse de la démocratie participative a eu lieu tout d'abord à l'échelle territoriale

dans le domaine de l'aménagement urbain. Elle s'est plus récemment étendue au niveau national, en s'emparant de questions éthiques, à l'instar de la Convention citoyenne pour le climat. Depuis peu, la démocratie participative commence à aborder le sujet de la précarité alimentaire, pour repenser le système d'aide alimentaire français. En effet, ce dernier est dépassé par le nombre de personnes dans le besoin et propose une alimentation de qualité variable ne répondant pas toujours aux besoins ni à l'envie des personnes.

Dans l'idée de réfléchir à un système alimentaire plus équitable, l'expérimentation Territoires à VivreS (TàV) à Montpellier vise un accès digne à une alimentation de qualité pour tous, tout en soutenant des filières solidaires et durables. Pour ce faire, un comité citoyen composé d'une cinquantaine de volontaires, en situation de précarité ou non, se tient depuis octobre 2022. C'est le lieu de débat pour l'implémentation d'une caisse alimentaire commune. Chaque membre cotise à la caisse librement selon ses moyens et reçoit l'équivalent de 100 € en monnaie locale créée pour le projet, la MonA. Les membres du comité citoyen de l'alimentation passent un partenariat avec les commerces dans lesquels ils dépensent cette somme pour leurs courses alimentaires : c'est le conventionnement. À l'aune de cette

expérimentation, nous cherchons à comprendre dans quelle mesure ces personnes peuvent être incluses dans les démarches de démocratie participative sur l'alimentation durable, tout en explorant ce que cela peut leur apporter.

LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ SONT « INAUDIBLES »

Des personnes exclues de la participation citoyenne

L'organisation d'assemblées citoyennes pose deux problèmes fondamentaux. Un premier concerne les participants, leurs profils et la manière dont ils en sont venus à participer : qui sont-ils ? Comment ont-ils été intégrés à ces assemblées ? Un second, tout aussi important, concerne la forme des séances et la manière dont elles sont organisées : qui pose les questions à qui ? Comment ces questions sont-elles formulées ? Quel est le mode de prise en compte des interventions des citoyens ? Autant d'interrogations nécessitant un véritable travail de préparation et d'animation en amont des séances.

Gilli (2018) alerte sur le fait que de nombreuses démarches de participation citoyenne servent plutôt un marketing territorial, en excluant certaines catégories de la population. Par exemple, l'issue des débats est décidée à l'avance, la parole est monopolisée par les animateurs et experts qui définissent eux-mêmes les questions. Les participants sont bien souvent des personnes blanches, diplômées et de plus de 65 ans. Une telle organisation des débats ne rend pas accessible la participation citoyenne à des populations éloignées de la politique et de la prise de parole en public. Les personnes les plus vulnérables en sont souvent écartées, bien que citoyennes comme les autres. Comme Braconnier et Mayer (2015) le soulignent, « *l'inégalité sociale génère une inégalité politique* » : un capital social et culturel suffisant est nécessaire lorsque l'on souhaite exprimer son opinion. Mais les personnes en situation de précarité et les bénévoles des associations d'aide sociale peuvent parfois en manquer. Même si la précarité recouvre de multiples trajectoires, elle résulte bien souvent en un isolement social qui conduit à un éloignement de la vie politique. La précarité favorise ainsi l'absentéisme et la non-inscription sur les listes électorales (Braconnier et Mayer, 2015).

Or, selon Rosanvallon, tout un pan de la population se sent victime d'une « mal-représentation », la démocratie actuelle ne permettant pas de les représenter (Dogan, 2014). Cette distanciation de la politique provoque une certaine désillusion et de la défiance envers celle-ci. Ce phénomène encourage alors la mise à distance des personnes en situation de précarité de la participation citoyenne. La fracture sociale entre les classes se creuse encore un peu plus, entre les plus aisées qui sont en capacité de prendre part aux débats citoyens et les plus précaires qui ne s'y sentent pas bienvenues.

Des représentations faussées de la précarité alimentaire

Par ailleurs, des représentations faussées qui stigmatisent les personnes vivant une situation de précarité circulent dans la société. La seule chose qui les intéresserait par rapport à l'alimentation serait le prix des produits, afin qu'il soit le plus bas possible. La qualité, l'impact environnemental et social de l'alimentation ne les préoccuperaient pas. Avec ces préjugés, vient la conviction que ces personnes « ne savent pas » comment s'alimenter sainement et durablement, et que les classes plus aisées sauraient mieux qu'elles. Cette approche élitiste sous-entend une hiérarchie des besoins : on remplit son ventre peu importe comment, sans regarder la qualité des produits, pourvu que l'on mange. Or, les connaissances alimentaires de ces publics ne sont pas différentes de celles des autres classes sociales. Brocard *et al.*, (2022) mettent en exergue que les classes populaires¹ aspirent à une alimentation saine, de qualité et durable, comme les autres. Au sein du comité citoyen de TàV, les citoyens, toutes classes confondues, ont déclaré vouloir manger des produits frais et bio pour prendre soin de leur santé et de l'environnement. Cependant, ils sont parfois fortement contraints par l'aide alimentaire, qui ne leur laisse pas le choix de leur alimentation, comme témoigne cette femme qui en dépend : « *Oui, je pense que je m'alimente pas très bien. Pas suffisamment de légumes, c'est sûr [...]. J'aimerais manger mieux que ça* »².

1. Ici les 40 % les plus pauvres en niveau de vie.

2. Toutes les citations sont issues d'entretiens réalisés dans le cadre du comité citoyen de Territoires à VivreS de janvier 2023.

Enfin, les personnes vivant des situations de précarité sont souvent vues comme subissant passivement leur précarité, comme des bénéficiaires de dons et d'aides sociales ou encore comme des « assistés ». Ces représentations les enferment dans un rôle dans lequel elles sont perçues comme impuissantes, spectatrices et dépendantes du bon vouloir de l'État, des associations ou de classes plus aisées. Ces préjugés sont tellement diffus dans la société que les personnes en situation de précarité elles-mêmes peuvent aller jusqu'à intégrer ces jugements. Ne voulant pas y être associées, cela peut les conduire à ne pas recourir aux aides sociales auxquelles elles ont droit. Ces représentations sont par ailleurs criantes dans l'organisation même de l'aide alimentaire : les personnes n'ont pas accès à une alimentation choisie mais contrainte, ce qui porte atteinte à leur dignité. Bonzi (2019) caractérise ce phénomène par le terme de violences alimentaires, qui englobe toutes « *les atteintes physiques et morales faites à celle ou celui qui doit faire la queue pour pouvoir se nourrir dans un pays où la nourriture est abondante* ». De fait, la structure même de l'aide alimentaire traditionnelle dépossède les personnes de leur pouvoir d'action et de leur parole.

CONSTRUIRE DES DÉBATS INCLUSIFS

Au préalable : une organisation pratique mais cruciale

Instaurer une démarche claire et transparente

L'intention démocratique de la démarche doit être posée dès le début de sa mise en place. Les règles du débat ainsi que ses objectifs doivent être clairs pour tous et les participants doivent savoir à l'avance à quoi ils vont contribuer. À l'inverse des processus de participation citoyenne évoqués précédemment, l'issue des débats ne peut être prédéfinie. Les citoyens doivent donc être assurés que leur travail sera pris en compte et aura un impact sur l'issue du processus : c'est la reddition des comptes. Enfin, une fois les débats commencés, les personnes doivent recevoir un retour au fur et à mesure de l'avancée de leur travail, de même qu'à la fin de la démarche.

« Aller vers »

Il est essentiel de ne pas attendre que les personnes en situation de précarité viennent d'elles-mêmes à une assemblée citoyenne, car elles ne s'y sentent pas invitées. Il faut donc travailler la notion d'« aller vers » les personnes, c'est-à-dire aller là où elles habitent et dans les lieux qu'elles fréquentent. Leur faire sentir qu'elles ont leur place à prendre dans une telle démarche et qu'elles sont attendues ; c'est essentiel pour qu'elles envisagent de participer. L'équipe d'animation de TàV a organisé pendant plusieurs mois des événements accueillants et accessibles (pique-niques, balades alimentaires, etc.). Elle s'est aussi rendue sur des lieux de convivialité comme des fêtes de quartier, des festivals en lien avec l'alimentation ou encore des marchés. Une présentation a été préparée en amont pour que l'explication du projet soit claire, compréhensible pour tous et permette d'engager la discussion. Même si cette pratique d'« aller vers » prend beaucoup de temps, c'est le premier pas pour inclure les personnes en situation de précarité. En effet, se sentir reconnu comme personne dont la contribution est « utile » au débat est un prérequis pour participer.

Réduire les coûts de la participation

La participation doit être la moins coûteuse possible. C'est une condition *sine qua non* pour favoriser l'engagement des citoyens. Cela s'avère d'autant plus important pour les personnes en situation de précarité : la participation doit s'adapter à leurs contraintes de vie et à leurs préoccupations. L'indemnisation des journées doit être envisagée et si des frais de logement, transport et repas sont nécessaires, ils doivent être pris en charge. À TàV Montpellier, un repas gratuit est toujours proposé à la fin des séances, ainsi que la garde des enfants pour que les parents puissent assister aux réunions.

Ces considérations pratiques et concrètes concernant l'organisation du dispositif peuvent paraître à première vue anodines, elles sont pourtant indispensables lorsque l'on souhaite rendre accessible la participation citoyenne à tous les publics.

L'animation : créer un climat de confiance pour délier les langues

Proposer un cadre rassurant

Tout d'abord, les lieux choisis pour la tenue des séances ne doivent pas être emblématiques d'un pouvoir administratif, politique ou juridique, répulsif pour certaines personnes. Il est important au contraire de choisir un lieu accessible à tous, où la parole pourra se libérer. C'est la même chose pour la salle : sa disposition ne doit pas être hiérarchique (par exemple, une estrade sur laquelle il faut monter pour parler). Au comité citoyen de TàV, les personnes sont installées en un grand cercle pour que tout le monde puisse se voir et s'écouter.

Ensuite, le rôle des animateurs dans la mise en place de débats citoyens inclusifs est essentiel. Au sein de TàV Montpellier, une dizaine d'animateurs formés à l'éducation populaire encadrent la démarche car l'animation des séances exige beaucoup de travail de préparation. Ils font partie des associations du collectif à l'initiative de l'expérimentation. Afin de libérer la parole, ils essayent d'instaurer un climat de bienveillance et de confiance. Les personnes en situation de précarité ont besoin de se sentir respectées et écoutées pour raconter leur vécu à des personnes plus à l'aise financièrement. TàV mélangeant toutes les classes sociales, un soin particulier doit être apporté à cette dimension nécessaire. Par ailleurs, manger est un acte intime et parler d'alimentation expose la vie privée des personnes.

Créer du lien à la fois entre les participants, mais aussi avec les animateurs est important pour instaurer de la confiance : se souvenir des prénoms, demander des nouvelles, écouter. Il faut porter une attention particulière à chaque participant pour construire « *la famille du comité* ». Cela contribue à ce que les personnes se sentent reconnues et intégrées au dispositif. À TàV, les citoyens ont été nombreux à être mobilisés à travers les associations implantées à Montpellier. Beaucoup connaissaient déjà les animateurs, il était ainsi sûrement plus facile de créer cette relation de confiance. Le partage de repas est aussi un vecteur de convivialité. Lors des comités citoyens de TàV, des boissons chaudes et un petit encas sont toujours proposés à l'arrivée des personnes. Les séances se clôturent par des repas gratuits, durables et de qualité, qui sont partagés entre animateurs et membres du comité. Ils sont préparés par la Cantina, une cantine associative anti-gaspi, bio et solidaire.

D'autre part, il est nécessaire de poser comme principe du groupe que chaque parole est légitime et digne d'être écoutée. Pour faire respecter ce principe, un animateur s'assure de la répartition de la prise de parole : « *Le coordonnateur est avec nous donc il essaie de partager s'il trouve des personnes qui n'ont pas parlé, il leur donne la parole [...] Il vous pose la question directement, alors vous vous trouvez devant l'obligation de répondre* ». Le but est bien d'offrir la possibilité à chacun et chacune de s'exprimer. En revanche, il est toujours possible que certaines personnes ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour s'exprimer, ou qu'elles se brident.

Enfin, certains récits de vie pouvant être difficiles à raconter, deux médiatrices sont présentes à chaque séance du comité. Leur rôle est d'accueillir les émotions et de soutenir les personnes en difficulté : « *J'ai beaucoup aimé l'entraide des uns et des autres et... le fait qu'il y ait toujours quelqu'un qui est là et qui te prend par l'épaule et qui t'accompagne un peu plus loin. J'ai toujours trouvé quelqu'un qui était là et qui voyait au moment où j'étais pas bien* ».

Soigner le contenu des séances

Les ateliers proposés doivent être pensés afin de favoriser l'interconnaissance et la prise de parole. Certaines astuces sont bien connues, comme les brise-glaces : au début des séances, un temps court permet d'échanger avec les personnes qu'on ne connaît pas, de manière ludique. Le comité citoyen de TàV a expérimenté plusieurs brise-glaces, comme par exemple dessiner un autre participant sans regarder sa propre feuille. Ces mini-ateliers introductifs sont l'occasion de commencer dans la bonne humeur et le partage, et sont très appréciés des citoyens.

En outre, les ateliers en petits groupes sont particulièrement propices à la prise de parole et aux échanges. Lors des séances du comité, peu de personnes prennent la parole en plénière, devant une soixantaine de personnes. En revanche, en petits groupes d'une dizaine de personnes, elles se sentent bien plus libres de s'exprimer : « *J'ai bien aimé le côté quand même petits groupes [...] Voilà pour les débuts, parce qu'on se connaît pas et tout ça, c'était important* ».

L'animation doit veiller à toujours rester adaptée aux participants, notamment pour qu'ils restent mobilisés. Lors des ateliers, la manière

dont l'information est amenée doit être pensée pour être accessible à tous. Il est possible d'exploiter divers formats comme la facilitation graphique, le théâtre, les auditions inversées (les citoyens posent des questions aux experts), les jeux, des vidéos, les débats mouvants, etc. Réciproquement, afin que le contenu et la méthode d'animation soient adaptés aux personnes et à leurs ressentis, il est important de recevoir leurs avis sur chaque séance et de faire évoluer la démarche en continu. Par exemple, des citoyens ont signalé que certaines séances leur ont paru « *longues* », « *lourdaudes* » ou « *abstraites* ». Chaque réunion dure en effet quatre heures, réunit soixante personnes et aborde des problèmes complexes, dont les solutions sont encore en construction. Il est également possible que les personnes ressentent comme discriminants des dispositifs ayant pour but de les intégrer. L'équipe d'animation et les citoyens doivent donc travailler main dans la main pour s'assurer que les séances sont adaptées à leurs besoins.

Pour finir, les personnes peuvent mal vivre certains mots en rapport à leur situation de précarité. C'est pourquoi le choix du vocabulaire a son importance et doit être fait en co-construction avec les personnes concernées. Généralement, les termes « *personne précaire* » et « *bénéficiaire* » sont évités.

PARTICIPER POUR...

Être reconnu

Comme évoqué précédemment, la participation induit la reconnaissance des personnes en situation de précarité en tant qu'individus. Leur proposer de participer, c'est reconnaître qu'elles apportent une plus-value, qu'elles ont des éléments intéressants à apporter au débat. Cela peut être vécu comme valorisant pour ces personnes : « *Pour moi, ça a été, oui, une grande découverte. Quelque chose... un pas en avant. Un pas en avant quelque part pour l'humanité, que des personnes se soucient assez d'autres pour vouloir mettre en place quelque chose qui va les aider à une période clé de leur vie* ». Certains ressentent même « *une certaine fierté* » à en faire partie.

Les faire participer, c'est aussi reconnaître les personnes comme des expertes de leur situation, de leur expérience et du terrain. Elles ont un « *savoir d'usage* », qu'aucune autre personne ne

pourra apporter mis à part elles. Cela correspond à la notion de justice épistémique, dans laquelle on fait participer les groupes non dominants à la production de connaissances.

Se rencontrer

Territoires à VivreS Montpellier a misé sur la mixité sociale. Car la participation citoyenne, c'est également cela : faire se rencontrer celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. C'est un moyen très efficace pour lutter contre la fracture sociale entre les classes : les citoyens apprennent à se connaître, et découvrent les réalités des uns et des autres en contrecarrant les représentations stigmatisantes de la précarité. Les participants du comité apprécient particulièrement cette mixité sociale, comme le raconte cette citoyenne : « *Mais voilà, je pense que cette mixité sociale, elle est super importante, pas que pour le côté argent, elle est importante pour que les gens se rencontrent, voilà se connaissent. Ce qui manque cruellement à des moments donnés [...] comme ce qu'on peut retrouver dans les supermarchés... cet anonymat, quoi* ». Une autre insiste sur l'importance de raconter les situations de précarité, bien que ce soit difficile : « *Même si c'est compliqué de dire qu'on vit avec peu de revenus et qu'on est obligé d'accéder à une alimentation non choisie par la banque alimentaire [...] Mais rencontrer des personnes qui le vivent c'est autre chose, on le touche plus des doigts* ». D'autres expérimentations de démocratie participative sur la précarité alimentaire mettent en place des groupes de pairs, constitués seulement de personnes concernées par la précarité. Ces groupes en non-mixité permettent aux personnes de se sentir comprises par d'autres qui sont dans des situations similaires.

Vivre une telle expérience, c'est aussi se rencontrer soi-même : se reconnecter à soi, à ses valeurs et à sa valeur. Comme la participation au comité citoyen de TàV est volontaire, les participants sont nombreux à être venus car le projet correspondait à leurs valeurs. Échanger avec les autres, prendre des décisions libres et éclairées, débattre et penser collectivement les encouragent à cultiver ces valeurs : « *L'expérience a fait ressortir ce qu'on est vraiment. Elle a fait sortir ce que je suis et franchement, je me respecte. Je peux dire que je me respecte et qu'après tout ce que j'ai vécu dans la vie, mes*

principes n'ont pas changé ». Comme le met en avant cette participante, vivre une expérience de participation citoyenne peut aussi amener les gens à s'estimer eux-mêmes, et « *c'est un gain dans la vie !* ».

Retrouver du pouvoir d'agir

Fortes de cette reconnexion à soi et aux autres, les personnes gagnent aussi en pouvoir d'agir. Elles ne sont plus ramenées seulement à un statut de personnes subissant passivement leur précarité, de bénéficiaires ou d'assistés, mais elles deviennent actrices de leur vie et de la vie collective. Elles s'informent, débattent, portent leurs opinions, prennent des décisions, etc., tout un panel d'actions qui les arrachent à cette impuissance à laquelle elles sont trop souvent assimilées. Elles s'emparent au contraire de la résolution de leurs problèmes, collectivement et individuellement. Les participants acquièrent et développent alors de nouvelles compétences grâce à la démocratie participative. Cet *empowerment* citoyen se fait par la force du collectif, par un effet d'entraînement de groupe : « *L'animation était intéressante à chaque fois. Et nous faisait nous rendre compte que c'est ensemble qu'on arrivera à soulever des montagnes* ». Par ailleurs, l'expérimentation TàV a fait le choix de passer rapidement à l'action : après sept rencontres, des décisions sont déjà prises, la caisse alimentaire commune est lancée. L'idée est que les participants pourront revenir si nécessaire par la suite sur leurs choix collectifs. Ce passage rapide à l'action et à la décision est aussi un moyen de rendre les personnes actrices dès le départ. Cela permet de garder les personnes mobilisées, puisqu'elles rentrent tout de suite dans le vif du sujet par l'expérimentation.

Participer à une démarche de participation citoyenne peut conduire *in fine* les citoyens à s'impliquer dans la vie politique, ce dont les personnes en situation de précarité ont rarement la possibilité. Au sein de Territoires à VivreS Montpellier, il est question de démocratie alimentaire, autrement dit de reprendre le pouvoir sur son alimentation par le débat citoyen. Grâce aux compétences acquises et à une nouvelle confiance en elles-mêmes et dans le collectif, ces personnes en situation de précarité peuvent s'emparer de sujets qui les touchent : « *On peut changer même dans notre vie, même dans la politique du pays, beaucoup de choses* ». Et pourquoi

pas, construire une véritable force politique qui pèse dans le débat public et dans la construction des politiques publiques ?

CONCLUSION

La participation citoyenne prend de plus en plus d'ampleur dans les politiques territoriales et nationales. Bien qu'elle ait pour but de donner aux citoyens un accès direct à la décision politique, elle ne s'adresse bien souvent qu'à certaines catégories de la population. L'inclusion est alors vectrice d'amélioration des dispositifs classiques de démocratie participative.

Toutefois, sur TàV Montpellier, les participants sont volontaires et non tirés au sort. Dès lors, n'est-ce pas les personnes déjà intéressées par les enjeux de l'alimentation qui se mobilisent ? En effet, dès le début de l'expérimentation, tous les citoyens avaient plus ou moins la même vision de l'alimentation qu'ils souhaitaient. Ce type de démarche n'exclut-il pas de fait les personnes en situation de précarité qui ne sont pas sensibilisées à ces sujets ? De nombreux citoyens du comité font aussi partie d'associations, ils étaient donc accessibles via ce réseau. Comment amener vers la participation citoyenne des personnes éloignées de l'engagement associatif ?

D'autre part, ce projet bénéficie du terreau unique de Montpellier, où un collectif de plus d'une vingtaine d'organisations (associations, recherche, collectivités) porte l'expérimentation. L'équipe d'animation formée et très investie émane des associations locales, bien implantées dans la ville. Quelle répliquabilité est alors possible dans d'autres territoires moins propices à la mise en œuvre d'une telle expérimentation ? Et quel est le potentiel de changement d'échelle de Territoires à VivreS Montpellier, expérimentation porteuse d'espoir pour reconsidérer les enjeux nationaux de la précarité alimentaire ? Ces interrogations seront l'objet de débats à résoudre collectivement dans les mois et les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

BLONDIAUX L. 2021. *La démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible*. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/279196-la-democratie-participative-par-loic-blondiaux> (Consulté le 27/02/2023).

BONZI B. 2019. *Faim de Droits. Le don à l'épreuve des violences alimentaires* (Doctorat, anthropologie sociale et ethnologie). Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales, 336 p. Disponible sur : <https://theses.fr/2019EHES0075> (Consulté le 04/01/2023).

BRACONNIER C., MAYER N. 2015. *Les inaudibles : sociologie politique des précaires*. Presses de Sciences Po, 250 p.

BROCARD C, SAUJOT M., BRIMONT L., DUBUISSON-QUELLIER S. 2022. Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes. Iddri, *Décryptage*, N° 01/22. Disponible sur : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/decryptage/pratiques-alimentaires-durables-un-autre-regard-sur-et-avec>

DOGAN S., 2014. *Pierre Rosanvallon. Le Parlement des invisibles*. Paris : Seuil, 68 p. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/lectures/13865> (Consulté le 31/03/2023).

GILLI, F. 2018. Participation : et si on changeait enfin les règles du jeu ? *Métropolitiques*. 19/02/2018. Disponible sur : <https://metropolitiques.eu/Participation-et-si-on-changeait-enfin-les-regles-du-jeu.html> (Consulté le 28/12/2022).

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse :

BLUMENKRANTZ S., référente égalité femme-homme, Commission nationale du débat public, entretien le 17/01/2022 en visioconférence.

GORZA M., chargée de mission Participation citoyenne, Conseil national de l'alimentation, entretien le 28/11/2022 en visioconférence.

SEUX L., responsable du programme « Ensemble bien vivre, bien manger », Secours Catholique France, entretien le 10/03/2023 en visioconférence.

STREIFF L., directrice de Mission Participation et Engagement citoyen, Région Occitanie, entretien le 18/01/2022 en visioconférence.

TETE E., chargée de mission, Chaire Unesco Alimentations du monde, entretien le 28/02/2023 en visioconférence.

VIART L., coordinatrice des groupements d'achat et de l'action collective, Vrac et Cocinas, entretien le 09/01/2023 en visioconférence.

« 1 cabas pour 1 étudiant », une initiative sociale et solidaire pour répondre à la précarité alimentaire étudiante



GÉRALDINE COLOMBÉ

MOTS-CLÉS : PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ÉTUDIANTE, PLATEFORME SOLIDAIRE, PARRAINAGE DE PROXIMITÉ, INITIATIVE CITOYENNE, ENGAGEMENT, DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Dans un contexte d'augmentation de la précarité alimentaire, étudiante en particulier, de nouvelles formes de solidarité ont émergé, comme l'association « 1 cabas pour 1 étudiant ». Créée pendant la crise sanitaire, elle propose une réponse originale à la précarité alimentaire étudiante sous la forme d'une plateforme solidaire de parrainage de proximité. Cette étude s'intéresse au contexte de création de l'association, à son fonctionnement et aux enjeux qui l'attendent pour pérenniser et étendre son action. Cette initiative citoyenne démontre également que l'alimentation est devenue un vecteur de mobilisation et d'engagement social.

UNE AIDE ALIMENTAIRE CONVENTIONNELLE REMISE EN CAUSE FACE À UNE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ÉTUDIANTE EN AUGMENTATION

Une précarité alimentaire étudiante mise en lumière pendant la crise sanitaire

En 2020, la crise du covid-19 a mis en lumière des figures de la précarité alimentaire jusqu'ici plutôt invisibles : les étudiants. Le sujet de la précarité alimentaire étudiante n'est en réalité pas nouveau, celle-ci s'accroît, en effet, régulièrement depuis vingt ans. Les étudiants sont particulièrement sujets à des situations de précarité économique car ils dépendent exclusivement de la solidarité familiale, des aides publiques ou d'emplois

souvent précaires en parallèle de leurs études. De plus, avec la hausse récente des prix alimentaires, une part croissante des étudiants n'a plus accès à une alimentation saine, durable et en quantité suffisante : le budget moyen nécessaire pour un étudiant pour l'année scolaire 2022 a augmenté de près de 6,5 %, soit 428 € par étudiant (UNEF, 2022). Au final, 30 % des étudiants ont un budget de moins de 30 € par semaine à consacrer à leur alimentation (Faucher *et al.*, 2022 ; Cuisine Ta Mère, 2017).

La précarité alimentaire ne se résume pas à la pauvreté monétaire

En réalité, près d'un étudiant sur deux rencontre des difficultés pour s'alimenter de façon saine et équilibrée. En effet, au-delà des freins économiques, il existe de nombreux freins sociaux à l'accès des étudiants à une alimentation saine et de qualité. Les pratiques alimentaires des étudiants sont notamment conditionnées par leur lieu de vie (les étudiants qui vivent en famille ou en colocation cuisinent plus que ceux qui sont isolés), par l'offre alimentaire disponible autour des campus étudiants, par leur accès à de la ressource (le manque d'espace, le manque de matériel et le manque de temps constituent des freins pour cuisiner) et par l'existence ou non de repères alimentaires et/ou de compétences culinaires (Faucher *et al.*, 2022).

Pour la majorité des étudiants, l'alimentation représente une variable d'ajustement car elle passe après les autres postes de dépenses

(logement, assurance, transport, etc.) et il leur est possible de faire des économies sur ce poste. Pour ne pas avoir faim, ils vont ainsi prioriser la quantité au détriment de la qualité. Ces habitudes alimentaires ont cependant de graves conséquences sur leur santé, les amenant vers des situations de maigreur, d'obésité ou de maladies chroniques liées à la nutrition (Faucher *et al.*, 2022).

Les enjeux liés à une alimentation saine, durable et de qualité sont souvent secondaires pour une grande partie des étudiants, alors que celle-ci est indispensable à leur santé et à la réussite de leurs études (Faucher *et al.*, 2022). Une étude américaine, réalisée en 2021 par une équipe de la Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, démontre d'ailleurs que les étudiants en situation de précarité alimentaire ont deux fois moins de chances d'obtenir des diplômes de niveau licence ou master que les étudiants ayant accès à une alimentation équilibrée et de qualité (Tomas, 2021).

Des réponses conventionnelles inadaptées et/ou incomplètes

En réponse à ces situations de précarité, le système français d'aide alimentaire offre une grande variété de dispositifs, reflétant la multiplicité des acteurs. L'aide alimentaire en nature, dans laquelle le secteur associatif joue un rôle central, se fait principalement suivant trois types de distribution : les colis alimentaires, les épiceries sociales et les distributions de repas. Or, le fait de proposer des denrées alimentaires non choisies par les bénéficiaires ne permet pas de répondre à l'ambition d'une sécurité alimentaire durable (Caillavet *et al.*, 2021).

Il existe également des aides financières directes spécifiques aux étudiants pour pallier la précarité alimentaire, comme les bourses ou des dispositifs mis en place par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Instauré en septembre 2020 pour les élèves boursiers, le repas à 1 € a ainsi été élargi à tous les étudiants en janvier 2021 au vu des files interminables devant les distributions alimentaires pendant la crise sanitaire : tout étudiant, sans restriction, pouvait alors bénéficier de deux repas par jour à 1 € dans les restaurants universitaires gérés par les CROUS. Mais dès septembre 2021, cette mesure a, de nouveau, été limitée aux étudiants boursiers, limitation confirmée en

février 2023 par un vote à l'Assemblée nationale (Le Monde, 2022). Or 73 % des étudiants ne perçoivent pas de bourse (Cop1, 2022), sans recevoir pour autant des aides du milieu familial.

De nouvelles alternatives à l'aide alimentaire conventionnelle doivent se développer

L'aide alimentaire conventionnelle ne permet pas de répondre à l'ambition d'une sécurité alimentaire durable pour les étudiants, d'autant plus qu'elle n'atteint pas tout le monde : d'après l'étude INCA3, il y aurait près de quatre fois plus de personnes en situation d'insécurité alimentaire que d'utilisateurs de l'aide alimentaire (12 % contre 3,3 % de la population adulte) (Caillavet *et al.*, 2021). Le non-recours est un phénomène fréquent qui peut s'expliquer par les difficultés d'accès à l'aide alimentaire (critères administratifs trop sévères, difficultés pratiques d'accès, horaires inadaptés, inadéquation du contenu de l'aide en quantité et/ou en qualité) et par « *la volonté de ne pas porter atteinte à sa dignité en devant faire "appel à l'aide" pour un besoin aussi vital que se nourrir* » (Caillavet *et al.*, 2021).

Un rapport publié par le *think tank* Terra Nova a procédé à l'analyse de dispositifs dits alternatifs à l'aide alimentaire (tels que les groupements d'achats, les épiceries ouvertes à tous, etc.), qui ont tenté de répondre à certaines limites de l'aide conventionnelle. Il a ainsi établi une liste de critères que devrait remplir un dispositif favorable à une sécurité alimentaire durable. Selon ce rapport, il est indispensable que « *le dispositif regroupe un ensemble de mesures agissant sur l'accessibilité économique, l'accessibilité physique, l'empowerment individuel et le lien social, tout en incluant une réponse aux situations d'urgence ainsi qu'une démarche "d'aller-vers" pour limiter le non-recours* » (Caillavet *et al.*, 2021).

À travers l'exemple de l'association « 1 cabas pour 1 étudiant », qui remplace le lien social au cœur du sujet de la précarité alimentaire, nous verrons qu'il est possible d'imaginer de nouvelles réponses face à la précarité alimentaire étudiante qui soient plus inclusives et fondées sur un engagement citoyen.

UNE INITIATIVE INNOVANTE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ÉTUDIANTE

Une solidarité de quartier remise au goût du jour

En mettant en lumière la précarité alimentaire des étudiants, la crise sanitaire a également suscité l'émergence de nouvelles formes de solidarités alimentaires de proximité, plus informelles, tentant de répondre aux urgences du moment (perte des emplois étudiants, fermeture des restaurants universitaires, isolement des étudiants loin de leurs familles). L'association « 1 cabas pour 1 étudiant » en fait partie. Cette association propose une nouvelle réponse à la précarité alimentaire étudiante sous la forme d'une plateforme solidaire de parrainage de proximité. Son objectif est d'apporter aux étudiants un soutien moral et financier sous la forme d'un cabas. Ce dernier est en réalité symbolique : il peut contenir de la nourriture et des produits d'hygiène, mais également des loisirs (livre, musique, etc.), du temps et de la compagnie sous la forme d'un repas partagé. Au-delà d'aider les étudiants à manger à leur faim, il s'agit de rompre leur isolement et de les aider à traverser les moments difficiles.

L'idée de cette plateforme est née au début de l'année 2021. Sa fondatrice et présidente, Marion Dolisy Galzy, constatait que les étudiants étaient isolés dans leur logement, privés de lien social, que leur budget déjà limité était fortement impacté par la perte ou la réduction de leur emploi et que leur détresse psychologique était à son maximum. D'un autre côté, comme elle, de nombreux citoyens avaient envie d'aider ces étudiants, en leur offrant quelques courses ou en les soutenant moralement pour les aider à tenir le coup dans leurs études. Marion Dolisy Galzy a alors eu l'idée d'organiser une solidarité de quartier sous la forme d'une plateforme solidaire digitale, afin de mettre en contact ceux qui veulent aider avec des étudiants de leur ville. La plateforme web a été conçue et mise en ligne en février 2021 : un mois plus tard, 500 parrainages avaient été créés.

Un parrainage de proximité qui s'adapte

« 1 cabas pour 1 étudiant » est une innovation sociale qui utilise le digital pour organiser le parrainage de proximité. Les tandems sont constitués

uniquement sur le critère géographique : cette proximité est un facteur clé pour permettre des échanges réguliers et le maintien d'un lien social. L'étudiant s'inscrit sur la plateforme et est mis en relation avec un parrain ou une marraine bénévole à proximité de chez lui (quelques kilomètres maximum). Le parrain s'engage alors, sur une année scolaire, à soutenir moralement son ou sa filleul(e) et à lui fournir régulièrement un cabas en fonction de ses besoins (Figure 1).

FIGURE 1. PROCESSUS D'INSCRIPTION



(Source : 1cabaspour1etudiant.fr/)

Une fois constitué, chaque tandem personnalise son organisation en respectant les deux piliers du dispositif : des courses offertes et le partage d'un lien social. En n'imposant aucun calendrier, aucun montant minimum de courses ou autre impératif, l'association innove par la très grande souplesse qu'elle offre aux parrains. « À chacun de créer son propre parrainage, selon les possibilités du parrain et les besoins du filleul ; chacun doit cependant faire un pas vers l'autre », précise Marion Dolisy Galzy (2023).

Des outils pour garantir un meilleur parrainage

L'association a été créée pendant une situation d'urgence. Dès le premier mois, de nombreuses demandes de parrainage ont afflué. L'association fonctionnait à ce moment sur une validation systématique des inscriptions. Cependant, dès

qu'elle en a eu l'occasion, et riche des retours d'expérience des premiers parrainages, elle a pu mettre en place des mesures afin d'assurer un meilleur suivi des parrainages, aussi bien du côté des étudiants que des parrains/marraines.

Ainsi, si l'initiative concerne l'ensemble des étudiants en difficulté de 18 à 26 ans, deux conditions s'appliquent à ce jour pour valider la demande de parrainage d'un étudiant : la recherche par cet étudiant d'un lien social avec son futur parrain, et non pas uniquement d'un cabas de courses (dans ce cas, l'association redirige l'étudiant vers des associations d'aide alimentaire), ainsi que la nécessité d'avoir une adresse fixe (le fait de ne pas avoir de domicile fixe peut être une entrave au bon déroulé du parrainage). Afin de s'assurer du respect de ces deux conditions, l'association contacte par téléphone tous les étudiants qui sollicitent un parrainage.

Du côté des parrains, il n'y a qu'un seul pré-requis : habiter suffisamment près d'un campus étudiant pour que les rencontres soient faciles pour les deux parties. Si le candidat remplit cette condition, sa candidature sera validée après sa participation à une « visio des parrains ». Cette étape, à visée pédagogique, permet à l'association de présenter les fondements du dispositif et du suivi, et de s'assurer que les motivations des candidats sont en phase avec les attentes des étudiants. Ainsi, la candidature d'une personne qui a des disponibilités très réduites ne sera pas validée malgré sa motivation. L'association lui propose dans ce cas de participer au développement de l'association sous d'autres formes telles que des donations ou la diffusion d'informations sur l'association via ses propres réseaux sociaux.

Enfin, l'association a également rédigé une charte #1CabasPour1Etudiant : il s'agit d'un contrat d'engagement moral réciproque entre les parrains et les filleuls. La charte définit de façon plus formelle le but du parrainage, les droits et obligations de chacun et les modalités de mise en œuvre. L'instauration de ces différentes mesures a amélioré la qualité et le bon déroulement des parrainages. De plus, chaque participant a la possibilité d'échanger directement avec l'association en cas de problème. Ces échanges seront prochainement facilités par le développement et la mise en ligne d'une application mobile.

UNE INITIATIVE SOLIDAIRE QUI A DE L'AVENIR

Une aide sociale et économique récente, mais déjà reconnue

Les premiers retours sont extrêmement positifs pour l'association : début 2023, elle évalue, *a minima*, à plus de 5 000 le nombre de partenariats créés, à plus de 35 000 le nombre de cabas offerts à des étudiants et à des milliers le nombre d'heures passées entre parrains et filleuls. D'autre part, elle estime à plus de 750 000 € le montant déboursé par les parrains pour leur filleul depuis mars 2021, soit un cabas moyen d'une valeur de 25 € par étudiant, à raison de deux fois par mois en moyenne¹. Par ailleurs, l'association a déjà reçu plusieurs prix récompensant des initiatives qui améliorent les conditions de vie des habitants : deux prix du Conseil économique, social et environnemental régional en mars 2022, le 1^{er} Prix Solidarité Version Femina en janvier 2023, ainsi que le Prix de l'innovation sociale et solidaire en mars 2023 à Lyon.

Un cabas qui nourrit tout le monde

D'après une première enquête réalisée auprès des étudiants parrainés en juin 2022, 70 % d'entre eux déclarent que le parrainage permet d'améliorer leur alimentation, et 64 % qu'il contribue à tenir bon dans leurs études². Les nombreux témoignages reçus par l'association confirment ainsi que le parrainage a un réel impact sur la qualité et la composition des repas, et la motivation à poursuivre des études. « *Ça me fait vraiment plaisir d'avoir quelqu'un avec qui parler, quelqu'un qui m'écoute et m'offre son sourire, ça redonne de la joie de vivre, un peu plus de motivation pour les études, et sans oublier le cabas qui me soulage sur le plan financier et me permet de joindre les deux bouts* », témoigne ainsi un filleul³.

Même s'il est plus facile de mesurer l'impact positif du cabas sur les étudiants parrainés, en réalité, tout le monde est bénéficiaire de ce parrainage : les parrains voient en effet, eux-aussi, très rapidement l'impact de leur implication. « *Le*

1. Dossier de presse #1CabasPour1Etudiant, 2023.

2. Dossier de presse #1CabasPour1Etudiant, 2023.

3. Les témoignages d'étudiants parrainés et de parrains/marraines cités dans cette synthèse ont été recueillis par l'association en 2023.

cabas nourrit tout le monde, au propre comme au figuré. Il permet aux parrains/marraines de se sentir utiles et de retrouver eux aussi un lien social », nous précise Marion Dolisy Galzy (2023). Une marraine note d'ailleurs que « *ça fait du bien d'ouvrir ses horizons !* ». L'alimentation devient ici « *un enjeu, pour tous, de santé, de bien-être, de "prendre soin", de plaisir, de dignité et d'environnement* » (Sherer, 2022).

Un déploiement à l'échelle nationale à consolider

Bien que des parrainages existent déjà sur l'ensemble du territoire, ils sont majoritaires sur le territoire lyonnais, berceau de l'association. Un des défis qui attend donc la structure est le changement d'échelle, c'est-à-dire son passage à un niveau national. Bien que techniquement, le concept soit reproductible, la difficulté se situe au niveau de la capacité de l'association à se faire connaître au même rythme par les deux populations, étudiants et parrains/marraines. La phase de développement de l'association sur la région lyonnaise a été extrêmement rapide grâce à la puissance du réseau local des deux cofondatrices sur ce bassin. Le dispositif utilise différents canaux de communication pour se faire connaître, dépendant du public visé. Actuellement, du côté des étudiants, l'existence de l'association est davantage relayée par le bouche-à-oreille, alors que du côté des parrains/marraines, l'association utilise davantage les médias, notamment des reportages audio ou vidéo sur les chaînes régionales. L'association ne peut pas lancer une grande campagne de diffusion auprès des étudiants sans déjà avoir des parrains/marraines disposés à les parrainer sur le territoire. Il n'est pas possible non plus de lancer des campagnes nationales au risque d'être submergé par les demandes. Enfin, chaque développement devra être pensé en tenant compte des spécificités territoriales. Certains territoires peuvent, par exemple, être impactés par des taux de pauvreté plus importants, ce qui peut conduire à un nombre plus faible de potentiels parrains/marraines. Il est donc indispensable pour l'association de consolider son développement en s'appuyant sur des relais stratégiques qui connaissent les territoires.

Des financements à diversifier

Le développement rapide de « 1 cabas pour 1 étudiant », associé à la forte médiatisation du sujet de la précarité alimentaire étudiante, lui permet aujourd'hui d'être sereine quant à son avenir financier proche : en complément de plusieurs subventions publiques, de nombreuses entreprises ont procédé à des dons financiers et l'association va même bénéficier en 2023 d'un premier mécénat de compétences.

Le modèle économique de l'association reste cependant fragile du fait de cette dépendance aux subventions publiques et privées ainsi qu'aux dons, dont la régularité n'est pas assurée. Son développement nécessite donc de s'appuyer maintenant sur des financements pérennes et diversifiés pour couvrir les frais de fonctionnement de son activité (financement de postes permanents, développement et maintien de la plateforme web, loyers, etc.).

UNE INITIATIVE QUI S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE ?

Des initiatives citoyennes qui se multiplient

« *À l'origine, c'était une initiative solidaire et citoyenne. C'est tout !* », commente Marion Dolisy Galzy. Pour elle, « *la solidarité de proximité a toujours existé dans notre société. La plateforme créée par l'association a juste permis de la faciliter afin de redonner au citoyen le pouvoir d'agir* » (Dolisy Galzy, 2023). Comme « 1 cabas pour 1 étudiant », de multiples initiatives citoyennes ont émergé pendant la crise sanitaire. C'est d'ailleurs grâce à la réactivité des associations et à une multitude d'initiatives locales, citoyennes et bénévoles, que l'aide alimentaire a pu être multipliée au moins par trois durant cette période (Darmon *et al.*, 2020).

Certaines de ces initiatives de solidarité alimentaire, menées par des habitants de l'Hérault, ont inspiré le montage du projet de recherche Solaci qui visait à les caractériser. Il ressort de ce projet que ces initiatives reposent « *sur une approche de la solidarité qui se veut plus territoriale ou locale, systémique, démocratique et universelle en termes d'accès à l'alimentation. Elles se sont développées avec les moyens du bord et ont généré des écosystèmes de coopération et des chaînes*

de solidarité résilientes à l'échelle locale » (Sherer, 2022). L'association « 1 cabas pour 1 étudiant » correspond complètement à cette analyse : en répondant à la crise de manière ingénieuse et avec un développement rapide basé sur un réseau de proximité, elle a déjà pu prouver ses capacités de résilience. Un des défis à surmonter sera de conserver ses capacités d'adaptabilité et de réactivité lors de son développement à grande échelle.

La recherche d'un engagement qui fait sens

Le projet Solaci a également mis en exergue le fort engagement des personnes dans ces actions de solidarité alimentaire. Il témoigne du renforcement de la dimension politique de l'alimentation et conduit à s'interroger sur les nouvelles formes d'engagements liés à l'alimentation (Sherer, 2022 ; 2023). En effet, une grande majorité des associations d'aide alimentaire en France, comme « 1 cabas pour 1 étudiant », sont basées sur le bénévolat : 33 % du montant des ressources de l'aide alimentaire correspond à la valorisation du bénévolat au sein des associations (Caillavet *et al.*, 2021). Or la forme de bénévolat proposée par l'aide alimentaire conventionnelle peine aujourd'hui à trouver des volontaires : la « simple » distribution de colis n'attire plus. Le citoyen recherche aujourd'hui des formes d'engagements plus horizontaux, au moyen desquels il pourra s'exprimer (Sherer, 2023).

Le sociologue Jacques Lon nous indique ainsi qu'aujourd'hui, « *la dignité et la reconnaissance sont au cœur des engagements contemporains* » et que les citoyens recherchent un engagement plus réflexif, mais avec des actions concrètes (Sherer, 2022 ; 2023). Cet engagement est plus individuel et s'éloigne des organisations déjà constituées ou des mouvements politiques, c'est une forme d'engagement que Jacques Lon qualifie d'affranchi (Thoury, 2022). La forme proposée par « 1 cabas pour 1 étudiant » correspond à cette description, proposant même une forme « d'engagement post-it » (Thoury, 2022), c'est-à-dire un engagement court qui propose des missions à la carte, avec des niveaux de participation variables et des possibilités d'évolution. L'association offre cette grande souplesse en proposant des parrainages sur une année étudiante et en donnant une grande autonomie à ses adhérents pour organiser leur parrainage et le réaliser, finalement, selon leurs propres valeurs et leur propre identité.

Un des grands enjeux de l'association sera de recruter régulièrement des volontaires pour s'engager et/ou se réengager dans l'association. Le contexte de crise sanitaire a suscité des dynamiques d'alliances, comme observé dans le projet Solaci : « *Chaque action a créé progressivement une sorte d'écosystème autour d'elle, enclenchant des chaînes de solidarité* » (Sherer, 2022). L'engouement actuel des parrains/marraines va-t-il survivre à la fin de la crise sanitaire et va-t-il continuer lorsque le sujet de la précarité alimentaire étudiante sera moins médiatisé ?

Une initiative citoyenne qui peut devenir un outil de démocratie alimentaire

Le projet initial de l'association était de répondre à une situation d'urgence : les étudiants avaient faim. Même s'ils ont encore faim aujourd'hui et que l'association doit continuer à se développer pour répondre à cette urgence, elle va pouvoir s'interroger sur la place qu'elle souhaite avoir dans la société. Elle peut en effet choisir de devenir un véritable outil de démocratie alimentaire pour les étudiants ; la démocratie alimentaire étant vue ici « *comme un mouvement social disséminé dans une multitude de projets concrets essentiellement portés par la société civile [...] et dont chaque réalisation, aussi minime soit-elle, participe à un mouvement plus large de transformation sociale* » (Paturel, 2020).

Pour cela, l'association peut mettre en place différentes possibilités d'échanges complémentaires entre ses adhérents, sous forme de rencontres à thèmes ou de la constitution d'un conseil d'administration incluant des étudiants et des parrains/marraines. Le but de ces échanges serait de donner à ses adhérents le pouvoir d'agir en les laissant décider des thèmes et messages qu'ils souhaitent porter et/ou développer. Les actions et orientations des adhérents seraient ainsi choisies par les adhérents eux-mêmes et pourraient inclure, par exemple, la mise en place de critères de durabilité pour les produits fournis par les parrains.

Enfin, l'association peut également se rapprocher d'autres acteurs ayant des activités complémentaires à ses propres actions pour améliorer les réponses actuellement apportées aux étudiants en situation d'insécurité alimentaire. Ces actions peuvent être portées par différents acteurs, tels que des collectivités, comme la Ville de Lyon, qui

s'interroge désormais sur son rôle pour résoudre cette problématique et expérimente actuellement une sécurité sociale alimentaire étudiante, ou des associations comme le RESES, qui a lancé en 2022 la Convention étudiante de l'alimentation durable.

BIBLIOGRAPHIE

CAILLAVET F., DARMON N., DUBOIS C., GOMY C., KABECHE D., PATUREL D., PERIGNON M., 2021. *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*. Terra Nova, 65 p.

COP1. 2022. *Enquête annuelle sur les étudiants en situation de précarité*. COP1, 55 p. Disponible sur : <https://cop1.fr/wp-content/uploads/2023/03/Enquete-annuelle-de-Cop1-sur-les-etudiantes-et-etudiants-en-situation-de-precarite-2022.pdf> (Consulté le 18/01/2023).

CUISINE TA MERE. 2017. *Cuisine Ta Mère révèle les résultats de sa première étude sur les étudiants et la cuisine*. Disponible sur : www.cuisinetamere.fr/etude-cuisinetamere-etudiants-cuisine (Consulté le 20/03/2023).

DARMON N., GOMY C., SAÏDI-KABECHE D. 2020. La crise du Covid-19 met en lumière la nécessaire remise en cause de l'aide alimentaire. *The Conversation*. 29/06/2020. Disponible sur : <https://theconversation.com/la-crise-du-covid-19-met-en-lumiere-la-necessaire-remise-en-cause-de-laide-alimentaire-140137> (Consulté le 24/02/2023).

FAUCHER A., LANCON L., BETHENCOURT A.. 2022. *Leçons de résilience et plaidoyer pour un droit à l'alimentation de qualité pour toutes et tous*. RESES et Let's Food, 43 p. Disponible sur : https://www.letsfood.fr/_files/ugd/c96d90_93b26038a80a474ea9edb8c10749691f.pdf (Consulté le 18/01/2023).

LE MONDE. 2023. Le repas à un euro pour tous les étudiants, soutenu par la gauche et le RN, rejeté à une voix près à l'Assemblée. *Le Monde*. 09/02/2023. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/02/09/l-assemblee-nationale-rejette-a-une-voix-pres-le-repas-a-1-euro-pour-tous-les-etudiants_6161209_823448 (Consulté le 17/02/2023).

PATUREL D., NDIAYE P. 2020. Introduction. Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable. Dans : Paturel D. (éd). *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. Nîmes : Champ social, p. 17-46.

SCHERER P. 2022. *Expression et développement de formes de citoyenneté alimentaire : vers des « communs alimentaires » ?* Projet de recherche Solaci 2021-2022. 11 p. Disponible sur : <https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/article-solaci-pscherer.pdf> (Consulté le 15/02/2023).

THOURY C. 2022. *Nous sommes en train de basculer dans une troisième ère de l'engagement*. Disponible sur : <https://www.fondationdefrance.org/fr/paroles-d-experts/nous-sommes-en-train-de-basculer-dans-une-troisieme-ere-de-l-engagement> (Consulté le 02/03/2023).

TOMAS A. 2021. L'insécurité alimentaire empêche les étudiants d'obtenir leur diplôme. *Sciences et Avenir*. 03/09/2021. Disponible sur : https://www.sciencesetavenir.fr/sante/moins-de-diplomes-obtenus-parmi-les-etudiants-souffrant-d-insecurite-alimentaire_157268 (Consulté le 03/03/2023).

UNEF. 2022. *Dossier de presse : Enquête sur le coût de la vie étudiante*. UNEF, 18 p. Disponible sur : <https://unef.fr/wp-content/uploads/2022/08/Enquete-sur-le-Cout-de-la-vie-etudiante-2022.pdf> (Consulté le 19/01/2023).

Entretiens

DOLISY GALZY M., fondatrice et présidente de l'association #1CabasPour1Etudiant, entretiens en visioconférence les 15/12/2022 et 17/02/2023.

SHERER P., sociologue et intervenante du projet Solaci, entretien le 23/02/2023 à Montpellier.

Légalisation des cantines informelles dans les foyers de travailleurs migrants ouest-africains en région parisienne : quels succès et quelles limites ?

THÉRÈSE GOHIN

MOTS-CLÉS : RESTAURATION COLLECTIVE, MIGRANT-ES, CUISINE OUEST-AFRICAINE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Si il est abusif d'associer systématiquement précarité et migration, les migrant·e·s¹ ont un statut socioéconomique généralement plus faible que celui de la population générale française. La précarité qui touche les migrant·e·s n'est pas seulement financière, sociale, sanitaire ou résidentielle, mais aussi alimentaire. Cette précarité alimentaire s'accompagne d'une faible connaissance de la cuisine et des denrées consommées localement. Ainsi, près de la moitié des bénéficiaires de l'aide alimentaire seraient des personnes immigrées, récemment arrivés en France ou y habitant depuis plus de trois ans (Accardo *et al.*, 2022). Pourtant, cette aide alimentaire répond difficilement aux besoins spécifiques de ces populations. En effet, pour les personnes migrantes, les dimensions culturelle et religieuse de l'alimentation sont importantes car elles symbolisent souvent la continuité et la préservation des habitudes alimentaires de leur pays d'origine. Ce qui n'empêche pas, parallèlement, une intégration des habitudes alimentaires du pays d'accueil. Malheureusement, les aliments qui correspondent à leurs besoins, tels que des

« produits exotiques », sont plutôt des denrées « de luxe » difficilement accessibles pour des personnes en précarité financière (Kassabian, 2021). Il serait donc important de promouvoir des initiatives alimentaires plus adaptées aux besoins des migrant·e·s.

DES CANTINES INFORMELLES DE FOYERS : DES MIGRANT·E·S OUEST-AFRICAIN·E·S SE NOURISSENT EN COLLECTIF

Les premiers foyers de travailleurs migrants ont été construits dans les années 1950 pour accueillir des migrants originaires du Maghreb. À partir des années 1960, ces foyers ont progressivement accueilli des migrants d'Afrique de l'Ouest (Mali, Mauritanie, Sénégal, etc.). Deux structures ont alors été désignées comme gestionnaires de ces logements : la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens (Sonacotra – actuel Adoma) puis l'Association pour la formation des travailleurs africains et malgaches (Aftam – actuel Coallia). Depuis 2011, ces migrants d'Afrique subsaharienne sont majoritaires dans 31 des 49 foyers de la région parisienne et représentent 63 % des 8 000 résidents officiels (Alba, 2011).

Ces foyers, prévus au départ davantage comme des « lieux de passage » et non des logements pérennes pour les migrants, hébergent

1. Selon les Nations unies : « Toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons [...] dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. »



quasi exclusivement des hommes seuls, éloignés de leur famille. Ils disposent de chambres partagées et de nombreux espaces collectifs. Dans les foyers à dominance ouest-africaine d'Île-de-France, pour beaucoup mono- ou bi-communautaire², la dimension du collectif est donc très prégnante. De nombreuses formes de solidarité coexistent, notamment l'hospitalité pour des proches souvent en situation irrégulière, comptés parmi les surnuméraires³ du foyer, ainsi que des activités de cuisine collective. À cet égard, différentes pratiques sont observées dans les foyers équipés de cuisines d'étage et/ou d'une grande cuisine commune située plutôt au sous-sol ou au rez-de-chaussée. Dans les cuisines d'étage s'organisent plutôt ce qu'on appelle les cuisines *tuusé* : des groupes familiaux et ethniques qui, grâce à un système de cotisations, s'organisent pour des repas collectifs. Dans les grandes cuisines communes, des activités de cantines informelles commerciales s'ajoutent à divers autres commerces informels, tels que des coiffeurs ou tailleurs. Pour gérer ces cantines, les résidents s'organisent en comités pour lesquels ils désignent un ou plusieurs délégués représentants des communautés du foyer, souvent des anciens ayant une bonne connaissance du français. L'organisation et les élections de ces comités se formalisent progressivement, grâce à des évolutions réglementaires et législatives avec notamment la possibilité de se constituer en association (Daunis, 2023 ; Hoare, 2023).

Ces cantines informelles présentent de nombreux avantages : ouvertes en continu du midi jusqu'à tard le soir, elles sont adaptées aux horaires de travail atypiques des résidents. Dans certains foyers, jusqu'à 1 000 repas par jour sont servis aux migrants résidents mais aussi à des extérieurs, souvent des travailleurs-euses et habitant-e-s du quartier en situation de précarité. Les repas, vendus à un prix modique de 1,50 à 2 €, respectent les traditions culinaires ouest-africaines. Selon le gestionnaire Adoma dans son magazine d'information de 2011, pour seulement six cantines informelles parisiennes, il a été recensé une production de 1 234 000 repas par an. Cela équivaut à la distribution annuelle des Restos du cœur

dans le Val-d'Oise, révélant ainsi l'importance de ces cantines dans la lutte contre la précarité alimentaire (Adoma, 2011). Ces cantines permettent aussi de fournir un travail à des cuisinières souvent sans papiers. Enfin, elles représentent pour leurs gérants une manne financière importante pour financer des projets de développement dans leurs pays d'origine. Elles sont toutefois critiquables à différents niveaux : l'activité s'organisant en dehors de tout cadre légal, les normes sanitaires ou d'hygiène imposées à la restauration collective ne sont pas respectées. Le droit du travail français est également bafoué, les cuisinières travaillant 15 heures par jour à 4 € de l'heure. Enfin, la répartition des rôles y est très genrée. Tandis que les dirigeants des comités de résidents sont surtout des hommes, les cuisinières employées sont essentiellement des femmes. Les dirigeants favorisent aussi une rotation importante de ces cuisinières pour garder leur pouvoir et éviter qu'elles ne s'installent durablement, renforçant la précarité de leurs emplois (Masure, 2022).

VERS LA LÉGALISATION DES CANTINES INFORMELLES EN RESTAURANT SOCIAL

Volonté institutionnelle de légalisation des cantines

Ces cantines commerciales informelles, très ouvertes sur l'extérieur, sont mal vues par les pouvoirs publics et gestionnaires des foyers, qui n'avaient pas anticipé cette évolution pour des cuisines destinées initialement à l'usage unique des résidents. Les allées et venues au sein de ces cantines favoriseraient pour eux la suroccupation des foyers, avec des conséquences sur la sécurité. Cependant, la question de la légalisation ne se pose qu'en 1997, lors du lancement par l'État du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (PTFTM) et la création de la Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) pour le piloter. Ce plan quinquennal se donne pour objectif la réhabilitation des foyers, dont beaucoup sont insalubres et suroccupés, et leur transformation en « résidences sociales ». Il s'agit de sortir du logement exclusivement destiné aux migrants et d'inclure d'autres types de populations précaires et davantage de femmes. Il est également prévu de transformer les chambres collectives en studios individuels avec sanitaires et kitchenette

2. Une ou deux ethnies majoritaires.

3. Résidents du foyer qui ne sont pas officiellement enregistrés.

et de progressivement fermer les espaces collectifs, dont les cuisines, afin d'éviter les occupants surnuméraires (Daunis, 2023). Cette transformation est complexe et vingt-trois ans plus tard, les objectifs visés à l'origine ne sont atteints qu'à 80 % à l'échelle nationale (CILPI, 2020).

Dans le cadre de cette réhabilitation, la volonté politique initiale était de supprimer l'ensemble des activités commerciales informelles des foyers. Concernant les cantines informelles, il est vite apparu que leur rôle social et économique et leur capacité à générer des chiffres d'affaires importants en faisaient des activités intéressantes qu'il convenait plutôt de légaliser.

L'association APPUI, porteuse d'un modèle légalisé

Les deux premières cantines légalisées sont portées par l'association « Taf et Mafé » en Seine-Saint-Denis, dans deux foyers récemment transformés en résidences sociales, l'un en 2003 à Saint-Denis, l'autre en 2006 à Aubervilliers. Le modèle légalisé proposé est celui d'un restaurant social sous forme d'atelier chantier d'insertion (ACI) sous statut associatif, ce qui confère au projet de cantine une visée sociale supplémentaire, à savoir l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi (primo-arrivant-e-s, réfugié-e-s, mères de familles monoparentales et bénéficiaires du RSA, etc.). Ces employé-e-s en insertion sont sélectionné-e-s par Pôle emploi. Grâce à l'accès à des subventions publiques, couvrant les salaires des employé-e-s en insertion, ce modèle permet de maintenir un prix d'environ 3 €. Benjamin Measure, le porteur de l'initiative « Taf et Mafé », a également créé l'association APPUI, qui accompagne d'autres cantines informelles vers la légalisation en aidant des porteurs et porteuses de projet à adopter ce modèle d'ACI. L'expérience réussie de « Taf et Mafé » en banlieue a incité les collectivités locales et les gestionnaires Adoma et Coallia à s'engager davantage pour la légalisation des cantines. Coallia a opté pour une gestion internalisée avec des employé-e-s « identifié-e-s cuisines » (Legouy, 2022). Adoma a externalisé ces activités, en faisant notamment appel à APPUI qui a réalisé une expertise en 2009. En 2013, la Ville de Paris s'est aussi adressée à APPUI pour la légalisation des cantines informelles de ses foyers. L'étude fournie par APPUI démontre la faisabilité de légaliser neuf des dix-huit cantines informelles existantes.

La Ville de Paris lance alors des appels d'offres pour sélectionner le porteur ou la porteuse du restaurant légalisé. Les comités de résidents issus de l'informel peuvent y répondre mais ne sont pas favorisés vis-à-vis d'autres porteurs ou porteuses extérieur-es. Les coûts d'investissement pour mettre les cuisines aux normes sont importants et sont en partie assumés par les gestionnaires (Pichaud, 2023).

Aujourd'hui, il existe huit restaurants sociaux actifs en ACI répartis sur Paris et sa banlieue⁴. On retrouve dans tous ces restaurants des plats ouest-africains et respectant la norme halal, déjà proposés dans les cantines informelles, comme le yassa, le thiéboudiène, le mafé, etc. (Figure 1). Grâce à l'initiative d'APPUI, ces huit structures sont également membres d'un réseau d'entraide et de partage qui se nomme « Resto-passerelle ». Cette plateforme leur permet notamment de négocier auprès de fournisseurs et grossistes communs les prix des matières premières, coûteuses pour certaines, vu leur origine exotique.

FIGURE 1. PLATS TYPES OUEST-AFRICAINS SERVIS DANS LES RESTAURANTS SOCIAUX



(Source : auteure)

4. Taf et Mafé Saint-Denis, Taf et Mafé Aubervilliers, la Cantine de Babelville, la Marmite d'Afrique, Yankadi, la Cantine de Kayes (restaurant AGDS), le Nouveau Centenaire et le Baobab (Afrique et espoirs).

PASSAGE DE L'INFORMEL À L'INSTITUTIONNEL : CINQ EXPÉRIENCES DE RESTAURANTS SOCIAUX

Création ou reprise des structures légalisées par différents porteurs

La Marmite d'Afrique : prise en main par une ancienne cuisinière de la cantine informelle

La Marmite d'Afrique est le premier restaurant légalisé dans Paris intramuros. Awa Koné, ancienne cheffe cuisinière malienne ayant travaillé plus de 27 ans dans les cantines informelles, remporte l'appel d'offres de la Ville de Paris pour la résidence sociale Commanderie (Adoma) dans le 19^e arrondissement en 2008. Malheureusement, le restaurant la Marmite d'Afrique n'entre en activité que trois ans plus tard, en raison d'une opposition forte du comité des résidents. « *Ils n'étaient pas d'accord, ils voulaient leur restaurant à eux-mêmes. Ils allaient voir la mairie et les élus* » (Koné, 2023). Dans l'équipe du restaurant, Awa parvient à s'entourer de certaines de ses anciennes cuisinières. La promesse d'embauche et l'accompagnement juridique fournis par la Marmite d'Afrique permettent à ces femmes sans papiers d'accéder à un statut légal et à un travail digne. Impliquée dans la production des repas et la gestion du restaurant, Awa est à ses débuts accompagnée par Benjamin Masure pour le côté administratif, financier et le pilotage du chantier d'insertion. Cette fonction plus administrative a été reprise par la suite par Marie Guepratte, co-dirigeante du restaurant avec Awa. Aujourd'hui, le restaurant est situé dans une autre résidence sociale du 19^e, la résidence Lorraine (Coallia). Ce déménagement a eu lieu en 2022 en raison d'une dégradation importante de l'environnement social du restaurant à Commanderie posant des questions de sécurité quotidienne pour ses employé-e-s (Koné, 2023 ; Guepratte, 2023).

Le restaurant AGDS et le restaurant du Nouveau Centenaire : la continuité d'une gestion par le comité de résidents

Le restaurant de l'association Gestion & développement social (AGDS) ouvert à Sevran en 2014 et le restaurant du Nouveau Centenaire à Montreuil en 2015 comptent parmi les rares restaurants encore en activité pour lesquels le portage est assuré par les comités de résidents responsables

des cantines informelles. Dans ces deux cas, les membres de comités constitués en associations ont organisé un système de cotisations pour financer une partie des investissements nécessaires à la mise aux normes de la cuisine. Dans le cas du restaurant AGDS, Coallia est propriétaire des locaux, ce qui fait perdurer la dépendance du comité envers le gestionnaire et freine les améliorations nécessitant des investissements supplémentaires (Tchatchouang, 2023). Pour le Nouveau Centenaire, la continuité d'un restaurant géré par le comité de résidents s'inscrit dans un contexte unique dans l'histoire des foyers. Les résidents ont en effet réussi à négocier avec la mairie de Montreuil pour organiser leur logement comme ils l'entendent, en dehors du cadre classique du plan de traitement. « *On leur a dit qu'on ne viendrait pas, qu'on ne logera pas n'importe où si on n'a pas notre propre restaurant* » (Doucoure, 2023). Dans ces deux restaurants, les comités ont le dernier mot pour les orientations stratégiques mais la gestion quotidienne et administrative de l'ACI doit être gérée par un-e directeur-trice compétent-e extérieur-e, embauché-e par le comité.

La Cantine de Babelville : un directeur issu de l'association APPUI

La Cantine de Babelville est créée en 2017, dans la résidence sociale de Fontaine au Roi dans le 11^e, sous la gestion de la Coop mijotée, une association créée par Karim Saighi. « *Avec APPUI, on a cherché un porteur de projet pour cette légalisation mais on en n'a pas trouvé, donc je m'y suis collé* » (Saighi, 2023). En effet, la cantine informelle de Fontaine au Roi étant fermée depuis 2014, le lien direct avec le comité de résidents était perdu et ce dernier n'a pas souhaité se positionner comme porteur. Malgré cela, Karim a organisé des sessions avant l'ouverture du restaurant pour mieux définir l'offre qui leur correspondrait.

Soleil et Papilles : une reprise infructueuse par le gestionnaire Coallia

Soleil et Papilles est la seule expérience de restaurant social portée par le gestionnaire Coallia. Cette structure a été créée en 2015 pour gérer différents restaurants sociaux parisiens. Elle a notamment pris en main le restaurant de la résidence sociale Tillier dans le 12^e. Historiquement, le restaurant de cette résidence était dirigé par le comité de résidents. Gérant le restaurant depuis

TABLEAU 1. CARACTÉRISTIQUES ORGANISATIONNELLES DES RESTAURANTS SOCIAUX

Restaurant social	Équipe	Horaires d'ouverture	Tarification des plats	Nombre de repas vendus/jour
	7 permanents* 16 salariés en insertion (SI)	11h30-18h	Double tarification (DT) : résidents + personnes en précarité = 4 € autres = 5,50 €	600 avant, 250 dans les nouveaux locaux
	3 permanents 19 SI	11h30-17h30 sur place - à emporter -> 19h30	Tarif unique entre 4 et 5 €	entre 250 et 320
	3 permanents 20 SI	11h30-18h30	DT: résidents = 3,50 € extérieurs = 7 €	autour de 200
	3 permanents 16 SI	12h-18h30	DT : résidents = 3,50 € extérieurs = 6 €	autour de 320
Soleil et Papilles**	/	12h-16h	Tarif unique entre 3 et 5 €	autour de 300

* On retrouve *a minima* un-e directeur-trice, un-e conseiller-e en insertion professionnelle et un-e encadrant-e cuisine parmi les permanent-es. ** Fermé définitivement.

(Source : auteure).

2011, le comité organise trois ans plus tard une réunion de concertation avec les résidents pour leur exposer la nécessité économique d'augmenter le prix de 2,50 à 3,50 €. Au vu du refus des résidents d'assumer ce prix, préférant s'approvisionner auprès d'une cantine informelle proche, toujours en activité, le comité décide de fermer le restaurant. Coallia installe néanmoins à la place la structure Soleil et Papilles. Entreprise privée et filiale de Coallia, Soleil et Papilles est ainsi l'unique structure ayant tenté un autre modèle ne bénéficiant pas de subventions. Malheureusement, cette structure a échoué, notamment sur le plan économique, et a été fermée en 2020 (Traoré, 2023 ; Pomares, 2016).

Au-delà de portages différents, ces restaurants sociaux présentent également des disparités dans leur organisation avec des horaires, tarifs, dimensionnement de l'équipe et de l'offre qui varient, comme indiqué dans le tableau 1.

Réussites et limites de la revalorisation d'initiatives informelles

La prise en compte de l'intérêt des résidents et des cuisinières de l'informel

Dans les foyers et résidences sociales, la défense des droits des résidents est officiellement assurée par les délégués du comité de résidents. Sur l'ensemble des entretiens menés, seuls des délégués de ces comités ont pu être interrogés. Il serait donc prudent de questionner la juste représentation du point de vue de l'ensemble des résidents par son comité. En effet, le maintien des services rendus par l'informel semble avantageux pour l'ensemble des résidents. Cependant, pour les seuls consommateurs, le maintien d'un prix faible, d'horaires de restauration très flexibles et de plats correspondants à leur culture alimentaire est l'enjeu clé. Pour les délégués du comité, l'enjeu est aussi de garder la main sur leur initiative.

Un des objectifs de la légalisation des cantines informelles en restaurants sociaux est de faire perdurer leurs atouts, en maintenant notamment

le service rendu aux résidents. Les conventions des structures légalisées sont claires à ce sujet : « *Il est bien indiqué qu'en priorité, le restaurant social et solidaire est destiné aux habitants de la résidence sociale ou du foyer dans lequel s'implante la structure* » (Guepratte, 2023). Pour la prise en compte de l'intérêt des résidents, les gestionnaires et mairies établissent des conseils de concertation avec leurs comités. Un plan est ainsi établi pour que les restaurants légalisés puissent bénéficier aux résidences dont la cantine sera définitivement supprimée. Il reste malgré tout compliqué de maintenir à 100 % le service initial que la cantine informelle rendait aux résidents. Les résidents délégués du comité peinent à adhérer au processus de légalisation et à sa gestion très administrative. Les gestionnaires et les pouvoirs publics ont tendance à privilégier l'installation d'autres porteurs. Dans les premières expériences, on assiste alors, comme dans le cas de la Marmite d'Afrique, à un mécontentement des délégués, dépossédés de leur cantine. D'un autre côté, concernant les résidents consommateurs : « *Avec la légalisation vous avez moins de résidents qui viennent manger dans le restaurant, ce qui est dommage car c'était l'objectif de répondre à leurs besoins* » (Masure, 2022). Que ce soit dans les résidences où la cantine informelle a été fermée définitivement ou dans celles bénéficiant d'un restaurant légalisé, les résidents se tournent davantage vers des solutions qui leur coûtent moins cher. Certains privilégient leurs pratiques de cuisine collective du *tuusé*, cette fois-ci déplacées vers les studios individuels, en raison de la fermeture de la plupart des cuisines d'étage. D'autres continuent de se restaurer dans des cantines informelles encore en activité ou se tournent vers d'autres activités informelles extérieures de vente de repas à la sauvette (Hoare, 2023).

Le modèle de restaurant social pose aussi la question complexe de l'inclusion des cuisinières de l'informel dans le dispositif. Tout d'abord, il leur faut des papiers pour pouvoir travailler. Ensuite, il n'est pas possible de les compter parmi les salarié.e.s en insertion dont le poste dépend d'une sélection de Pôle emploi. Leur inclusion via un poste permanent est aussi difficile car le modèle économique de l'ACI supporte difficilement de nombreuses charges fixes. La Marmite d'Afrique est tout de même un exemple de réussite de

l'inclusion de ces cuisinières en tant que salariées permanentes dans un modèle légalisé. Bien que le comité de résidents ait été dépossédé dans cet exemple, le restaurant revalorise l'informel par sa capacité à réinsérer durablement ces cuisinières. À la Cantine de Babelville, une cuisinière issue de l'informel avait également été intégrée à l'équipe à ses débuts : aujourd'hui, accompagnée par Karim Saighi, elle a ouvert son propre restaurant commercial.

Au point de vue du modèle économique et de la gestion administrative

L'adaptation de l'offre du restaurant aux résidents pour qu'ils continuent d'y manger reste un enjeu clé pour la réussite économique du modèle. L'échec économique du restaurant Soleil et Papilles, s'il s'explique probablement par le modèle privé, sans subventions, est peut-être également lié au boycott par les résidents d'une offre qui ne leur correspondait pas (prix, fermeture du restaurant tôt dans l'après-midi).

Le modèle économique des quatre autres restaurants interrogés reste lui aussi fragile : l'accès à des financements extérieurs, y compris venant de fondations privées, est nécessaire, notamment pour le remplacement coûteux d'équipements de cuisine. L'augmentation des prix de vente, au vu des coûts croissants des matières premières, du gaz et de l'électricité suite aux crises récentes est également inévitable. Partant d'un prix minimum de 2,80 € dans les années 2000, le prix de vente actuel le plus bas est de 3,50 €. La concurrence déloyale des cantines informelles perdurant à Montreuil ou dans le 14^e arrondissement de Paris accentue également cette fragilité.

De plus, d'un point de vue administratif, l'ACI est un modèle complexe dans sa gestion qui nécessite en interne des compétences spécifiques. Dans les restaurants gérés par des comités, le recrutement d'un.e directeur.ice possédant des compétences de gestion est particulièrement difficile. Par ailleurs, les règles imposées par l'Union européenne pour éviter la concurrence déloyale de l'ACI sont peu adaptées. Officiellement, l'ACI doit évoluer vers un autre modèle qui est l'entreprise d'insertion (EI). Dans l'ACI, le chiffre d'affaires (CA) du restaurant ne peut excéder 30 % des recettes totales, contre 70 % de subventions, tandis que dans l'EI, c'est l'inverse (70 % de CA contre 30 % de subventions). Beaucoup de ces restaurants

sociaux se trouvent à mi-chemin entre ces deux modèles avec un CA considéré trop important pour l'ACI ou trop faible pour l'Ei et une difficulté à atteindre 70 % de subventions. Pour faire face à ce problème, l'État français a mis en place provisoirement des dérogations dont bénéficient aujourd'hui ces restaurants.

Des avantages supplémentaires : rayonnement et diversification des activités

Pour pallier la fragilité du modèle économique, les restaurants s'appuient sur une diversification des activités et une plus grande ouverture du restaurant sur l'extérieur. Contrairement au cas des cantines informelles, pour lesquelles il était nécessaire d'entrer dans le foyer, le restaurant dispose à présent d'une porte avec accès direct sur la rue. Les restaurants mettent ainsi en place un service traiteur pour l'évènementiel et un service solidaire pour les centres d'hébergement d'urgence comme Emmaüs ou France Terre d'asile. Cette ouverture se traduit également par un public aujourd'hui majoritairement extérieur, avec des personnes en précarité économique, mais aussi des publics plus aisés. Ce degré d'ouverture reste assez dépendant du lieu d'implantation du restaurant. Dans le cas du restaurant de Karim Saighi à Paris, l'ouverture est maximale (70 % des convives payent le tarif à 6 €). Cette ouverture est cependant moins importante dans des restaurants plus isolés comme l'AGDS à Sevran. Pour s'adapter à ce nouveau public, certains restaurants incluent plus de variété dans leur menu, avec des plats « français » et des options végétariennes. L'inclusion de clients plus argentés permet aussi aux restaurants de mettre en place une double tarification, avec un tarif préférentiel pour les résidents et/ou des personnes en situation de précarité comme à la Marmite d'Afrique (Tableau 1). Le restaurant social permet ainsi de « déstigmatiser » les cantines des foyers de migrants, en insérant la résidence sociale dans son quartier et en l'ouvrant sur l'ensemble de ses habitants. Son modèle d'ACI permet aussi d'élargir le projet social du restaurant au-delà de l'aide aux migrants, en formant d'autres publics. Ainsi, entre 60 et 70 % des salarié-e-s en insertion de ces restaurants accèdent par la suite à des emplois durables.

CONCLUSION

L'étude de ces restaurants sociaux permet d'affirmer que la question de la légalisation des cantines informelles est intimement liée à une vision politique sur la question du logement des migrants. L'institutionnalisation de ces cantines informelles a été nécessaire au vu du manque d'hygiène dans certaines cantines et du système d'exploitation qu'elles pouvaient entraîner. Cependant, cette institutionnalisation procède d'une vision anti-communautariste qui a détruit en partie les solidarités alimentaires des foyers et dépossédé certains résidents de leur pouvoir d'agir. Le bilan de ces restaurants sociaux est ainsi en demi-teinte, et la solution de légalisation amenée par l'association APPUI mérite qu'on en souligne les avantages. Avec le maintien d'une offre culinaire ouest-africaine à des prix très faibles, en comparaison avec des restaurants plus classiques, ces restaurants restent assez adaptés aux besoins alimentaires des migrants ouest-africains. De plus, par un rayonnement important sur leur environnement extérieur, ces restaurants favorisent la mixité sociale et les échanges culturels. Ils permettent enfin de réinsérer des publics éloignés de l'emploi, y compris des cuisinières de l'informel, en leur donnant une place qui a du sens.

BIBLIOGRAPHIE

ACCARDO A., BRUN A., LELLOUCH T. 2022. *Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres*. Insee. Disponible sur : <https://urlz.fr/InGU> (Consulté le 04/02/2023).

ADOMA. 2011. *Sur le terrain : Quand la cantine informelle du foyer devient un restaurant social*. La clé - Magazine d'information d'Adoma.

ALBA D. 2011. *Les foyers de travailleurs migrants à Paris. État des lieux en 2010 et inventaires des interventions sociales, sanitaires et culturelles*. Atelier parisien d'urbanisme, 86 p. Disponible sur : <https://urlz.fr/lczx> (Consulté le 05/02/2023).

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LE LOGEMENT DES POPULATIONS IMMIGRÉES (CILPI). 2020. *Rapport d'activité 2020*. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, 28 p. Disponible sur : <https://urlz.fr/ICc5> (Consulté le 05/02/2023).

KASSABIAN A. 2021. Migrations, précarités et aides alimentaires. Adaptations d'une association caritative aux demandes d'un public émergent. *Sciences et actions sociales*, 14, p. 9-27. Disponible sur : <https://urlz.fr/lczg> (Consulté le 05/02/2023).

POMARES T. 2016. *Géraldine et ses Soleils*. LaTeleLibre.fr. 30/03/2016. Disponible sur : <https://urlz.fr/lciG> (Consulté le 04/02/2023).

Entretiens

DAUNIS S., ancienne déléguée générale pour la CILPI, entretien téléphonique le 11/01/2023.

DOUCOURE Y., délégué en charge du restaurant du Nouveau Centenaire, entretien le 22/02/2023 à Montreuil.

HOARE M., directeur, collectif pour l'avenir des foyers (COPAF), entretien le 21/02/2023 à Paris.

KONÉ A., codirectrice, restaurant social la Marmite d'Afrique, entretien le 16/02/2023 en visioconférence.

GUEPRATTE M., codirectrice, restaurant social la Marmite d'Afrique, entretien le 16/02/2023 en visioconférence.

LEGOUY M., chargée de mission opérationnelle, Coallia, entretien téléphonique le 10/02/2023.

MASURE B., fondateur des restaurants sociaux Taf et Mafé et de l'association APPUI, entretien le 02/12/2022 en visioconférence.

PICHAUD C., chargé de projet Service Égalité Intégration Inclusion, direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires à la mairie de Paris, entretien le 08/02/2023 en visioconférence.

SAIGHI K., ancien employé d'APPUI et directeur du restaurant social la Cantine de Babelville, entretien téléphonique le 09/02/2023.

TCHATCHOUANG S., directrice, restaurant social AGDS, entretien le 24/02/2023 à Sevran.

TRAORÉ M., délégué du comité de résidents de la résidence sociale Tillier, entretien le 24/02/2023 à Paris.

La formation professionnelle en restauration comme vecteur d'intégration socioéconomique

Étude du cas de l'association Des Saveurs et des Ailes

MATHILDE REYNAUD

MOTS-CLÉS : RESTAURATION, ENTREPREUNARIAT, INSERTION SOCIOÉCONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En 2019, 9,2 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine¹. En cause : l'éloignement du marché du travail. En 2016, en région Auvergne-Rhône-Alpes, un demandeur d'emploi sur cinq était considéré comme éloigné de l'emploi. Un éloignement pouvant s'expliquer par divers facteurs : âge, handicap, niveau de formation, etc. (France Stratégie, 2014).

Parallèlement, la restauration est un secteur continuant d'attirer un public sans emploi, à la recherche d'opportunités professionnelles ou en reconversion. Mais ce secteur connaît aujourd'hui des mutations et crises relativement médiatiques, telles qu'une pénurie de personnel touchant un grand nombre de restaurants, invitant les acteurs à innover pour continuer à rendre attractifs les services de restauration. En effet, l'évolution des habitudes de consommation et la crise du covid-19 ont provoqué l'essor de nouveaux modèles de restauration : *dark kitchen*², restauration mobile et nomade par exemple, ainsi que de nouveaux systèmes de management (horaires en continu et valorisation de la rémunération salariale).

Par ailleurs, être passionné par la cuisine ne suffit pas pour en faire son métier. Une formation complète est nécessaire, surtout si l'on souhaite

mener à bien un projet entrepreneurial durable. Former les publics vulnérables et sans emploi à la restauration, c'est la mission que souhaite remplir l'association Des Saveurs et des Ailes (DSDA), dont l'objectif est d'« accompagner des personnes fragilisées dans leur projet entrepreneurial en restauration » (DSDA, 2021) pour les inclure de manière pérenne dans ce secteur professionnel et développer l'offre de restauration au sein de la Métropole de Lyon.

LA FORMATION EN RESTAURATION COMME VOIE D'INTÉGRATION

Un secteur attractif

La formation en restauration apparaît comme une voie porteuse pour l'inclusion socioéconomique des personnes vivant en situation de précarité. En effet, la cuisine s'avère être un milieu d'expression accessible à tous et universel. Et les personnes bénéficiaires de formations professionnelles font part de leur passion pour la cuisine dans un cadre privé ou associatif. La cuisine apparaît donc pour certaines personnes vulnérables (réfugiés, jeunes sans diplômes, parents isolés, etc.) comme une voie de réinsertion professionnelle (Bongard *et al.*, 2021).

La nécessité d'un accompagnement complet

Toutefois, savoir bien cuisiner ne suffit pas pour monter une entreprise. Devenir restaurateur ou traiteur nécessite d'acquérir d'autres compétences :

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045>

2. Connue sous l'appellation « restaurant virtuel » en français, une *dark kitchen* est un restaurant proposant des plats distribués à des coursiers pour les livrer aux consommateurs, via des plateformes numériques (exemple : Uber Eats ou Deliveroo).

- des compétences techniques et gestionnaires : hygiène et sécurité en cuisine (normes HACCP – *Hazard Analysis Critical Control Point*), code vestimentaire, gestion des ressources et comptabilité ;
- des compétences relationnelles : gestion du stress, organisation du temps, lien avec le public.

Outre l'acquisition de ces savoirs, les personnes vivant une situation de précarité peuvent être confrontées à d'autres difficultés selon leur profil : besoin de garde d'enfant, absence de permis de conduire, ou encore faible maîtrise de la langue française.

Il est aussi important de rappeler que le secteur de la restauration présente des conditions de travail controversées telles que la pénibilité du travail (Monchatre, 2018), des horaires en coupure et parfois décalés, l'évolution dans un secteur jugé violent (violences verbales, pression psychologique, sexisme, racisme, etc.).

La formation des personnes en situation de précarité doit donc aussi consister en un accompagnement économique et social.

Des structures promouvant l'intégration par la formation en restauration et un accompagnement spécifique

Plusieurs structures proposent d'apporter des réponses aux différents besoins exprimés ci-dessus en s'adaptant au contexte actuel. C'est le cas des associations Refugee Food et Food2Rue, ou encore du projet Des Étoiles et des Femmes.

Pour ces collectifs, la formation en cuisine n'est pas suffisante pour assurer la pérennité des projets professionnels. Il faut aussi mettre en place un accompagnement individualisé selon le profil du bénéficiaire et selon ses besoins. Des associations s'adressent donc à des publics spécifiques, tels que les femmes (Des Étoiles et des Femmes et Food2Rue) ou des personnes réfugiées (Refugee Food). Dans le cas de Refugee Food, en plus de la formation professionnelle, des cours de français appliqué sont proposés ainsi qu'un accompagnement social personnalisé. L'association Food2Rue et le projet Des Étoiles et des Femmes ont quant à eux noué des partenariats afin de favoriser l'accès aux droits et l'émancipation des femmes (exemple : informer les mères célibataires sur le fonctionnement de l'aide

à la garde d'enfants pour parent isolé (Agepi) de Pôle emploi, et les aider dans leur démarche).

L'association Des Saveurs et des Ailes s'inscrit aussi dans cette dynamique, mais s'adresse à toute personne vivant une situation de vulnérabilité (travailleur handicapé, parent isolé, réfugié, bénéficiaire de minima sociaux, etc.) afin de toucher un plus large public. DSDA trouve son originalité dans sa stratégie d'action. En effet, l'association axe ses activités sur l'entrepreneuriat en restauration, en accompagnant les porteurs de projet et vise ainsi la viabilité financière et l'autonomie de ces derniers. Un choix stratégique qui fait sens au regard du mandat de l'ONG Entrepreneurs du Monde, qui est à l'origine de l'initiative DSDA et qui vise l'inclusion socioéconomique durable des personnes vulnérables.

L'INITIATIVE DSDA : ACCOMPAGNER DES PERSONNES VIVANT UNE SITUATION DE PRÉCARITÉ DANS LEUR PROJET ENTREPRENEURIAL EN RESTAURATION

Une association jeune lancée par Entrepreneurs du Monde

En 2016, l'ONG Entrepreneurs du Monde (EdM), travaillant en faveur de l'inclusion économique et sociale des personnes en situation de grande précarité en Afrique, en Asie et à Haïti, décide d'initier des activités en France. Après une étude des besoins de la Métropole de Lyon en termes d'inclusion socioéconomique de publics vulnérables, EdM décide de lancer le Programme France en 2017. Initialement, ce programme « pilote » permettait d'accompagner certaines catégories (mères célibataires, réfugiés et personnes de la rue) pour formaliser et concrétiser leur projet entrepreneurial, quel que soit le secteur d'activité envisagé.

Par la suite, le programme évolue et devient en 2019 le Programme ICI (pour incubation, création et inclusion) qui se recentre sur le secteur de la restauration. Un choix stratégique, car il s'agit d'un secteur porteur d'emplois, s'intégrant bien dans le contexte lyonnais, Lyon étant considérée comme une « capitale mondiale de la gastronomie³ ». Par ailleurs, la réputation gastronomique de la ville est consacrée le 16 novembre 2010 par

3. Surnom donné à la ville de Lyon par le romancier et gastronome Curnonsky en 1935.

l'UNESCO, et intègre ainsi le patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Le programme fait aussi le choix d'élargir son public cible à toute personne atteinte par une forme de vulnérabilité : personnes touchant des minimas sociaux, parents isolés avec enfants à charge, personnes peu qualifiées (infra-bac), personnes en parcours de réinsertion, etc. En 2021, en raison du développement de ses activités, le programme se transforme et se formalise en association qui prend le nom « Des Saveurs et des Ailes ».

Fonctionnement actuel

Aujourd'hui, DSDA se compose d'une équipe de quatre salariés sous contrat avec EdM : le directeur de l'association, une responsable de la cuisine, un responsable de la production et un formateur en restauration. Les salariés travaillent à la coordination générale des activités, à la formation et à l'accompagnement des entrepreneurs. L'association s'appuie également sur une vingtaine d'experts-bénévoles qui interviennent au sein de la formation et assurent le suivi individuel des porteurs de projet. Quarante partenaires techniques (Pôle Emploi, CitésLabs, etc.) agissent dans la cadre du référencement des porteurs de projet.

En 2022, DSDA était encore liée à EdM de la manière suivante :

- le bureau de l'association DSDA est composé de membres de l'association EdM ;
- l'équipe opérationnelle bénéficie du soutien des équipes support de EdM (communication, comptabilité, recherche de fonds, gestion des risques, performance sociale, etc.).

Cependant, depuis 2021, DSDA détient son propre chiffre d'affaires, son compte en banque, ses propres actifs et son comptable.

En ce qui concerne les activités de l'association, DSDA propose un parcours de formation des personnes éloignées de l'emploi souhaitant créer une entreprise de restauration, quelle que soit sa forme (restaurant traditionnel, *street food*, traiteur, etc.). Les porteurs de projet sont proposés par des structures partenaires telles que Pôle emploi, CitésLabs ou l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie).

Pour les porteurs de projet, la restauration, notamment en ce moment et à la suite des différentes mutations récentes du secteur, peut offrir

de nouvelles opportunités. L'association propose ainsi un parcours en trois étapes principales :

- une phase de diagnostic social et économique et d'orientation individuelle ;
- une phase de formation intensive ;
- une phase de test et de lancement d'activité.

Chaque « promotion » est formée d'une dizaine de porteurs de projet qui suivront a minima la formation intensive de dix semaines puis auront la possibilité de tester leur activité sur la base d'un contrat de trois mois, renouvelable deux fois et passé entre eux et DSDA.

S'ORIENTER, SE FORMER ET SE TESTER !

Un accompagnement individualisé et une phase de formation intensive

Dès le début du programme, les bénéficiaires sont accompagnés individuellement par un membre de l'équipe chargé de l'accompagnement de l'association. Il identifie, avec le porteur de projet, les éventuels freins qu'il pourrait rencontrer jusqu'à l'aboutissement de son projet : garde d'enfants, niveau de langue, permis de conduire, financement de son projet, aide au logement, etc. Ainsi, le porteur de projet pourra être éventuellement redirigé vers des structures partenaires pour lever ces freins.

À la suite de ce diagnostic économique et social, le porteur de projet peut intégrer la formation « Entreprendre en restauration » de 10 semaines à temps plein (9h-17h) (Figure 1). Cette formation comprend les quatre grandes composantes suivantes :

- la restauration, mêlant apprentissages théoriques (conception et vente de plats, relations avec les fournisseurs, modes de distribution, règles d'hygiène, établissement des fiches techniques et calcul des coûts) et de la pratique, via le *food truck* école de l'association (Figure 2) ;
- l'entrepreneuriat, comprenant un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise (étude de marché, prévision financière, marketing, communication, choix du statut juridique) ;
- les compétences douces (ou *soft skills*), intégrant des modules sur la posture entrepreneuriale, le pitch du projet, la prise de parole en public, la confiance en soi ;

→ l'écoresponsabilité, incluant des actions de sensibilisation (notamment sur la cuisine « antigaspi », le choix des emballages, ou encore la saisonnalité des produits).

Au total, 305 heures de formation sont offertes sur 10 semaines, soit 2,5 mois intensifs.

FIGURE 1. FORMATION THÉORIQUE DES PORTEURS DE PROJET



(Source : Des Saveurs et des Ailes)

FIGURE 2. LE FOOD TRUCK ÉCOLE EN SERVICE



(Source : auteure)

L'association ambitionne de développer également des formations dites « à la carte » pour que les personnes ne désirant pas suivre la formation sur 10 semaines puissent suivre un ou plusieurs des modules proposés. Aujourd'hui, faute de ressources humaines, cette option n'est réalisée que ponctuellement.

Une immersion nécessaire : restauration d'application, *food truck* école, et *click and collect*

Comme d'autres associations partageant un mandat similaire, DSDA intègre aussi dans sa formation des expériences d'immersion professionnelle. Une composante essentielle pour que les porteurs de projet se confrontent aux réalités du métier car comme l'explique un des formateurs : « *Ce n'est pas la même chose de cuisiner pour dix personnes que pour quarante personnes* » (Romero, 2023).

Cette immersion se réalise par un stage court d'une semaine dans un restaurant correspondant au concept imaginé par le porteur de projet (pizzeria, cuisine du monde, traiteur, etc.) Les apprenants mettent ici en pratique les connaissances acquises en formation et peuvent découvrir les différents postes de travail (cuisine, service, plonge, vente à emporter).

L'immersion se fait aussi dans le *food truck* école à Lyon, les mardis, mercredis et jeudis midis, durant le temps de la formation. Cette structure appartenant à l'association propose une cuisine faite maison et des produits frais. Le *food truck* se place à des endroits stratégiques, selon le jour en face d'un établissement d'enseignement supérieur, d'un centre hospitalier ou d'une grande entreprise. Les plats proposés sont accessibles en termes de prix (à partir de 3,5 €), adaptés à la demande (snacking, sandwiches, plats cuisinés). Le service est assuré par deux élèves de DSDA en rotation, issus de la promotion en cours, et par un formateur.

DSDA dispose également d'un laboratoire de cuisine basé à Décines permettant aux élèves de proposer aussi un service de *click and collect* aux travailleurs du quartier.

Il est intéressant de noter ici la diversité des propositions d'immersion de DSDA, couvrant une offre de restauration accessible, répondant également à la demande diversifiée et aux mutations du secteur de la restauration. En effet, on estime qu'actuellement en France, 20 % des consommations alimentaires se font hors domicile et que « 83 % des enfants et adolescents et près de 80 % des adultes actifs et étudiants prennent un ou plusieurs repas en dehors de leur domicile chaque semaine » (Anses, 2021).

La couveuse : un parti pris innovant favorisant la durabilité du projet

Par définition, les couveuses sont des « lieux d'hébergement juridique pour des porteurs de projet individuels [...] »⁴. Après la formation, l'idée est de permettre au porteur de projet de se tester en étant accompagné et porté administrativement et juridiquement. Il n'est donc pas nécessaire, pour les porteurs de projet, durant cette phase test, de s'immatriculer ni d'entamer les démarches administratives (ouverture d'un compte en banque, comptabilité, etc.). Ce dispositif est permis notamment grâce au contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape)⁵ mis en place par l'État en 2003. Le Cape s'exécute sur 3 années au maximum, mais pour le cas particulier de DSDA, les contrats entre l'association et les porteurs de projets durent entre 3 et 9 mois. L'avantage est que les porteurs de projet ont le droit de travailler et de facturer leurs clients alors qu'ils ne sont pas encore immatriculés.

DSDA met à disposition des bénéficiaires, depuis 2021, différentes infrastructures de test d'activité, à savoir : le *food truck*, le laboratoire de cuisine mais aussi un camion de livraison pour des activités de traiteur. Les demandes de prestation sont adressées directement à l'association qui se charge de les transmettre aux porteurs de projet. Ces derniers peuvent alors apprendre en conditions réelles à gérer une commande, le contact avec le public, les outils de caisse et de paiement, le chiffre d'affaires.

L'enjeu est pour le porteur de projet de se tester puis d'entreprendre à l'issue de cette période-test. Il est cependant permis de changer d'avis en cours d'apprentissage et de test pour éviter une « création-échec ». L'accent est donc mis en formation sur la sécurisation de la création d'entreprise et sur la satisfaction retirée des mises en situation.

4. <https://www.avise.org/entreprendre/se-faire-accompagner/creer-les-couveuses-et-les-cae>

5. Le Cape est un contrat par lequel une entreprise ou une association fournit un programme de préparation à la création ou à la reprise d'entreprise et à la gestion d'une activité économique. Le Cape est proposé par une entreprise ou une association qui mettent à disposition des aides financières.

Voir : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11299

Ce modèle de couveuse apparaît pertinent dans un contexte où les entreprises de restauration souffrent justement d'insécurité économique, notamment suite à la crise du covid-19 (Insee, 2021). Tester son modèle d'entreprise est donc stratégique.

PREMIER BILAN, ÉVOLUTION ET CONTRAINTES DE LA STRUCTURE : ALLER VERS PLUS DE DURABILITÉ

Une structure récente mais des premiers résultats positifs

L'association DSDA, anciennement Programme ICI, a lancé ses activités il y a 5 ans. Elle bénéficie en réalité d'une expérience de seulement 3 ans dans le secteur de la restauration ; il est donc difficile d'évaluer avec précision son impact concernant la viabilité des projets entrepreneuriaux en restauration.

Toutefois, les premiers résultats sont positifs. De 2020 à 2022, près de 150 personnes ont pu être accueillies et orientées ; une trentaine d'entre elles ont pu bénéficier de la formation « Entreprendre en restauration » ; et parmi elles, neuf personnes ont pu tester leur projet de restauration grâce aux équipements mis à disposition par l'association. De plus, les personnes interrogées actuellement bénéficiaires de la formation sont globalement satisfaites. Elles mentionnent une « prise de confiance en soi », apprécient les immersions en conditions réelles et le fait de pouvoir, par la suite, tester leur activité via la couveuse. Concernant le lancement à venir de leur projet en restauration, les porteurs de projet sont conscients des potentielles difficultés économiques mais se disent rassurés par l'accompagnement de l'association en matière de recherche de financements. Parmi les projets envisagés : un service traiteur de cuisine marocaine et un *food truck* proposant des spécialités antillaises.

À moyen terme, les premiers résultats concernant les « anciennes promotions » sont prometteurs. Malgré certaines difficultés de suivi, l'association a des exemples qui démontrent l'aboutissement de certains projets :

→ Nino et Nona (promotion 2020), deux sœurs géorgiennes, implantées actuellement au sein du *food hall* La Commune à Lyon, qui souhaitent ouvrir prochainement leur propre restaurant.

- Lidia (promotion 2020) qui a ouvert, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Le Comptoir Fortunella proposant des plats à consommer sur place ou à emporter et un service traiteur.

Des changements et impacts indirects, au-delà du restaurateur

Outre les résultats concernant directement les porteurs de projet, il est intéressant de noter que les activités de DSDA produisent des changements de nature plus indirecte. En effet, du fait de la formation des porteurs de projet et des activités de la couveuse, l'association contribue à proposer des services de restauration sur le territoire lyonnais. De plus, du fait de leur propre expérience et/ou des savoirs acquis via DSDA, certains élèves ont l'ambition d'intégrer dans leur projet certaines composantes comme l'accessibilité économique des plats proposés, un choix de produits responsables (achetés en circuits courts), une cuisine saine et/ou faite maison, ou encore des propositions de plats végétariens. L'hypothèse peut donc être aussi faite sur des changements (à petite échelle certes) auprès des consommateurs à Lyon.

L'ambition de se stabiliser mais d'aller vers plus de responsabilité, de durabilité et un développement des activités

L'un des objectifs de l'association, sur le long terme, est de se stabiliser financièrement et d'augmenter la part d'autofinancement. Actuellement, DSDA fonctionne majoritairement grâce à des fonds extérieurs (levés avec l'aide d'EdM), dont un financement public (concours 2021 du Plan d'investissement dans les compétences de l'État) sur plusieurs années. DSDA souhaite à terme équilibrer ses ressources de la manière suivante : 33 % de fonds privés, 33 % de fonds publics et 33 % d'autofinancement.

L'un des objectifs est également de développer les activités de l'association avec l'ouverture d'une structure de petite restauration pour renforcer l'immersion et le développement de l'offre de formations courtes.

D'autres perspectives sont en réflexion, comme par exemple développer la dimension écoresponsable en intégrant plus d'heures de formation sur la question, même si les porteurs de projet n'ont pas d'obligation de responsabilité environnementale dans leur projet ; revoir le

sourcing des produits (provenant généralement de l'enseigne du grossiste METRO actuellement), en privilégiant les circuits courts et fournisseurs locaux en livraison, afin de gagner du temps sur l'approvisionnement ; et enfin proposer, dans la mesure du possible, une gamme d'emballages écoresponsables pour les services de vente à emporter.

CONCLUSION

L'association DSDA fournit à Lyon une réponse possible à la problématique d'insertion économique et sociale des personnes vivant en situation de précarité. En misant sur la sécurisation et la viabilité économique des projets entrepreneuriaux en restauration, via la formation proposée et l'activité de la couveuse, elle permet aux bénéficiaires de son programme de se former et de gagner en confiance. L'accompagnement spécifique que DSDA propose (identification des besoins sociaux et économiques) est aussi un moyen de garantir l'aboutissement des projets et d'individualiser les porteurs.

Bien que DSDA soit une initiative récente, les premiers résultats ainsi que les retours des porteurs de projet sont positifs. Le développement de nouvelles activités a pour but de répondre à la demande et de favoriser la création d'une offre de cuisine éthique et responsable.

L'exemple de DSDA soutient enfin l'idée que la durabilité en cuisine n'est pas uniquement environnementale. Elle est aussi économique et sociale. Ce message peut avoir du sens dans un contexte où le secteur de la restauration est traversé de difficultés et de doutes.

BIBLIOGRAPHIE

ANSES. 2021. *Consommations alimentaires et apports nutritionnels dans la restauration hors foyer en France - Rapport d'appui scientifique et technique*.

ANSES, 198 p. Disponible sur : <https://www.anses.fr/fr/system/files/OQALI2018SA0291Ra.pdf> (Consulté le 17/02/2023).

BONGARD A., CHIESA J., CORPATAUX M., MEZZELANI C., MOINE N. 2021. *La restauration comme vecteur d'intégration*. Disponible sur : <https://www.reiso.org/articles/themes/travail/7317-la-restauration-comme-vecteur-d-integration> (Consulté le 17/02/2023).

DES SAVEURS ET DES AILES. 2021. *Fiche programme Des Saveurs et des Ailes*. 5 p.

FRANCE STRATÉGIE - CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI. 2014. *L'éloignement durable du marché du travail*. 106 p. Disponible sur : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/coe-rapport-eloignement-durable-marche-travail-octobre-2014.pdf> (Consulté le 17/02/2023).

INSEE. 2021. *Le secteur de l'hébergement-restauration à travers la crise sanitaire de 2020*. Disponible sur : <https://urlz.fr/mK2r> (Consulté le 17/02/2023).

MONCHATRE S. 2018. *Embaucher ou habiliter ? Recrutement et espaces de (non-)qualification dans l'hôtellerie-restauration*. *Travail et emploi*, 155-156, (3-4), p. 93-114.

Entretien

ROMERO A., formateur, Des Saveurs et des Ailes, entretien le 28/02/2023 à Lyon.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse :

BOSVET L., responsable programme, Des Saveurs et des Ailes, entretien le 28/02/2023 à Lyon.

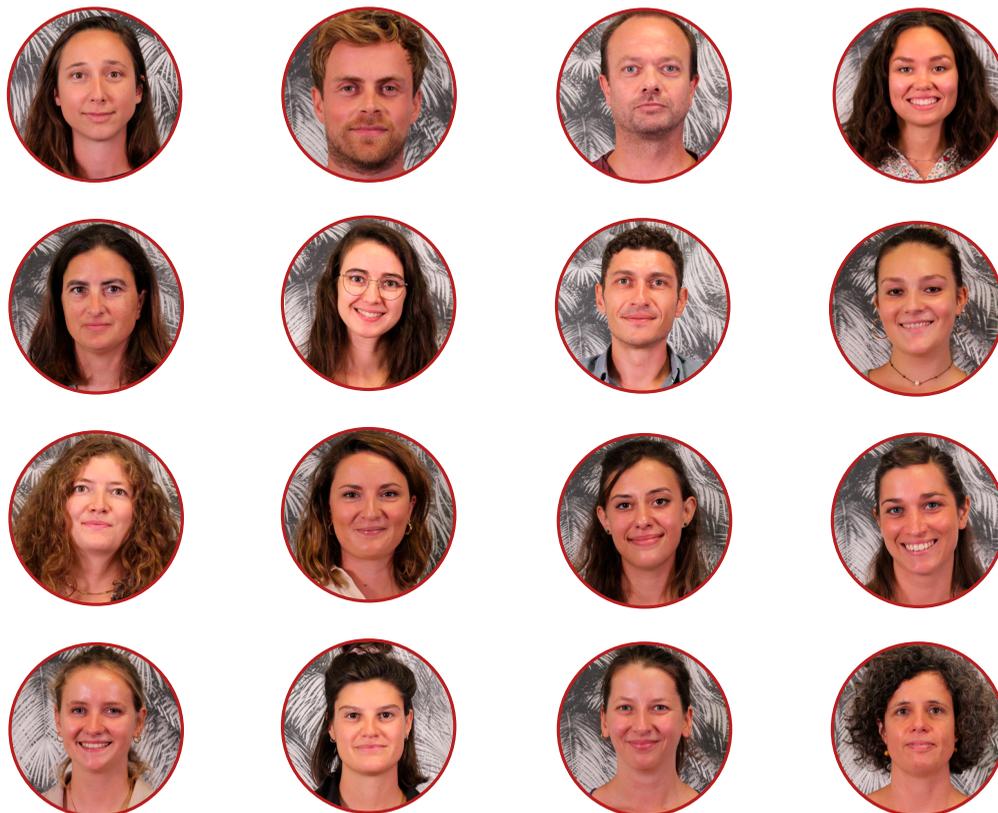
CIREE J., coordinatrice du projet Des Étoiles et des Femmes à Montpellier, initiative portée par la structure La Table de Cana, entretien le 12/01/2023 à Montpellier.

E. et M., bénéficiaires du programme « Entreprendre en restauration » de Des Saveurs et des Ailes, entretien le 28/02/2023 à Lyon.

RICHAUD T., responsable, Jardins de Cocagne Mirabeau, entretien téléphonique le 26/01/2023.

SCHWOOB G., co-porteur de projet, Refugee Food Lyon, entretien le 30/10/2022 en visioconférence.

Jipad 2023
Promotion
IPAD
2022-2023



DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS

MARGUERITE **BARDIN** | BENJAMIN **BEAUD** | CÉDRIC **BERNARD** | BÉRÉNICE **BLONDEL**
GÉRALDINE **COLOMBÉ** | HÉLOÏSE **GAGET** | ROMAIN **GIRARDOT** | THÉRÈSE **GOHIN**
AURIANE **LAMY** | MORGANE **LAURENS** | CÉLIA **MAGNIER** | LEÏLA **MARTINEZ**
LUCIE **PAGE** | COLINE **PHILIP** | MATHILDE **REYNAUD** | MARION **TREBOUX**

Actes de la Journée des innovations pour une alimentation durable Jipad 2023

Montpellier, septembre 2023

Éditeurs : Sylvie Albert, Nicolas Bricas, Damien Conaré, Mathilde Coudray,
Stéphane Fournier, Pascale Moity-Maïzi, Maylis Razès

www.chaireunesco-adm.com

www.institut-agro-montpellier.fr

www.cirad.fr

Dessin de la couverture : CARELMAN J., *Catalogue d'objets introuvables*, Le Cherche Midi

Licence: CC-BY-SA

ACTION COLLECTIVE AGRICULTRICE AGRICULTURE
AGRICULTURE CONTRACTUELLE AMANDE AOP ASSOCIATION
BIEN-ÊTRE ANIMAL BIODIVERSITÉ CAISSE ALIMENTAIRE
COMMUNE COLLECTIF COLLECTIVITÉS COMITÉ CITOYEN
CUISINE OUEST-AFRICAINE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DIVERSIFICATION DROIT
À L'ALIMENTATION DURABILITÉ ÉCONOMIE CIRCULAIRE
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENGAGEMENT
ENTREPREUNARIAT ENVIRONNEMENT ESPACE-TEST
AGRICOLE EXPÉRIMENTATION FEMMES FERTILISATION
FILIÈRE FONCIER AGRICOLE FRICHES GRANDES CULTURES
INDICATEURS INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE INITIATIVE
CITOYENNE INSERTION SOCIOÉCONOMIQUE INSTALLATIONS
LABEL LABELLISATION MARQUE MÉTHODE MIGRANT·ES
PARRAINAGE DE PROXIMITÉ PAT PLATEFORME SOLIDAIRE
PRATIQUES ALIMENTAIRES PRÉCARITÉ PRÉCARITE
ALIMENTAIRE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ÉTUDIANTE
RELOCALISATION RESTAURATION RESTAURATION
COLLECTIVE RETERRITORIALISATION RSE SECTEUR PRIVÉ
SOLIDARITÉS SYSTÈME D'INFORMATION TERRITOIRE
TRANSFORMATION URINE

JOURNÉE
DES INNOVATIONS
POUR UNE
ALIMENTATION
DURABLE

jipad 2023